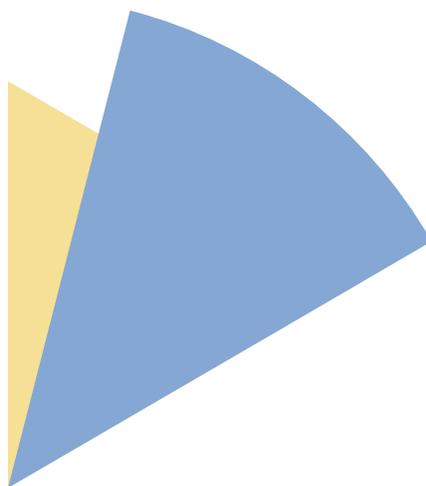


La France et ses territoires

Insee Références

Édition 2021



Coordination

Nathalie Couleaud,
Fabrice Lenseigne,
Gérard Moreau

Contribution

Insee :

Alexandra Albenque,
Elisabeth Algava,
Hervé Bacheré,
Marie-Pierre de Bellefon,
Killian Bloch,
Kévin Chaput,
Christine Charton,
Vianney Costemalle,
Nathalie Couleaud,
Olivier Da Silveira,
Fabienne Daguët,
Valérie Darriau,
Justine Durand,
Eric Durieux,
Jérôme Fabre,
Gilles Fidani,
Annie Firlej,
Hélène Genuit,
Samuel Givois,
Gaël Guymarc,
Colette Héricher,
Julie Herviant,
Danielle Jabot,
Issam Khelladi,
Pierre Lamarche,
Benoît de Lapasse,
Henri-Jean Lavergne,
Fabrice Lenseigne,
David Levy,
Gérard Moreau,
Irène Naudy Fesquet,
Olivier Pegaz-Blanc,
Julien Pramil,
Robert Reynard,
Marina Robin,
Corinne Roche,
Sophie Ruiz,
Louison Thomas-Billot,
Vincent Vallès,
David Veal

*Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation (SSP) :*
François-Pierre Gitton,
Angélique Toulon

*Ministère de la Cohésion
des territoires et des Relations
avec les collectivités territoriales
(DGCL) :*
Luc Brière,
Xavier Niel,
Lionel Sebbane

Ministère de la Culture (Deps) :
Marc Henninger,
Edwige Millery

*Ministère de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche
et de l'Innovation (SIES) :*
Thomas Balcone

Ministère de l'Intérieur (SSMSI) :
Kévin Milin

*Ministère des Solidarités
et de la Santé (Drees) :*
Hélène Chaput,
Blandine Legendre,
Sylvie Rey

*Ministère de la Transformation
et de la Fonction publique
(DGAFP) :*
Solène Colin,
Yannig Pons

*Ministère de la Transition
écologique et solidaire,
chargé des Transports (SDES) :*
Pascal Boulin,
Mélanie Gauche,
Emmanuelle Pages,
Clotilde Sarron,
Corentin Trevien,
Frédéric Vey

*Ministère du Travail, de l'Emploi
et de l'Insertion (Dares) :*
Nila Ceci-Renaud,
Martin Lefebvre

*Conseil national
de l'information statistique
(Cnis) :*
Cristina D'Alessandro

*École nationale supérieure
(ENS) :*
Théodore Regnier

*Fédération nationale
des observatoires régionaux
de la santé (Fnors) :*
Lise Trottet

*Institut national de la jeunesse
et de l'éducation populaire
(Injep) :*
Cédric Zimmer

Directeur de la publication
Jean-Luc Tavernier

Directrice de la collection
Aurélien Goin

Rédaction

Xavier Besnard,
Catherine Demaison,
Agnès Dugué,
Laurence Grivet,
Claire Lesdos,
Denise Maury-Duprey,
Séverine Pujol
Odile Samson

Composition
Jouve

Image de couverture
©Francois / Stock.Adobe.com

Éditeur

Institut national de la
statistique et des études
économiques
88, avenue Verdier CS 70058,
92541 MONTRouGE CEDEX
www.insee.fr

© Insee 2021

« Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source
et de l'auteur ».

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et d'Eurostat pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Des fiches européennes – sur l'économie, la population, l'emploi ou encore le chômage – sont disponibles sur www.insee.fr

La France et ses territoires

Vue d'ensemble **7**

Les territoires au cœur des crises, des disparités et des enjeux de développement durable9

Dossiers **19**

Spécificités des départements français au regard du développement durable 21

Se déplacer en voiture : des distances parcourues une fois et demie plus importantes pour les habitants des couronnes que pour ceux des pôles 35

Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017 49

Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations 61

Confinement du printemps 2020 : un impact économique différencié selon les départements 73

Fiches **89**

1. Zonages **91**

1.1 Communes et établissements publics de coopération intercommunale 92

1.2 Unités urbaines 94

1.3 Grille de densité communale 96

1.4 Aires d'attraction des villes 98

1.5 Zones d'emploi 100

2. Population, logement et territoires **103**

2.1 Spécificités démographiques en matière d'âge 104

2.2 Démographie et compositions familiales 106

2.3 Taille et composition des ménages 108

2.4 Fécondité 110

2.5 Dynamisme démographique des aires d'attraction des villes 112

2.6 Dynamiques d'emploi et de population 114

2.7 Disparités départementales du parc de logements 116

3. Disparités économiques et d'emploi dans les territoires **119**

3.1 Poids économique des régions 120

3.2 Identité agricole des régions 122

3.3 Capacité touristique des territoires 124

3.4 Spécialisations économiques des territoires 126

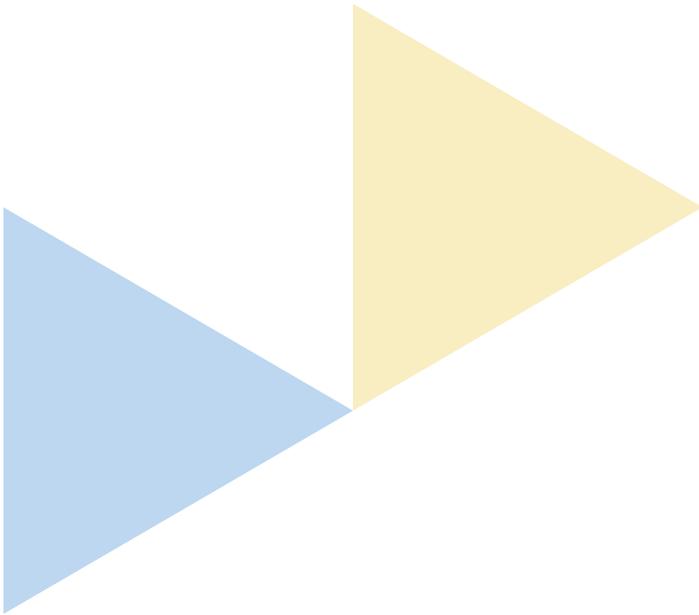
3.5 Disparités territoriales de salaires 128

3.6 Chômage dans les territoires 130

3.7 Niveaux de diplômes des jeunes 132

3.8 Recherche et développement expérimental	134
3.9 Firmes multinationales et territoires	136
3.10 Emploi public	138
4. Disparités de revenus et de conditions de vie des ménages	141
4.1 Disparités de niveau de vie	142
4.2 Niveau de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	144
4.3 Disparités territoriales de mortalité	146
4.4 Accessibilité aux professionnels de santé	148
4.5 Accès à la culture	150
4.6 Accès à la pratique sportive	152
4.7 Délinquance dans les territoires	154
4.8 Comptes des collectivités locales	156
5. Fiches régionales	159
5.1 Auvergne-Rhône-Alpes	160
5.2 Bourgogne-Franche-Comté	162
5.3 Bretagne	164
5.4 Centre-Val de Loire	166
5.5 Corse	168
5.6 Grand Est	170
5.7 Hauts-de-France	172
5.8 Île-de-France	174
5.9 Normandie	176
5.10 Nouvelle-Aquitaine	178
5.11 Occitanie	180
5.12 Pays de la Loire	182
5.13 Provence-Alpes-Côte d'Azur	184
5.14 Guadeloupe	186
5.15 Martinique	188
5.16 Guyane	190
5.17 La Réunion	192
5.18 Mayotte	194
Annexe	197
Glossaire	199

Vue d'ensemble



Les territoires au cœur des crises, des disparités et des enjeux de développement durable

La croissance démographique est globalement plus forte dans les très grandes aires d'attraction des villes, près des littoraux à l'ouest et au sud ainsi qu'en Corse, le long de la frontière suisse, de même qu'en Guyane et à La Réunion. À l'inverse, une grande partie des territoires situés sur une diagonale du nord-est vers le sud-ouest, en épargnant la frontière allemande et en s'arrêtant au nord de Toulouse, sont en déprise démographique.

Plus encore que la population, l'emploi se concentre dans les métropoles. Croissance de la population et de l'emploi vont souvent de pair : un marché du travail dynamique attire de nouveaux habitants et une démographie dynamique stimule les services aux ménages. Symétriquement, des territoires connaissent une déprise conjointe de la population et de l'emploi. En dépit d'évolutions démographiques et économiques différentes, les principales disparités territoriales de chômage tendent à persister dans le temps.

La nature des emplois diffère aussi entre territoires, avec des zones d'emploi orientées vers le tourisme le long du littoral et dans les massifs montagneux, des zones plus industrielles dans le nord-est et en Bretagne, ou une part plus importante de cadres dans les grandes agglomérations.

Les territoires sont exposés inégalement aux crises. Le ralentissement économique avec le confinement du printemps 2020 a davantage affecté les zones touristiques de montagne et la reprise a été plus difficile dans les grandes agglomérations avec de nombreuses activités culturelles et de loisirs et le tourisme d'affaires. Les enjeux de développement durable diffèrent aussi : les départements agricoles sont confrontés à la dégradation de la qualité des sols, et les plus urbanisés à leur artificialisation ou à la gestion des déchets.

Les départements les plus pauvres se situent au nord, dans le centre, sur une grande partie du littoral méditerranéen et dans les DOM, tandis que les ménages les plus riches se concentrent dans les zones frontalières avec l'Allemagne et la Suisse, ainsi que dans la plupart des grandes agglomérations, où les inégalités de revenus sont plus marquées.

Du point de vue des conditions de vie des ménages, dans les territoires les plus denses, l'offre d'équipements et de services est complète mais parfois insuffisante au regard de leur population.

Les disparités territoriales constituent un sujet récurrent dans le débat public comme en a témoigné récemment le mouvement des « Gilets jaunes ». Ainsi, des questionnements liés aux métropoles sont davantage présents dans le débat public : Les métropoles ont-elles des dynamiques et des potentialités intrinsèques ? Jouent-elles et doivent-elles jouer un rôle de locomotive pour les territoires environnants ? Offrent-elles à leurs habitants des conditions de vie en matière de revenus et d'accessibilité aux services supérieures à celles des autres territoires ? En fonction des auteurs [Bouba-Olga, Grossetti, 2015 ; Veltz, 2014], les réponses à ces questions peuvent être différentes. L'Insee a également cherché à faire le lien entre le bien-être ressenti et les territoires.

La crise sanitaire de la Covid-19 a, quant à elle, un impact économique et social direct sur tous les territoires, y compris les plus prospères. Elle pourrait conduire à infléchir la dynamique des métropoles. Par exemple, elle a fragilisé des territoires industriels, comme la région toulousaine avec l'aéronautique ou l'est et le nord avec la production automobile et ferroviaire. De même, les régions très touristiques du littoral méditerranéen ont été particulièrement touchées. Quant à l'Île-de-France, la chute du tourisme d'affaires et de la présence de visiteurs étrangers a affecté son activité économique. À l'inverse, des territoires à orientation plus agricole et agroalimentaire ont mieux résisté.

Les disparités territoriales, parfois qualifiées ou ressenties comme des inégalités, peuvent être appréhendées selon plusieurs dimensions de la vie économique et sociale : les revenus, mais aussi l'emploi et le tissu productif, ou encore l'accessibilité aux services (santé, culture, sport, etc.). Les disparités de fécondité, de mortalité, de composition familiale, de diplômes, etc., reflètent aussi des modes de vie différents selon les territoires.

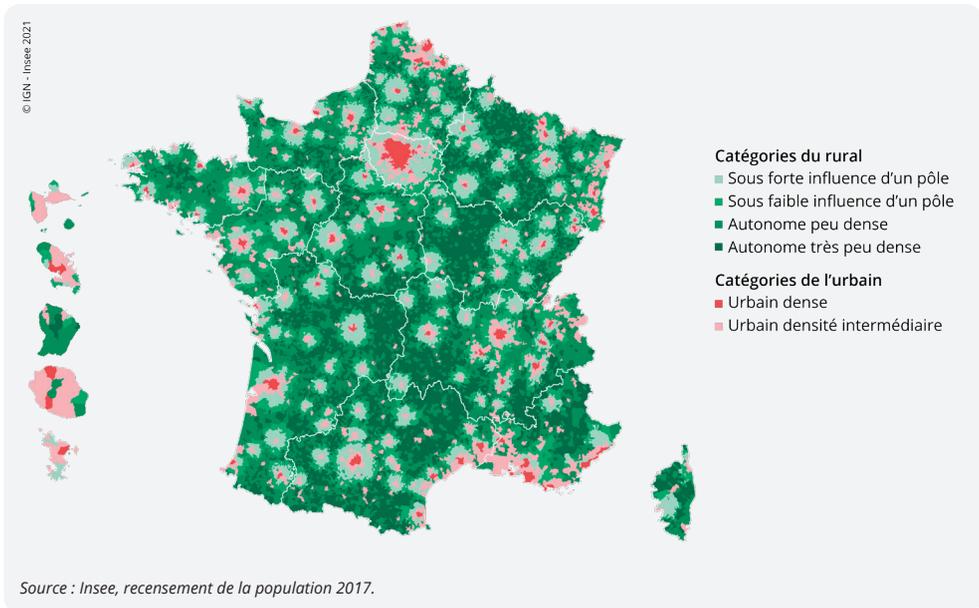
Des zonages adaptés à l'analyse des disparités territoriales

Pour étudier les disparités territoriales, il faut disposer de zonages adaptés aux différentes problématiques. En 2020, l'Insee a produit de nouveaux zonages sur la base des réalités socio-démographiques et économiques observées, à partir de méthodologies harmonisées au niveau européen. La **grille de densité de population**, les **unités urbaines**, les **aires d'attraction des villes** et la définition des **territoires ruraux**, ainsi que les **zones d'emploi** sont autant de découpages du territoire qui reposent sur des critères morphologiques (densité de population, continuité du bâti) et fonctionnels (rôles des territoires comme lieux de résidence, de travail ou de consommation). Ces différents zonages complètent les découpages administratifs (communes et leurs groupements, départements ou régions) qui constituent le socle des politiques publiques locales. Par exemple, en 2020, 1 254 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre couvrent le territoire national, avec diverses compétences (*fiche 1.1*). Ce bloc communal (communes et intercommunalités) représente 57 % des dépenses de l'ensemble des collectivités, les départements 29 % et les régions 14 % (*fiche 4.8*). Par ailleurs, la géographie conserve son influence : nord/sud, est/ouest, littoral, montagne, grands fleuves, voies de communication, etc.

La grille de densité de population (*fiche 1.3*) rend compte de la localisation de la population sur des carreaux de 1 km². Elle permet de différencier les territoires selon leur densité de peuplement et d'assimiler les territoires ruraux aux moins denses (*dossier Une nouvelle définition du rural*) ► **figure 1**, qui sont de plus catégorisés en fonction de leur relation à un pôle d'emploi. Les territoires les plus denses délimitent les cœurs des aires d'attraction des villes. De plus, un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Ces pôles d'emploi attirent les habitants des communes voisines, qui viennent y travailler (*fiche 1.4*). La ville peut aussi être approchée par l'unité urbaine, définie par la continuité du bâti (*fiche 1.2*). Quant aux zones d'emploi, elles circonscrivent des marchés du travail, c'est-à-dire des zones à l'intérieur desquelles la plupart des actifs résident et travaillent (*fiche 1.5*).

Ces zonages permettent de rendre compte de l'organisation de la vie des habitants entre lieu de résidence et lieu de travail, sachant que leurs activités culturelles, sportives et de consommation

► 1. Catégories du rural et de l'urbain



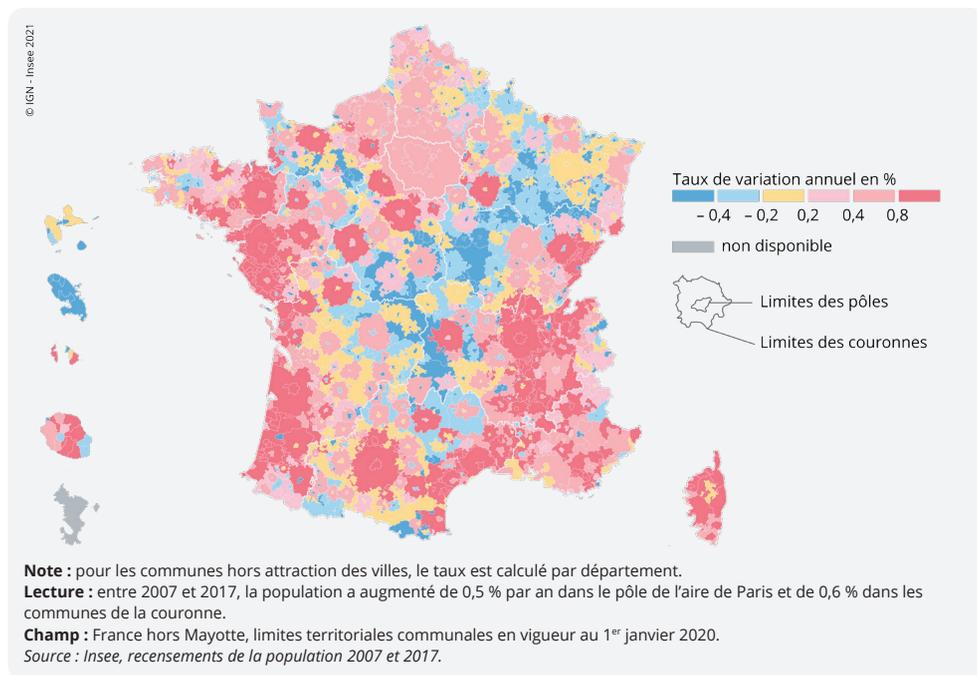
peuvent se dérouler pour partie entre ces deux points cardinaux, ainsi que du fonctionnement des marchés du travail. Ainsi, des territoires plus ou moins spécialisés en matière de fonctionnalité (résidence *versus* activité), d'orientation économique (services *versus* industrie, *versus* agriculture) ou encore de peuplement (familles avec enfants *versus* personnes seules, jeunes *versus* seniors) se dessinent. Ces classifications, couplées à des critères de taille (par exemple les aires d'attraction des villes de 700 000 habitants ou plus), permettent aussi de distinguer les territoires plus ou moins dynamiques du point de vue démographique et économique.

La population plus concentrée en 2017 que 10 ans plus tôt

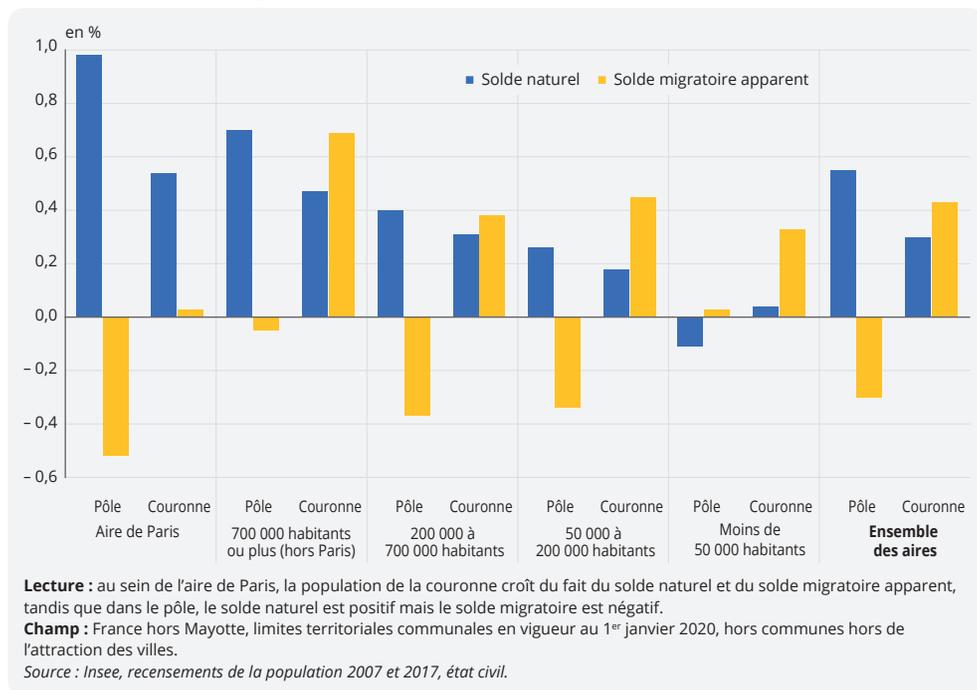
Entre 2007 et 2017, la population augmente fortement sur la façade atlantique, le pourtour occidental méditerranéen, près de la frontière suisse, en Corse, en Guyane et à La Réunion. À l'inverse, la population diminue le long d'une ligne allant des Ardennes à la Creuse mais aussi dans le sud de la Normandie, une partie des Hauts-de-France, ainsi qu'en Martinique. En moyenne, la croissance de la population est également plus forte dans les plus grandes aires d'attraction des villes (de 700 000 habitants ou plus) ; elle est en revanche faible dans les petites aires et dans les **communes hors attraction des villes**, en raison notamment d'un excédent des décès sur les naissances. Au sein des aires, les périphéries des villes sont plus dynamiques que les pôles : dans les couronnes, le solde migratoire est positif, de nombreux ménages quittant les pôles pour s'installer en périphérie (fiche 2.5) et ► **figures 2 et 3**. La prégnance des logements vacants dans certains territoires s'explique en partie par la déprise démographique. Ainsi, sur le territoire métropolitain, les logements sont plus souvent vacants dans les communes situées pour l'essentiel sur une diagonale allant du nord-est vers le sud-ouest, mais également en Bretagne et en Normandie (fiche 2.7).

La population est plus âgée dans la majorité des départements du grand quart sud-ouest ainsi que dans l'Orne, les Côtes-d'Armor, les Alpes-de-Haute-Provence et le Var. Cela peut résulter, selon les départements, d'un afflux de nouveaux retraités en provenance des grandes agglomérations, ou de

► 2. Taux de variation annuel de la population entre 2007 et 2017 dans les pôles et les couronnes des aires d'attraction des villes



► 3. Évolution de la population entre 2007 et 2017 selon la taille des aires d'attraction des villes et la catégorie de communes



départs de jeunes non compensés par des arrivées (fiche 2.1). D'un territoire à l'autre, le profil des ménages et des familles diffère également. Les personnes choisissent en effet leur lieu de résidence en fonction de leurs contraintes, notamment financières, de leurs besoins et de leurs aspirations (maison avec jardin, par exemple). Ainsi, les familles avec enfants sont plus présentes dans les couronnes des aires, particulièrement les familles recomposées à la recherche d'espace, tandis que les familles monoparentales s'installent davantage dans les communes-centres où la proportion de logements sociaux est plus élevée (fiches 2.2 et 2.3). Ces écarts existent aussi en matière de fécondité. S'éloigner des centres peut s'imposer pour agrandir sa famille et avoir plus d'espace, à un coût abordable. De fait, en France métropolitaine, l'**indice conjoncturel de fécondité** est ainsi plus faible dans les communes-centres que dans les autres communes du pôle et dans les couronnes. Dans les aires de 200 000 habitants ou plus (hors celle de Paris), il est en moyenne de 1,69 dans les communes-centres, de 1,95 dans les autres communes des pôles, et de 1,97 dans les couronnes. Dans l'agglomération parisienne, il s'élève à 1,48 enfant par femme à Paris, 2,16 dans le reste du pôle et 2,00 dans la couronne (fiche 2.4).

Des dynamiques de la population et d'emploi souvent conjointes

La croissance de l'emploi va souvent de pair avec celle de la population. Un marché de l'emploi favorable peut attirer de nouveaux arrivants au sein de la zone d'emploi, et une population dynamique y stimule l'**emploi présentiel**. L'emploi est davantage concentré que la population dans les plus grandes aires d'attraction des villes. Outre les grandes métropoles, le soleil et le littoral attirent des actifs et des retraités. En revanche, la population et l'emploi diminuent dans plusieurs départements du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté plus touchés par les difficultés de l'industrie, assez présente dans ces territoires (fiche 2.6).

En France métropolitaine, les régions du sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie) et les Hauts-de-France se démarquent avec un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne nationale

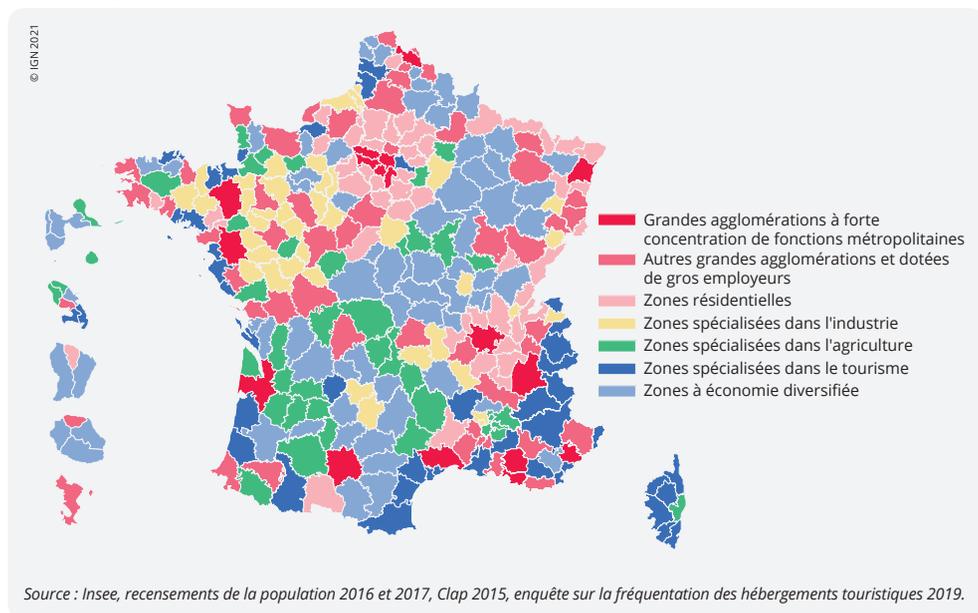
(de 9,7 à 10,4 %). Il est aussi supérieur à la moyenne dans les DOM. Les disparités de chômage entre régions persistent dans le temps malgré des dynamiques de l'emploi et de la population très différentes. De 2015 à 2019, le taux de chômage baisse dans toutes les régions sauf à Mayotte (fiche 3.6).

Des disparités économiques et d'emploi entre les territoires

L'Île-de-France concentre à elle seule 31 % du Produit intérieur brut (PIB) national (fiche 3.1). La répartition des activités sur le territoire traduit certaines formes de spécialisation, du fait de facteurs géographiques, historiques, humains ainsi que des effets des politiques publiques. Dans les grandes agglomérations, la part d'emplois de cadres dans les **fonctions métropolitaines** est importante (fiche 3.4) et ► **figure 4**. La recherche et développement est aussi très concentrée dans les régions sièges des plus grandes agglomérations : l'Occitanie, l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. De même, les emplois des multinationales sont concentrés dans les zones d'emploi des grands pôles (fiches 3.8 et 3.9).

Entre 2008 et 2017, l'emploi a augmenté plus nettement dans les zones d'emploi à forte concentration de fonctions métropolitaines et celles spécialisées dans le tourisme : respectivement + 0,8 % et + 0,6 % par an, contre + 0,4 % en moyenne en France. En revanche, l'emploi a fortement reculé dans les zones du nord-est, où l'emploi industriel est plus présent. Mais l'industrie est encore très implantée dans 37 zones d'emploi, situées pour la plupart en Bretagne, spécialisées principalement dans l'agroalimentaire (Vitré, Lamballe-Armor), ainsi que dans les Pays de la Loire (les Herbiers-Montaigu, la Ferté-Bernard). Les zones d'emploi les plus agricoles se concentrent dans un quart sud-ouest (par exemple Cognac et Libourne), et à l'ouest (avec Vire Normandie ou Carhaix-Plouguen), ainsi qu'en outre-mer en Guadeloupe (par exemple l'île de Marie-Galante) et en Martinique. En 2018, la Nouvelle-Aquitaine, le Grand Est et la Bretagne, produisent 40 % de la production agricole nationale (en valeur) (fiche 3.2). Les 45 zones d'emploi à orientation touristique ont des capacités d'accueil de visiteurs nettement supérieures aux autres. La capacité d'accueil touristique est très variable selon les territoires : elle se concentre largement dans les départements littoraux, en montagne en Auvergne-Rhône-Alpes et aussi en Île-de-France en raison du tourisme d'affaires et patrimonial (fiche 3.3).

► 4. Sept groupes de zones d'emploi selon leur orientation économique principale



Le taux d'administration civile, qui correspond au nombre d'emplois des trois fonctions publiques rapporté au nombre d'habitants, varie selon les territoires. En 2018, le taux d'administration civile est particulièrement élevé dans les départements moins peuplés et moins denses du centre de la France, notamment ceux de la Vienne, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme et Lozère, ainsi que dans les départements des chefs-lieux de régions (Paris, Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine, Haute-Garonne, etc.) ([fiche 3.10](#)).

Des « spécialisations » territoriales sources de fragilités

La localisation des emplois, leur nature, ainsi que la localisation de la population dessinent une géographie contrastée du territoire : pôles, zones résidentielles, territoires industriels, etc. Ces disparités territoriales sont importantes pour mesurer les atouts et les faiblesses des territoires face aux crises ou aux enjeux de développement durable.

Du fait de leurs différences, les territoires ne sont pas exposés de façon homogène aux impacts économiques de la crise sanitaire. Le ralentissement de l'activité économique au moment du premier confinement au printemps 2020 a affecté tous les départements mais avec des différences liées, entre autres, à l'orientation de leur économie. Par exemple, le confinement a eu un très fort impact économique dans les départements de montagne dont la saison hivernale a été brutalement interrompue alors que les départements agricoles étaient davantage préservés. La reprise en mai qui a suivi le déconfinement est moins marquée dans les départements les plus urbanisés, en particulier ceux d'Île-de-France, où pèsent davantage des activités qui ont peiné à redémarrer ([dossier Confinement du printemps 2020](#)).

Les différences entre territoires se traduisent aussi par des potentialités variées en matière de soutenabilité. Selon leur localisation géographique, l'orientation de leur économie ou la densité de leur population, les départements sont confrontés à des enjeux différents pour répondre aux Objectifs de développement durable (ODD). Par exemple, les départements abritant une grande métropole sont bien positionnés pour l'éducation et la formation, ou encore l'accès aux soins, mais ils sont plus vulnérables sur l'artificialisation des sols, la valorisation des déchets ou la pollution. De leur côté, les départements de la façade atlantique sont davantage préservés du réchauffement climatique et bien positionnés sur l'énergie renouvelable mais font face à une pression sur l'occupation des sols, tandis que les départements agricoles sont confrontés à l'eutrophisation des sols ([dossier Spécificités des départements français au regard du développement durable](#)).

L'usage de la voiture par les ménages est largement déterminé par leur lieu de résidence et son environnement. Il est moindre dans les pôles que dans les couronnes, dans les grandes aires d'attraction des villes que dans les petites. Outre le type de territoire, la fréquence de l'usage de la voiture dépend également de l'accès aux transports en commun ou du revenu des ménages. Enfin, la présence d'enfants favorise la détention de véhicules ([dossier Se déplacer en voiture](#)) et [► figure 5](#).

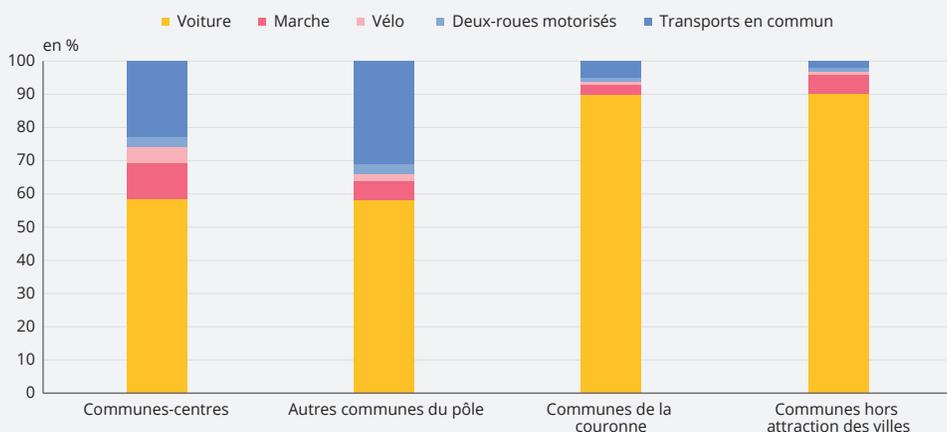
Des disparités de revenus

Les conditions de vie diffèrent d'un territoire à l'autre en raison des revenus des ménages et des niveaux des prix dont le coût du logement. Si le niveau de revenu peut faciliter le choix de son lieu de résidence, ce dernier peut aussi agir sur l'accessibilité à la formation et à l'emploi, et finalement sur le niveau de salaire et de revenu.

Ainsi, les salaires, qui représentent les deux tiers des revenus en moyenne nationale, sont en moyenne plus élevés dans les grandes agglomérations. En effet, les postes y sont plus qualifiés. Les disparités sont également liées au tissu productif (secteur et taille d'entreprise) ([fiche 3.5](#)). Certains territoires attirent les jeunes diplômés : à Paris, 81 % des jeunes de 25 à 34 ans sortis de formation initiale sont diplômés du supérieur et 71 % dans les Hauts-de-Seine. À l'inverse, les sorties précoces du système scolaire témoignent de la fragilité d'autres territoires : plus de la moitié des jeunes sont peu ou pas diplômés à Mayotte et en Guyane ([fiche 3.7](#)).

Plusieurs profils de départements se distinguent à partir des revenus. En particulier, Paris et les départements des grandes métropoles se distinguent par une proportion plus forte que la moyenne de **ménages pauvres** et de **ménages riches**, et une sous-représentation des **ménages à revenus**

► 5. Mode de transport principalement utilisé pour se rendre au travail selon le type de commune de résidence en 2017



Lecture : en 2017, 3 % des personnes en emploi habitant dans la couronne de l'aire d'attraction d'une ville vont au travail à pied.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi de plus de 15 ans se déplaçant pour se rendre au travail, trajet inférieur à 150 kilomètres.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

médians. À l'inverse, dans les DOM, en Seine-Saint-Denis et dans une moindre mesure dans le nord du pays et l'ouest du pourtour méditerranéen, les ménages pauvres ou modestes sont surreprésentés. Les départements où les revenus sont modestes ont été les plus affectés par la crise de 2008 ([dossier Les inégalités territoriales de niveau de vie](#)).

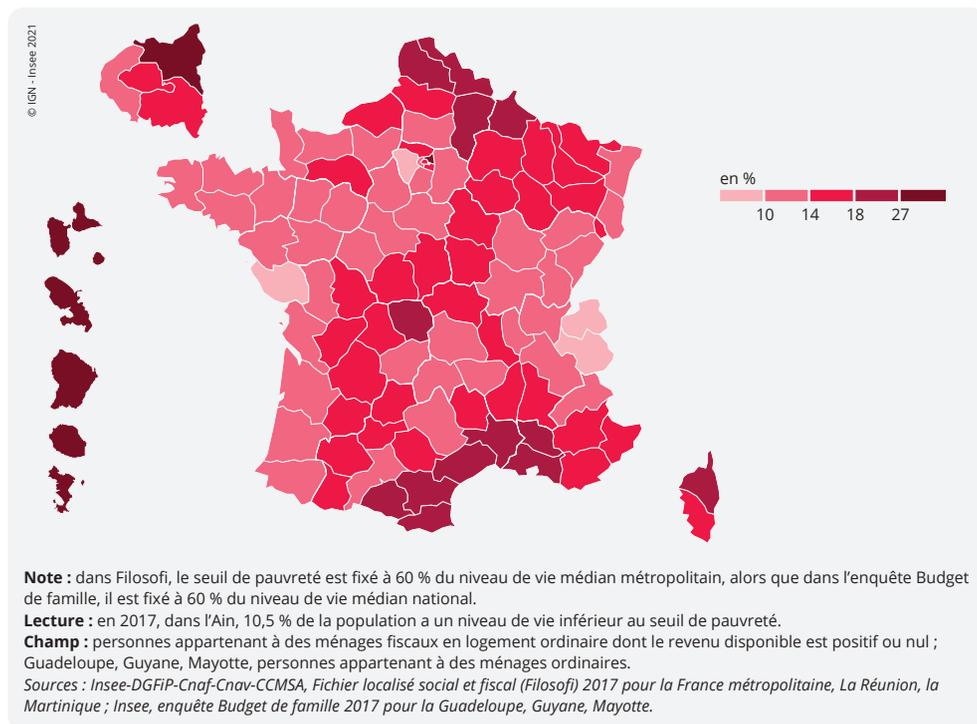
À l'échelle des aires d'attraction des villes, le taux de pauvreté dépend peu de la taille de l'aire. En revanche, les ménages ont des revenus plus élevés dans les aires les plus grandes, ainsi que dans des zones frontalières. Au sein des aires, les disparités sont fortes : les ménages pauvres sont nettement plus présents dans les pôles que dans les couronnes. Les disparités de niveaux de vie sont également fortes au sein des départements frontaliers, de ceux du pourtour méditerranéen et de ceux abritant une grande métropole ([fiche 4.1](#)) ► [figures 6](#) et [7](#).

5,4 millions de personnes vivent dans l'un des 1 436 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) où les situations économiques et sociales sont plus dégradées que dans le reste de leur agglomération. La part des habitants vivant en QPV est particulièrement élevée en Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise, les Bouches-du-Rhône et le Nord, ainsi que dans les territoires ultra-marins de Mayotte et de Guyane. Dans la moitié des QPV, entre 2014 et 2017, les écarts entre les habitants des QPV et ceux de leur environnement urbain hors QPV se réduisent ([fiche 4.2](#)).

Un accès inégal aux professions de santé sans lien direct avec la cartographie de la surmortalité

D'un territoire à l'autre, les conditions de vie des ménages dépendent également de l'accessibilité aux services et équipements. En matière d'accès aux professions de santé, les disparités territoriales ne sont pas les mêmes pour les médecins généralistes que pour les soins infirmiers ou de kinésithérapie. Globalement, l'Île-de-France et trois de ses régions limitrophes (Normandie, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté) ont une densité, rapportée à la population, inférieure à la moyenne nationale pour quatre professions de santé (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes). Le sud de la France ainsi que les Hauts-de-France ont, à l'inverse, un accès globalement plus facile que la moyenne. Dans les départements et régions d'outre-mer, l'accessibilité aux médecins généralistes est limitée, alors que la densité des professions paramédicales est forte ([fiche 4.4](#)). Des disparités de mortalité sont également mises en évidence,

► 6. Taux de pauvreté en 2017



► 7. Taux de pauvreté et niveau de vie médian selon la taille des aires d'attraction des villes en 2017

	Taux de pauvreté (en %)		Niveau de vie médian (en euros par an)	
	Pôle	Couronne	Pôle	Couronne
700 000 habitants ou plus	17,2	9,3	21 990	23 220
200 000 à 700 000 habitants	20,3	11,2	19 530	21 720
50 000 à 200 000 habitants	21,5	10,9	18 750	21 050
Moins de 50 000 habitants	17,6	12,3	19 230	20 350
Communes hors attraction des villes	14,9		19 760	

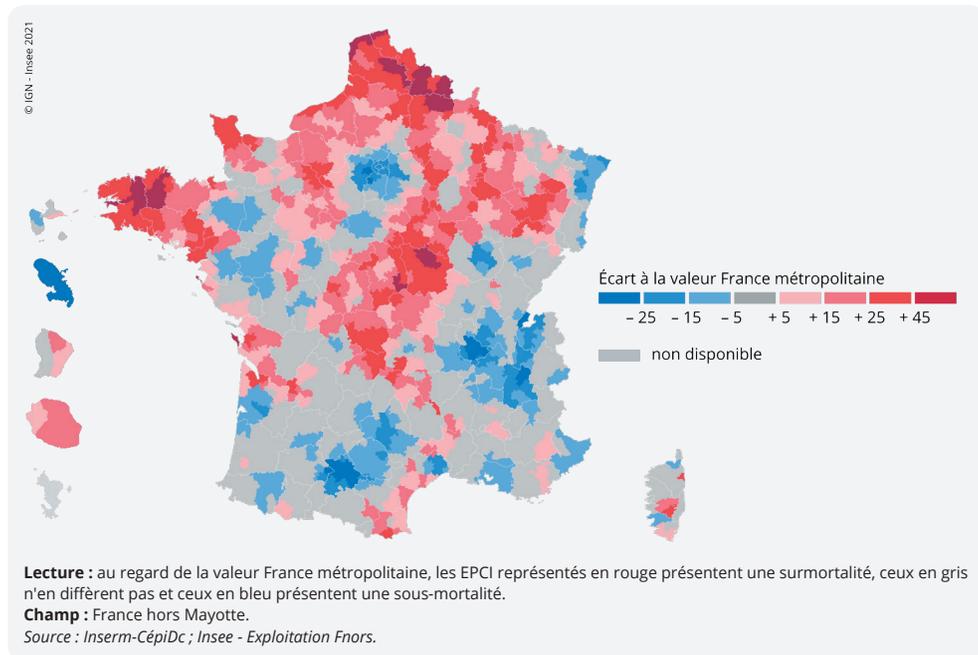
Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

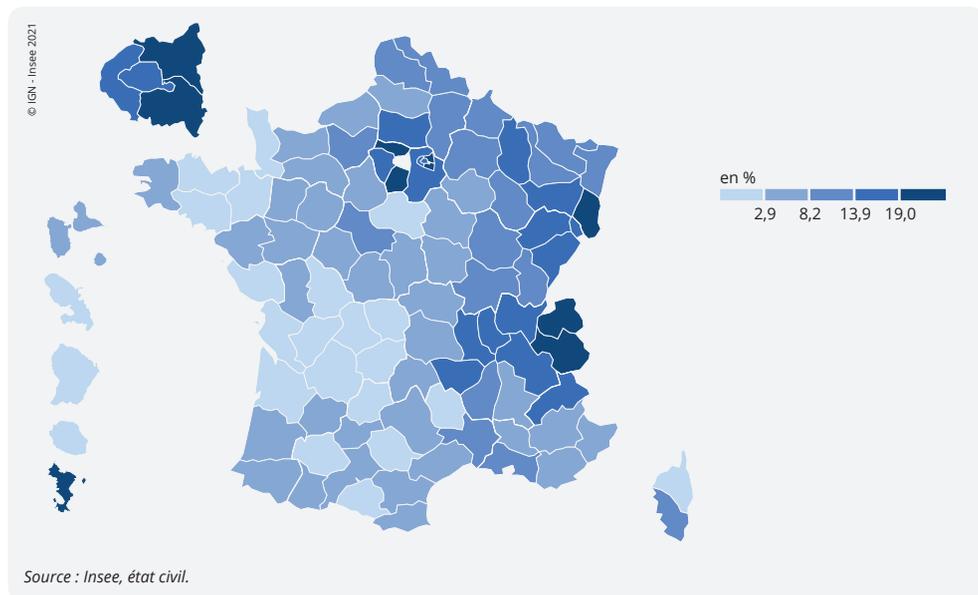
qui sont accentuées pour la mortalité évitable par la prévention primaire (vaccination, tabagisme, alcoolisme, etc.) : un couloir de plus forte mortalité s'étend sur les Hauts-de-France et sur une diagonale allant de la frontière luxembourgeoise au nord du Massif central. À l'opposé, un arc de plus faible mortalité s'étend de l'Île-de-France à la façade atlantique (hors pointe bretonne), le sud de la France et jusqu'au Jura (fiche 4.3) ► **figure 8.**

Cette carte de la surmortalité « structurelle » diffère de celle de la surmortalité entre 2019 et 2020 en lien avec la crise sanitaire ► **figure 9**, cette dernière concernant surtout l'Île-de-France, le nord et l'est de la France à l'exception de sa partie sud. Ainsi, la Bretagne, relativement mal positionnée sur la première carte fait partie des territoires les plus épargnés sur la seconde. Symétriquement, l'Île-de-France affiche une situation favorable quant à la surmortalité « structurelle » mais défavorable dans le contexte de la Covid19. La Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont bien positionnées sur les deux cartes.

► 8. Sur ou sous-mortalité dans les EPCI par rapport à la mortalité évitable en France, en moyenne annuelle sur la période 2009-2015



► 9. Évolution des décès domiciliés entre 2019 et 2020



Des disparités d'accessibilité notables en matière de culture

L'accès à d'autres équipements et services joue aussi un rôle important en matière de conditions de vie des ménages. Dans les territoires les plus denses, l'offre d'équipements et de services est complète, mais la densité n'est en revanche pas toujours suffisante pour que les services soient accessibles ou de qualité. La densité d'équipements par habitant est parfois plus élevée dans les territoires peu denses. C'est le cas des équipements sportifs : dans les territoires les plus denses, en Île-de-France et dans les départements regroupant de grandes villes, le nombre d'équipements sportifs par km² est important, mais la densité de ces équipements par habitant est plus faible (fiche 4.6).

L'offre culturelle reste, quant à elle, très concentrée géographiquement : les équipements culturels sont principalement situés dans les capitales régionales et le long du littoral méditerranéen. Plus de la moitié des salariés des entreprises culturelles travaillent en Île-de-France (fiche 4.5).

Enfin, le taux de cambriolages est plus élevé dans les pôles que dans leurs couronnes, ainsi que dans les plus grandes aires d'attraction des villes (de 700 000 habitants ou plus). La fréquence de ce délit décroît avec la taille de l'aire (fiche 4.7). ●

Auteurs :

Christine Charton, Nathalie Couleaud, Fabrice Lenseigne, Gérard Moreau (Insee)

► Définitions

La **grille communale de densité** définie par Eurostat permet de comparer le degré d'urbanisation des pays européens, avec une méthodologie homogène et relativement indépendante des découpages administratifs de chaque pays. La grille communale s'appuie sur une grille de carreaux de 1 km², dans lesquels la population est calculée à partir des données géolocalisées issues, en France, des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli 2018), base de données issue principalement des fichiers fiscaux liés à la taxe d'habitation.

Les **territoires ruraux** sont définis à partir de la grille de densité : sont rurales toutes les communes peu denses ou très peu denses.

L'**aire d'attraction d'une ville** désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Une très grande aire d'attraction des villes est une aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris). Une grande aire d'attraction des villes est une aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants. Une moyenne aire d'attraction des villes est une aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants. Une petite aire d'attraction des villes est une aire de moins de 50 000 habitants. Les communes qui n'appartiennent ni à un pôle ni à une couronne sont les **communes hors attraction des villes**.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Il s'agit d'une commune ou d'un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Une **zone d'emploi** est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent.

L'**indice conjoncturel de fécondité** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Les **activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

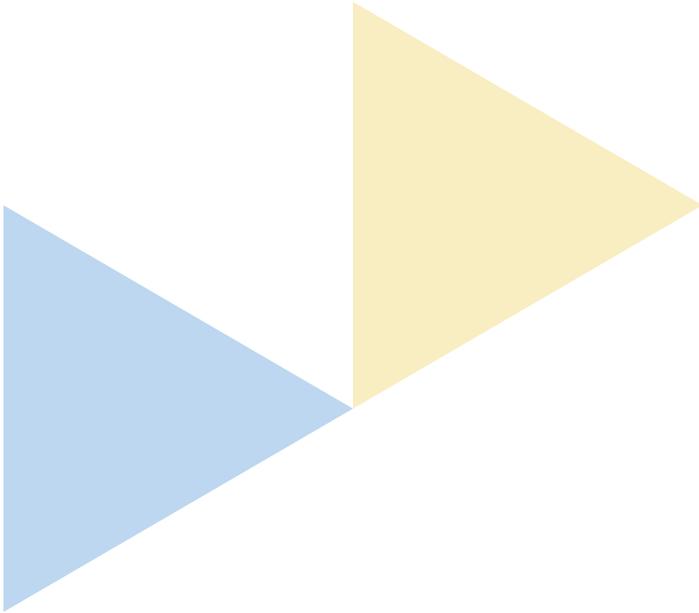
Une grille d'analyse fonctionnelle des emplois décrit le système productif à partir de la définition de quinze fonctions, par regroupement des professions et catégories socioprofessionnelles. Cinq **fonctions** sont qualifiées de « **métropolitaines** », parce qu'elles sont plus particulièrement présentes dans les grandes villes à savoir : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Les **ménages pauvres** sont ceux qui ont les niveaux de vie les plus faibles et se situent dans les 2 premiers déciles de la population (les 20 % les plus modestes) ; les **ménages riches** sont ceux qui ont les niveaux de vie les plus élevés et se situent dans les 2 derniers déciles de la population (les 20 % les plus riches). Les **ménages à revenus médians** sont les 20 % de ménages au milieu de la distribution.

► Pour en savoir plus

- **Bouba-Olga O., Grossetti M.**, « La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? », Revue de l'IOFCE 2015/7 n° 143, 2015.
- **Veltz P.**, *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Presses universitaires de France, janvier 2014.

Dossiers



Spécificités des départements français au regard du développement durable

Les départements français présentent chacun des spécificités au regard des enjeux de développement durable. Par exemple, les métropoles sont des lieux de création de richesses mais aussi des facteurs de risques pour l'environnement et d'exclusion pour certaines catégories de populations.

Les enjeux de santé et de bien-être dépendent de facteurs comme le maillage des services de santé ou la préservation des ressources naturelles. L'eutrophisation, dérèglement aquatique présent dans la plupart des départements, met à mal la qualité des écosystèmes. Préserver la biodiversité est un défi alors que l'artificialisation se poursuit en France.

Pour autant, la conversion en agriculture biologique progresse, la France réalise d'importants investissements pour assainir ses eaux et des comportements vertueux tendent à infléchir les émissions de CO₂ (immatriculation de voitures neuves moins polluantes et développement des énergies renouvelables).

Un autre enjeu du développement durable porte sur la réduction des inégalités. La pauvreté touche les DOM et d'autres départements de France métropolitaine. Dans certains d'entre eux, la suroccupation des logements est élevée. L'écart de salaire entre les femmes et les hommes constitue un facteur d'inégalités et est particulièrement marqué dans les départements industriels et dans ceux où les cadres sont plus nombreux. De plus, dans de nombreux territoires, les difficultés liées à l'éducation et à la formation se cumulent pouvant aussi devenir des obstacles pour l'accès à l'emploi.

La feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 identifie six enjeux prioritaires pour aller vers un modèle plus prospère, solidaire et écologique et être au rendez-vous des objectifs de développement durable (ODD) de 2030, définis dans le cadre de l'ONU ► **encadré 1**. Quatre des six enjeux de cette feuille de route sont traités ici :

- Agir pour la santé et le bien-être de toutes et de tous, notamment *via* une alimentation et une agriculture saine et durable ;
- Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et des modes de vie adaptée au monde à construire et aux défis du développement durable.

► 1. La France dans la moyenne européenne au regard des objectifs de développement durable

La France est en position moyenne au sein de l'Union européenne (UE) [Cling *et al.*, 2019]. La pauvreté et les inégalités monétaires y sont relativement contenues. L'espérance de vie y est élevée sans que cela se traduise par une meilleure santé perçue. En matière d'éducation, la France fait mieux que la moyenne européenne, sauf pour la réduction des faibles compétences chez les jeunes de 15 ans. L'accès à l'emploi reste difficile, notamment pour les plus jeunes. Le bilan de la France est contrasté dans le domaine environnemental. Sa consommation d'énergie a décliné comme dans l'ensemble des pays de l'UE. Cependant, elle peine à atteindre certains de ses objectifs, par exemple en matière d'énergies renouvelables. Le recours à l'énergie nucléaire explique sa bonne performance quant aux émissions de gaz à effet de serre. La France est proche de la moyenne européenne pour la pollution de l'air par les particules fines ou le développement de l'agriculture biologique.

La première partie du dossier s'articule autour des deux premiers enjeux et la seconde partie autour des deux suivants. Les enjeux non traités ici relèvent respectivement de la question de gouvernance territoriale et de la coopération internationale ► **encadré 2**.

► 2. Méthodologie

L'analyse s'appuie sur une sélection de 14 indicateurs départementaux. Ces indicateurs sont disponibles dans la base d'indicateurs territoriaux de développement durable, conjointement développée par l'Insee et le Service des données et études statistiques (SDES), en partie constituée par désagrégation d'indicateurs nationaux. La sélection des indicateurs analysés a été réalisée à partir des 106 indicateurs disponibles sur le site de l'Insee. Ce choix a été guidé par leur disponibilité au niveau départemental, leur relative fraîcheur pour chacun des départements et leur qualité statistique afin de permettre les comparaisons. L'objectif est de couvrir l'ensemble des quatre enjeux retenus pour ce dossier : climat et biodiversité ; santé et bien-être ; lutte contre les discriminations et inégalités ; éducation et formation. Cette sélection a un impact sur les résultats qui ne doivent pas être interprétés comme des palmarès. Il s'agit plutôt d'atouts ou de handicaps constatés et plus ou moins marqués au niveau départemental afin de contribuer à atteindre les objectifs au niveau national. Chaque indicateur apporte un éclairage sur la situation des départements au regard de l'un des 15 objectifs de développement durable retenus dans ce dossier (voir la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030) et permet de mettre en évidence, indicateur par indicateur, les différences, les points faibles et les atouts des départements. Dans cette étude, chaque indicateur est affecté à un seul ODD et traité comme tel bien qu'il puisse illustrer d'autres objectifs. Par exemple, l'indicateur concernant l'eutrophisation illustre l'ODD 14 concernant la vie aquatique mais concerne aussi l'ODD 6 relatif à l'eau et à l'assainissement.

Indicateurs retenus

Environnement et santé

- Accessibilité potentielle localisée (APL) aux soins ► **figure 1** (ODD 3 Bonne santé et bien-être) ;
- Part des surfaces en agriculture biologique ► **figure 2** (ODD 2 Faim « zéro ») ;
- Part de la surface sensible à l'eutrophisation ► **figure 3** (ODD 14 Vie aquatique) ;
- Part des stations d'épuration avec traitement en conformité (ODD 6 Eau propre et assainissement) ;
- Part de la surface départementale convertie en surface artificialisée ► **figure 4** (ODD 15 Vie terrestre) ;
- Part des véhicules particuliers émettant moins de 100 g de CO₂/km ► **figure 5** (ODD 9 Industrie, innovation et infrastructure) ;
- Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'électricité ramenée à l'hectare (ODD7 Énergie propre et d'un coût abordable) ;
- Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés ► **figure 6** (ODD 12 Consommation et production responsables).

Transition économique juste et éducation

- Taux de pauvreté monétaire ► **figure 7** (ODD 1 Pas de pauvreté) ;
- Disparité des niveaux de vie, rapport interdécile (ODD 10 Inégalités réduites) ;
- Part des logements en situation de suroccupation ► **figure 8** (ODD 11 Villes et communautés durables) ;
- Écart de salaire entre les femmes et les hommes ► **figure 9** (ODD 5 Égalité entre les sexes) ;
- Part des non-diplômés chez les 20-24 ans sortis des études ► **figure 10** (ODD 4 Éducation de qualité) ;
- Part des 15-25 ans hors emploi et hors formation ► **figure 11** (ODD 8 Travail décent et croissance économique).

Du fait de l'absence d'indicateurs départementaux, deux enjeux de la feuille de route ne sont pas analysés ici :

- Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Chaque département a des atouts et des handicaps pour contribuer aux objectifs nationaux de développement durable. En effet, le territoire national se caractérise par une grande variété de situations en matière de positionnement géographique, de climat, de densité de population, d'empreinte économique, de spécialisations sectorielles, etc.

Des enjeux différents selon les départements

La densité de population en France métropolitaine varie de 15 habitants au km² en Lozère à plus de 20 000 à Paris. Les départements qui englobent de grandes métropoles sont denses. Ils sont bien positionnés pour l'éducation, la formation, l'accès aux soins, mais moins sur l'artificialisation des sols, la valorisation des déchets ou encore la pollution. Pour les inégalités de revenus, les départements de l'ouest de la France (Côtes-d'Armor et Morbihan), du Massif central (Aveyron, Corrèze, Allier) et de l'est montagneux s'opposent à ceux ayant des grandes villes (Paris, Lyon, Marseille) et du pourtour méditerranéen, où les inégalités sont plus marquées.

La localisation géographique intervient aussi dans la différenciation des départements par indicateur. Un quart des départements de France métropolitaine a une façade maritime et la moitié des zones montagneuses. Les départements de la façade atlantique au climat océanique sont davantage préservés du réchauffement climatique, sont bien positionnés sur l'énergie renouvelable, mais sont touchés par l'artificialisation des sols. Ils sont par ailleurs assez bien positionnés sur l'éducation et la formation. L'atteinte des objectifs de développement durable dépend entre autres de l'orientation économique des départements. Dans les départements à agriculture intensive, l'enjeu est de préserver les eaux et les sols de la pollution en développant, par exemple, l'agriculture biologique. L'**eutrophisation** fait également l'objet d'une vigilance.

Pour les départements de tradition industrielle, résultat d'une longue histoire liée aux ressources naturelles locales (mines) et à un réseau dense de voies de communication, la réduction des émissions de CO₂ est un enjeu important. Souvent, les problèmes sociaux (pauvreté, difficultés de logement et difficultés d'insertion des jeunes) y sont marqués.

Dans les départements touristiques, la satisfaction des besoins des résidents et le développement économique lié à l'offre touristique se concurrencent, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur l'artificialisation des sols et l'accès au logement.

Les cinq départements ultra-marins affichent également de fortes particularités, qui s'expliquent tant par leur situation géographique que par leur histoire. Dans les départements d'outre-mer, l'économie est très spécifique, compte tenu des ressources locales, de l'insularité et de l'éloignement par rapport à la métropole. Les difficultés scolaires et d'insertion sont particulièrement prégnantes. Si la Guadeloupe et la Martinique se distinguent par un taux de jeunes non diplômés inférieur au reste des DOM (21 %), les difficultés sont particulièrement fortes en Guyane et à Mayotte, où plus de la moitié des jeunes sont sans diplôme. La proportion est équivalente pour les jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation après leur sortie du système scolaire. Dans les DOM, la biodiversité et l'environnement sont les plus grands atouts. En revanche, ces départements sont les plus vulnérables face aux intempéries, au réchauffement climatique ou plus généralement aux catastrophes naturelles (éruptions volcaniques, tempêtes, tsunamis, etc.).

Pour toutes ces raisons, les opportunités et les contraintes pour se rapprocher des objectifs de développement durable diffèrent d'un département à l'autre. Les métropoles constituent des lieux de création de richesse, mais peuvent aussi concentrer des risques pour l'environnement, en matière de pollution et de biodiversité. Des mécanismes de ségrégation sociale et d'exclusion s'y développent. Le tourisme représente pour certains territoires un atout indéniable pour le développement économique, mais il génère une pression sur le marché immobilier et les ressources naturelles.

Les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs varient donc selon les spécificités propres à chaque département. L'analyse des politiques concourant à l'atteinte des objectifs de développement durable mérite aussi une approche territorialisée. En effet, certaines politiques relèvent pour l'essentiel de décisions nationales (politique industrielle, éducation, égalité entre les femmes et les hommes) ou internationales (lutte contre le réchauffement climatique) mais sont mises en œuvre et peuvent être évaluées localement. D'autres politiques relèvent plus directement des collectivités locales (valorisation des déchets, accès au logement, artificialisation des sols).

Un environnement de qualité pour agir en faveur de la santé, du bien-être, de la biodiversité et du climat

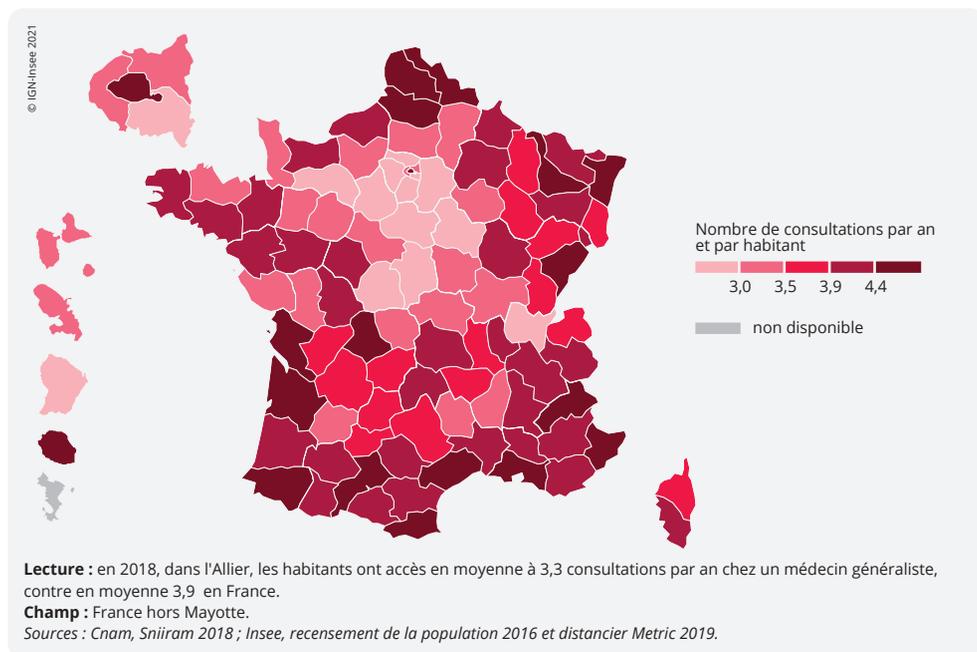
La feuille de route pour l'Agenda 2030 identifie plusieurs enjeux afin d'éviter de dégrader davantage le cadre de vie et l'environnement : meilleure gestion des ressources naturelles, production plus durable et système de santé mieux adapté aux territoires et à leurs habitants. Face à ces enjeux, les politiques publiques déclinent des objectifs dans plusieurs domaines. Les territoires peuvent, en fonction de leurs contraintes et de leurs opportunités, agir pour atteindre ces objectifs.

L'accessibilité de tous aux soins dépend du maillage des services de santé et de la proximité des populations à ces services. Le décalage entre l'offre et la demande de soins peut être résorbé par des politiques publiques nationales, régionales et locales. En 2018, les Français ont accès en moyenne à 3,9 consultations par an chez un médecin généraliste, mais les inégalités territoriales sont importantes

► **figure 1.** L'accessibilité aux médecins généralistes est souvent meilleure dans les territoires bénéficiant d'une forte croissance démographique, dans les territoires les plus denses, mais aussi dans les zones touristiques. Ainsi, les départements de la façade atlantique, de l'arc méditerranéen et du nord-est de la France sont les mieux dotés. Au contraire, l'accessibilité est moins bonne dans les départements d'Île-de-France hors Paris.

Dans les DOM (hors Mayotte), la situation est contrastée. Si elle est favorable à La Réunion, département de France le mieux doté avec en moyenne 5,4 consultations par an et par habitant, l'accessibilité aux médecins généralistes est faible dans les autres DOM, en particulier en Guyane (2,4 consultations).

► 1. Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes en 2018



L'agriculture biologique relativement plus présente dans le sud-est de la France

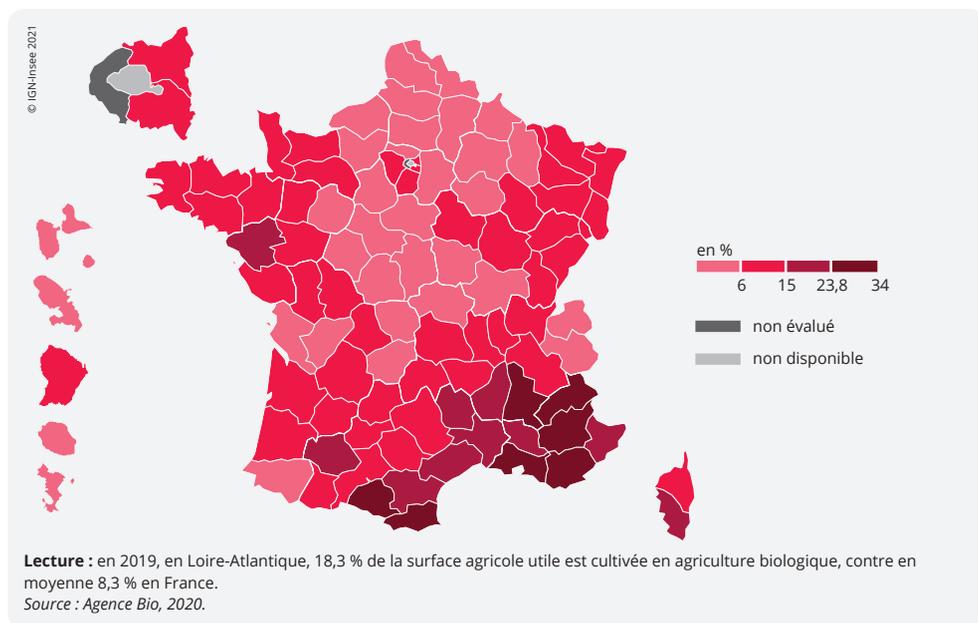
La recherche d'une alimentation saine est un marqueur d'un nouveau mode de consommation pour une partie de la population. Consommer des produits de meilleure qualité pour prendre soin de sa santé et de l'environnement conduit au développement de l'alimentation « bio » qui implique une adaptation de la production. En ce sens, la politique alimentaire française fixe des objectifs à travers le plan Ambition Bio 2022. L'un de ces objectifs est de parvenir à 15 % de la surface agricole utile française (SAU) en agriculture biologique. En 2019, 2,3 millions d'hectares sont cultivés selon le mode biologique,

soit 8,3 % de la SAU ► **figure 2**. La dynamique de conversion se confirme et les surfaces cultivées en bio ont doublé en cinq ans. L'agriculture biologique est inégalement répartie selon les types de cultures : les vergers, les plantes à parfum et les vignes sont plus concernés que les grandes cultures. Conséquence de cette spécialisation, près de 60 % des surfaces cultivées en bio sont localisées dans trois régions (Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Occitanie et Corse). Ainsi, 17 départements dépassent le seuil des 15 % de leur SAU en agriculture biologique et se situent dans ces trois régions. À l'opposé, les grandes régions céréalières et les zones de polyculture du nord de la France concentrent les départements allouant moins de 6 % de leur SAU à l'agriculture biologique.

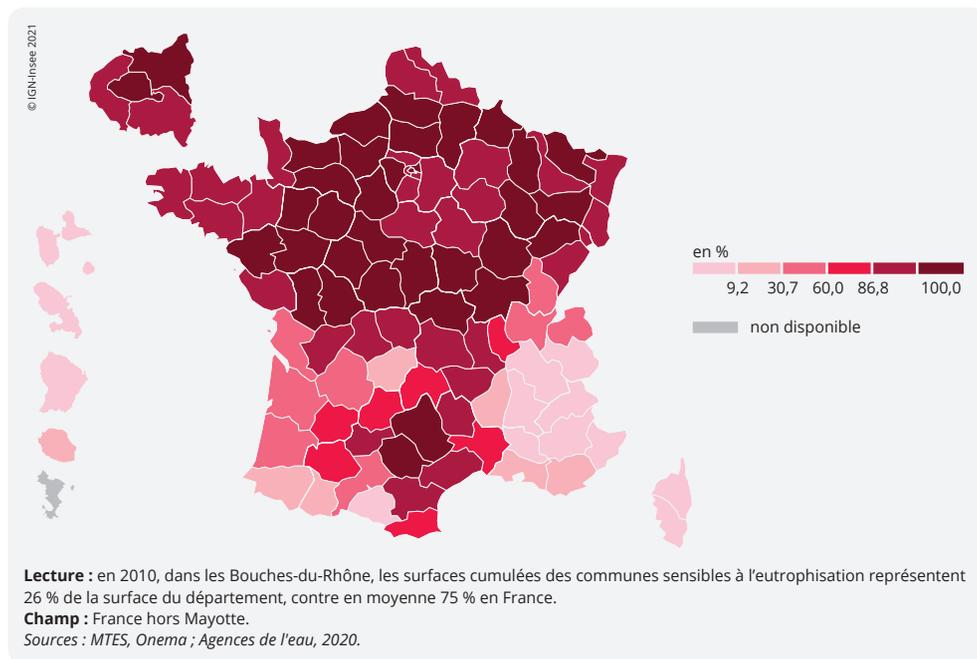
Au niveau aquatique, la préservation des ressources naturelles se caractérise également par l'eutrophisation, symptôme d'un rejet trop important en phosphore et en azote. Il résulte de l'utilisation d'engrais agricoles et de rejets domestiques ou industriels, et se manifeste par une prolifération végétale et une diminution de la teneur en oxygène. D'autres facteurs tels que des températures élevées, un faible débit d'eau ou une abondante luminosité amplifient ce dérèglement. En France, les bassins les plus sensibles à l'eutrophisation se situent dans la moitié nord du pays (aval de la Seine, côtes normandes, bassin de la Loire, du Rhin et de la Meuse) ainsi que partiellement dans le bassin de la Garonne (Tarn et Aveyron). Les régions de grandes cultures intensives ou d'élevage sont particulièrement touchées ► **figure 3**. Seuls neuf départements, dont la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique, n'ont aucune surface sensible à ce dérèglement.

L'assainissement des eaux usées, collectif ou individuel, est indispensable pour protéger les milieux aquatiques. La France réalise d'importants investissements pour mettre en conformité les stations d'assainissement au regard de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Au sens de cette directive, 71 % de la capacité de traitement des agglomérations de 2 000 Eh (équivalent habitant) ou plus (celles qui font l'objet d'un rapportage à la Commission européenne) sont réputés conformes. En incluant les stations de faible capacité, cette part baisse à 60 %. Le taux de conformité globale des stations de traitement des eaux usées en capacité nominale de traitement (installations conformes en matière d'équipement, de performance et de collecte par temps sec), par **agglomération d'assainissement**, varie de 100 % (Orne, Cher et Charente-Maritime) à 0 % (Mayotte). En métropole, les moins bonnes performances s'observent dans la Sarthe (6 % de conformité), les Ardennes et le Loir-et-Cher (10 %).

► 2. Part des surfaces cultivées en agriculture biologique en 2019



► 3. Part de la surface sensible à l'eutrophisation en 2010



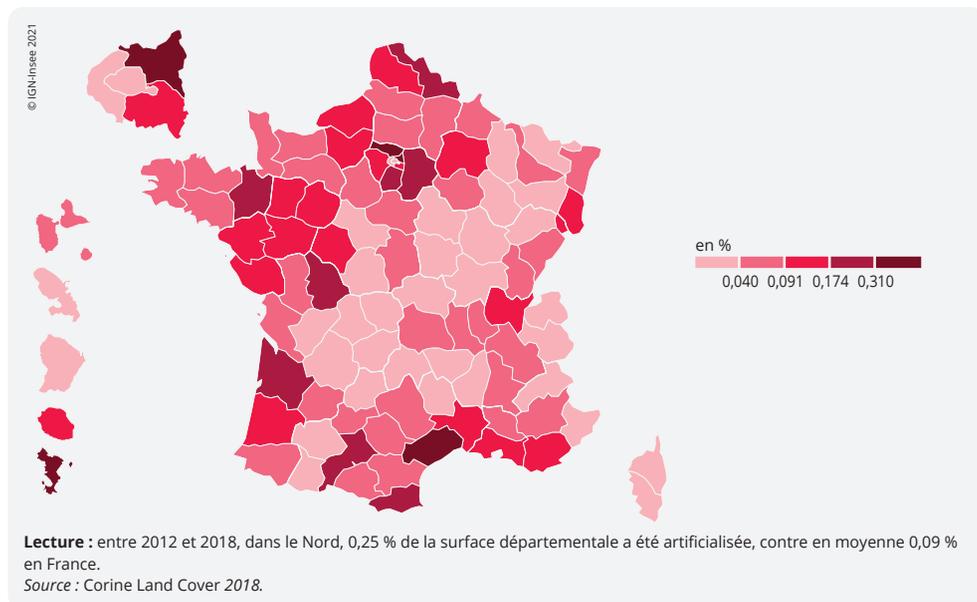
L'artificialisation des sols se poursuit, plus intensément dans les zones attractives

La lutte contre l'étalement urbain pour préserver les paysages et la biodiversité est également une préoccupation environnementale importante. En France, 43 700 ha sont des surfaces principalement artificialisées entre 2012 et 2018 d'après la source Corine Land Cover¹, soit une superficie équivalente à quatre fois celle de Paris. Les départements les plus concernés se situent logiquement dans des territoires attractifs (du fait de leur dynamique économique ou de leur climat), tels que les espaces littoraux et les grandes métropoles (2 300 ha en Gironde, 1 900 ha dans l'Hérault, 1 700 ha en Haute-Garonne), tandis que les départements ruraux ou montagnards sont davantage préservés. La Charente est l'unique département où l'artificialisation baisse : - 235 ha, en raison d'une diminution des surfaces des zones de chantier. Rapportée à la superficie du département, l'artificialisation a été la plus forte à Mayotte et en Seine-Saint-Denis ► **figure 4**. Cette modification des milieux se fait essentiellement au détriment de territoires agricoles : 80 % des superficies nouvellement artificialisées étaient agricoles en 2012 et près de 20 % étaient des forêts ou des milieux semi-naturels. Dans six départements, l'artificialisation provient intégralement de la disparition de surfaces agricoles (Cantal, Eure-et-Loir, Gers, Ille-et-Vilaine, Somme et Seine-Saint-Denis), tandis que dans les Alpes-Maritimes elle provient intégralement de la disparition de zones forestières ou de milieux semi-naturels. À l'inverse, sur les 5 300 ha désartificialisés entre 2012 et 2018 provenant de surfaces de mines, de décharges ou de chantiers, 46 % sont devenus agricoles, notamment en Haute-Vienne (devenus des prairies) et dans le Gers (devenus des terres arables) ; 40 % sont devenus des milieux à végétation arbustive ou herbacées, notamment dans le Gard et les Bouches-du-Rhône et 13 % des surfaces en eaux continentales (eaux réparties sur les terres émergées) notamment dans la Marne et l'Yonne.

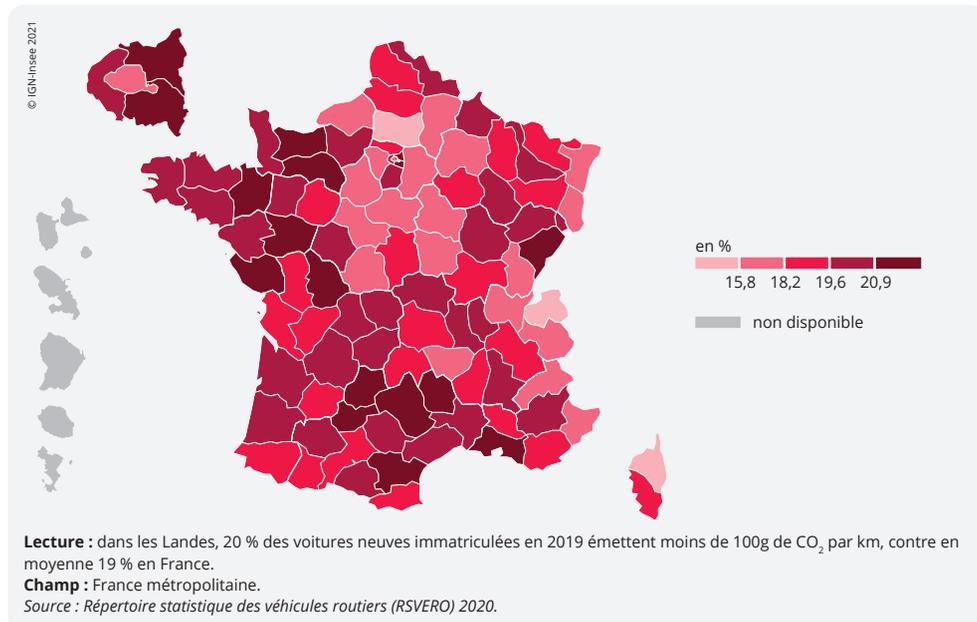
¹ Corine Land Cover (CLC) est un inventaire biophysique de l'occupation des sols et de son évolution selon une nomenclature en 44 postes. Cet inventaire est produit par interprétation visuelle d'images satellite. L'échelle de production est le 1/100 000. CLC permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha. Cette base de données a été initiée en 1985. Les millésimes 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018 ont été réalisés.

Le dioxyde de carbone (CO₂) représente 77 % des émissions de gaz à effet de serre et est nocif pour l'environnement. Il est partiellement produit par les transports (29 %) et par les établissements industriels (20 %). En octobre 2020, les émissions moyennes de CO₂ des voitures neuves s'établissent à 120,4 g/km et la part des voitures soumises au malus écologique est de 6,9 %. En 2019, 18,8 % des véhicules neufs émettent moins de 100 g de CO₂ par kilomètre ► **figure 5.**

► 4. Part de la surface départementale convertie en surface principalement artificialisée entre 2012 et 2018



► 5. Part des immatriculations de voitures neuves émettant moins de 100g CO₂/km en 2019



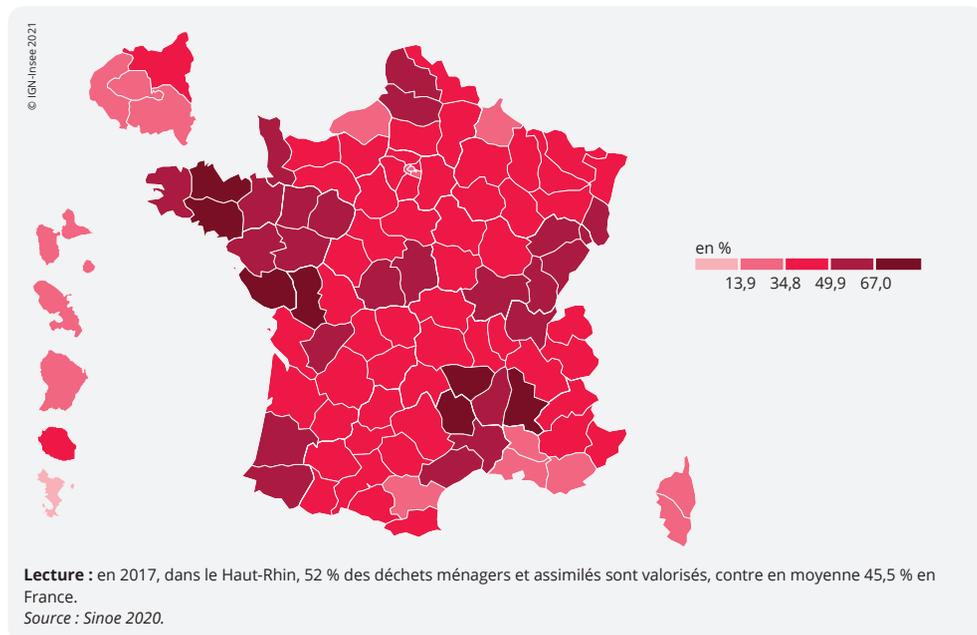
Ce taux varie de 13,3 % en Haute-Corse à 22,4 % dans le Lot. Dans les Bouches-du-Rhône, le Nord, les Hauts-de-Seine et le Rhône, qui enregistrent de fortes ventes de véhicules neufs, la part des véhicules peu polluants, en matière de CO₂, avoisine les 20 %. La part des véhicules peu polluants est plus forte dans les départements densément peuplés où les activités industrielles polluantes (sidérurgie, métallurgie, chimie, industrie lourde) sont particulièrement présentes.

Au même titre que la limitation de l'artificialisation, la production d'énergies renouvelables est un moyen de préserver l'environnement. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie publiée en janvier 2019, l'objectif est de doubler les capacités de production d'énergies renouvelables en 2028 pour atteindre la neutralité carbone en 2050. En 2017, les deux principales sources de production d'énergies renouvelables sont l'éolien (57 %) et le photovoltaïque (30 %). Les principales implantations en éoliennes se situent dans la moitié nord : les trois premiers départements producteurs sont la Somme (9,4 % de la production totale d'énergie éolienne), la Marne (6,2 %) et le Pas-de-Calais (6,1 %). Le Sud concentre davantage d'installations photovoltaïques : les trois premiers producteurs d'énergie photovoltaïque sont la Gironde (10,2 % de la production totale d'énergie photovoltaïque), les Landes (6,6 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (4,5 %). Les départements situés au centre de la France ont des marges de progression en matière de production d'énergies renouvelables, tout en tenant compte du fait qu'ils bénéficient de conditions météorologiques moins favorables en termes d'ensoleillement ou de vent. Concernant les DOM, La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique se situent dans le premier tiers des départements les plus producteurs.

Les départements denses ou touristiques valorisent moins les déchets ménagers et assimilés

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire vise également à interdire progressivement la mise en décharge de déchets non dangereux valorisables et à réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) admis en installation de stockage à 10 % des quantités produites. En 2017, 35 millions de tonnes de DMA ont été produits en France, dont 45 % ont été valorisés hors incinération avec récupération d'énergie ► **figure 6**. Les performances départementales de valorisation sont inégales : de 84 % en Vendée à 21 % en

► 6. Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés en 2017



Corse-du-Sud. Les régions de Bretagne, des Pays de la Loire et des départements plus ruraux (Lozère, Haute-Loire, Drôme, Ardèche) valorisent davantage leurs DMA. Les départements les moins efficaces sont majoritairement les plus denses ou les plus touristiques (départements de Corse, d'Île-de-France, de Provence-Alpes-Côtes d'Azur et d'Occitanie). Les DOM, hormis La Réunion, valorisent peu leurs déchets (moins de 27 %).

Par ailleurs, préserver l'environnement implique aussi de lutter contre le réchauffement climatique, source de nombreux dérèglements de la biodiversité et facteur d'amplification de catastrophes naturelles ► **encadré 3**.

► 3. Le réchauffement climatique, source de nombreux dérèglements

L'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) est illustré essentiellement au niveau national à l'aide des dérèglements observés (catastrophes naturelles, hivers moins rigoureux, diminution de l'enneigement, etc.). Des mutations de l'environnement sont en cours et contraignent les activités humaines (adaptation des productions agricoles, approvisionnement en eau douce, sécheresse). L'objectif de l'Accord de Paris de 2015, qui fixait la limite du réchauffement à + 2°C en 2030, semble aujourd'hui inatteignable. L'évolution des températures démontre que les hivers deviennent de moins en moins rigoureux et les vagues de chaleur sont plus fréquentes. La durée moyenne d'enneigement en moyenne montagne diminue. Les précipitations annuelles sont très disparates : elles augmentent sur une grande moitié nord (surtout le quart nord-est) et baissent au sud (surtout dans le sud-est). Entre 1998 et 2018, sur l'ensemble du territoire, de nombreux arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris. Parmi ces catastrophes, 72 % correspondent à des inondations et 23 % à des mouvements de terrain. La fréquence des catastrophes naturelles pourrait s'accroître. Les populations du littoral sont de plus en plus confrontées à l'érosion côtière et aux risques de submersion marine ; les glaciers disparaissent progressivement des montagnes, les incendies se multiplient et des épisodes caniculaires touchent désormais les zones intérieures.

Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté

Les politiques publiques doivent également agir sur la pauvreté, la suroccupation des logements, l'égalité entre les femmes et les hommes et les difficultés d'insertion des jeunes. Les politiques publiques sont souvent nationales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ou d'éducation et de formation, mais plutôt locales en matière de logement et de lutte contre la pauvreté.

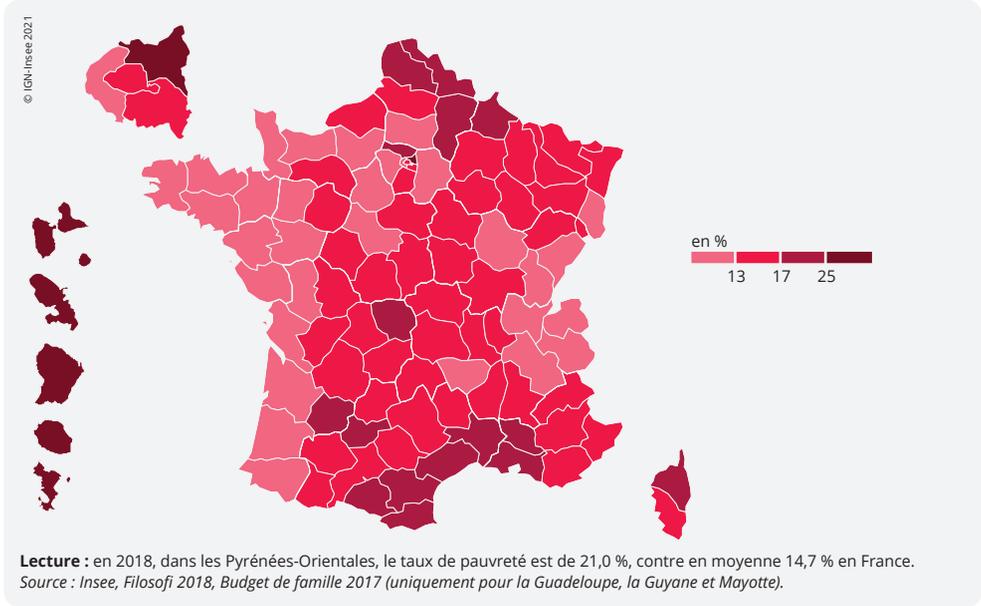
La pauvreté touche d'abord les DOM qui enregistrent les taux les plus forts, au-delà de 30 %. En France métropolitaine, la pauvreté la plus élevée est observée en Seine-Saint-Denis et, dans une moindre mesure, dans les Pyrénées-Orientales, dans l'Aude et en Haute-Corse avec un taux de pauvreté supérieur à 20 % ► **figure 7**. Elle est importante dans le nord et le sud de la France, ainsi que dans certains départements de la « diagonale centrale » incluant l'Aisne, la Creuse, le Lot-et-Garonne et l'Aube. À l'inverse, en Haute-Savoie, dans les Yvelines et en Vendée, les taux de pauvreté sont les plus bas (inférieurs à 10 %).

Dans les départements où l'emploi est le plus précaire (proportion élevée d'emploi intérimaire et de contrats à durée déterminée) et où les jeunes connaissent des difficultés pour s'insérer, la dispersion des **niveaux de vie** est souvent plus élevée. Néanmoins, les départements offrant les revenus tant les plus élevés (Hauts-de-Seine et Paris) que les plus faibles (Mayotte et Guyane) enregistrent les plus fortes disparités sociales (les 10 % des ménages les plus aisés ont un niveau de vie plus de 6 fois supérieur aux 10 % les plus modestes).

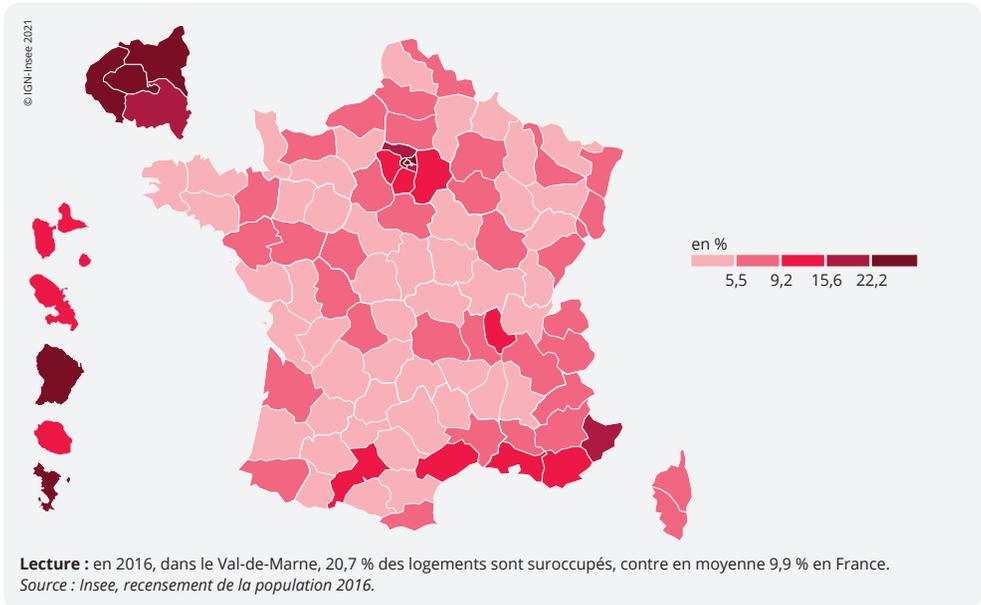
En 2016, 9,9% des résidences principales sont en situation de **suroccupation**. Cela concerne plus de 5 millions de personnes qui vivent à deux ou plus dans un logement où le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille de leur ménage. La suroccupation des logements est liée à la pauvreté de la population du département, sauf exceptions comme dans les Hauts-de-Seine ou le Val-de-Marne. En métropole, elle coïncide avec une part de la population vivant en HLM importante et des ménages plus grands que la moyenne. Le taux de pauvreté est plus élevé chez les locataires du parc social que pour les autres ménages et la suroccupation y est, en général, plus fréquente.

Les ménages concernés par la suroccupation résident majoritairement dans les grandes agglomérations. 74 % d'entre eux habitent dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, dont 40 % dans l'agglomération parisienne. En métropole, la suroccupation des logements est la plus forte en Île-de-France et en Provence-Alpes Côte d'Azur. Si les logements sont plus souvent suroccupés dans les départements les plus denses (départements d'Île-de-France, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône), ils le sont également à Mayotte et en Guyane (taux de suroccupation respectivement de 57,5 % et 37,2 %) ► **figure 8.**

► 7. Taux de pauvreté en 2018



► 8. Taux de logements suroccupés en 2016



Les écarts de salaire femmes-hommes sont plus importants dans les départements industriels

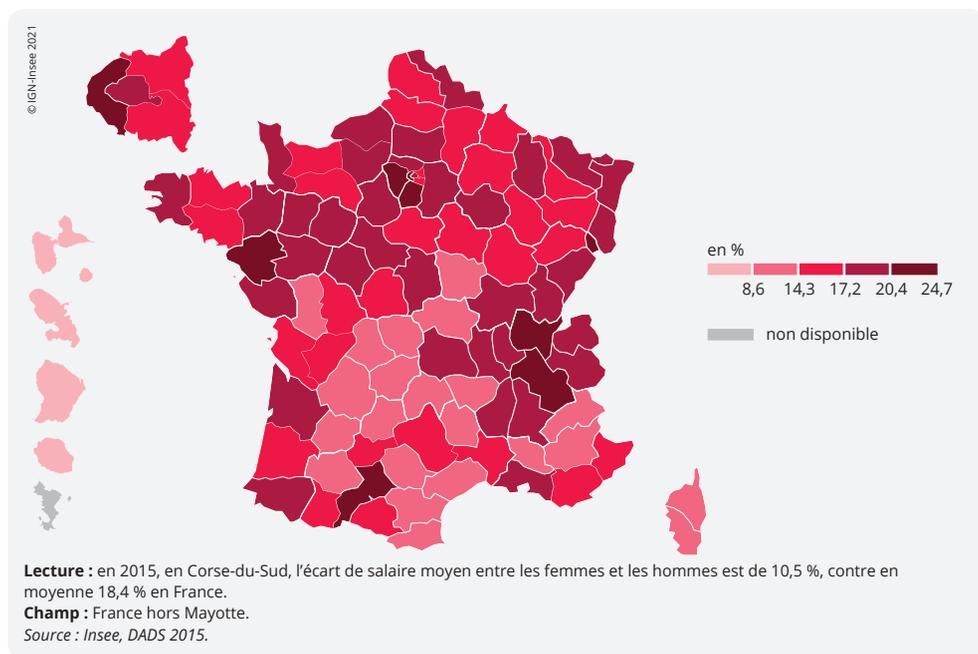
L'écart de salaire entre les femmes et les hommes constitue un autre facteur d'inégalité. De 18,4 % en moyenne en France, l'écart est globalement plus faible dans les départements peu denses et peut être fort dans des départements très urbanisés, où les cadres sont très présents, notamment à Paris (20,2 %), avec des exceptions notables comme la Seine-Saint-Denis (16,5 %) et le Val-de-Marne (14,5 %). C'est en effet pour les cadres que les écarts de salaires sont les plus importants.

Plus généralement, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est plus élevé dans les départements où l'éventail de salaires est plus étendu parmi l'ensemble des salariés. Cet écart de salaire s'explique, d'une part, par des inégalités de volume de travail, les femmes exerçant plus souvent à temps partiel, d'autre part, par des inégalités de salaire pour un même volume de travail. Ces inégalités proviennent principalement du fait que les femmes et les hommes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs et n'occupent pas les mêmes emplois. En particulier, les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les cadres. Dans un département où il y a plus de cadres, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est plus élevé. Les inégalités d'accès aux emplois les mieux rémunérés sont particulièrement élevées parmi les salariés ayant des enfants, si bien que les écarts de salaire entre les pères et les mères sont nettement plus importants qu'entre les femmes et les hommes sans enfant.

Ainsi, les départements ayant des spécificités industrielles, où les cadres sont plus nombreux, enregistrent les plus forts écarts de salaire entre les femmes et les hommes : Hauts-de-Seine, Territoire de Belfort, Isère, Ain, Haute-Garonne, Loire-Atlantique ► [figure 9](#).

L'écart de salaire dans un département s'explique aussi par le poids de la fonction publique dans l'emploi, car les salaires y sont déterminés de façon statutaire et l'écart entre les femmes et les hommes y est plus faible que dans le privé. C'est le cas des départements de métropole peu industriels et plus agricoles où les écarts sont très faibles (Lozère, Cantal, Dordogne, Pyrénées-Orientales, Alpes-de-Haute-Provence, Creuse, Corse-du-Sud). Les DOM enregistrent

► 9. Écart de salaire horaire moyen entre les femmes et les hommes en 2015



globalement les écarts les plus faibles. Les emplois y sont plus souvent moins qualifiés, et leurs emplois de cadres relèvent en grande partie de la fonction publique.

Hors effets de structure que sont les différences de volume de travail, de catégories socioprofessionnelles ou de secteur d'activité, des écarts subsistent entre départements. Si les politiques publiques peuvent agir pour résorber cet écart au niveau national, les entreprises le peuvent également au niveau local.

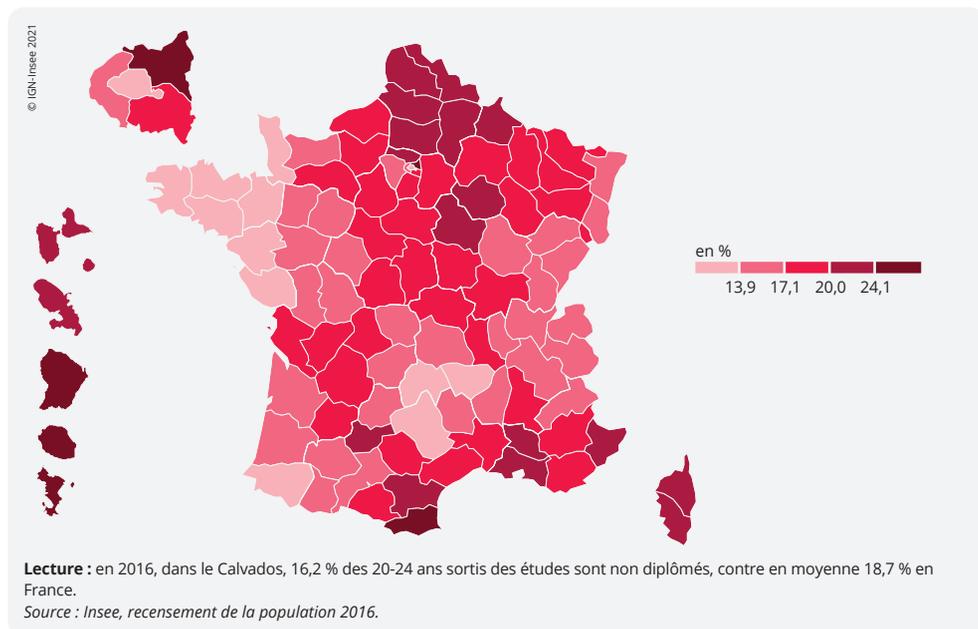
Les difficultés d'insertion sur le marché du travail riment souvent avec pauvreté

La précarité monétaire des ménages et celle des actifs vis-à-vis du marché du travail (proportion élevée d'emploi intérimaire et de contrats à durée déterminée) sont très liées. Aussi une réduction des inégalités économiques et sociales pourrait passer par plus d'égalité dans le niveau d'éducation et par une meilleure insertion des jeunes dans la vie active.

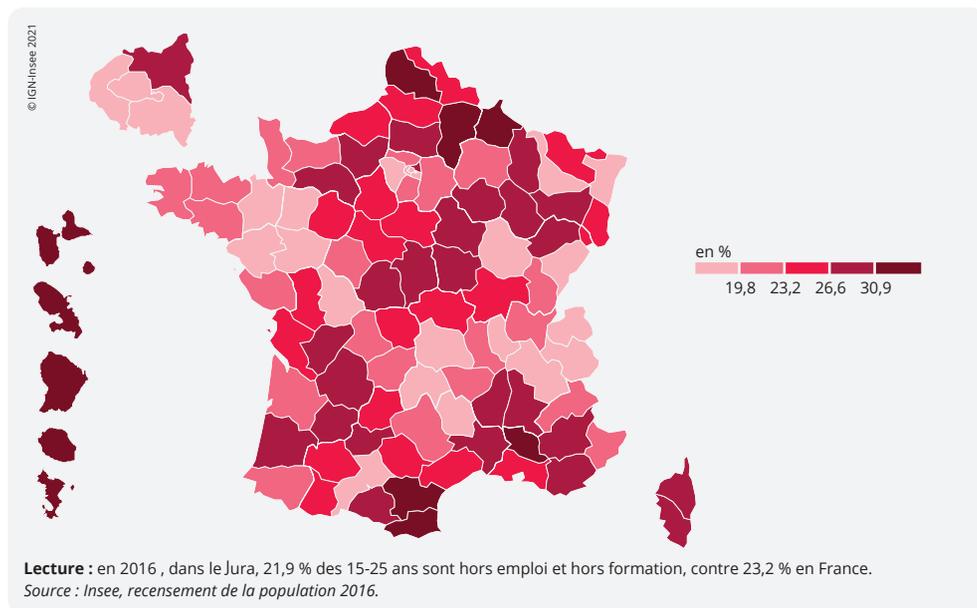
Au regard de la part des jeunes âgés de 20 à 24 ans sortis non diplômés du système éducatif, les départements les mieux positionnés sur les questions d'éducation sont concentrés dans l'ouest de la France, particulièrement en Bretagne et dans les départements limitrophes, dans le sud-ouest (Gironde, Pyrénées-Atlantique, Haute-Garonne, Gers), dans une partie des départements du Massif central (Aveyron, Lozère, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Corrèze), de l'est Lyonnais (Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie et Isère) ou encore de l'Île-de-France ► **figure 10**. Les jeunes de ces départements s'insèrent plus facilement dans la vie active. Leurs taux de pauvreté et de chômage y sont plus faibles que la moyenne. Les grandes métropoles et les villes étudiantes (Rennes, Nantes, Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Dijon, etc.) font partie de ces territoires.

Les départements les moins bien positionnés sur l'enjeu éducatif, à la fois sur la part de jeunes non diplômés et sur l'insertion dans la vie active ► **figure 11**, sont situés majoritairement dans le nord et dans le sud de la France ainsi que dans les DOM. Ces départements cumulent très souvent pauvreté, difficultés d'apprentissage scolaire et obstacles pour l'accès à un emploi non précaire, notamment dans le nord de la France (Pas-de-Calais, Somme, Oise, Ardennes et Aisne).

► 10. Part des non-diplômés chez les 20-24 ans sortis des études



► 11. Part des 15-25 ans hors emploi et hors formation en 2016



Sur le pourtour méditerranéen, la part des jeunes qui sortent non diplômés est élevée (supérieure à 20 % contre moins de 18 % en France métropolitaine) et les jeunes ont plus de mal à s'insérer dans la vie active (près de 30 % ni en emploi ni en formation, contre 23 % en France et 22 % en métropole), en raison notamment d'un taux de chômage élevé. ●

Auteurs :

Justine Durand (Insee)

Henri Lavergne (Insee)

Pascal Boulin (SDES)

Frédéric Vey (SDES)

► Définitions

L'**eutrophisation** correspond à un phénomène de dégradation d'un environnement aquatique. Elle est généralement provoquée par une augmentation des substances nutritives présentes, telles que l'azote et le phosphore.

Les **agglomérations d'assainissement** sont des zones de population et d'activités économiques déjà raccordées à un système d'assainissement. Il ne s'agit pas d'une collectivité territoriale ni d'un groupement de telles collectivités.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible après transferts, impôts et prestations sociales par unité de consommation (UC). Le nombre d'unités de consommation est évalué de la manière suivante : le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5, les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3. L'indicateur de disparité des niveaux de vie correspond au rapport interdécile D9/D1, ces seuils étant définis comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés (D9) et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (D1).

Un **logement est suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
 - une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
 - sinon, une pièce par enfant.

► Pour en savoir plus

- **Cling J.-P., Eghbal-Teherani S., Orzoni M., Plateau C.**, « La France et les objectifs de développement durable », in *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- Programmations pluriannuelles de l'énergie, ministère de la Transition écologique.
- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.
- **SDES/OFB**, « Eau et milieux aquatiques : les chiffres clés », édition 2020.
- Rapport sur l'état de l'environnement en France, édition 2019.

Se déplacer en voiture : des distances parcourues une fois et demie plus importantes pour les habitants des couronnes que pour ceux des pôles

Les habitants des pôles, composés de communes à dominante urbaine, sont à l'origine de 39 % des émissions théoriques de CO₂ dues à l'automobile, alors qu'ils représentent 51 % de la population. En effet, les ménages sans véhicule y sont proportionnellement trois fois plus nombreux, comparés aux couronnes, territoires à dominante périurbaine. Les distances parcourues en voiture, rapportées au nombre d'habitants, y sont également inférieures de 39 %. L'accessibilité aux transports en commun, la proximité des équipements de la vie quotidienne et la densité des infrastructures cyclables, favorables aux autres modes de transport, expliquent plus d'un tiers de cet écart. Les distances parcourues en voiture augmentent avec l'étalement urbain. Ainsi, en s'éloignant du cœur des villes, le nombre de voitures détenues par ménage augmente, de même que la proportion des propriétaires occupants et des maisons individuelles. Enfin, à l'échelle communale, les distances parcourues en voiture, rapportées au nombre d'habitants, augmentent avec le niveau de vie médian, « toutes choses égales par ailleurs ».

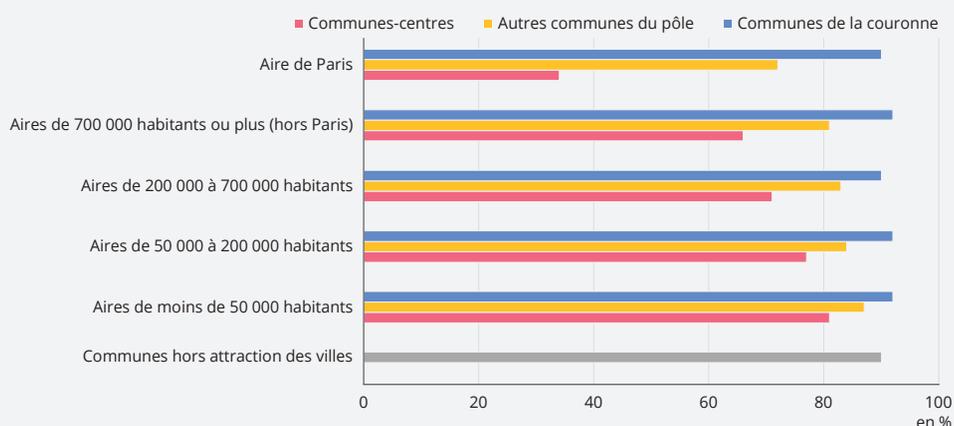
Les habitants des pôles des **aires d'attraction des villes** possèdent nettement moins de **voitures** que ceux des communes de couronnes. En 2017, 72 % des ménages habitant un pôle, communes les plus densément peuplées situées au cœur des aires, possèdent au moins une voiture et 22 % en possèdent deux ou plus, selon le recensement de la population ► **sources**. Au sein des pôles, avoir une voiture est moins fréquent dans la commune-centre, la plus peuplée : 69 % des ménages y possèdent au moins une voiture, contre 77 % dans les autres communes. En s'éloignant des pôles, avoir une voiture est plus fréquent. Dans les couronnes, composées de communes à dominante périurbaine, où nombre d'actifs se rendent quotidiennement dans le pôle pour travailler, 91 % des ménages possèdent au moins une voiture et 48 % en ont deux ou plus. Entre 2007 et 2017, la part des ménages équipés est en très légère progression sur l'ensemble du territoire (inférieure à 1 point) et augmente un peu plus dans les couronnes (+ 2 points) tandis qu'elle diminue dans les pôles (- 1 point). Cet écart entre centre et périphérie est nettement plus marqué dans les grandes métropoles ► **figure 1** : seuls 34 % des ménages possèdent une voiture à Paris, et 66 % dans les communes-centres des autres aires de 700 000 habitants ou plus, contre respectivement 90 % et 92 % de ceux habitant en couronne.

Les véhicules des habitants des couronnes sont aussi polluants que ceux des pôles, en matière d'émissions théoriques de CO₂

En 2019, les transports représentent 31 % des émissions de gaz à effet de serre en France, les voitures particulières étant responsables de la moitié de celles-ci. Les habitants des pôles sont à l'origine de 39 % des **émissions théoriques de CO₂** dues à la voiture en 2017 (hors véhicules à usage professionnel), alors qu'ils représentent 51 % de la population, car ils détiennent en moyenne moins de véhicules, qui circulent moins. En effet, chaque véhicule d'un habitant d'un pôle parcourt en moyenne 11 000 km par an, contre 12 670 km par an en couronne, selon le répertoire statistique des véhicules routiers ► **sources**. En revanche, les émissions théoriques de CO₂ par véhicule sont assez similaires : elles s'élèvent en moyenne à 137 g/km en pôle urbain, 138 g/km en couronne, 143 g/km dans les communes hors attraction des villes, et varient peu avec la taille des aires d'attraction des villes.

Les différences entre territoires sont beaucoup plus marquées au regard du classement **Crit'Air**, centré sur les substances polluantes à effet local. Les habitants des grandes métropoles ont des véhicules moins polluants : début 2020, les voitures éligibles à une vignette Crit'Air 1, les moins polluantes hors véhicules électriques dont la proportion est encore résiduelle, représentent 24 % du

► 1. Ménages possédant au moins une voiture selon le type de commune de résidence en 2017



Lecture : en 2017, 92 % des habitants des couronnes des aires d'attraction des villes de moins de 50 000 habitants possèdent au moins une voiture.

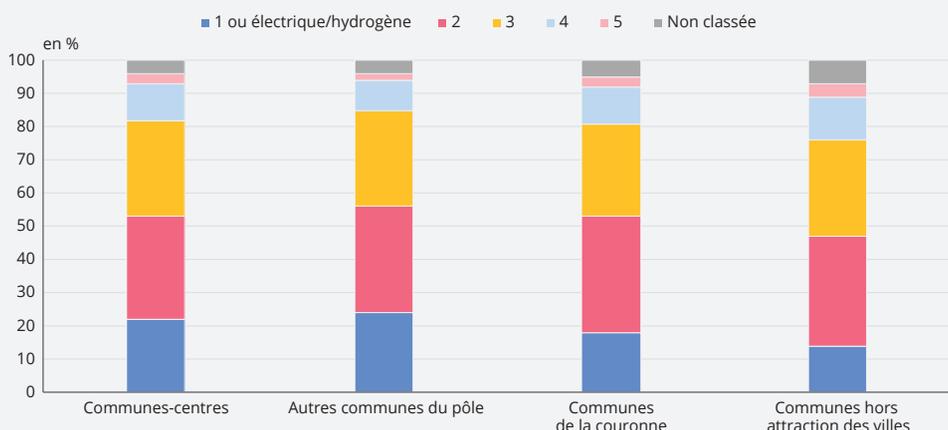
Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

parc dans l'aire de Paris contre 16 % dans les aires de moins de 50 000 habitants. Elles sont également plus fréquentes dans les pôles (23 %) que dans les couronnes (18 %) et dans les communes hors attraction des villes (14 %) ► [figure 2](#).

Deux facteurs expliquent ces différences d'appréciation de la pollution automobile. D'une part, les véhicules diesel, qui, à puissance comparable, émettent moins de CO₂ que les véhicules essence, sont plus fréquents dans les communes hors de l'attraction des villes (68 %) et dans les couronnes (63 %) que dans les pôles (54 %). *A contrario*, le système Crit'Air attribue un meilleur classement aux véhicules

► 2. Vignette Crit'Air des voitures selon le type de commune de résidence en 2020



Lecture : début 2020, 18 % des voitures immatriculées dans les couronnes des aires d'attraction des villes sont éligibles à une vignette Crit'Air 1 ou électrique/hydrogène.

Champ : France hors Mayotte, hors véhicules à usage professionnel.

Source : Sdes, répertoire statistique des véhicules routiers.

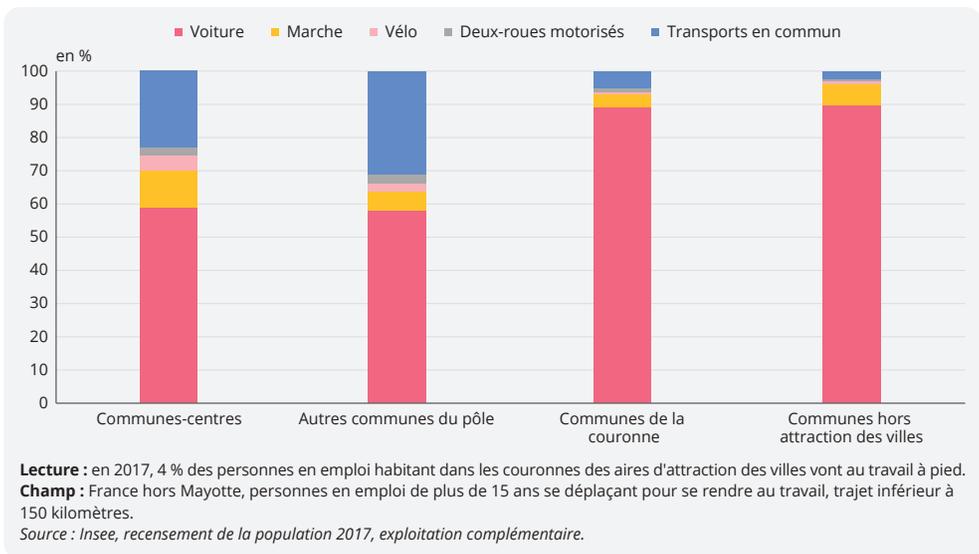
essence, moins émetteurs de certains polluants locaux comme les particules fines ou les oxydes d'azote. D'autre part, les véhicules les plus puissants, légèrement plus présents dans les grandes métropoles, émettent plus de CO₂, alors que le système Crit'Air n'en tient pas compte.

Les habitants des couronnes utilisent presque tous leur voiture pour se rendre au travail

La voiture est utilisée par la quasi-totalité des actifs résidant en couronne pour les trajets domicile-travail tandis qu'elle est juste majoritaire dans les pôles, où les transports en commun et les modes de déplacement doux comme le vélo ou la marche sont bien plus développés. En 2017, six actifs sur dix résidant dans les pôles, territoires à dominante urbaine, utilisent principalement leur voiture pour se rendre au travail, selon le recensement de la population, contre neuf sur dix dans les communes hors attraction des villes et dans les couronnes ► **figure 3**. Les habitants des pôles utilisent beaucoup plus souvent les transports en commun pour aller travailler : 23 % les utilisent dans les communes-centres et 31 % dans les autres communes des pôles, contre 16 % dans l'ensemble des communes. La marche et le vélo sont surtout adoptés par les actifs des communes-centres. La taille de la ville (y compris son aire d'attraction) est également déterminante : 88 % des habitants des aires de moins de 50 000 habitants se rendent au travail en voiture, contre 73 % dans les aires de 700 000 habitants ou plus et 44 % dans l'aire de Paris. Enfin, les habitants des couronnes parcourent en moyenne des distances plus importantes pour se rendre au travail (19 km contre 12 km dans les pôles), qu'ils utilisent ou non leur voiture.

Entre 2007 et 2017, les écarts en matière d'usage de la voiture s'accroissent pour les déplacements domicile-travail : la part des automobilistes progresse de 2 points dans les couronnes et même de 4 points dans les communes hors attraction des villes, mais recule de 3 points dans les pôles urbains. Cet écart pôle-couronne semble néanmoins se stabiliser au cours des toutes dernières années. La marche régresse partout, en partie à cause de l'augmentation des distances domicile-travail, et les transports en commun gagnent du terrain uniquement dans les pôles. En outre, l'usage de la voiture progresse dans les aires de moins de 700 000 habitants et régresse au-delà. En revanche, la distance parcourue pour se rendre au travail en voiture augmente quel que soit le type de commune de résidence considéré.

► 3. Mode de transport principalement utilisé pour se rendre au travail selon le type de commune de résidence en 2017

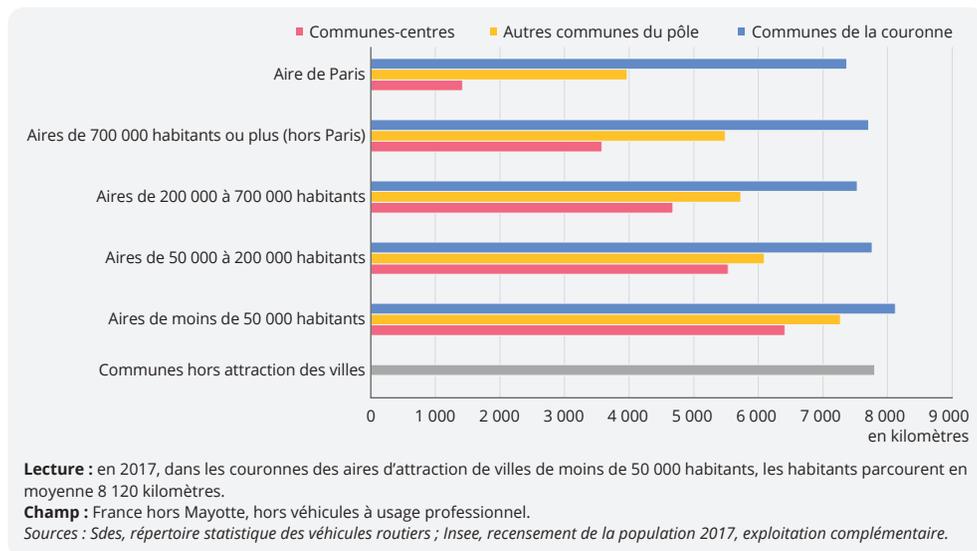


Les distances parcourues en voiture par habitant une fois et demie plus élevées en couronne

La plus grande place de l'automobile dans les couronnes ne se limite pas aux trajets domicile-travail mais concerne tous les motifs de déplacements. En 2017, les distances parcourues en voiture, rapportées à la population pour faciliter les comparaisons, y sont une fois et demie plus importantes qu'en pôle, 7 690 km contre 4 700 km par an et par habitant¹, selon le répertoire statistique des véhicules routiers ► [sources](#). Cela est dû au fait que les habitants des couronnes possèdent plus de véhicules qui circulent davantage chaque année. Ces écarts entre couronnes et pôles s'accroissent à mesure que la taille des aires augmente ► [figure 4](#), principalement du fait d'un recours à la voiture plus limité dans les communes-centres des grandes aires, tous motifs de déplacement confondus. L'utilisation de l'automobile par les habitants des couronnes varie en revanche assez peu selon la taille de l'aire et se révèle moins élevée que leur éloignement au centre des villes pourrait le laisser supposer. Ainsi, la distance annuelle parcourue en voiture par habitant, tous motifs de déplacements confondus, progresse seulement de 11 % quand la distance à la ville-centre de l'agglomération double. En outre, si les habitants des couronnes, composées de communes à dominante périurbaine, habitent en moyenne plus loin de leur lieu de travail que les habitants des pôles, la moitié parcourt moins de 13 km pour se rendre au travail, tous modes de transport confondus contre 6 km en pôle. En effet, ils sont légèrement plus nombreux à travailler dans la couronne que dans le pôle de leur aire de résidence ► [figure 5](#).

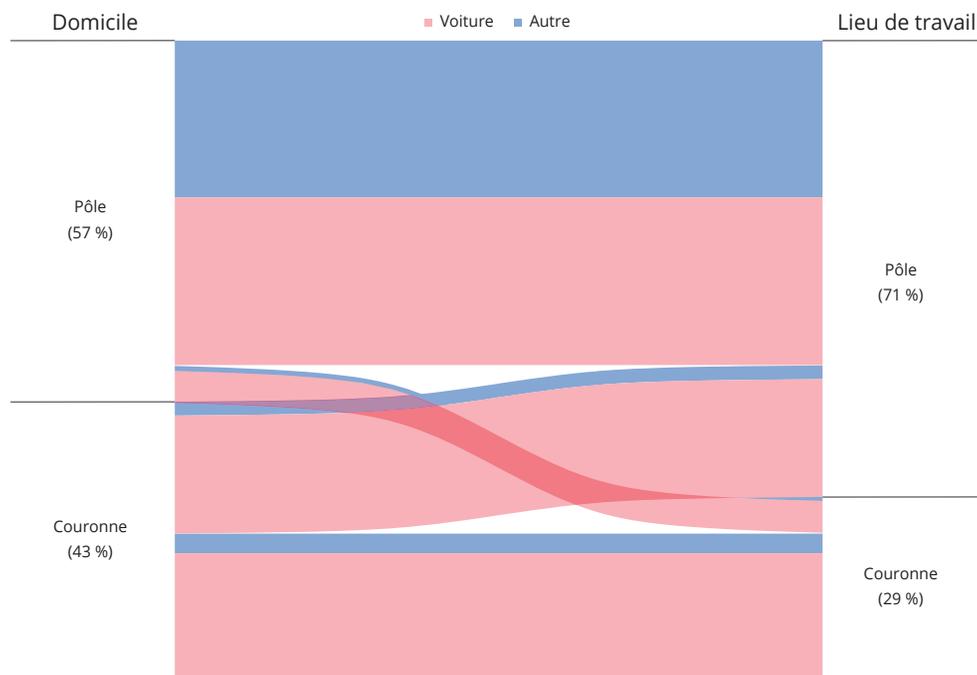
Entre 2012 et 2017, les écarts entre pôle et couronne progressent. La distance moyenne annuelle parcourue en voiture, rapportée au nombre d'habitants, recule ainsi en pôle (- 55 km par an et par

► 4. Distance parcourue en voiture par habitant en 2017



¹ Dans cette étude, les distances parcourues, tous motifs de déplacement confondus, proviennent des relevés kilométriques réalisés lors des contrôles techniques périodiques. Elles englobent donc tous les trajets réalisés par un véhicule donné, locaux comme longue distance. De plus, ces véhicules, et donc les distances qu'ils parcourent, sont localisés à l'adresse du certificat d'immatriculation, déclarée par l'utilisateur principal, et ne font donc pas référence aux territoires parcourus. En outre, les distances parcourues par l'ensemble des véhicules des habitants d'un territoire donné sont toujours rapportées à sa population. Elles se mesurent donc en kilomètre par habitant et par an. Cette statistique a été préférée à la distance moyenne parcourue par chaque voiture, qui ne permet pas de prendre en compte les écarts d'équipement automobile entre territoires. Enfin, il n'a pas été possible de calculer la distance moyenne parcourue en voiture pour chaque personne, il aurait fallu pour cela connaître le nombre moyen de personnes embarquées lors des déplacements en voiture, variable absente des sources mobilisées.

► 5. Déplacements domicile-travail selon le type de commune de départ et d'arrivée et le mode de transport principal en 2017



Lecture : en 2017, 18 % des personnes en emploi vivent dans une couronne et se rendent au travail en voiture, dans un pôle.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi de plus de 15 ans se déplaçant pour se rendre au travail, au sein d'une même aire, trajet inférieur à 150 kilomètres.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

habitant), surtout dans les grandes métropoles, alors qu'elle augmente en couronne (+ 32 km par an et par habitant) et dans les communes hors attraction des villes (+ 59 km par an et par habitant).

Il existe aussi des différences entre aires en matière de distance parcourue. Ainsi, dans 10 % des aires d'attraction des villes de moins de 50 000 habitants, elle est inférieure à 6 460 km par habitant et par an, tandis qu'elle est supérieure à 8 020 km par habitant et par an dans 10 % d'entre elles. Elle décroît ensuite progressivement à mesure que la taille de l'aire augmente. Dans les quatorze aires de 700 000 habitants ou plus, la distance annuelle est comprise entre 3 930 et 6 850 km pour onze d'entre elles, l'aire d'attraction de Paris étant la seule où cette distance est plus faible (3 650 km).

La distance parcourue en voiture augmente avec l'étalement urbain

Le lien étroit entre automobile et mode de vie périurbain ou rural, dont découlent les contrastes entre couronne et pôle quant à la mobilité, est confirmé par la corrélation significative entre usage de la voiture et étalement urbain ► encadré 1. Lorsque ce dernier est appréhendé à travers le poids démographique des espaces peu densément peuplés, la moitié des différences entre aires en matière d'utilisation de la voiture pour se rendre au travail lui est imputable. Il n'explique en revanche qu'un tiers des écarts en matière de distances parcourues, tous motifs de déplacements confondus, et un dixième de ceux concernant l'équipement automobile. Des résultats similaires s'observent avec le « mitage » des zones agricoles ou naturelles lié à l'urbanisation, et sont légèrement inférieurs avec la perte de la proximité de la population au centre de l'agglomération, autres indicateurs permettant d'apprécier l'étalement urbain.

► 1. Étalement urbain

Dans ce dossier, l'étalement urbain est mesuré selon trois indicateurs :

- **le poids démographique des espaces peu densément peuplés** s'appuie sur la grille communale de densité et correspond à la part de la population de l'aire d'attraction d'une ville résidant dans un carreau (de 200 mètres de côté) peu ou très peu dense ;
- **le « mitage » des zones agricoles ou naturelles** évalue la proportion du voisinage de chaque habitant, dans un rayon de 1 km, composée d'espaces naturels ou agricoles ;
- **la proximité de la population au centre de l'agglomération** correspond à la médiane de la distance au centre de l'aire d'attraction de la ville de chaque résident : plus cette distance est faible, plus la population est regroupée à proximité du centre et donc moins étalée dans l'espace.

Le lien statistique entre automobile et étalement urbain est déterminé à l'aide d'une régression linéaire. L'indicateur d'utilisation de la voiture, calculé à l'échelle de chaque aire, est régressé sur la population totale de l'aire, ainsi que les trois indicateurs d'étalement urbain proposés, pris séparément. Pour le premier indicateur, lorsque la part de la population de l'aire d'attraction d'une ville localisée dans des carreaux peu ou très peu denses est plus élevée de 10 points, indiquant un étalement plus fort, on obtient que la part des ménages détenant au moins deux voitures est supérieure de 1,7 point et celle des actifs se rendant au travail en voiture de 0,8 point. En outre, la distance moyenne parcourue par un automobiliste pour se rendre au travail est plus élevée de 1,3 % et la distance annuelle parcourue en voiture par habitant, tous motifs de déplacement confondus de 2,8 %.

Une deuxième série d'indicateurs permet de mesurer la contribution de l'étalement urbain aux différences entre aires en matière d'utilisation de l'automobile. Il s'agit du ratio de la dispersion de l'usage de la voiture liée à l'étalement urbain et de l'écart-type de l'usage de l'automobile entre aires. Le premier terme de ce ratio est le produit de l'écart-type de l'étalement urbain entre aires et du coefficient de la régression décrite ci-dessus.

L'étalement urbain se caractérise en outre par une perte du rôle prépondérant du centre-ville dans les déplacements, au profit de ceux au sein de la périphérie, ce qui favorise l'usage de la voiture. En 2017, seuls 48 % des trajets domicile-travail entre des communes différentes d'une même aire d'attraction des villes sont en provenance ou à destination de la commune-centre. Les mobilités entre communes périphériques quant à elles s'effectuent deux fois moins souvent en transports en commun. L'organisation radiale des infrastructures de transports en commun, héritée du passé, l'explique en partie, de même que le faible volume du trafic, qui rend plus difficile la mise en place de transports en commun pour ce type de trajets. La mobilité automobile globale sort ainsi renforcée par ce décentrement des déplacements. Ainsi, quand la part des trajets domicile-travail entre communes périphériques au sein d'une aire est plus élevée de 10 points, le nombre total de kilomètres parcourus en voiture par habitant est supérieur de 2 %, à étalement urbain donné².

L'accès aux transports en commun s'accompagne d'un recours nettement inférieur à l'automobile

La prépondérance de la voiture en couronne résulte en partie de la faiblesse des alternatives offertes. Habiter à proximité d'une station de transports collectifs (train, tram ou métro) explique ainsi près d'un sixième de l'écart entre communes-centres et couronnes en matière de distance annuelle parcourue en voiture par habitant, tous motifs de déplacements confondus ► **encadré 2**. Concernant les déplacements domicile-travail, en 2017, seuls 33 % des actifs résidant à moins de 500 mètres d'une station de tram ou de métro et 59 % de ceux résidant à moins de 500 mètres d'une gare ferroviaire utilisent principalement la voiture, contre 74 % de l'ensemble des personnes en emploi ► **figure 6**. Dans les communes où la population réside majoritairement à moins de 1 km d'une station de métro ou de tram, la part des déplacements en voiture dans les trajets domicile-travail a reculé de plus de 6 points en dix ans. Plus denses, ces communes proposent aussi plus d'équipements et d'emplois à proximité.

² Au sens des trois indicateurs cités précédemment.

► 2. Modélisation économétrique

Le nombre de voitures détenues, comme leur usage, sont déterminés par les caractéristiques du ménage et de ses membres ainsi que par la localisation du lieu de résidence. Les méthodes de régression mises en œuvre dans cette étude permettent de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » en estimant l'influence respective de chacun de ces facteurs, sans pour autant autoriser une interprétation causale des résultats obtenus.

Les variables dichotomiques, prenant uniquement comme valeurs 0 ou 1, comme l'utilisation de la voiture pour se rendre au travail ou l'absence de voiture dans le ménage, sont modélisées grâce à une régression logistique. Les variables numériques, comme les distances parcourues, sont quant à elles modélisées par des régressions log-linéaires.

Les variables explicatives portent sur le zonage en aires d'attraction des villes (taille de l'aire et type de commune – commune-centre, autre commune du pôle, commune de la couronne et commune hors attraction des villes), les caractéristiques de la commune (niveau de vie médian, grille de communale de densité, superficie) et les équipements disponibles (stations de transports collectifs, densité des infrastructures cyclables, commerce et services de la vie quotidienne). À l'exception de la régression sur les distances annuelles parcourues en voiture par habitant, tous motifs de déplacement confondus, estimée sur données communales, la modélisation inclut également des variables explicatives sur le nombre de personnes du ménage et leur activité (adultes, adultes en emploi et enfants), l'âge, le genre, la catégorie socioprofessionnelle et le logement (statut d'occupation et maison individuelle). Enfin, le modèle de choix du mode de transport pour se rendre au travail inclut également la distance du trajet ainsi que son caractère urbain.

Dans un deuxième temps, les écarts observés entre commune-centre et couronne sont décomposés selon la méthode d'Oaxaca-Blinder. Cette méthode vise à attribuer à chaque variable du modèle sa part respective dans l'explication de ces écarts. Dans le cas présent, elle permet par exemple d'établir dans quelle mesure le nombre d'équipements du quotidien par commune, moins élevé en couronne, explique que les distances parcourues en voiture par habitant, tous motifs de déplacement confondus, y soient plus importantes qu'en commune-centre. Pour qu'un facteur donné explique les différences observées entre deux territoires, il faut d'une part qu'il soit inégalement réparti entre les deux mais également qu'il ait une influence sur l'indicateur que l'on cherche à décomposer. C'est bien le cas dans l'exemple précédent puisque le nombre de commerces ou de services dans une commune est négativement corrélé aux distances parcourues en voiture par habitant. Dans cette étude, cette méthode de décomposition est appliquée à toutes les variables explicatives du modèle.

Une approche « toutes choses égales par ailleurs », permettant de comparer la mobilité d'individus identiques selon les caractéristiques mesurées identiques, à l'exception de leur accès aux transports en commun, confirme que la présence de telles infrastructures s'accompagne d'un moindre usage de la voiture. Concernant les trajets domicile-travail, les automobilistes sont 2,1 fois plus nombreux dans une commune où aucun habitant n'a accès à une station de métro ou de tramway à moins de 1 km de chez lui que dans une commune où tous vivent à proximité d'une station³.

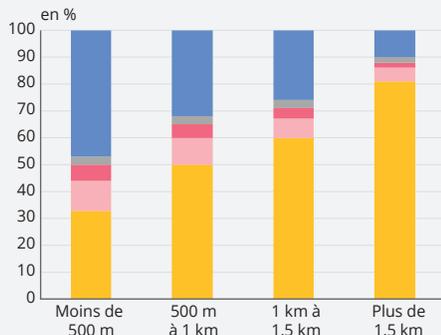
De même, la distance annuelle parcourue en voiture par habitant, tous motifs de déplacement confondus, est inférieure de 25 %, quand l'ensemble de la population habite à moins de 1 km d'une station. La présence d'une gare ferroviaire à moins de 1 km à pied du domicile s'accompagne également d'une moindre utilisation de la voiture pour se rendre au travail mais dans des proportions deux à trois fois inférieures. Ces résultats reflètent en partie l'effet propre des infrastructures de transports en commun sur les comportements de mobilité mais pas seulement : ils sont aussi la conséquence des choix résidentiels des personnes, qui s'installent, sous contrainte de leur revenu, là où elles peuvent utiliser les moyens de transport qu'elles préfèrent. Si la présence de transports en commun est associée à une moindre utilisation de la voiture, l'existence d'infrastructures autoroutières ou de voies rapides est au contraire positivement corrélée, quoique de façon limitée,

³ pour un nombre de non-automobilistes identique dans ces deux communes

► 6. Mode de transport principalement utilisé pour se rendre au travail selon la distance à la station de transports en commun la plus proche en 2017

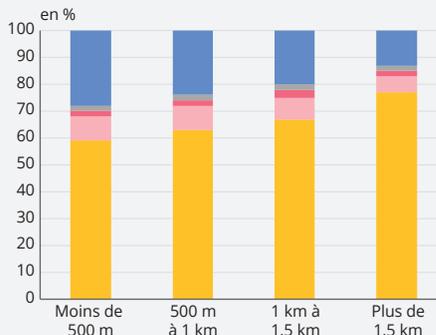
a. Station de métro ou de tram

■ Voiture
 ■ Marche
 ■ Vélo
 ■ Deux-roues motorisé
 ■ Transport en commun



b. Gare ferroviaire

■ Voiture
 ■ Marche
 ■ Vélo
 ■ Deux-roues motorisé
 ■ Transport en commun



Lecture : en 2017, 33 % des personnes en emploi résidant à moins de 500 mètres à pied d'une station de tram ou de métro se rendent au travail en voiture comme mode principal de transport.

Champ : France hors Mayotte, mode de transport principal, personnes en emploi de plus de 15 ans se déplaçant pour se rendre au travail, trajet inférieur à 150 kilomètres.

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, isochrones IGN, OpenStreetMap.

avec les distances parcourues en voiture, mais pas avec le fait d'avoir une voiture. Ainsi, quand la longueur des voies autoroutières double dans l'aire d'attraction d'une ville, le nombre total de kilomètres parcourus annuellement en voiture par habitant, tous motifs de déplacements confondus, est en moyenne plus élevé de 0,3 %. Cette augmentation atteint 0,8 % pour les voies rapides, plus adaptées aux déplacements locaux, du fait de points d'accès rapprochés et de l'absence de péage.

Le vélo et la marche presque absents hors zone urbaine

Autres alternatives à la voiture, le vélo et la marche sont surtout utilisés pour les trajets domicile-travail en zones urbaines et sur courte distance, ce qui explique la relative désaffection des habitants des couronnes pour ces modes de déplacement. Ainsi, si un actif sur trois marche et un sur vingt utilise un vélo pour se rendre au travail pour les trajets inférieurs à 2 km, ces deux modes de transport deviennent marginaux pour ceux de plus de 5 km. Néanmoins, la moitié des actifs utilisent la voiture pour un trajet domicile-travail inférieur à 2 km. Ces actifs sont plus souvent des hommes, un peu plus âgés, et ont plus d'enfants que ceux qui n'utilisent pas leur voiture pour ces courtes distances. Ils sont également plus souvent artisans, commerçants ou chefs d'entreprise. La distance au lieu de travail, nettement plus importante dans les couronnes que dans les pôles, explique une partie des différences d'utilisation du vélo ou de la marche entre territoires. Le type de zone traversée lors du trajet domicile-travail joue aussi un rôle important dans le choix du mode de transport. Sur un trajet se déroulant exclusivement en zone urbaine, les cyclistes sont 5,2 fois plus nombreux que sur un trajet de même longueur hors zone urbaine, pour un même nombre de non-cyclistes. La pratique de la marche est également plus développée sur les trajets urbains, mais dans des proportions moins fortes, le **rapport des chances** s'élevant cette fois à 2,7.

En effet, en milieu urbain, les aménagements favorisent l'utilisation du vélo ou la marche (trottoirs, pistes et bandes cyclables, etc.). Ainsi, quand la densité du réseau cyclable d'une commune est plus élevée de 10 %, la pratique du vélo est supérieure d'un dixième, toutes choses égales par ailleurs, entraînant un recul limité mais significatif de l'usage de la voiture.

Outre les infrastructures de transport, la proximité des équipements de la vie quotidienne concorde avec un moindre usage de l'automobile, tous motifs de déplacements confondus. Toutes choses égales par ailleurs, la distance annuelle parcourue en voiture par habitant, est supérieure de 1 %

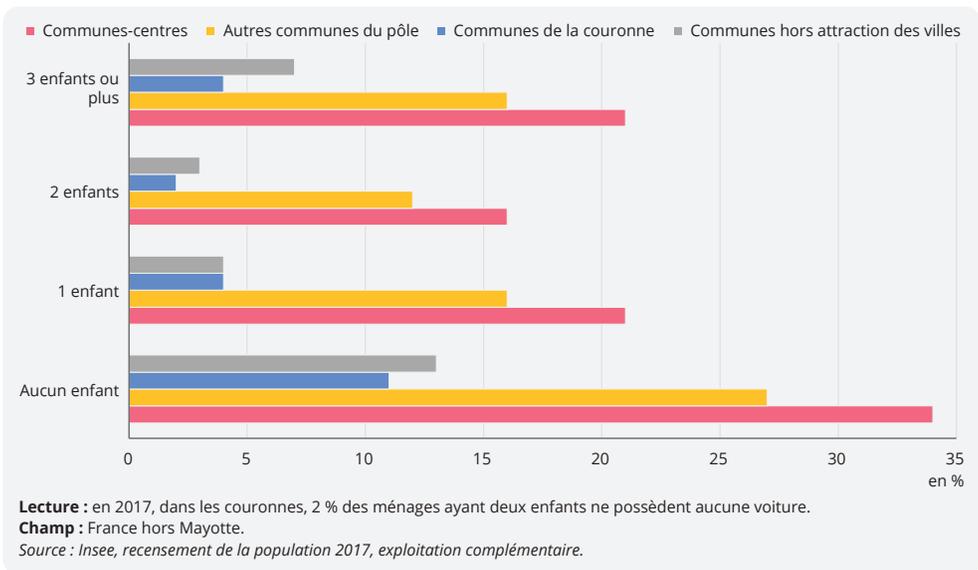
dans les communes comptant moins de 5 types de commerces différents par rapport à celles qui en comptent plus de 5. Les écarts sont un peu plus élevés pour les services aux particuliers et les établissements médico-sociaux. Le niveau d'équipement de la commune de résidence explique environ un septième des écarts quant à la distance parcourue en voiture entre pôle et couronne.

Se passer de voiture, plus fréquent sans enfant

Les disparités entre pôles et couronnes en matière d'automobile ne découlent pas seulement de contraintes, comme l'insuffisance des alternatives disponibles ou l'éloignement des équipements de la vie quotidienne. Elles reflètent aussi des modes de vie distincts, dont attestent les profils différents des habitants de ces territoires. Ainsi, les familles avec enfants sont à la fois surreprésentées en couronne et plus portées à utiliser la voiture pour leurs déplacements.

Tout d'abord, plus un ménage compte d'adultes plus il possède de voitures. Ainsi, 54 % des ménages comprenant deux adultes ont deux voitures ou plus, contre 65 % de ceux en comptant au moins trois, et seulement 5 % de ceux en comptant un seul. L'équipement en voitures s'accroît d'autant plus que ces adultes sont en emploi : près de deux tiers des ménages comptant deux adultes ont deux voitures ou plus quand ceux-ci travaillent tous les deux, contre environ deux sur cinq, quand au moins un des deux ne travaille pas. La présence d'enfants augmente également le nombre de véhicules dans un ménage, mais dans une moindre proportion. Tandis que 22 % des ménages sans enfant se passent de voiture, c'est le cas de seulement 11 % des ménages avec un enfant et de 7 % de ceux avec deux enfants. Les familles de trois enfants ou plus sans voiture sont un peu plus fréquentes (12 %) car elles habitent plus souvent dans les communes des pôles que les ménages d'un ou deux enfants. Si la présence des enfants favorise la possession d'une ou plusieurs voitures dans tous les types de communes, des différences importantes subsistent entre couronnes et pôles urbains ► **figure 7**. Ainsi, il est très rare de se passer de voiture lorsqu'on a des enfants dans les couronnes tandis que c'est le cas d'un ménage sur cinq dans les communes-centres. Enfin, l'utilisation de la voiture pour aller au travail est légèrement plus fréquente, toutes choses égales par ailleurs, pour les actifs avec enfants par rapport à ceux qui n'en ont pas, le rapport des chances s'échelonnant de 1,09 à 1,18 selon leur nombre. En effet, l'utilisation de la voiture pour se rendre au travail est sans doute plus adaptée quand il faut aussi accompagner les enfants à l'école.

► 7. Ménages sans voiture selon le type de commune de résidence et le nombre d'enfants en 2017



L'usage de la voiture est aussi clairement associé au fait d'être propriétaire de sa résidence principale, d'autant plus d'une maison individuelle. Les propriétaires habitent en moyenne plus loin de leur lieu de travail que les locataires (17 km contre 13 km, en 2017). 81 % d'entre eux utilisent leur voiture pour se rendre au travail contre seulement 62 % des locataires. Cet écart s'explique en grande partie par le fait que les ménages propriétaires d'une résidence principale sont proportionnellement bien plus nombreux dans les couronnes (72 %) qu'en pôle (45 %) mais aussi possiblement par un niveau de vie moyen plus élevé. Enfin, la distance domicile-travail moyenne s'est accrue de 9 % pour les premiers contre seulement 6 % pour les seconds en dix ans. L'augmentation relative des prix immobiliers dans les villes-centres explique sans doute en partie que les ménages s'éloignent de plus en plus du cœur des villes pour accéder à la propriété.

Dans les communes pauvres, des véhicules plus anciens mais moins puissants et moins utilisés

Les sources mobilisées dans cette étude ne permettent pas d'étudier directement la relation entre automobile et niveau de vie, dimension pourtant cruciale de la relation entre automobile, territoire et mode de vie. Il est néanmoins possible de mettre en évidence, à l'échelle d'une commune, que les distances parcourues en voiture, tous motifs de déplacement confondus, s'intensifient quand le niveau de vie médian augmente, toutes choses égales par ailleurs. Les habitants des communes les plus pauvres⁴, où le niveau de vie médian est inférieur à 19 040 euros par an, utilisent beaucoup moins la voiture que les autres : les distances parcourues en voiture s'élevaient à 5 300 km par habitant et par an contre 6 180 km pour l'ensemble des habitants en 2017, tous motifs de déplacement confondus. Leurs véhicules sont moins bien classés par Crit'Air, 17 % sont en Crit'Air 1 contre 20 % dans l'ensemble en 2020, car plus anciens en moyenne. En revanche, le niveau théorique d'émission de CO₂ des véhicules n'est pas supérieur, les voitures y étant généralement moins puissantes. Combiné à la moindre utilisation des véhicules, cela explique que les habitants des communes pauvres soient à l'origine de seulement 22 % des émissions théoriques de CO₂ dues à la voiture, alors qu'ils représentent un quart de la population. Ces communes sont plus fréquemment situées hors attraction des villes ou, au contraire, au centre des aires. Même en tenant compte de l'ensemble des caractéristiques géographiques de ces communes, les distances annuelles parcourues en voiture par habitant, tous motifs confondus, sont inférieures de 9 % par rapport aux communes de richesse intermédiaire, toutes choses égales par ailleurs. Elles sont en revanche supérieures de 4 % dans les communes les plus riches, où le niveau de vie médian est supérieur à 23 340 euros par an. Toutefois, elles sont mieux connectées aux réseaux de transports en commun, disposent de plus de commerces et services du quotidien et sont plus souvent situées dans les grandes métropoles ; si bien que sans corriger de ces facteurs, l'usage de la voiture apparaît inférieur à la moyenne dans les communes les plus riches (5 940 km par an par habitant).

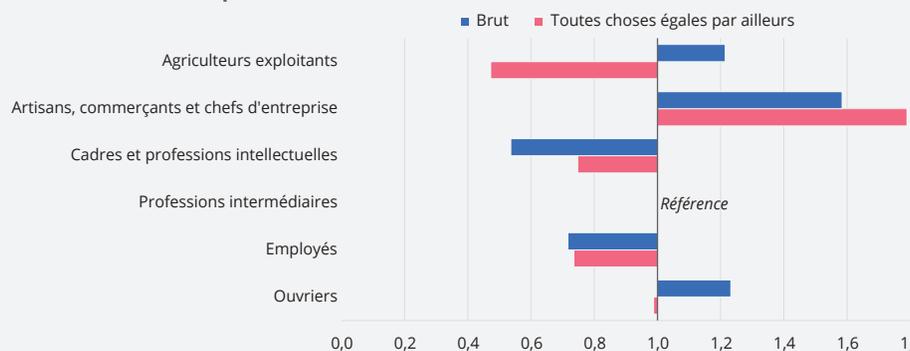
Les cadres utilisent moins la voiture, en partie parce que leur lieu de résidence s'y prête

Le nombre de véhicules possédés par ménage varie aussi selon la catégorie socioprofessionnelle. Alors que seulement 36 % des ménages employés, 23 % des ménages retraités et 8 % des ménages sans activité professionnelle ont deux voitures ou plus, c'est le cas de 53 % de ménages agriculteurs exploitants et d'un peu moins de la moitié des ménages des autres catégories. Ces écarts reflètent en partie les différences d'âge, de genre et de taille des ménages entre catégories et pas uniquement un rapport à la voiture spécifique à chacune d'elles. Par exemple, pour des ménages aux caractéristiques similaires, le rapport des chances, entre professions intermédiaires et ménages employés ou sans activité professionnelle, de posséder au moins deux voitures se réduit de moitié ► **figure 8**. Les spécificités des lieux de résidence (transports, équipements, densité de population, taille de la ville, etc.), dues à la répartition spatiale hétérogène des catégories socioprofessionnelles, jouent aussi un rôle, mais plus limité. Ainsi, il s'avère que les cadres et professions supérieures possèdent un peu plus souvent deux voitures ou plus que les autres catégories, une fois tenu compte de leur surreprésentation dans les pôles et les grandes aires. Pour les trajets domicile-travail, ce sont les

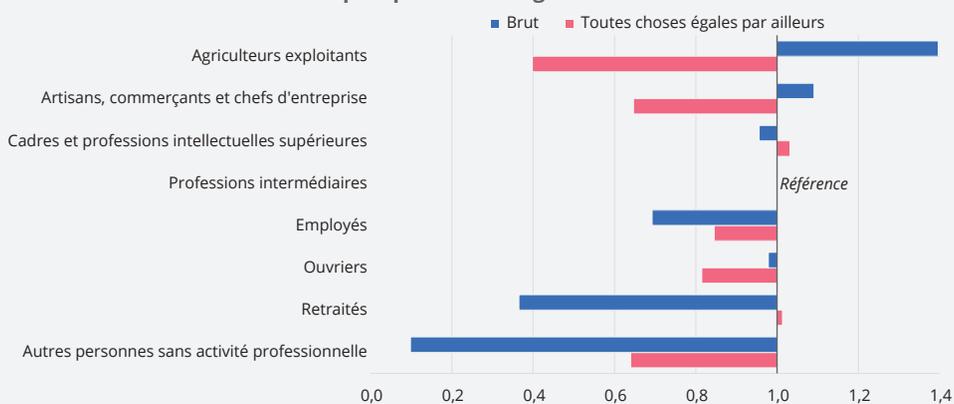
⁴ Les communes sont classées selon le niveau de vie médian et partagées en quatre fractions de populations égales. Les communes les moins riches correspondent au quart inférieur, les plus riches au quart supérieur et les communes de richesse intermédiaire à la moitié restante. Les communes de moins de 50 personnes et de moins de 100 ménages ne sont pas prises en compte dans le calcul.

► 8. Se rendre au travail en voiture et posséder au moins deux voitures en 2017 : rapport des chances selon la catégorie socioprofessionnelle

a. Utiliser la voiture pour se rendre au travail



b. Posséder deux voitures ou plus pour le ménage



Lecture : la chance qu'un ménage d'agriculteur exploitant possède au moins deux voitures est 1,4 fois plus élevée par rapport à un ménage des professions intermédiaires, sans tenir compte de ses caractéristiques et de son lieu de résidence. Toutes choses égales par ailleurs, le rapport des chances n'est plus que de 0,4 indiquant que la détention d'au moins deux voitures est beaucoup moins fréquente pour un ménage d'agriculteur exploitant présentant les mêmes caractéristiques que le ménage de référence (modélisation logistique, tous les paramètres sont significatifs au seuil de 1 %).

Champ : France hors Mayotte. Pour le mode de transport : uniquement personnes en emploi de plus de 15 ans se déplaçant pour se rendre au travail, trajet inférieur à 150 kilomètres. Pour le nombre de véhicules : catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du ménage.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2017, exploitation complémentaire.

cadres et professions intellectuelles (64 %) et les employés (70 %) qui utilisent moins souvent la voiture que la moyenne. Les spécificités des territoires où habite chaque catégorie jouent nettement dans ces différences. Par exemple, la plus forte propension des ouvriers à se rendre au travail en voiture par rapport aux professions intermédiaires s'explique totalement par leur lieu de résidence, de même que celle, plus faible, des cadres et professions intellectuelles, mais seulement pour moitié. En revanche, l'utilisation bien plus fréquente de la voiture par les artisans, commerçants et chefs d'entreprises, s'avère peu liée à leur lieu de résidence ou leurs caractéristiques démographiques, et s'explique probablement plus par les spécificités de leur activité professionnelle. ●

Auteurs :

Clotilde Sarron (SDES)

Corentin Trevien (SDES)

► Sources

Le **recensement de la population**, outre des informations sur la composition familiale, l'emploi ou les caractéristiques des individus, contient plusieurs questions sur la mobilité. D'une part, les ménages indiquent le nombre de voitures qu'ils possèdent. D'autre part, les personnes en emploi renseignent leur lieu de travail, permettant de calculer précisément la distance depuis leur domicile, ainsi que le moyen de transport principal qu'ils utilisent pour s'y rendre. Le dernier millésime disponible est 2017.

Le **répertoire statistique des véhicules routiers** est issu du rapprochement du système d'immatriculation des véhicules et des résultats des contrôles techniques. La première source contient de nombreuses informations techniques (émissions de CO₂ théoriques, puissance, carburant, etc.), la date de mise en circulation, ainsi que la commune de résidence des utilisateurs successifs, c'est-à-dire le locataire en cas de location longue durée ou le propriétaire dans les autres cas. La localisation utilisée dans ce dossier, notamment celle des distances parcourues, fait donc référence au lieu de résidence du conducteur et non aux territoires parcourus lors de ces déplacements. Les résultats des contrôles techniques permettent de s'assurer que les véhicules immatriculés circulent toujours, quand leur destruction n'a pas été enregistrée, la visite de contrôle étant obligatoire tous les deux ans à partir du 4^e anniversaire pour les véhicules particuliers. Enfin, le relevé kilométrique effectué lors du contrôle technique permet d'estimer la distance annuelle parcourue. Les données sur les caractéristiques du parc sont disponibles jusqu'au début de l'année 2020, tandis que celles portant sur son utilisation remontent à 2017, car il est nécessaire d'attendre le passage du contrôle technique pour estimer les distances annuelles parcourues.

► Définitions

L'**aire d'attraction d'une ville** désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Les **voitures** sont identifiées de façon légèrement différente selon la source utilisée. Les résultats issus du répertoire statistique des véhicules routiers portent exclusivement sur les véhicules particuliers. Il s'agit de véhicules de transport de personnes comportant au minimum 4 roues, au maximum 9 places et pesant moins de 3,5 tonnes. Ni les véhicules utilitaires légers ou fourgonnettes, dédiés au transport de marchandises, ni les deux-roues motorisés ne sont pris en compte. Sont également exclus les véhicules particuliers possédés par des personnes morales ou soumis à un contrôle technique spécifique (taxis, voitures de transport avec chauffeur ou VTC, voitures de collection, d'auto-écoles, véhicules sanitaires, véhicules légers affectés au transport public de personnes et véhicules loués avec chauffeurs). Dans le recensement de la population, l'équipement automobile des ménages porte à la fois sur les voitures et les fourgonnettes, mais exclut les véhicules à usage exclusivement professionnel. Concernant le mode de transport principal utilisé pour se rendre au travail, les voitures, camions et fourgonnettes sont regroupés dans la même modalité, qu'ils soient à usage privé ou professionnel.

Crit'Air (ou certificat qualité de l'air) est un système de classement des véhicules en 7 catégories (électrique/hydrogène, 1 à 5 et non-classé) selon leur année de mise en circulation et leur carburation, permettant d'apprécier leur niveau d'émission de polluants. Ce classement est notamment utilisé pour la mise en place de mesures locales de circulation différenciée, temporaires ou permanentes. Les critères de classement sont précisés par l'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques.

Les **émissions théoriques de CO₂** sont calculées lors de l'homologation du véhicule, selon le protocole technique NEDC, normalisé à l'échelle européenne. Un nouveau protocole WLTP, plus proche des conditions réelles d'utilisation des véhicules, est entré en application en 2020 et conduit généralement à réviser ces émissions à la hausse. Il ne concerne que les véhicules neufs et n'a donc pas pu être utilisé pour cette étude.

Le **rapport des chances** est un indicateur statistique issu d'une modélisation logistique ► **encadré 2**. Il permet de mesurer l'effet d'un facteur explicatif, par exemple le fait d'être ouvrier plutôt que profession intermédiaire, sur la réalisation d'un événement, ici l'utilisation de la voiture pour se rendre au travail ou la possession d'au moins deux voitures. Un rapport des chances inférieur à 1 indique que le phénomène étudié se produit moins souvent dans le groupe étudié que dans le groupe de référence. Un rapport des chances supérieur à 1 indique l'inverse.

► Pour en savoir plus

- **Blaudin de Thé C., Carantino B., Lafourcade M.**, "The Carbon 'Carprint' of Suburbanization: New Evidence from French Cities," *PSE Working Paper*, février 2020.
- **Bolusset A., Rafrac C.**, 2019, « Sept salariés sur dix vont travailler en voiture », *Insee Focus* n° 143, février 2019.
- **Boutchenik B., Coudin É., Maillard S.**, « Les méthodes de décomposition appliquées à l'analyse des inégalités », *Document de travail de l'Insee M* 2019/01, avril 2019.
- **Brutel C., Pages J.**, « La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, même pour de courtes distances », *Insee Première* n° 1835, janvier 2021.
- **Burchfield M., Overman H.-G., Puga D., Turner M.-A.**, "Causes of Sprawl: A Portrait from Space" *The Quarterly Journal of Economics*, Oxford University Press, vol. vol 121(2), mai 2006.
- **Hubert J.-P., Pistre P., Madre J.-L.**, 2016, « L'utilisation de l'automobile par les ménages dans les territoires peu denses : analyse croisée par les enquêtes sur la mobilité et le Recensement de la population », *Économie et Statistique*, n° 483-484-485, avril 2016.
- **OCDE**, *Rethinking Urban Sprawl: Moving Towards Sustainable Cities*, éditions OCDE, Paris, juin 2018.
- **Tallet F., Vallès V.**, « Partir de bon matin, à bicyclette... », *Insee Première* n° 1629, janvier 2017.
- **Wemelbeke G.**, « Une voiture sur deux est éligible à la vignette Crit'air 1 ou 2 », *DataLab, Sdes*, décembre 2019.

Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017

Le niveau de vie de la population française n'est pas homogène sur le territoire. Les départements les plus pauvres sont situés dans les DOM, au nord et sur une partie du littoral méditerranéen ; il s'agit aussi de quelques départements isolés comme la Seine-Saint-Denis ou le Lot-et-Garonne. Au sein des aires d'attraction des villes, les plus peuplées comme les moins peuplées, la pauvreté est plus marquée dans les pôles des aires. Les ménages les plus aisés, pour leur part, sont davantage concentrés dans les aires les plus grandes. Les disparités de niveaux de vie entre habitants sont les plus fortes au sein des départements frontaliers, ceux du pourtour méditerranéen et souvent ceux abritant une métropole. Ces disparités de niveau de vie ne tiennent toutefois pas compte des écarts de niveau des prix entre territoires, notamment en ce qui concerne le logement.

Ainsi, différents profils de départements se distinguent, notamment celui de Paris et de la plupart des départements abritant une métropole, où le déficit de ménages à niveau de vie intermédiaire est marqué. Dans le Grand Ouest, les ménages de niveau de vie intermédiaire sont surreprésentés alors qu'en Seine-Saint-Denis ou dans l'Aisne, ce sont les ménages les plus modestes qui sont surreprésentés.

La crise de 2008 a davantage affecté les départements les plus modestes. Entre 2008 et 2011, les écarts entre hauts et bas revenus se sont accrues au sein de tous les départements. Entre 2012 et 2017, les écarts ont connu une légère baisse, sous l'effet généralement d'une augmentation un peu plus vive des revenus les plus modestes.

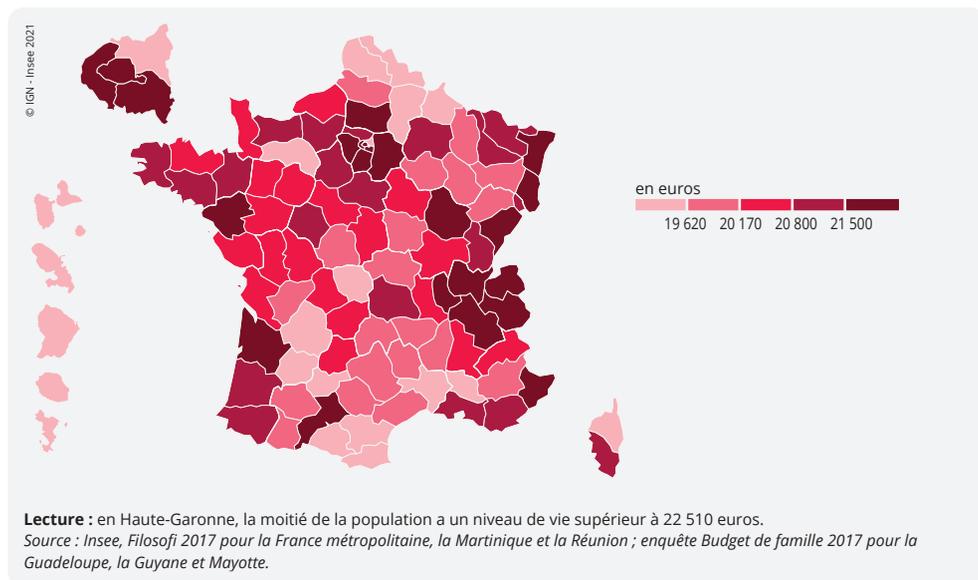
En France, en 2017, un habitant sur deux vit avec moins de 21 000 euros par an. À titre d'illustration, ce **niveau de vie médian** annuel correspond à un **revenu disponible** de 1 750 euros par mois pour une personne seule, et à 3 700 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans. Les disparités entre les territoires sont marquées, tant entre départements qu'au sein des départements voire des agglomérations.

Les départements les plus pauvres se situent dans les DOM, au nord et dans une partie du centre et du littoral méditerranéen

Les habitants des départements du nord de la France, de l'ancienne région Languedoc-Roussillon et d'outre-mer (DOM) disposent d'un **niveau de vie** médian inférieur au niveau national. Il est par exemple de 18 610 euros par an dans le Pas-de-Calais et de 18 560 euros dans l'Aude ► **figure 1**. Le taux de chômage important, respectivement de 11,5 % et 12,5 %, contre 9,4 % en France en 2017, explique en partie ces faibles revenus. Dans le centre de la France également (la Creuse, l'Indre, la Dordogne, etc.), le niveau de vie médian est en deçà du niveau national, mais pour des raisons différentes : les salaires sont faibles et la proportion de retraités modestes est importante. Dans la Creuse, par exemple, le chômage est moins fréquent qu'en France, mais le salaire net horaire moyen est inférieur de 23 % au niveau national. De plus, dans ce département, les retraités sont plus nombreux (40 % des habitants sont des retraités contre 27 % en France métropolitaine) et ont un niveau de vie médian plus faible (18 640 euros contre 21 140 euros pour les retraités en France métropolitaine).

À l'inverse, des populations à plus forts revenus, du fait des salaires plus élevés des travailleurs transfrontaliers, sont situées à proximité de la Suisse, de l'Allemagne ou du Luxembourg. Également, des nombreux retraités aisés s'installent le long du littoral méditerranéen (Menton, Nice, Saint-Tropez, etc.), océanique (La Rochelle, les Sables-d'Olonne) ou même de la Manche (Cabourg, Deauville, Granville). Le revenu médian est élevé aussi autour de certaines régions viticoles (Champagne, Bourgogne). Mais c'est surtout dans les plus grandes villes que le niveau de vie est le plus important, en premier lieu en Île-de-France, mais également dans les plus grandes métropoles (Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg) qui bénéficient d'une forte proportion d'emplois qualifiés.

► 1. Niveau de vie médian par département en 2017



La taille de l'**aire d'attraction des villes**, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle sur les communes environnantes à travers les déplacements domicile-travail, et la position des communes au sein de l'aire expliquent également les écarts de niveau de vie. De manière générale, le niveau de vie médian est plus élevé dans les aires plus peuplées et, à l'intérieur des aires, il est plus élevé dans la **couronne** que dans le **pôle de l'aire d'attraction de la ville** ► **figure 2**. Les habitants du pôle de l'aire de Paris disposent annuellement de 2 110 euros de plus que ceux des pôles des aires de 700 000 habitants ou plus, et ces derniers perçoivent eux-mêmes 1 070 euros de plus en moyenne que les habitants des aires de 200 000 à 700 000 habitants. Ces écarts ne tiennent pas compte des différences de coût de la vie, lequel est notamment plus élevé à Paris. Les habitants des pôles d'aires de 50 000 à 200 000 habitants ont le niveau de vie le plus faible. Ces écarts tiennent notamment au profil de la population active dans ces territoires : le taux d'emploi des 25-64 ans est de plus de 75 % dans le pôle de Paris, proche de 70 % dans les pôles des aires de 700 000 habitants ou plus et atteint seulement 66 % dans les autres pôles, un tiers des personnes en emploi du pôle de Paris sont cadres, un quart dans ceux des aires de 700 000 habitants ou plus contre moins d'un cinquième ailleurs.

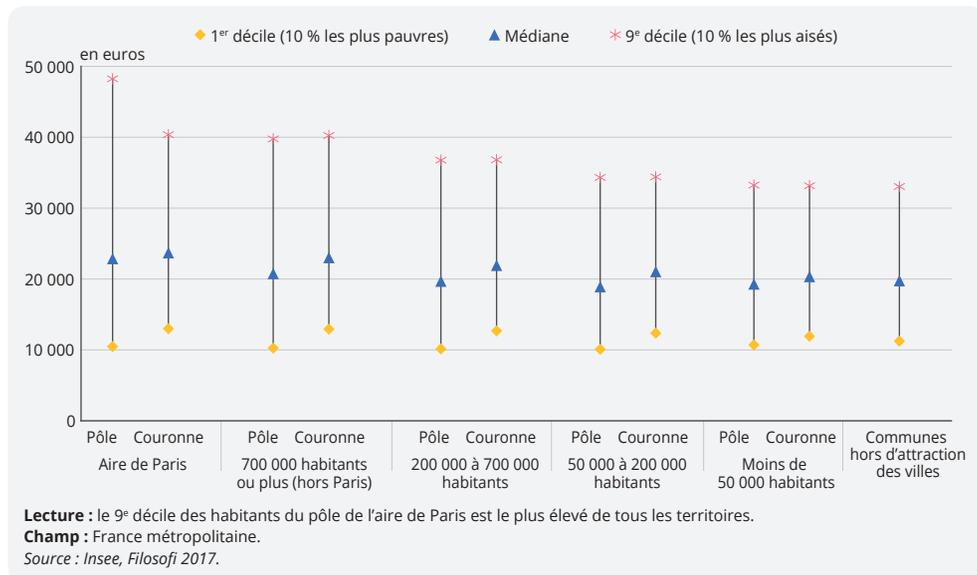
Les couronnes regroupent globalement une population plus aisée que leur pôle, et ce indépendamment de la taille de l'aire. Les résidents des couronnes des aires de 700 000 habitants ou plus bénéficient par exemple d'un revenu disponible médian **par unité de consommation** supérieur de près de 10 % à celui de la population de leur pôle. Le taux d'emploi y est généralement supérieur à celui de leur pôle.

Les inégalités entre individus sont plus marquées dans les pôles des aires, les plus peuplées comme les moins peuplées

Les disparités peuvent être approchées non seulement en comparant les territoires entre eux mais aussi en comparant la situation des habitants à l'intérieur d'un territoire donné. Le **rapport interdécile** mesure les contrastes sociaux entre les 10 % des personnes les plus aisées et les 10 % les plus modestes.

Les bas revenus sont surtout concentrés dans les pôles ► **figure 2**. Globalement, au sein des pôles, les 10 % des personnes les plus modestes ont des niveaux de vie inférieurs à 10 200 euros par an, contre

► 2. 1^{er} décile, médiane et 9^e décile de niveau de vie en 2017 selon la taille des aires d'attraction des villes



12 000 euros dans les couronnes. Cette situation défavorable des pôles se retrouve dans l'ensemble des aires, même si elle est moins marquée dans les plus petites (moins de 50 000 habitants).

À l'image des différences entre départements, les disparités entre pôles découlent partiellement de leur situation géographique. Dans les Hauts-de-France et le Grand Est, les niveaux de vie des 10 % les plus modestes sont plus faibles : moins de 9 700 euros pour les pôles de Strasbourg, Mulhouse et Metz ; moins de 8 800 euros et 9 100 euros respectivement pour ceux de Maubeuge et de Calais. Dans ces deux dernières aires, la part moyenne de leur revenu provenant des minima sociaux est très importante, respectivement 18 % et 14 % contre 6 % en France métropolitaine. Dans les aires du pourtour méditerranéen – hors Côte d'Azur –, les revenus plafonds des 10 % les plus modestes sont aussi en retrait par rapport au niveau national : dans les pôles de Marseille, Montpellier et Narbonne, un habitant sur dix a un niveau de vie inférieur à 9 400 euros par an. Cette valeur s'élève à 8 200 euros pour Béziers et 9 100 euros pour Nîmes et Perpignan. Il en est de même dans les DOM où 10 % des habitants du pôle de l'aire de Fort-de-France vivent avec moins de 8 950 euros, 8 600 euros pour ceux de Saint-Denis de La Réunion et 8 000 euros pour ceux de Saint-Pierre – Le Tampon.

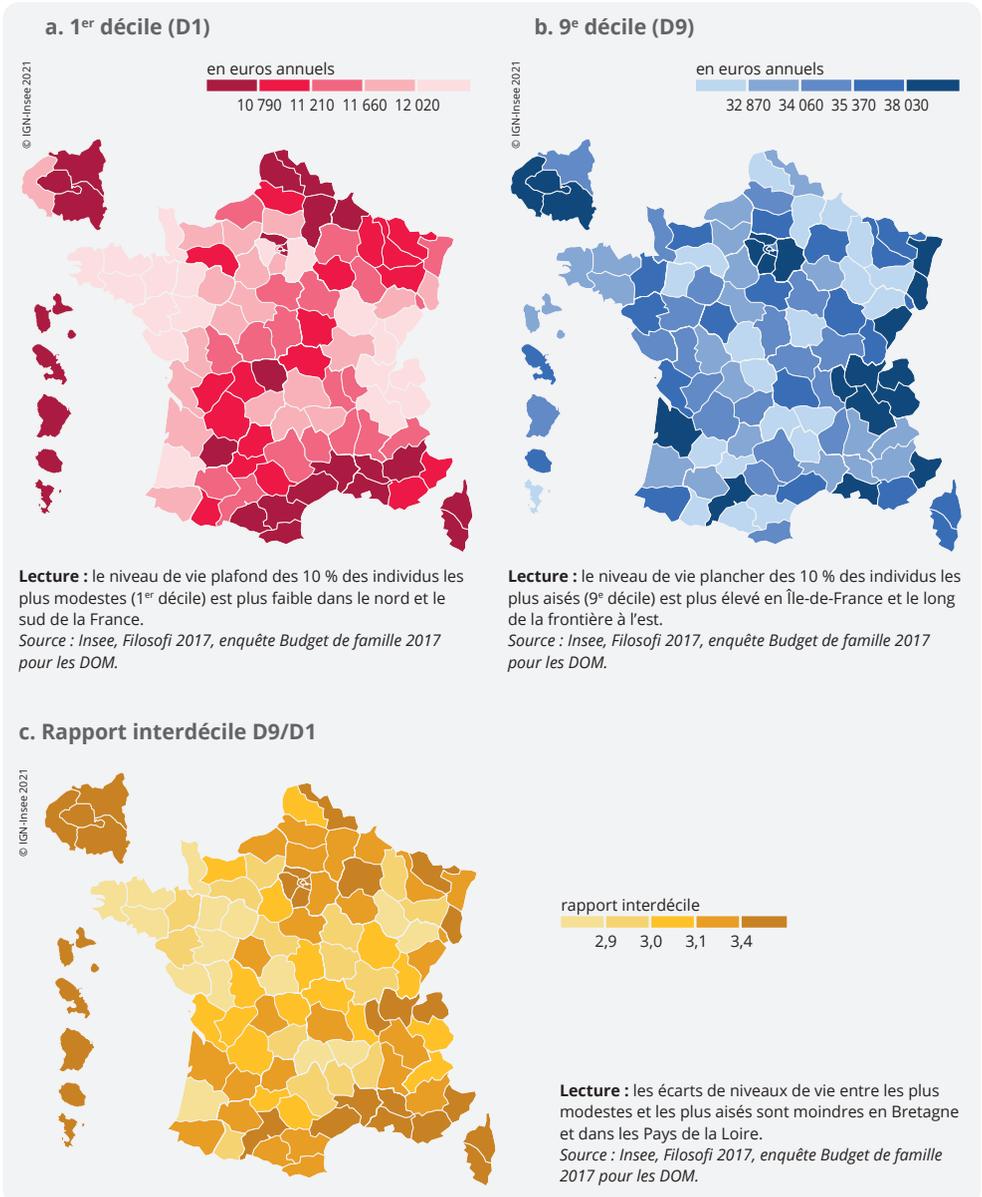
D'une façon générale, les très hauts revenus sont concentrés dans les grandes aires, où les cadres sont plus présents. Au sein de ces aires quelle que soit leur taille hormis le cas particulier de l'aire de Paris, il existe très peu de différence entre les pôles et les couronnes. Dans les couronnes, les écarts de revenus sont le plus souvent moindres que dans leur pôle : le niveau de vie des habitants les plus modestes y est plus élevé et celui des plus aisés similaire.

Les disparités entre habitants sont les plus fortes au sein des départements frontaliers, la plupart de ceux abritant une métropole et ceux du pourtour méditerranéen

Les disparités de niveau de vie infra-départementales sont fortes dans le nord de la France, en Seine-Saint-Denis et sur le littoral méditerranéen en raison des faibles niveaux de vie des plus modestes. Dans les autres départements franciliens, les départements transfrontaliers, en

Haute-Garonne et dans la Marne, c'est davantage le niveau de vie élevé des 10 % des habitants les plus aisés qui tire les disparités vers le haut. Certains départements cumulent ces deux facteurs : outre Paris, c'est le cas du Val-d'Oise, des Bouches-du-Rhône ou encore des Alpes-Maritimes. À l'inverse, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, les inégalités de niveau de vie sont les plus faibles, y compris dans les départements qui abritent une métropole comme Nantes, Rennes ou Brest ► **figure 3.**

► **3. Niveau de vie et inégalités par département en 2017**



Les niveaux de vie des plus modestes sont particulièrement bas dans les départements du nord de la France (Ardennes, Aisne, Pas-de-Calais, Nord). 10 % des habitants de ces départements ont un niveau de vie inférieur à 10 500 euros par an. Ce niveau est encore plus faible sur le littoral méditerranéen, des Bouches-du-Rhône aux Pyrénées-Orientales (autour de 10 000 euros). La situation sociale y est dégradée : le taux de chômage est important, plus de 6 % des habitants de 15 à 64 ans sont allocataires du RSA (4,5 % en France) et près de 20 % des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi ni en formation (16,8 % en moyenne en France). À l’opposé, dans les départements de l’ouest de la France (Bretagne et Pays de la Loire) ainsi que dans ceux des Alpes, dans le Jura, le Doubs et la Côte-d’Or, le plafond des revenus des 10 % les plus modestes est plus élevé qu’ailleurs (12 100 euros). En Île-de-France, les situations des départements sont très contrastées. Dans les Yvelines un habitant sur dix dispose de moins de 12 900 euros par an. Dans le Val-d’Oise, à Paris et dans le Val-de-Marne, ce seuil est de 10 500 euros et de seulement 8 800 euros en Seine-Saint-Denis. Le seuil de niveau de vie des 10 % d’habitants les plus pauvres des DOM est encore plus faible : 7 560 euros par an en Martinique et à La Réunion, 7 200 euros en Guadeloupe et moitié moins en Guyane (4 320 euros)¹. À Mayotte, une partie de la population ne disposant d’aucun revenu stable, ce seuil est même nul pour les 10 % les plus pauvres.

En France métropolitaine, un habitant sur dix vit avec plus de 34 500 euros par an en 2017. Tout comme la situation des 10 % les plus modestes, celle des 10 % des personnes les plus aisées varie beaucoup d’un département à l’autre. Dans les départements limitrophes avec l’Allemagne ou la Suisse, les 10 % les plus aisés des habitants disposent d’un revenu par unité de consommation annuel supérieur à 40 000 euros. En Haute-Savoie, en particulier, les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 54 500 euros, de nombreux frontaliers travaillant dans le canton de Genève. Les départements comportant une métropole (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gironde, etc.) se démarquent également par des niveaux de vie élevés (au-delà de 38 000 euros) pour les 10 % les plus aisés du fait de la surreprésentation de cadres dans les métropoles. Au sein des départements de l’Île-de-France, à l’exception de la Seine-Saint-Denis, les revenus des 10 % les plus aisés sont bien supérieurs. En particulier, 10 % des Parisiens ont un niveau de vie de plus de 65 800 euros par an et de plus de 57 800 euros pour les habitants des Hauts-de-Seine. D’ailleurs Paris, où cohabitent à la fois des populations très aisées et d’autres qui le sont nettement moins, est, de loin, le département qui connaît l’hétérogénéité des revenus la plus forte en métropole. Cette hétérogénéité des revenus au sein d’un territoire d’étendue limitée confère à Paris un caractère ambivalent : la capitale peut être perçue à la fois comme un territoire d’inégalités ou qui préserve une certaine mixité sociale.

Des niveaux de vie plus faibles couplés à des inégalités marquées dans les DOM

Dans les DOM, le niveau de vie médian est très inférieur à celui de la métropole. Aux Antilles, il ne représente que 80 % de celui de la métropole, 68 % à La Réunion. Dans les deux autres départements, la situation est encore plus défavorable. En Guyane, le niveau de vie médian des habitants ne représente que la moitié de celui de la métropole. À Mayotte, la moitié de la population vit avec moins de 260 euros par mois. Les écarts sont en revanche moins marqués pour les hauts revenus. Le seuil définissant les 10 % des personnes les plus aisées dans les DOM hors Mayotte est du même ordre de grandeur qu’en France métropolitaine. Les inégalités sont donc très prononcées avec un rapport interdécile proche de 5 aux Antilles, et atteignant 7,8 en Guyane. Différents facteurs peuvent expliquer cette situation : le taux de chômage est très élevé (plus de 10 points au-dessus du niveau métropolitain pour les DOM historiques en 2017), la proportion de non-diplômés est importante (plus de 40 % pour La Réunion et les Antilles, 53 % pour la Guyane) ou encore l’illettrisme est particulièrement répandu à Mayotte (la moitié des jeunes ayant passé la Journée défense et citoyenneté en 2015 selon l’Agence nationale de lutte contre l’illettrisme).

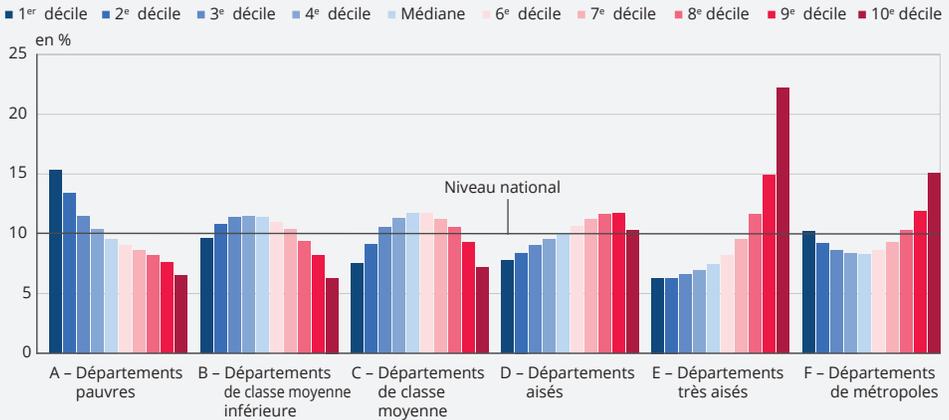
Six profils de départements selon le niveau de vie des habitants

Les résultats présentés jusqu’ici traitent des inégalités en accordant une importance toute particulière aux revenus extrêmes, à savoir ceux des 10 % les plus modestes et des 10 % les plus

¹ Selon l’enquête Budget de famille.

riches. Il est possible de prolonger l'analyse en étudiant comment se répartissent, au sein de chaque département, toutes les catégories de revenus. À partir de la proportion de la population appartenant à dix groupes délimités par les déciles de revenus calculés au niveau national, une classification des départements français est proposée. Ainsi, en tenant compte de la répartition de l'ensemble des niveaux de vie, et pas seulement des plus aisés et des plus modestes, six profils de départements se dégagent ► figures 4 et 5.

► 4. Distribution des niveaux de vie en 2017 selon le profil des départements



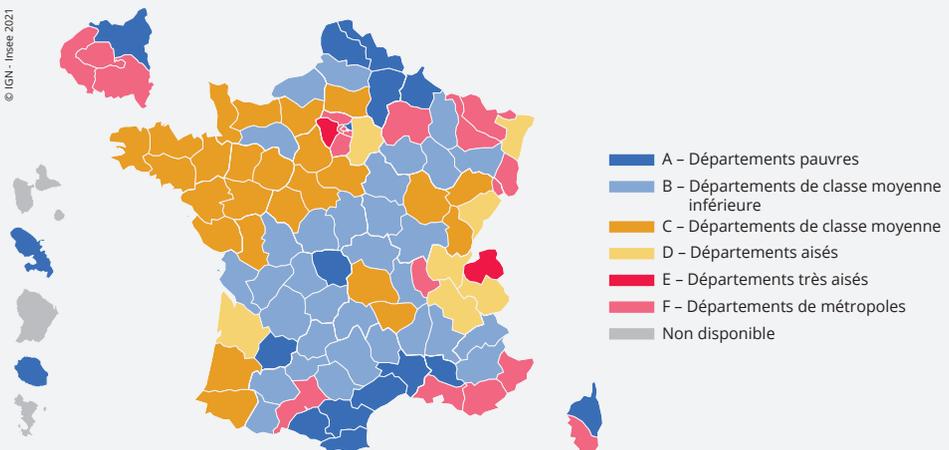
Note : la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte ne sont pas pris en compte car les sources sont différentes.

Lecture : dans les « départements pauvres » (profil A), 15,3 % des habitants font partie des 10 % des personnes les plus pauvres de France métropolitaine, Martinique et Réunion. Cela signifie que les personnes les plus pauvres sont surreprésentées dans ces départements.

Champ : France métropolitaine, Martinique, La Réunion.

Source : Insee, *Filosofi* 2017.

► 5. Six profils de départements selon la distribution des niveaux de vie en 2017



Lecture : les départements de la Bretagne appartiennent au même profil, les départements de classe moyenne.

Champ : France métropolitaine, Martinique, La Réunion.

Source : Insee, *Filosofi* 2017.

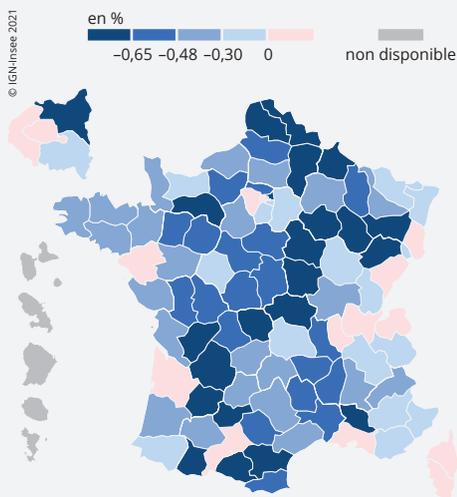
- « Les départements pauvres » (profil A, 16 départements) se situent le plus souvent dans le nord (Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais) et le sud (de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales au Vaucluse). Ce profil inclut aussi la Seine-Saint-Denis et les DOM. Les habitants les plus pauvres y sont surreprésentés (29 % de la population de ces départements ont un revenu inférieur au 2^e décile, contre 20 % par construction au niveau national), et symétriquement les individus les plus aisés sont sous-représentés.
- « Les départements de classe moyenne inférieure » (profil B, 32 départements) se situent principalement dans le centre de la France : le Cher, la Corrèze, la Loire, le Lot, le Tarn, la Vienne, mais aussi la Seine-Maritime et les Hautes-Pyrénées. Les populations les plus surreprésentées sont celles ayant un niveau de vie un peu inférieur à la médiane nationale. Les habitants ayant un revenu compris entre le 2^e et le 5^e décile national de niveau de vie représentent 34 % de la population de ces départements contre 30 % par construction en France métropolitaine. La proportion des personnes les plus modestes est la même qu'au niveau national (proche de 10 %), en revanche, seuls 6,3 % des habitants ont un niveau de vie supérieur au 9^e décile du niveau de vie national.
- « Les départements de classe moyenne » (profil C, 25 départements) sont situés majoritairement dans l'ouest comme le Calvados, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Finistère, ou dans le Loiret. Les individus les plus surreprésentés sont ceux du centre de la distribution des revenus, entre le 3^e et le 7^e décile, avec 46 % de la population (contre 40 % s'il n'y avait pas de sous-représentation), alors que les populations les plus modestes et les plus aisées sont sous-représentées.
- « Les départements aisés » (profil D, 7 départements) sont ceux du Doubs, de la Gironde, du Bas-Rhin, de Savoie. Ils sont souvent industriels, frontaliers, situés à l'Est et dans les Alpes ou abritent une métropole. À l'exception des 10 % les plus riches, la population y est d'autant plus surreprésentée que son niveau de vie est plus élevé : 35 % entre le 6^e et le 9^e décile.
- « Les départements très aisés » (profil E) sont ceux des Yvelines et de la Haute-Savoie, du fait de la proximité avec Genève. La proportion des habitants aisés est très élevée (22 % de ces habitants bénéficient d'un niveau de vie supérieur au 9^e décile de la France métropolitaine), celle des plus modestes est très basse : 19 % de la population a un niveau de vie inférieur au 3^e décile pour ces deux départements, la proportion serait de 30 % si elle était similaire à celle de la France.
- « Les départements de métropoles » (profil F, 16 départements) regroupent ceux de certaines métropoles comme Toulouse, Lyon, Marseille, Nice et cinq départements de l'Île-de-France, notamment Paris et les Hauts-de-Seine. Les personnes disposant d'un niveau de vie intermédiaire y sont sous-représentées. Ainsi celles ayant un niveau de vie compris entre les 3^e et 6^e décile représentent 25 % de la population, contre 30 % s'il n'y avait pas de sous-représentation. Les populations les plus aisées y sont à l'inverse surreprésentées : entre le 8^e et le 9^e décile et au-dessus du 9^e décile national on compte respectivement 12 % et 15 % de la population du département, sans que les populations défavorisées soient sous-représentées (10 % de la population de ce profil a un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile calculé au niveau national).

Les départements les plus modestes ont été les plus touchés par la crise de 2008

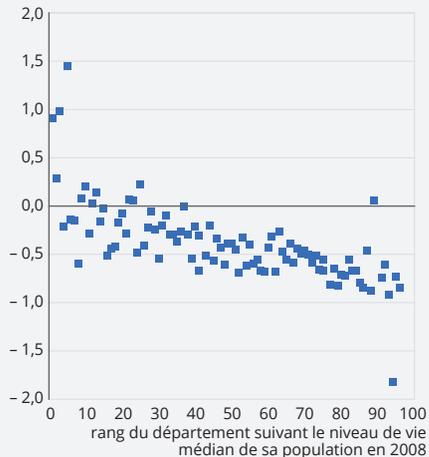
Au début des années 2000, les écarts de niveau de vie médian entre départements étaient en recul, mais la crise de 2008 a inversé la tendance. En effet, elle a plus touché les départements présentant un faible niveau de vie médian, augmentant ainsi les inégalités entre départements. Par exemple, le niveau de vie médian a nettement reculé dans le Pas-de-Calais, l'Aude, l'Aisne et l'Orne (- 0,8 % par an en moyenne entre 2008 et 2011 en euros constants). Au cours de cette période, il a aussi fortement baissé en Seine-Saint-Denis (- 1,8 % par an) ► **figure 6**. La crise de 2008 a particulièrement affecté les départements industriels où le niveau de vie de la population était déjà relativement bas : les Vosges, la Haute-Saône, la Haute-Marne ; département moins pauvre, l'Aube est également en net recul entre 2008 et 2011 (- 0,7 % en euros constants). L'emploi industriel y a régressé de plus de 15 % en trois ans, de même que dans tous les départements des Hauts-de-France hormis le Nord. Les seuls départements avec une forte part d'activité industrielle (plus de 18 % de l'emploi en 2007) où la baisse du niveau de vie est restée limitée, voire n'a pas eu lieu entre 2008 et 2011, sont ceux limitrophes du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Suisse. Les revenus de la population résidente

► 6. Évolutions annuelles moyennes du niveau de vie départemental selon le niveau de vie de départ

a. Évolution annuelle moyenne entre 2008 et 2011



évolution annuelle moyenne en % du niveau de vie médian entre 2008 et 2011

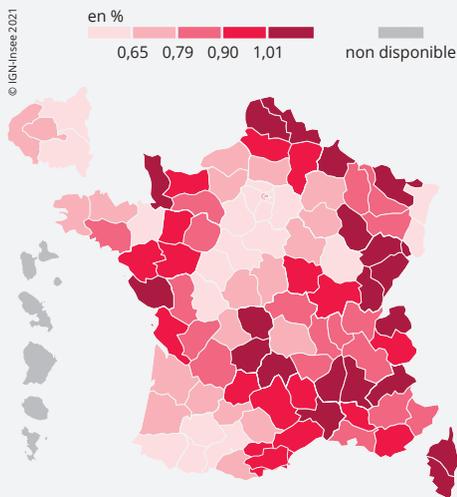


Lecture : le département de rang 1 (Paris) est celui dont le niveau de vie médian de la population est le plus élevé. Plus le niveau de vie de départ est élevé en 2008, plus l'évolution entre 2008 et 2011 est élevée.

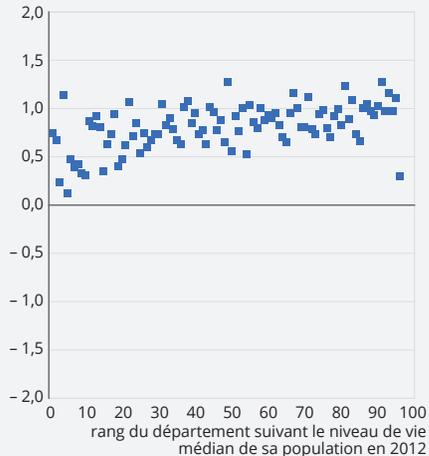
Champ : France métropolitaine

Source : Insee, RDL 2008-2011, évolution en euros constants.

b. Évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2017



évolution annuelle moyenne en % du niveau de vie médian entre 2012 et 2017



Lecture : le département de rang 1 (Paris) est celui dont le niveau de vie médian de la population est le plus élevé. Plus le niveau de vie de départ est élevé en 2012, moins la croissance entre 2012 et 2017 est élevée.

Champ : France métropolitaine

Source : Insee, Filosofi 2012-2017, évolution en euros constants.

sont soutenus par ceux des travailleurs transfrontaliers qui travaillent dans les métropoles de Genève, Bâle ou Sarrebruck et dont le nombre est en forte croissance (+ 2,8 % par an en moyenne sur cette période). Plus généralement, les départements où le niveau de vie médian progresse en euros constants entre 2008 et 2011 abritent une grande métropole (Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes et l'ouest de la région parisienne) ou sont dans l'influence d'une métropole étrangère, le niveau de vie médian étant déjà élevé. On doit rajouter à cette liste la Corse.

Depuis 2012, ces écarts entre départements s'atténuent, tout comme entre les aires d'attraction des villes

Entre 2012 et 2017, les écarts entre départements se sont en partie réduits. Le niveau de vie médian des habitants dans les dix départements les plus modestes a progressé annuellement de 0,9 % en euros constants soit deux fois plus que pour la population des dix départements les plus aisés (+ 0,5 % en moyenne annuelle). Les inégalités entre départements restent toutefois supérieures à 2008.

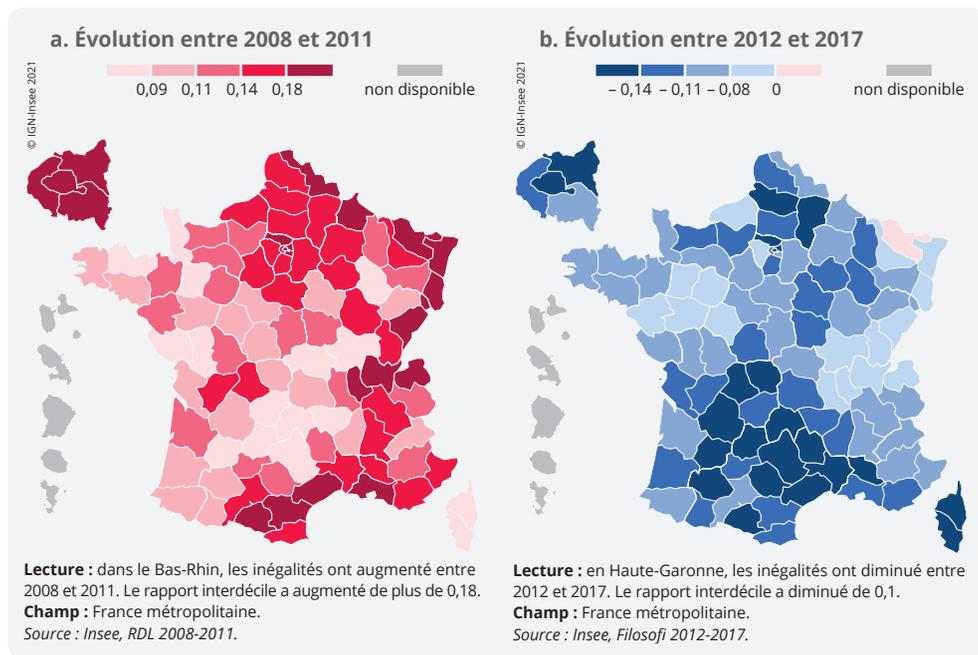
À une échelle géographique plus fine, entre 2012 et 2017², les disparités selon la taille des aires d'attraction des villes se sont également réduites : le niveau de vie a moins augmenté dans les aires les plus grandes, dont les habitants sont en moyenne plus aisés, que dans les aires plus petites. Sur cette période, le niveau de vie médian a ainsi progressé de 0,4 % par an en euros constants dans l'aire de Paris, contre + 0,9 % dans les aires les plus petites et + 1,0 % par an en moyenne dans les communes hors attraction des villes. Si la situation se rééquilibre entre aires de taille différente, c'est l'inverse à l'intérieur des aires. Le niveau de vie augmente davantage pour les habitants des couronnes des aires, dont la situation était déjà plus favorable, que pour ceux des pôles. Ce constat vaut pour toutes les tailles d'aires. À titre d'illustration, dans les couronnes des aires de 200 000 à 700 000 habitants, le niveau de vie médian s'accroît de 0,8 % par an en euros constants, contre + 0,6 % dans les pôles correspondants. Quelques aires font toutefois exception. Dans les aires de La Rochelle, Bayonne et Toulon, le niveau de vie progresse plus vite pour les habitants du pôle que pour ceux de la couronne.

Entre 2008 et 2011, les écarts entre hauts et bas revenus se sont accrues au sein de tous les départements

Entre 2008 et 2011, les inégalités ont augmenté au niveau national, avec la hausse du niveau de vie des plus aisés (+ 0,5 % par an en euros constants au niveau national) et la baisse du niveau de vie des plus modestes (- 1,2 %) ► **figure 7**. Cette augmentation se retrouve dans quasi tous les départements. La baisse du niveau de vie des plus modestes concerne tous les départements mais est plus marquée dans les départements des Hauts-de-France, de l'Île-de-France, de Grand Est et certains situés dans le Sud (Ariège, Aude, Hérault). La Corse et le Cantal font exception pour des raisons différentes. Pour le Cantal, l'évolution favorable tient notamment à l'importance dans l'ensemble des revenus des pensions de retraites, plus stables, et au retour au département natal de retraités ayant bénéficié de carrières relativement bien rémunérées. Pour la Corse, s'y ajoute une hausse de l'emploi salarié plus forte qu'ailleurs. En effet, la population a augmenté (+ 1,1 % par an en moyenne entre 2007 et 2012) portée par l'arrivée de nouveaux habitants, ce qui a favorisé le développement de l'emploi présentiel. Le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés n'a baissé, lui, que pour une minorité de départements (moins d'une trentaine), et au maximum de 0,3 % par an en euros constants. Il a sensiblement augmenté dans certains départements où la situation des plus aisés était déjà très favorable, notamment en Haute-Savoie, dans l'Ain, dans le Haut-Rhin et à Paris. Dans ces départements, la hausse des inégalités est donc aussi due à la hausse du niveau de vie des personnes les plus aisées.

² Les données de la source RDL mobilisées pour les analyses de 2008 à 2011 ne sont disponibles qu'au niveau départemental, et non par commune comme Filosofi. En effet, à partir de 2012, l'Insee a construit le dispositif Filosofi en utilisant les déclarations de revenu et les données sociales pour permettre d'analyser plus finement les revenus. Les traitements étant différents avec RDL, il y a eu une rupture de série qui explique le choix des deux sous-périodes : 2008-2011 avec RDL et 2012-2017 avec Filosofi.

► 7. Évolutions du rapport interdécile



Depuis 2012, les disparités au sein des départements se réduisent, sous l'effet de la hausse des revenus les plus modestes

Depuis 2012, les inégalités au sein des départements ont tendance à s'atténuer. Au niveau national, le niveau de vie plafond des 10 % d'individus les plus modestes augmente (+ 0,5 % par an en euros constants entre 2012 et 2017) alors que le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés stagne (+ 0,1 %). La réduction des inégalités de revenus à l'intérieur des départements est générale. Depuis 2012, le rapport interdécile du niveau de vie n'augmente dans aucun département. Paris reste le département de métropole où le rapport interdécile est le plus élevé. Les 10 % de Parisiens les plus

► En Europe

La France est, au regard des autres membres de l'Union européenne, un pays relativement égalitaire même s'il s'y exprime des disparités géographiques que l'on retrouve ailleurs en Europe. L'analyse des revenus disponibles (exprimés en parité de pouvoir d'achat, source Eurostat) à l'échelle des régions européennes fait apparaître en effet des contrastes internes que l'on retrouve dans nombre de pays.

D'une part, les régions NUTS2 qui accueillent des capitales se distinguent par un niveau de revenu moyen supérieur. Ainsi les ménages de la région de Stockholm ont un revenu disponible 13 % plus élevé qu'en moyenne en Suède en 2018 ; le niveau est supérieur de 26 % dans la communauté de Madrid par rapport à celui de l'Espagne, de 13 % en Attique par rapport à la Grèce, de 36 % dans la région de Varsovie par rapport à la Pologne et même de 88 % pour la région de Bucarest par rapport à la moyenne roumaine. Les ménages d'Île-de-France ont un revenu disponible de 17 % au-dessus de la moyenne française. D'autre part, des pays tels que l'Italie ou l'Espagne connaissent des situations très spécifiques, avec des écarts de revenus importants entre régions du Nord et du Sud. Les ménages du Pays basque espagnol ont un revenu disponible 65 % plus élevé que celui des ménages andalous. De même, au nord de l'Italie, les ménages de la province autonome de Bolzane-Haut-Adige ont un revenu disponible moyen environ égal au double de celui des Calabrais. En Allemagne, plus de trente ans après la réunification, les différences entre l'Est et l'Ouest restent marquées en faveur de l'Ouest, avec par exemple une différence de 47 % entre les revenus des ménages de la plus riche des régions, la Haute-Bavière, et ceux reçus dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, la plus pauvre des régions. La France ne connaît pas un écart aussi grand, du moins en métropole. Les ménages de la région la plus riche, l'Île-de-France, ont un revenu supérieur de 36 % par rapport à ceux de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais, mais il est bien supérieur à ceux de Guyane (deux fois plus élevé) et à ceux de Mayotte (plus de trois fois plus élevé).

aisés ont un niveau de vie plus de 6 fois supérieur aux 10 % les plus modestes. Mais, entre 2012 et 2017, ce rapport a reculé de 0,5 point. À l'opposé, la Vendée est le département le moins inégalitaire : le rapport interdécile, de 2,6, a également baissé entre 2012 et 2017.

Dans les départements des Hauts-de-France et de l'ancienne région Languedoc-Roussillon le niveau de vie des plus modestes a progressé fortement, entraînant le recul des inégalités. Dans d'autres territoires toutefois, la diminution des inégalités est plus due à la diminution des revenus des individus aisés qu'à une augmentation des revenus des individus modestes. Dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, les 10 % d'habitants les plus aisés disposent, en 2017, de revenus inférieurs à ceux observés cinq ans plus tôt (-0,3 % en moyenne annuelle en euros constants dans le Bas-Rhin, l'une des baisses départementales les plus importantes). La Haute-Garonne présente des caractéristiques similaires avec un 9^e décile de niveau de vie du département en baisse depuis 2012 de 0,1 % chaque année en euros constants. Dans ces départements les inégalités y reculent donc davantage par un recul du niveau de vie des individus à hauts revenus que par une hausse réelle du niveau de vie des plus modestes, le premier décile augmentant moins que dans le reste de la France.

Au total, pour seulement 7 départements (Finistère, Haute-Loire, Lot, etc.) la baisse des inégalités est supérieure entre 2012 et 2017 à l'augmentation entre 2008 et 2011. Pour tous les autres départements la réduction des inégalités à l'intérieur des départements depuis 2012 n'a pas permis d'effacer son augmentation entre 2008 et 2011. ●

Auteurs :

Kévin Chaput (Insee)

Julie Herviant (Insee)

Danielle Jabot (Insee)

Issam Khelladi (Insee)

Benoît de Lapasse (Insee)

► Sources

Le dispositif **Revenus disponibles localisés** (RDL) permet d'observer les niveaux, les disparités et les inégalités de niveau de vie des ménages fiscaux jusqu'en 2011. Le niveau géographique le plus fin disponible est celui du département sur le champ de la France métropolitaine. Cette source est désormais remplacée par le dispositif **Filosofi depuis 2012**, qui fournit aussi des indicateurs à un niveau infra-départemental. Il s'appuie sur les sources fiscales et sociales. Dans les DOM, il ne couvre que la Martinique et La Réunion, et ce depuis 2014, du fait de la moindre qualité des sources administratives, notamment l'adressage.

Le passage de RDL à Filosofi crée une rupture de série. C'est pour cette raison que l'étude a porté sur deux périodes : 2008-2011 d'une part et 2012-2017 d'autre part. De plus, seules des comparaisons entre deux années distantes peuvent être effectuées, avec des précautions et de la prudence dans les interprétations et les commentaires. Le fait de réaliser des comparaisons sur deux années éloignées conduit en effet à réduire l'impact des changements de législation ou des changements de méthode, au moins pour la médiane, à condition que le zonage choisi ne soit pas trop fin.

Réalisée par l'Insee en métropole et dans tous les DOM en 2017, l'**enquête Budget de famille** (BDF) permet de calculer des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et ainsi de comparer ces territoires entre eux et avec la France métropolitaine. Dans cette étude, les données pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte proviennent de cette source.

► Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les revenus disponibles de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par **unité de consommation**, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

En ordonnant une distribution de niveaux de vie, les **déciles** (notés D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La **médiane** partage la population en deux sous-populations égales. Le **rapport interdécile** est le rapport de D9 à D1.

Les **ménages pauvres** sont ceux qui ont les niveaux de vie les plus faibles et se situent dans les 2 premiers déciles de la population (les 20% les plus modestes) ; les **ménages riches** sont ceux qui ont les niveaux de vie les plus élevés et se situent dans les 2 derniers déciles de la population (les 20% les plus riches). Les **ménages à revenus médians** sont les 20% de ménages au milieu de la distribution.

L'**aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Les 699 aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le **pôle de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes contiguës déterminé principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

La **couronne de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble des communes de l'aire d'attraction d'une ville à l'exclusion de son pôle. Ce sont des communes dont au moins 15 % des actifs résidents travaillent dans le pôle de l'aire et qui ne sont pas déjà attirées par un pôle de niveau plus élevé d'une autre aire.

Une **commune hors attraction des villes** est une commune située hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes.

► Pour en savoir plus

- **Aerts A.-T., Chirazi S.**, « Les revenus des ménages entre 2002 et 2007, Un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains », *Insee Première* n° 1309, août 2010.
- **Audoux L., Mallemanche C., Prévot P.** « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », *Insee Première* n° 1804, juillet 2020.
- **Blasco J., Picard S.**, « Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016) », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- **Floch J.-M.**, « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- **Garnier M., Kaldi M.**, « Les inégalités de revenus », Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires - CGET, septembre 2017.
- **Molina V.**, « Un niveau de vie et des disparités de revenus plus élevés en Île-de-France et dans les communes denses », *Insee Focus* n° 196, juin 2020.
- **Robin M.**, « Davantage de personnes vivent dans un ménage médian dans les régions de l'Ouest », *Insee Focus* n° 148, mars 2019.

Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations

Réalités multifformes et hétérogènes selon leur géographie et leur histoire, les espaces ruraux se définissent d'abord par leur faible densité de population.

Jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine qui est caractérisée par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censée caractériser les « villes ». La définition proposée ici rompt avec cette approche centrée sur la ville. Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017.

Cette seule caractéristique de l'espace rural ne permet pas d'en appréhender toutes les dimensions. Il faut y associer des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi. Avec cette approche, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle. Cette classification va ainsi de communes où la population stagne à des communes attirant des populations plus jeunes, et dont la dynamique dépasse celle des communes urbaines. Cette approche permet de définir statistiquement un continuum allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés. À l'inverse, les territoires ruraux ont ceci en commun qu'en moyenne les disparités de revenus y sont nettement plus faibles que dans l'urbain, du fait d'une moindre présence de ménages sous le seuil de pauvreté dans les communes sous influence d'un pôle, et du fait d'une moindre présence de ménages aisés dans les communes les plus isolées.

Les espaces ruraux sont des paysages, des espaces de production, des espaces vécus, des imaginaires, etc. La ruralité, ce qui fait le caractère rural d'un territoire, a des pratiques spatiales spécifiques, celles par lesquelles les individus, les groupes sociaux et les sociétés transforment ce territoire. Faiblement artificialisés et relativement peu peuplés, les espaces ruraux ne sont pas pour autant des espaces naturels : moins visibles que dans les espaces urbains, les marques des transformations sociétales y sont seulement plus discrètes. La notion de paysage est importante pour restituer le caractère rural d'un espace. Au sein des communes rurales, les différences d'occupation du sol sont cependant importantes. Les communes les moins denses, héritages des espaces enclavés du passé ou d'espaces en perte de vitesse, sont pour une large part situées dans les reliefs.

Réalités multifformes et hétérogènes selon leur géographie et leur histoire, les espaces ruraux se définissent d'abord par leur faible ou très faible densité de population. Or pour le statisticien, l'espace rural a longtemps été défini « en creux » par rapport aux espaces urbanisés. Ainsi, l'Insee définissait les communes rurales comme étant celles qui n'appartenaient pas à une unité urbaine¹. Cette définition n'étant plus satisfaisante, la mission Agenda rural² a formulé en 2019 la proposition suivante dans son rapport *Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural* : « Dans le cadre de ses travaux de refonte des zonages (unités urbaines et aires urbaines) actuellement en cours, la mission exprime le souhait que l'Insee propose une approche nouvelle des espaces ruraux, qui ne soit pas en négatif de la définition de l'urbain, qui combine les critères de densité et ceux de nature fonctionnelle, et qui permette de traiter du continuum entre les espaces les plus urbanisés et les espaces les plus isolés et peu peuplés. »

Pour répondre à cette demande, l'Insee a mobilisé un groupe de travail associant des utilisateurs d'horizons très divers : statisticiens publics, association d'élus, universitaires. À l'issue de ces travaux,

¹ Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

² En avril 2019, le gouvernement a installé une mission pour formuler des propositions concrètes qui ont vocation à nourrir l'élaboration de l'agenda rural du gouvernement. L'objectif de la mission est d'identifier et de prioriser les mesures de soutien au développement des territoires ruraux pour assurer le développement équilibré et harmonieux des territoires. Le rapport de la mission, remis en juillet 2019, comporte 200 propositions.

il a été décidé de définir les communes rurales à partir de la grille de densité : sont rurales toutes les communes peu denses ou très peu denses. Utiliser cette nomenclature présente de nombreux avantages. Elle s'appuie sur la population distribuée dans des carreaux de 1 kilomètre sur 1 kilomètre, qui sont stables dans le temps et indépendants des périmètres institutionnels. De plus, s'agissant d'une méthode européenne, elle permet des comparaisons entre pays mais aussi de mieux caractériser les espaces frontaliers.

Avec un tiers de sa population vivant dans une commune rurale, la France occupe une position médiane en Europe

En France, selon cette définition, en 2017, 88 % des communes sont rurales et elles abritent 33 % de la population ► **figure 1**.

À l'échelle européenne (Union européenne à 28 pays), en 2015, 28 % de la population vit en zone rurale. Parmi les pays européens avec une population équivalente, la France fait partie des pays les plus ruraux : seule la Pologne affiche davantage de ruraux (45 %). Dans certains pays, le contraste entre zones très denses (les « cities ») et espaces ruraux est important. Par exemple, en Espagne, 51 % de la population vit dans les *ciudades* tandis que 26 % de la population vit dans un espace rural ► **figure 2**. Au sein de l'Europe, les pays les plus urbains forment un arc allant des Pays-Bas jusqu'au nord de l'Italie ► **figure 3**. Le Royaume-Uni apparaît également comme un pays fortement urbanisé ; cependant, son découpage communal particulier, avec seulement 400 communes, masque une partie des disparités territoriales.

► 1. Répartition des communes et de la population urbaine et rurale

	Nombre de communes	Répartition (en %)	
		des communes	de la population
Communes urbaines	4 193	12,0	67,2
Communes denses	774	2,2	37,9
Communes de densité intermédiaire	3 419	9,8	29,3
Communes rurales	30 775	88,0	32,8
Communes peu denses	18 763	53,7	29,2
Communes très peu denses	12 012	34,3	3,6
Ensemble	34 968	100,0	100,0

Lecture : en 2017, 30 775 communes françaises (soit 88 % des communes) sont rurales. Elles représentent 32,8 % de la population française.

Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

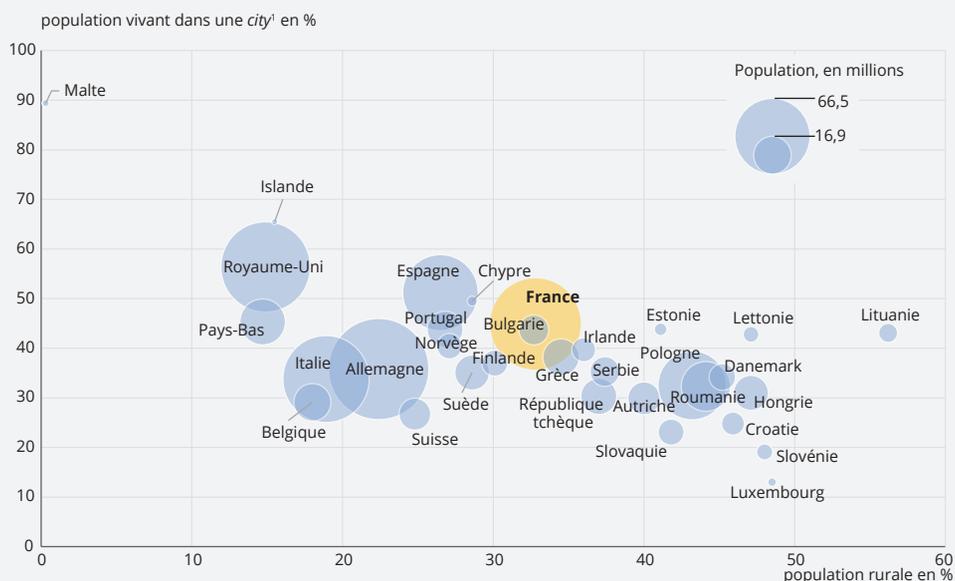
Source : Insee, recensement de la population 2017.

Quatre catégories de communes pour rendre compte de la diversité des espaces ruraux

L'influence croissante de l'urbain, mais aussi les effets de la mondialisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication, brouillent de plus en plus le paysage des territoires ► **encadré**. Il apparaît néanmoins possible de mettre en évidence un gradient de ruralité déterminé par le degré d'influence d'un pôle d'emploi. En effet, dans le continuum entre les espaces les plus urbanisés et les espaces les plus isolés et peu peuplés, combiner des critères de densité et des critères fonctionnels permet de définir différentes catégories de l'espace rural. Pour le critère de densité, la grille de densité distingue les communes peu denses et les communes très peu denses. Pour les critères de nature fonctionnelle, on peut retenir soit les liens avec les pôles d'emploi soit avec les pôles de services.

L'accès aux services est une problématique importante pour l'espace rural ; cette notion, assez intuitive, présente néanmoins plusieurs difficultés de définition et de mesure. Tout d'abord, il faut choisir quels services prendre en compte. Ensuite, l'accès aux services ne se résume pas à la notion de distance ou de temps d'accès à un équipement ; il faudrait aussi prendre en compte l'offre réelle de services (capacité, heures d'ouverture, qualité, fréquentation, etc.), information non disponible dans la base permanente des équipements. De même, le regroupement de certains services est difficilement mesurable dans les bases actuelles, ce qui peut surestimer l'éloignement des territoires concernés.

► 2. Part de la population rurale et de la population vivant dans les *cities* en Europe



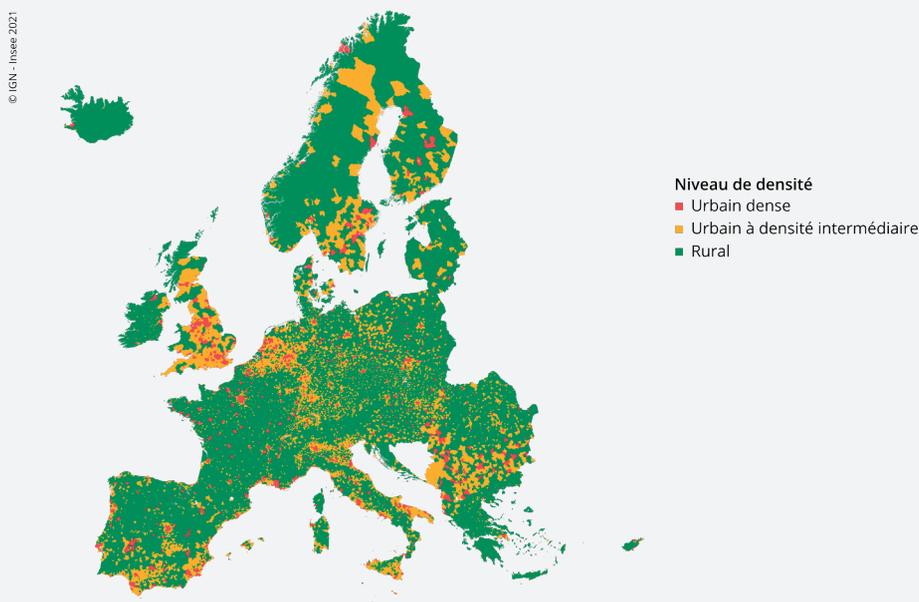
1 Une *city* représente les espaces les plus densément peuplés et correspond au niveau le plus élevé de la grille de densité utilisée par Eurostat et l'OCDE pour les comparaisons internationales. Une *city* est une agrégation de communes qui ont des niveaux de densité et de population comparables et représente le niveau le plus dense de l'urbain.

Lecture : en France, en 2017, 33 % de la population est rurale et 45 % vit dans une *city*.

Champ : UE28, ainsi que Islande, Norvège, Suisse et Serbie.

Sources : Eurostat, population 2015 ; Insee, recensement de la population 2017 pour la France.

► 3. Grille de densité européenne



► Différentes approches du rural

Pour un géographe, analyser la ruralité signifie en étudiant l'évolution dans le temps et dans l'espace, les catégories spatiales qui s'en dégagent, ainsi que les recompositions territoriales, ce qui engendre l'émergence d'une pluralité de grilles de lecture parfois antagonistes. Certains, comme Christophe Guilluy [2014], insistent sur une opposition entre villes et campagnes. Mais les dichotomies urbain/rural ou ville/campagne sont aujourd'hui contestées dans les faits (et aussi scientifiquement par des géographes) par l'émergence d'espaces intermédiaires, comme le périurbain, ou par des distinctions internes à chaque catégorie (rural profond, rural proche de la ville, rural en perte de vitesse, etc.). Ainsi, pour certains auteurs comme Éric Charmes [2019], une distinction stricte entre ville et campagne n'est plus opérante en raison de la périurbanisation, qui permet de « marier les avantages de la ville (les opportunités d'emploi et d'échanges sociaux notamment) et ceux de la campagne (le cadre de vie particulièrement) ». Pour d'autres, comme Michel Lussault, le rural n'est que l'un des sous-systèmes du système urbain global [cité dans Cailly *et al.*, 2020], ce qui mènerait à une perte d'identité du rural, considéré comme un produit des dynamiques urbaines [Lévy, 2017].

L'expression « nouvelles ruralités » exprime la diversité des espaces ruraux contemporains, ainsi que les nouvelles transformations dont ils font l'objet, souvent en lien avec des activités davantage perçues comme urbaines (loisirs, activités économiques, services, tourisme, etc.), ce qui viendrait réduire l'opposition entre l'urbain et le rural [Mora, 2008].

Cependant, des traits communs caractérisent les espaces ruraux :

- Une faible, voire très faible, densité de population. Des densités thématiques ou fonctionnelles peuvent être aussi pertinentes que celle de la population. « Sa déclinaison en densités thématiques – densité médicale, densité commerciale, etc. – rend bien compte des nécessaires ajustements à opérer sur les concepts, ces dernières étant beaucoup plus significatives pour caractériser l'espace rural et fournir des analyses efficaces » [Poulot et Reveyaz, 2018].
- L'éloignement des pôles de services et des pôles d'emploi : la proximité (plus ou moins relative) d'un, voire de plusieurs centres urbains, éclaire sur la relation entre un espace rural et un espace urbain et donc sur son degré d'attractivité ou d'isolement. Elle est liée au dynamisme plus ou moins important d'un espace rural.
- Par conséquent, la mobilité est un facteur-clé du développement rural actuel en France. Cette mobilité rend possible la multi-résidentialité qui, avec la pratique du télétravail, complexifie la notion de déplacement domicile-travail.
- L'ancrage local : à l'époque de la mondialisation, chaque espace rural est profondément ancré dans son environnement proche, qui en marque le paysage, les modes de vie et la territorialisation spécifique. Cet ancrage local est donc autant social que spatial.
- La multifonctionnalité : elle va de pair avec la part et le rôle très variable de l'agriculture, ainsi qu'avec la diversification des atouts propres au rural comme le tourisme et plus généralement la valorisation des ressources naturelles.

Par conséquent, le lien avec les pôles d'emploi, mesuré à travers les aires d'attraction des villes définies en 2020, semble moins sujet à la discussion³ et plus opérationnel. En effet, un des avantages de ce critère fonctionnel est qu'il s'appuie sur les flux domicile-travail réellement observés. Plus précisément, il s'agit de caractériser le lien aux pôles d'emploi à travers la part des actifs occupés qui travaillent dans le pôle d'une aire de plus de 50 000 habitants. En effet, les caractéristiques des habitants des communes rurales appartenant à une aire de moins de 50 000 habitants s'avèrent proches de celles des habitants de communes n'appartenant pas à une aire.

Trois groupes ont ainsi été constitués, de fait, de taille comparable en nombre d'habitants (entre 6 et 10 millions chacun) ; le troisième groupe a néanmoins été partagé en deux catégories pour rendre compte des espaces ruraux les plus isolés ► **figure 4** :

- Les communes rurales sous forte influence d'un pôle d'emploi. Elles appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, et plus de 30 % de leurs actifs occupés travaillent dans le pôle de cette aire.

³ Ce critère peut toutefois paraître trop « urbano-centré », comme l'estimaient certains membres du groupe de travail.

► 4. Répartition des communes et de la population selon le type d'espace

	Communes		Population	
	Nombre	Répartition (en %)	En milliers	Répartition (en %)
Rural	30 775	88	21 881	33
Rural autonome	16 206	46	9 143	14
Très peu dense	8 097	23	1 561	2
Peu dense	8 109	23	7 582	11
Rural sous faible influence d'un pôle	7 399	21	5 937	9
Rural sous forte influence d'un pôle	7 170	21	6 801	10
Urbain	4 193	12	44 900	67
Ensemble	34 968	100	66 781	100

Lecture : 46 % des communes et 14 % des habitants font partie du rural autonome.

Champ : France.

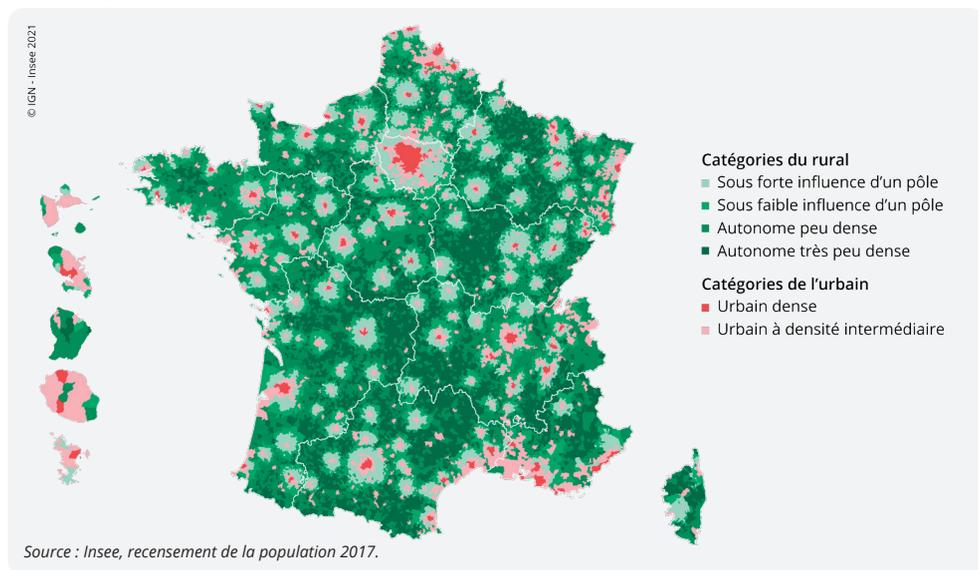
Source : Insee, recensement de la population 2017.

- Les communes rurales sous faible influence d'un pôle d'emploi. Elles appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, et moins de 30 % de leurs actifs occupés travaillent dans le pôle de cette aire.

Ces deux premiers groupes sont qualifiés de « ruraux périurbains » dans la mesure où ces communes appartiennent à l'aire d'influence d'un pôle.

- Les communes rurales hors influence d'un pôle d'emploi. Elles sont hors influence des villes ou appartiennent à une aire de moins de 50 000 habitants. Ce groupe est qualifié de « rural autonome » dans le sens où ces communes fonctionnent sans l'influence d'un pôle, ou sous l'influence d'un petit pôle qui structure peu son environnement. Parmi les communes rurales hors influence d'un pôle d'emploi, on distingue les communes peu denses des communes très peu denses⁴. Cela permet de constituer deux groupes qui se trouvent être de taille équivalente en nombre de communes. Enfin, les espaces très peu denses forment une catégorie à part tant morphologique (reliefs montagneux, ► figures 5 et 16) que socio-démographique.

► 5. Catégories du rural et de l'urbain



⁴ Le croisement avec le critère de densité s'est avéré peu discriminant pour les communes rurales sous faible ou forte influence d'un pôle d'emploi car la plupart sont de même niveau de densité (peu dense).

Les quatre catégories de l'espace rural présentées font ressortir des types de communes différents, avec un « gradient de ruralité » allant des « communes très peu denses autonomes » aux « communes rurales périurbaines ». Selon ce gradient, on passe de communes où la population stagne à des communes où la croissance de la population est forte, avec une part croissante des moins de 40 ans, des cadres et professions intermédiaires, et à l'inverse une part décroissante de communes de montagne et des surfaces de forêt et des temps d'accès aux services plus faibles.

Des activités agricoles et industrielles plus développées dans le rural

Les secteurs d'activité agricole et industrielle sont des marqueurs forts du rural. Ainsi, la part des emplois agricoles et industriels augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne des pôles pour atteindre plus de 30 % des emplois du rural très peu dense ► **figure 6**. À l'inverse, les emplois dans les services aux entreprises sont surreprésentés dans l'urbain et en particulier dans les pôles. Les emplois publics sont quant à eux répartis de manière assez homogène, à part dans le rural très peu dense où leur part est plus faible.

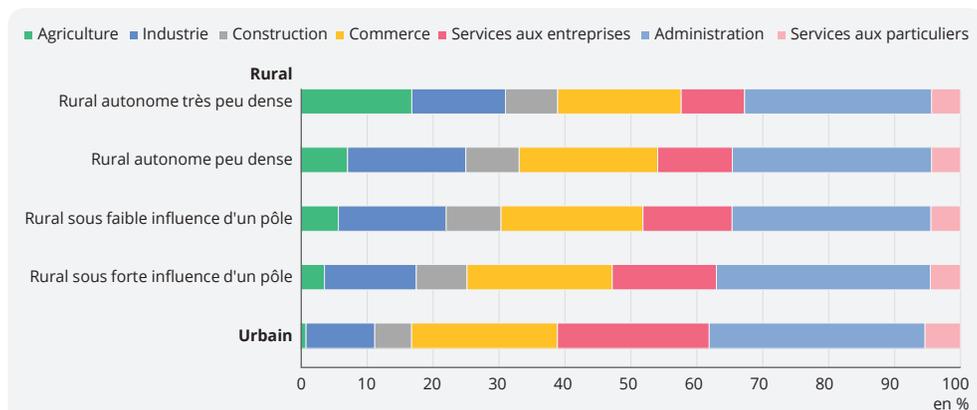
Le tourisme est très présent dans le rural, notamment le rural autonome. La part des résidences secondaires y est la plus forte, en particulier dans les communes très peu denses, en montagne à proximité des stations de sports d'hiver et dans certaines communes de la façade atlantique. La fréquentation touristique, dans les hôtels et campings, est également plus forte dans le rural autonome, plus spécialement dans les territoires peu denses ► **figure 7**.

Les cadres résident davantage dans les zones urbaines qui concentrent une part importante des fonctions dites « métropolitaines » (emplois dans la recherche, postes de cadre, d'ingénieur, etc.). Leur part diminue en s'éloignant des pôles ► **figure 8**. Les ouvriers et les artisans-commerçants résident au contraire davantage en zones rurales et plus particulièrement dans celles éloignées des pôles.

Les taux d'emploi sont plus élevés dans le rural, autour de 70 % des personnes de 15 à 64 ans. Ils sont plus faibles dans l'urbain (62 %), en raison de la localisation des étudiants essentiellement dans les grands pôles universitaires.

La répartition spatiale des actifs selon leur catégorie sociale s'explique par l'attractivité des espaces et des emplois offerts. La part des cadres et des professions intermédiaires augmente au fur et à mesure qu'on se rapproche des territoires sous forte influence d'un pôle. Dans les communes rurales plus éloignées des pôles, les emplois offerts correspondent davantage à des emplois d'ouvriers, en lien avec un poids plus important de l'industrie.

► 6. Répartition des emplois selon les secteurs d'activité par type d'espace

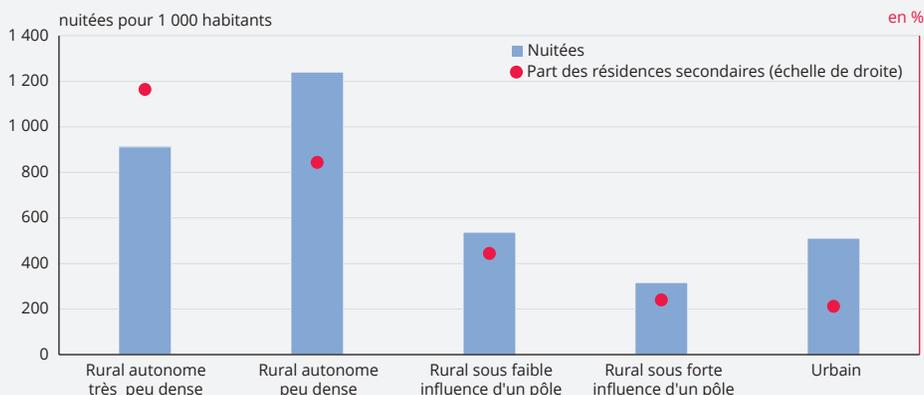


Lecture : dans le rural périurbain sous forte influence d'un pôle, l'industrie concentre 13,9 % des emplois.

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

► 7. Orientation touristique des territoires



Lecture : dans le rural autonome très peu dense, en 2019, il y a 913 nuitées pour 1 000 habitants et 30 % des logements sont des résidences secondaires.

Champ : France.

Source : Insee, enquêtes de fréquentation touristique auprès des hôtels, campings et hébergements collectifs, 2019 et recensement de la population 2017.

► 8. Répartition des catégories socioprofessionnelles par type d'espace

en %

	Rural autonome		Rural périurbain		Urbain	Ensemble
	Très peu dense	Peu dense	Sous faible influence d'un pôle	Sous forte influence d'un pôle		
Part des personnes en emploi parmi les 15-64 ans	68,0	66,3	69,2	70,7	62,6	64,5
Catégorie socioprofessionnelle (en % des actifs en emploi)						
Agriculteurs	12,8	4,4	3,6	2,2	0,3	1,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,3	8,7	7,6	7,2	6,0	6,7
Cadres	7,3	8,2	10,5	14,2	21,8	18,1
Professions intermédiaires	19,5	21,8	25,0	28,4	26,6	26,0
Employés	24,8	28,0	27,4	27,1	27,8	27,6
Ouvriers	26,3	28,9	25,8	20,8	17,4	20,0

Lecture : dans le rural périurbain sous forte influence d'un pôle, il y a 71 actifs en emploi parmi 100 personnes de 15 à 64 ans. 2,2 % des actifs en emploi sont des agriculteurs.

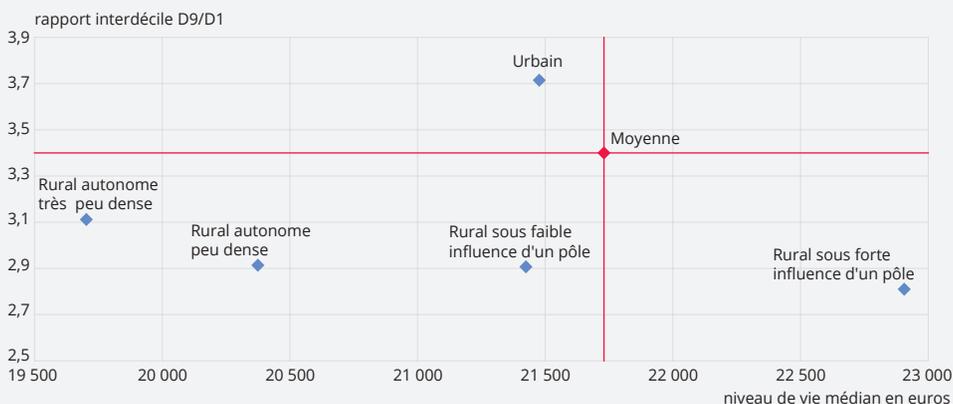
Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

Des inégalités de revenus plus faibles dans le rural

Les niveaux de vie sont également liés au type d'emplois offerts et aux secteurs d'activité. Au sein des espaces ruraux, les niveaux de vie sont globalement plus faibles quand on s'éloigne des pôles. Ainsi, dans le rural sous forte influence des pôles, la moitié des individus ont un niveau de vie inférieur à 23 220 euros par an ; dans le rural autonome très peu dense, ce niveau de vie médian est seulement de 20 040 euros par an ► **figure 9**. De même, la proportion de ménages aisés diminue quand on s'éloigne des pôles : de 9,4 % dans le rural sous forte influence des pôles à 5,7 % dans le rural autonome très peu dense. De façon symétrique, la part des ménages pauvres et des personnes modestes augmente quand on s'éloigne des pôles. Ainsi, la part des personnes pauvres varie du simple au double entre les types de territoires ruraux, passant de 8,5 % dans le rural sous forte influence des pôles à 17,0 % dans le rural autonome très peu dense ► **figure 10**. Dans ces territoires, le taux de pauvreté est donc plus élevé que dans l'urbain (15,6 %) ; les profils des ménages sous le seuil de pauvreté sont cependant différents dans ces deux types

► 9. Niveau de vie médian et rapport interdécile par type d'espace

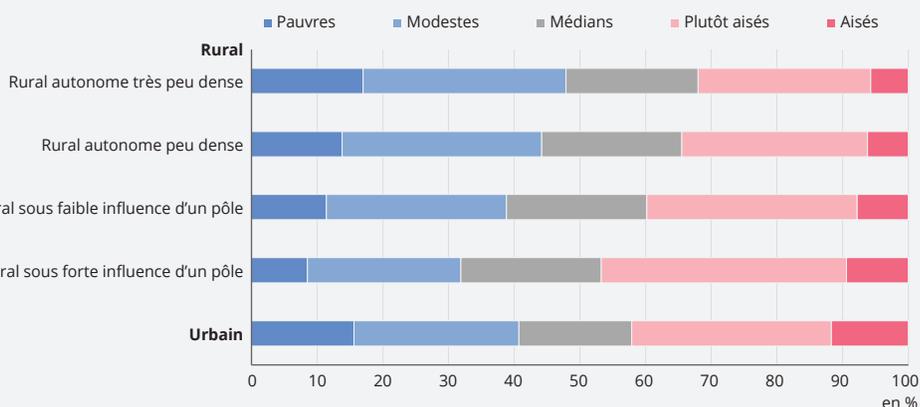


Lecture : en 2018, le niveau de vie médian des ménages habitant dans le rural sous faible influence d'un pôle est de 21 425 euros par an. Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie au moins 2,9 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres.

Champ : France métropolitaine, Martinique, La Réunion.

Source : Insee, Filosofi 2018.

► 10. Répartition des ménages selon leur niveau de vie par type d'espace



Note : les ménages pauvres ont un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages. Les ménages modestes ont un niveau de vie compris entre 60 et 90 % du niveau de vie médian, les ménages médians entre 90 et 110 %, les ménages plutôt aisés entre 110 et 180 % et les ménages aisés au-delà de 180 %.

Lecture : en 2018, dans le rural peu dense, 13,8 % des ménages sont pauvres.

Champ : France métropolitaine, Martinique, La Réunion.

Source : Insee, Filosofi 2018.

de territoires : dans le rural autonome très peu dense, il s'agit plus souvent de personnes âgées avec de faibles retraites, alors que dans les territoires urbains il s'agit plutôt de personnes jeunes, notamment des familles monoparentales.

Dans le rural, les disparités de revenu sont plus faibles que dans l'urbain : les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie 3 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes. Ce ratio varie peu selon le type d'espace rural (entre 2,8 et 3,0). Cette relative homogénéité contraste avec l'urbain, où ce ratio atteint 3,8. En effet, l'espace urbain concentre à la fois une part importante de ménages pauvres (15,6 %) et de ménages aisés (11,7 %).

Le rural périurbain toujours très attractif

Entre 2007 et 2017, la croissance de la population est plus forte dans le rural : la population a augmenté de 0,38 % en moyenne annuelle dans les communes urbaines et de 0,66 % dans les communes rurales ► **figure 12**. La croissance démographique est plus forte dans les communes rurales sous influence d'un pôle, témoignant de la poursuite de la périurbanisation. La situation des communes les moins denses contraste avec le reste du rural : leur population stagne sur dix ans. Ces différences au sein des territoires ruraux s'expliquent à la fois par le solde naturel et par le solde migratoire. Le solde naturel est positif dans le rural sous influence d'un pôle, mais négatif dans les autres territoires ruraux ; le solde migratoire est quant à lui positif dans les différentes catégories de rural, même s'il est limité dans le rural le moins dense.

L'intensité des échanges migratoires entre les différents espaces témoigne de leur attractivité démographique : en 2017, 712 000 urbains sont venus s'installer dans le rural et 622 000 ruraux dans l'urbain ► **figure 13**. Lorsque des habitants de l'urbain viennent s'installer dans le rural, les deux tiers vont dans des communes périurbaines, avec une préférence pour celles sous forte influence d'un pôle ► **figure 14**. Les communes les moins denses sont peu attractives, aussi bien pour les urbains que les ruraux qui déménagent. L'accès aux services sur le territoire est lié à la densité de population mais aussi à la distance à un pôle. Les temps d'accès aux services décroissent au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'urbain.

► 11. Caractéristiques de la population selon le type d'espace

en %

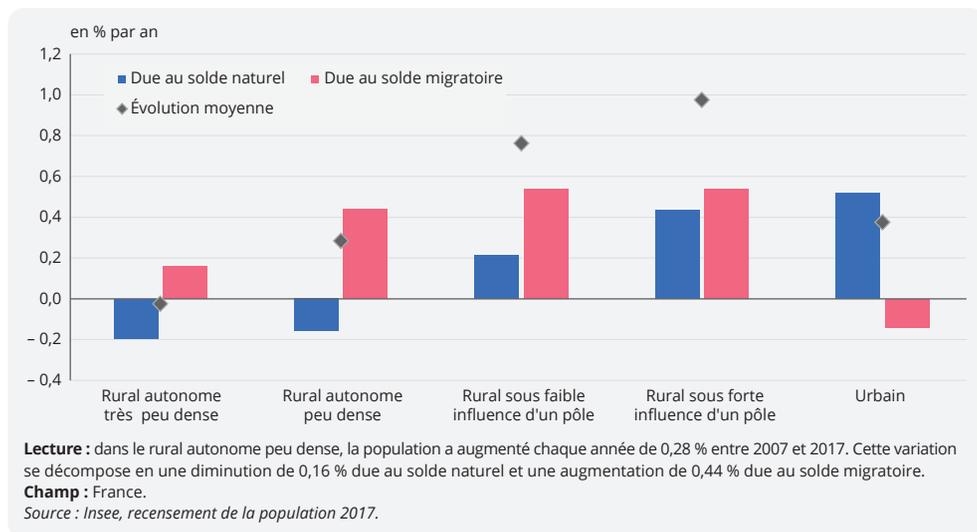
	Rural autonome		Rural périurbain		Urbain	Ensemble
	Très peu dense	Peu dense	Sous faible influence d'un pôle	Sous forte influence d'un pôle		
Moins de 15 ans	15,6	17,0	19,3	19,7	18,2	18,2
15 à 25 ans	7,9	9,1	9,5	9,7	13,0	11,8
25 à 40 ans	14,2	15,2	16,8	17,0	19,2	18,2
40 à 65 ans	36,4	34,3	34,4	35,6	31,3	32,4
65 ans ou plus	25,9	24,4	20,1	18,1	18,4	19,4
Couples avec enfants	14,8	17,5	24,7	29,6	20,7	21,2
Familles monoparentales	4,2	5,5	6,5	6,8	9,5	8,3
Couples sans enfant	20,6	22,0	25,0	28,1	20,2	21,6

Lecture : dans le rural autonome très peu dense, 25,9 % de la population a 65 ans ou plus, 14,8 % des ménages sont des couples avec enfants.

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

► 12. Évolution de la population selon le type d'espace



► 13. Migrations résidentielles entre rural et urbain

	Lieu de résidence actuelle	
	Rural	Urbain
Lieu de résidence 1 an avant		
Rural	1 246 000	622 000
Urbain	712 000	4 548 000
Pas de migration	19 611 000	38 735 000
Ensemble	21 569 000	43 905 000

Lecture : en 2017, 712 000 personnes habitant dans l'urbain un an avant sont venues s'installer dans le rural.

Champ : France. Les migrations résidentielles ne prennent pas en compte les échanges avec l'étranger, contrairement au solde migratoire apparent. Les soldes peuvent être très différents, notamment dans l'urbain.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

► 14. Destination des habitants de l'urbain qui déménagent dans le rural

	Flux migratoires (en %)
Rural sous forte influence d'un pôle	39,5
Rural sous faible influence d'un pôle	26,9
Rural autonome peu dense	28,9
Rural autonome très peu dense	4,7
Ensemble	100,0

Lecture : 26,9 % des personnes habitant dans l'urbain en 2016 et qui déménagent dans le rural en 2017 s'installent dans une commune rurale sous faible influence d'un pôle.

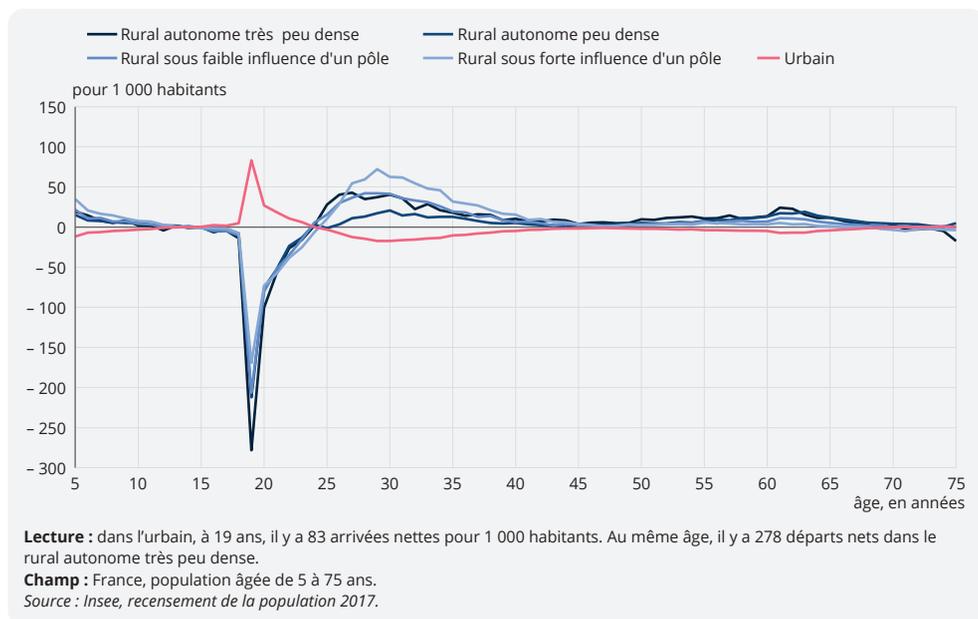
Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

Quelle que soit la catégorie de rural, entre 18 et 23 ans, les soldes migratoires sont négatifs, contrairement à l'urbain. Ceci s'explique essentiellement par les migrations d'étudiants ou de jeunes actifs vers les pôles. De 24 à 40 ans, davantage de personnes s'installent dans le rural, surtout dans le rural sous forte influence d'un pôle ; il s'agit notamment de familles s'installant en périphérie des villes pour bénéficier de logements plus grands. À partir de 40 ans, les migrations sont moins intenses, avec presque autant d'arrivées que de départs. Les migrations reprennent à l'âge de la retraite, les déménagements se faisant plus en direction du rural peu dense et très peu dense

► **figure 15.**

► 15. Taux de migration nette par âge pour 1 000 habitants par type d'espace



Lecture : dans l'urbain, à 19 ans, il y a 83 arrivées nettes pour 1 000 habitants. Au même âge, il y a 278 départs nets dans le rural autonome très peu dense.

Champ : France, population âgée de 5 à 75 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

Ces migrations résidentielles se traduisent par des différences entre territoires en matière de structure par âge et par situation familiale. Les enfants de moins de 15 ans sont surtout présents dans le rural périurbain, qui concentre davantage de couples avec enfants ► **figure 11**. Les 15-25 ans, étudiants et jeunes actifs, sont plus présents dans l'urbain et leur proportion diminue au fur et à mesure qu'on s'en éloigne. À l'inverse, la part des seniors (âgés de 65 ans ou plus) augmente au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'urbain.

Ainsi, le « rural périurbain » contribue à effacer l'opposition urbain-rural, qui pouvait avoir du sens dans le passé. À la lisière des villes, le périurbain est généralement divisé en deux couronnes : la première est plus urbaine et dense, alors que la seconde est plus hétérogène, tant du point de vue démographique que fonctionnel. Dans ce cas, plus que la distance à la ville de manière absolue, c'est plutôt l'intensité des relations avec la ville qui compte. Très présente dans l'ensemble du rural, l'agriculture a un poids plus important dans le rural périurbain, où les terres agricoles représentent les deux tiers de la surface totale ► **figure 16**.

► 16. Caractéristiques morphologiques des espaces

en %

	Rural autonome		Rural périurbain		Urbain	Ensemble
	Très peu dense	Peu dense	Sous faible influence d'un pôle	Sous forte influence d'un pôle		
Occupation du sol (en % de la surface)						
Artificialisé	0,9	4,1	3,9	5,3	26,8	6,1
Agricole	54,4	59,6	65,7	66,0	43,3	58,8
Forêts et eau	44,7	36,3	30,4	28,7	29,9	35,1
Résidences secondaires	29,1	21,1	11,1	6,0	5,3	8,8
Communes de montagne	30,0	20,8	13,3	8,4	9,8	17,5
Temps d'accès moyen aux services courants ¹ (en minutes)	5,2	3,1	3,1	2,7	1,6	3,0

1 Ensemble de services représentant des besoins courants de la population : commerces (boulangeries, supermarchés, etc.), établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées), services de soins de première nécessité, services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants.

Lecture : dans le rural autonome très peu dense, 44,7 % de la surface est couverte par des forêts, 29,1 % des logements sont des résidences secondaires et il faut 5,2 minutes en moyenne pour accéder à un panier de services de la vie courante en voiture.

Champ : France.

Sources : Insee, recensement de la population 2017, base permanente des équipements 2017, Corinne Land Cover.

À l'opposé, le « rural autonome » peut parfois être qualifié de « rural profond » ou enclavé, ce qui correspond à des espaces qui sont en situation d'isolement (parfois accentué par les effets négatifs du transport à grande vitesse : TGV, autoroutes, etc.), pour les espaces qui en sont éloignés), avec une population âgée, et en déclin démographique en raison d'un solde naturel négatif, même lorsque leur solde migratoire est positif. La part des actifs agricoles y est généralement plus élevée que dans le reste des espaces ruraux. L'accès aux services y est plus difficile, avec des trajets plus longs pour rejoindre les services essentiels (médecin généraliste, maternité, urgences, etc.). ●

Auteurs :

Cristina D'Alessandro (Cnis)

David Levy (Insee)

Théodore Regnier (ENS)

► Pour en savoir plus

- Avis de la commission Territoires du Cnis, documents préparatoires et présentations.
- **Barbier M., Toutin G., Levy D.**, « L'accès aux services, une question de densité des territoires », *Insee Première* n° 1579, janvier 2016.
- **Cailly L., D'Alessandro C., Lacquement G., Lévy J., Lussault M., Talandier M.**, « La refonte des zonages de l'Insee : réflexions de chercheurs », *Chroniques du Cnis*, n° 23, juin 2020.
- **Charmes É.**, *La revanche des villages. Essai sur la France périurbaine*, Seuil, Paris, janvier 2019.
- **Guilluy C.**, *La France périphérique - Comment on a sacrifié les classes populaires*, Flammarion, Paris, septembre 2014.
- **Lévy J.** (dir.), *Atlas politique de la France - Les révolutions silencieuses de la société française*, Éditions Autrement, Paris, juin 2017.
- **Mora O.** (coord.), *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*, Éditions Quæ, décembre 2008
- **Poulot M., Reveyaz N.**, « Les espaces ruraux et périurbains en France : populations, activités, mobilités », *Géoconfluences*, avril-mai 2018.

Confinement du printemps 2020 : un impact économique différencié selon les départements

En mars 2020, du fait du premier confinement de la population lié à la propagation du virus Covid-19, les ménages réduisent leurs dépenses, l'activité économique ralentit fortement et le recours au chômage partiel est massif.

L'intensité de ces événements est cependant variable selon les départements. Elle est en partie fonction de leur orientation économique, tous les secteurs d'activité n'étant pas affectés de manière similaire par la crise sanitaire et les mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie. Dans les départements alpins ou pyrénéens, le confinement met fin brutalement à la saison touristique hivernale. La baisse de l'activité économique, mesurée par le volume d'heures rémunérées, et celle des transactions par carte bancaire CB en face-à-face y sont davantage marquées. L'activité ralentit également fortement dans des départements industriels où est implantée la fabrication de matériels de transport comme le Haut-Rhin ou le Doubs (automobile) et la Haute-Garonne (aéronautique). À l'inverse, dans les départements plus orientés vers l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, la baisse d'activité est moins forte, d'autant que certains d'entre eux bénéficient de la présence de personnes venues s'y installer pour le confinement. En réponse à la baisse d'activité, le travail intérimaire s'effondre et les situations d'emploi où les personnes ne travaillent pas ou partiellement (activité partielle, congé pour garde d'enfants) se développent. L'emploi permanent est relativement préservé.

Le redémarrage de l'économie est progressif en fonction de la levée des restrictions. En juin, l'activité économique est toujours inférieure à son niveau d'avant-crise, notamment dans plusieurs départements très urbanisés où pèsent davantage les activités de culture et de loisirs, ou encore le transport et l'entreposage qui peinent à redémarrer. L'emploi permanent se dégrade aussi dans les départements les plus touristiques.

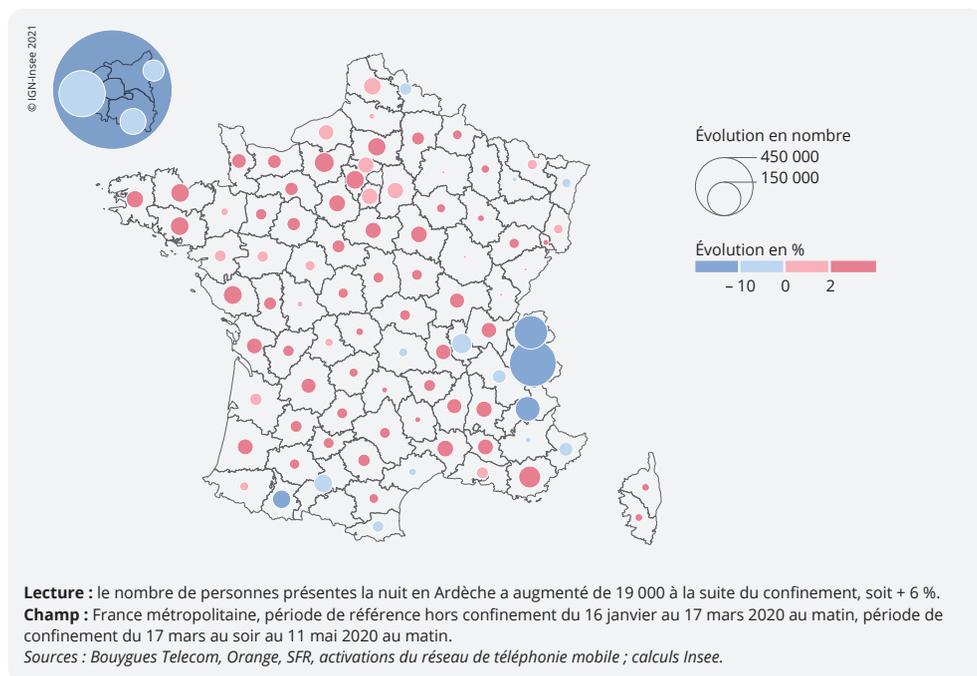
Après un relatif retour à la normale au 3^e trimestre, le second confinement à partir de novembre 2020, avec des restrictions différentes du premier confinement, va de nouveau fragiliser les départements les plus urbanisés ainsi que les départements touristiques dépendant d'une clientèle internationale ou tributaires du trafic aérien (Corse ou les DOM).

À la suite de la propagation du virus Covid-19, la population française est confinée à compter du 17 mars 2020. Les sorties du domicile sont alors limitées aux seules premières nécessités. Plusieurs types d'établissements sont fermés : les établissements accueillant du public, les commerces « non essentiels », les crèches ainsi que les établissements scolaires et universitaires. À ces fermetures réglementaires s'ajoutent des fermetures temporaires d'usines ou de chantiers en attendant la mise en place des protocoles sanitaires recommandés.

La population présente baisse fortement en Savoie ou à Paris, elle augmente dans les départements du littoral ou en périphérie des métropoles

Le confinement provoque des mouvements importants de population : des personnes en vacances ou en déplacement rentrent dans leur résidence habituelle, des étudiants rejoignent le domicile de leurs parents, des citadins s'installent dans leur résidence secondaire ou chez des proches en zone moins dense, etc. Ainsi, la population présente baisse fortement dans les départements touristiques de montagne et dans les départements siège d'une métropole ► [figure 1](#). En Savoie, la population présente diminue de 30 % au moment du confinement, soit 180 000 personnes de moins. Il s'agit de la baisse la plus forte, en valeur relative, des départements français. À Paris, la population présente diminue également beaucoup au moment du confinement : - 20 %, soit - 450 000 personnes. Plus de la moitié de cette baisse est le fait de personnes n'y résidant pas habituellement, touristes ou

► 1. Évolution du nombre de métropolitains présents dans le département lors du confinement



personnes en déplacement professionnel. S'ajoutent aussi de nombreux départs de résidents parisiens à la recherche de lieux de confinement moins denses ou de logements plus spacieux et d'étudiants auprès de leurs parents. À l'inverse, la population présente augmente dans plusieurs départements disposant de nombreuses résidences secondaires situés en périphérie des principales métropoles, dans le centre de la France ou dans les zones très attractives du Sud-Ouest et du littoral atlantique. La hausse est la plus forte dans l'Yonne, département du bassin parisien (+ 7 %).

Les transactions par carte bancaire CB chutent plus fortement là où la population présente diminue

Sur tout le territoire, juste avant le confinement, les transactions par carte bancaire CB en face-à-face augmentent légèrement, signalant un comportement de stockage de biens alimentaires de la part des ménages ► encadré 1. Ensuite, dès la première semaine complète de confinement (du 23 au 29 mars), la consommation des ménages chute très fortement : les transactions par carte bancaire diminuent de 60 % par rapport à la première semaine de mars. Cela concerne en particulier les achats de carburants, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement) ainsi que des services d'hébergement, de restauration ou de loisirs.

Cette chute des transactions par carte bancaire CB est d'autant plus forte dans les départements où la population présente a diminué au moment du confinement ► figure 2. Ainsi, elle dépasse 70 % en Savoie, à Paris et dans les Hautes-Alpes, où les départs de population ont été massifs. La baisse des transactions par carte bancaire CB est également élevée dans les départements les plus affectés par la pandémie comme le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, le Territoire de Belfort ou la Seine-Saint-Denis, ainsi que dans les départements sièges de ville universitaire comme Paris, le Rhône ou la Haute-Garonne, dont une partie des étudiants sont partis. Ce sont également des départements où

► 1. Des sources inédites pour suivre les effets économiques de la crise sanitaire de la Covid-19

Pour analyser au plus près la situation économique pendant la crise sanitaire, l'Insee a mobilisé des sources d'informations inhabituelles en complément ou à la place des sources statistiques habituelles. Des sources statistiques quotidiennes ou hebdomadaires, appelées données « haute fréquence » ont ainsi été mobilisées :

Données de téléphonie mobile pour suivre les mouvements de population

L'étude des mouvements de population au moment du confinement utilise des données anonymisées et agrégées de téléphonie mobile fournies par Bouygues Telecom, Orange Business Services France et SFR. Les activations de réseau téléphonique permettent de compter les présences dans un département en distinguant les résidents et les non-résidents (le département de résidence étant identifié par les opérateurs par l'adresse de facturation de l'abonnement) une nuit donnée puis la nuit suivante. L'analyse repose sur l'hypothèse que les comportements des clients des trois opérateurs sont extrapolables à ceux de l'ensemble de la population.

Données sur les transactions bancaires pour suivre une partie de la consommation des ménages

Les montants des transactions par carte bancaire en face-à-face proviennent de Cartes Bancaires CB. Elles sont anonymisées et agrégées à l'échelle départementale. Elles concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut couvrir aussi des entreprises. Elles couvrent l'essentiel des transactions bancaires, avec et sans contact, à l'exception des transactions en vente à distance (internet). Les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.) ne sont pas suivies.

Déclaration sociale nominative (DSN) pour suivre le nombre de personnes en activité partielle ou en arrêt de travail et le volume d'heures rémunérées

La déclaration nominative de données sociales est un fichier produit à partir des données de paye des salariés du secteur privé. Elle regroupe des informations sur le salarié, notamment les périodes d'arrêt maladie, d'activité partielle, ou la fin d'activité, pour communiquer ensuite les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des salariés aux organismes concernés.

Elle permet de calculer le **volume d'heures rémunérées** qui correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail.

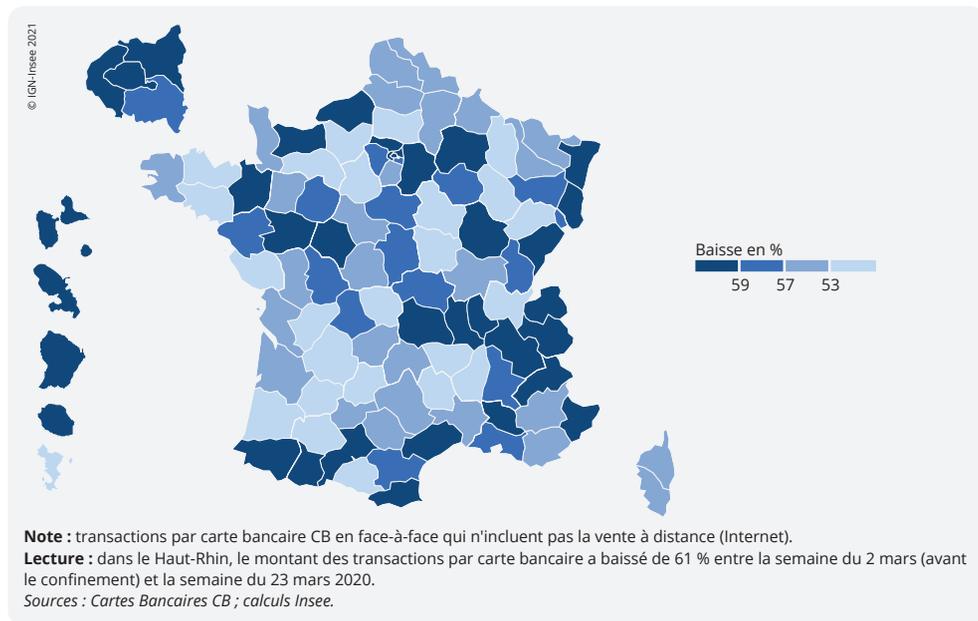
Ce volume d'heures rémunérées permet d'analyser les fluctuations de l'activité économique. Il ne constitue cependant pas une mesure directe de l'activité du fait de certaines absences considérées comme du travail rémunéré et du fait aussi que la rémunération des salariés peut ne pas refléter les fluctuations de leur productivité.

se concentrent d'importantes zones commerciales dont la zone de chalandise dépasse les limites départementales. Leur fréquentation a baissé avec le confinement au profit de commerces plus proches du domicile.

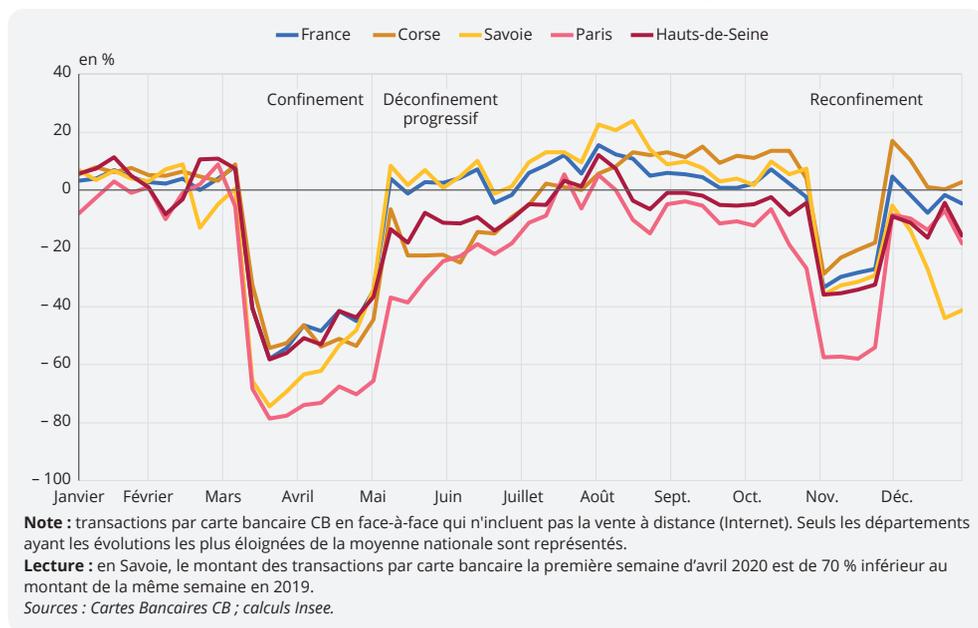
À l'inverse, la baisse des transactions par carte bancaire CB est plus limitée dans les départements peu denses du Gers, de la Lozère, du Lot, de l'Ardèche ou de l'Eure, ainsi que dans les départements où sont localisées de nombreuses résidences secondaires.

Le montant des transactions par carte bancaire CB augmente ensuite légèrement début avril, mais reste très inférieur au niveau d'avant le confinement. Cette légère hausse résulte de la réouverture des ventes à emporter dans la restauration, des magasins de bricolage et plus tard des jardineries. Par ailleurs, la carte bancaire est davantage utilisée pour des transactions de faibles montants, avec le développement de la pratique du « sans contact » et le relèvement du plafond de 30 à 50 euros pour ce type de transactions ► **figure 3**.

► 2. Évolution des transactions par carte bancaire CB entre la semaine du 2 mars 2020 et la semaine du 23 mars 2020



► 3. Évolution des transactions par carte bancaire CB sur 12 mois glissants



Les déplacements matinaux diminuent fortement

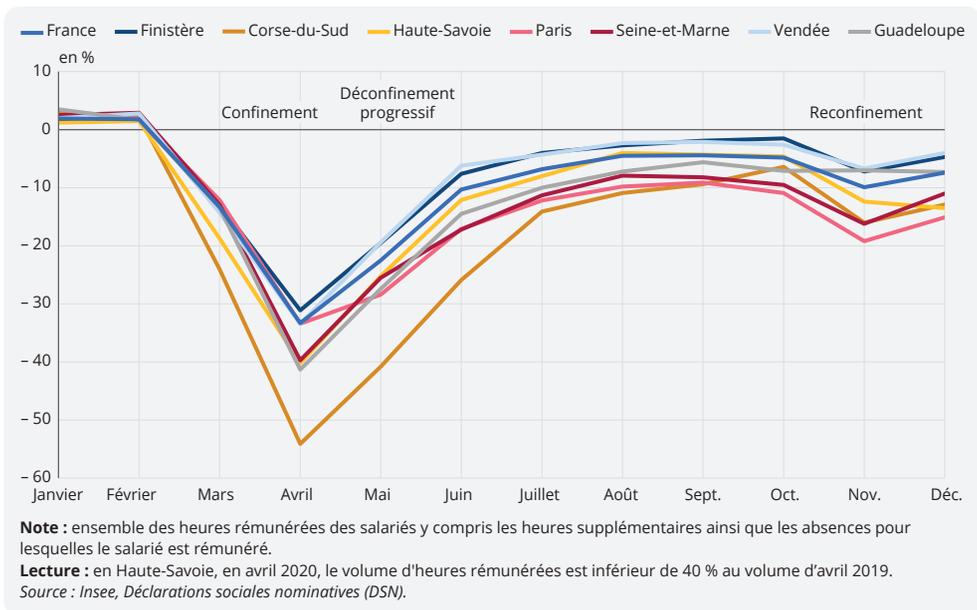
Pendant les deux premières semaines complètes de confinement (du 23 mars au 5 avril), les déplacements matinaux se réduisent des trois quarts. Cela reflète à la fois la chute de l'activité et le développement du télétravail. La baisse des déplacements est la plus forte dans les métropoles, où les emplois peuvent plus facilement être exercés en télétravail, notamment les plus qualifiés. En effet, en France, 58 % des cadres ont télétravaillé pendant le confinement, mais seulement 2 % des ouvriers.

Forte baisse du volume d'heures rémunérées dans quelques secteurs d'activité

Avec le confinement, l'activité économique ► **encadré 1** diminue fortement comme en témoigne la baisse du volume d'heures rémunérées des salariés du secteur privé (- 33% en avril 2020 par rapport à avril 2019) ► **figure 4**. Compte-tenu de leur poids dans l'économie et de l'évolution de leur activité, quelques secteurs concentrent cette baisse des heures rémunérées : le commerce et la réparation automobile, la construction, l'hébergement et la restauration, et les industries.

La baisse des heures rémunérées est très forte dans trois secteurs d'activité : l'hébergement et la restauration (- 80 %), les services aux ménages (- 55 %) et la construction (- 55 %). Viennent ensuite la fabrication de matériels de transport, les autres industries, le commerce et la réparation automobile ainsi que les activités immobilières, où le volume d'heures rémunérées se réduit d'environ un tiers. La baisse est plus modérée (de l'ordre de - 20 %) dans les industries agroalimentaires avec la continuité des activités du commerce alimentaire, ou encore dans des secteurs pouvant recourir au télétravail comme l'information et la communication.

► 4. Évolution du volume mensuel des heures rémunérées en 2020 par rapport à 2019



La baisse du volume d'heures rémunérées est assez homogène sur le territoire

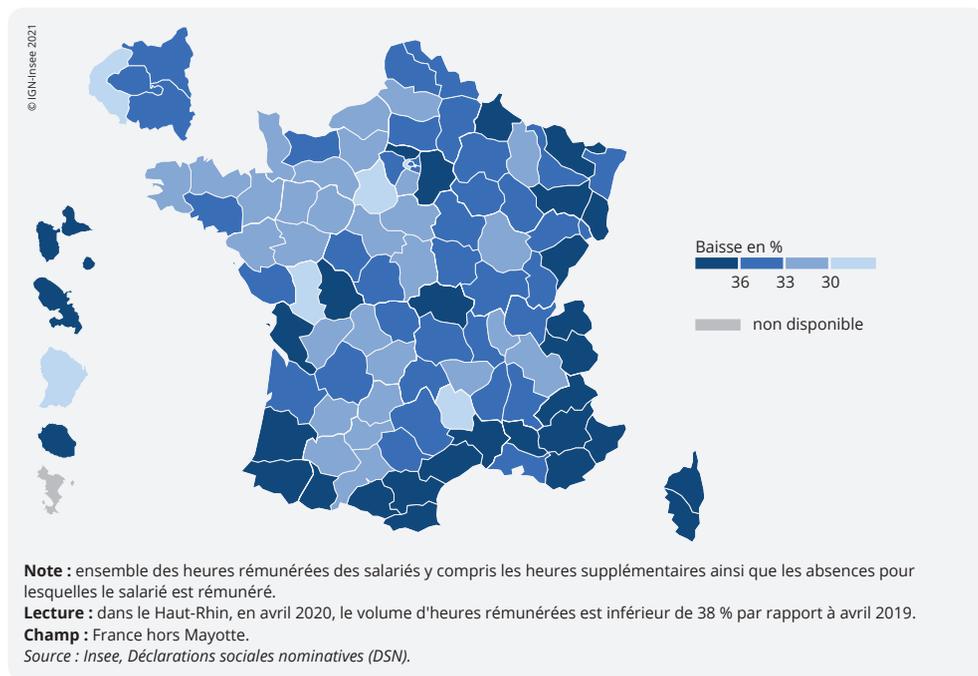
La baisse du volume d'heures rémunérées est comprise entre 30 et 40 % pour les trois quarts des départements. Elle est davantage marquée dans les départements de l'est et du sud de la France métropolitaine, dans ceux de l'est parisien ainsi qu'en Corse, Guadeloupe, Martinique et à La Réunion. À l'inverse, elle est nettement moindre dans les départements de l'Ouest et du Centre

► **figure 5.**

L'orientation économique des départements explique en partie ces différences. Ainsi, les départements touristiques, qui accueillent habituellement de nombreux vacanciers au printemps, sont très concernés par la forte réduction des heures rémunérées dans l'hébergement et la restauration. À l'Est, le Doubs ou le Haut-Rhin sont davantage exposés à la réduction de l'activité dans la fabrication de matériel de transport. La baisse des heures rémunérées est marquée aussi en Seine-et-Marne, où se situent Disneyland Paris ainsi qu'une partie de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. À l'inverse, les départements de l'ouest parisien sont plus préservés grâce à leur profil plus orienté vers des activités susceptibles d'être télétravaillées, comme l'information et la communication, la finance et l'assurance. De même, les départements bretons bénéficient de la moindre réduction d'activité dans les industries agroalimentaires.

À cet effet sectoriel direct s'ajoute un effet territorial qui peut être notable ► **encadré 2.** Dans les départements de montagne ou du pourtour méditerranéen, l'arrêt de la fréquentation touristique en avril provoque une forte baisse d'activité non seulement dans l'hébergement et la restauration mais aussi, par effet d'entraînement, dans le commerce et la réparation automobile, la construction ou les services aux ménages. S'ajoute aussi dans le cas des départements corses ou des départements d'outre-mer (DOM) une forte réduction des effectifs dans le transport et l'entreposage mis en difficulté par le quasi-arrêt du trafic tant maritime qu'aérien ► **figure 6.** Toute l'économie présenteielle y tourne au ralenti. Les départements de l'Est, très affectés par la pandémie, subissent aussi un plus fort ralentissement de leur activité présenteielle.

► 5. Évolution des heures rémunérées en avril 2020 par rapport à avril 2019

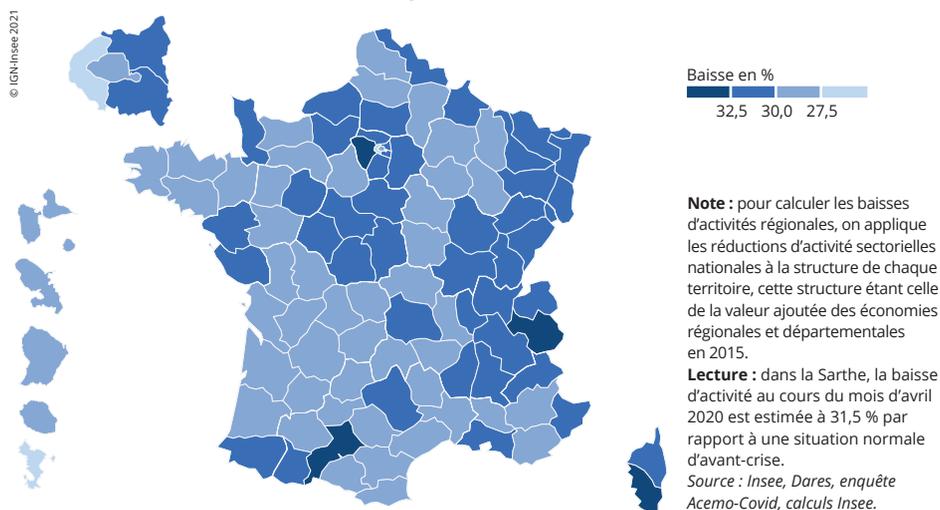


► 2. Estimation structurelle de pertes d'activité par département et effets locaux

La forte chute de l'activité économique à la suite du confinement de mars 2020 est très inégale selon les secteurs. Elle est estimée à - 30 % en avril pour l'ensemble de l'économie et s'élève à - 70 % dans la fabrication de matériels de transport ou l'hébergement-restauration, et seulement à - 16 % dans les industries agroalimentaires. Ces estimations nationales de l'évolution de la valeur ajoutée ont été réalisées en formulant des hypothèses sur la part d'activité maintenue à partir de différentes sources, notamment des données des fédérations professionnelles ainsi que des données sur la consommation d'électricité, les transports ferroviaires ou les transactions par carte bancaire.

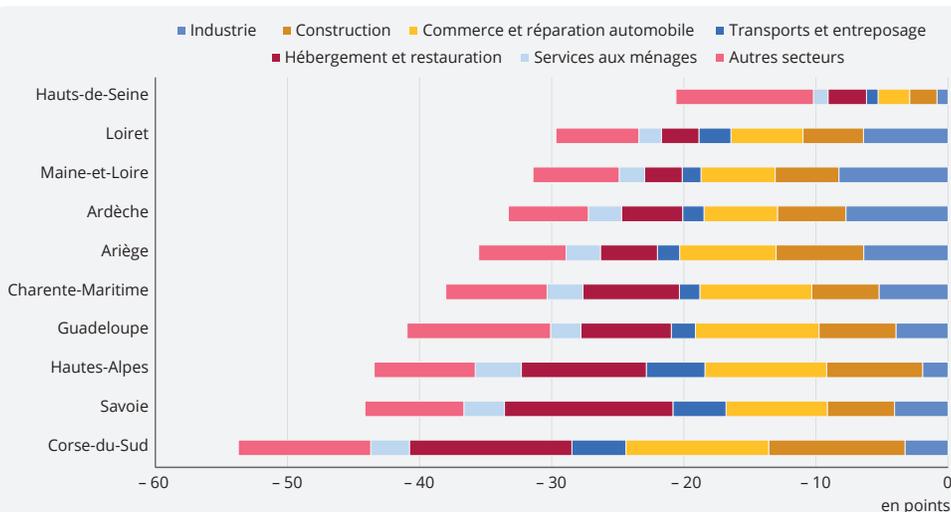
À partir de ces résultats nationaux, une perte d'activité structurelle départementale est estimée en appliquant les évolutions sectorielles nationales aux activités de chaque département ► **figure**. Un secteur d'activité est supposé affecté avec la même intensité sur l'ensemble du territoire. Bien que forte, cette hypothèse est probable du fait que les mesures de confinement sont uniformes sur le territoire. Les résultats obtenus mettent en évidence les départements dont l'économie est la plus fragilisée compte tenu de la nature de leurs activités : départements touristiques, départements où est fortement implanté le secteur de la fabrication de matériel de transport, etc. Ainsi, en avril, cette chute d'activité « structurelle » est un peu plus forte, de l'ordre de 30 à 34 % dans les départements les plus touristiques où l'hôtellerie et la restauration représentent une plus forte part de la valeur ajoutée, comme les départements alpins (Savoie, Haute-Savoie, Hautes Alpes) ou les départements du Sud (Alpes-Maritimes, Corse-du-Sud et Haute-Corse). La Haute-Garonne, les Yvelines et le Doubs, ou le Haut-Rhin où sont présents les principaux constructeurs ferroviaires, aéronautiques et automobiles, sont aussi très exposés à la baisse de l'activité.

► Évolution de l'activité en avril 2020 par la méthode structurelle



Cependant, ces évolutions structurelles ne rendent que partiellement compte de la réalité. Des effets locaux existent. Par exemple, un même secteur d'activité peut être davantage affecté dans un département du fait de sa concentration dans un même établissement ou à l'inverse du fait de sa répartition dans des petites structures moins dépendantes de marchés internationaux. Des effets d'entraînement peuvent aussi différencier les évolutions départementales d'un même secteur. Ainsi, le commerce a été davantage affecté dans les départements touristiques où la demande a chuté brutalement. De fait, les différences entre départements sur l'évolution structurelle d'activité sont moins marquées que celles sur l'évolution des heures rémunérées qui rend compte de la réalité et cumule donc des effets structurels et des effets locaux.

► 6. Contribution des secteurs à l'évolution des heures rémunérées dans quelques départements entre les mois d'avril 2019 et 2020



Notes : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré ; les autres secteurs rassemblent les secteurs de l'énergie et des services autres que les services aux particuliers.

Lecture : en Corse-du-Sud, le volume d'heures rémunérées baisse de 54 % en avril 2020 par rapport à avril 2019, dont 10 points du fait du secteur « commerce et réparation automobile ».

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, Déclarations sociales nominatives (DSN).

Forte hausse de l'activité partielle

Les entreprises recourent massivement à l'activité partielle dont le dispositif est transformé face à l'ampleur de la crise sanitaire. Pour toutes les demandes effectuées à partir du 1^{er} mars 2020, l'État prend en charge tout ou partie du salaire net. Les salariés sont aussi autorisés à rester à la maison pour pallier la fermeture des écoles en posant des jours « garde d'enfants » ou des arrêts maladie. Ces mesures entrent très rapidement en vigueur. Ainsi, dès le vendredi 20 mars, 31 % des salariés sont absents de leur travail pour activité partielle, arrêt maladie ou garde d'enfants, soit une hausse de 28 points par rapport à début mars.

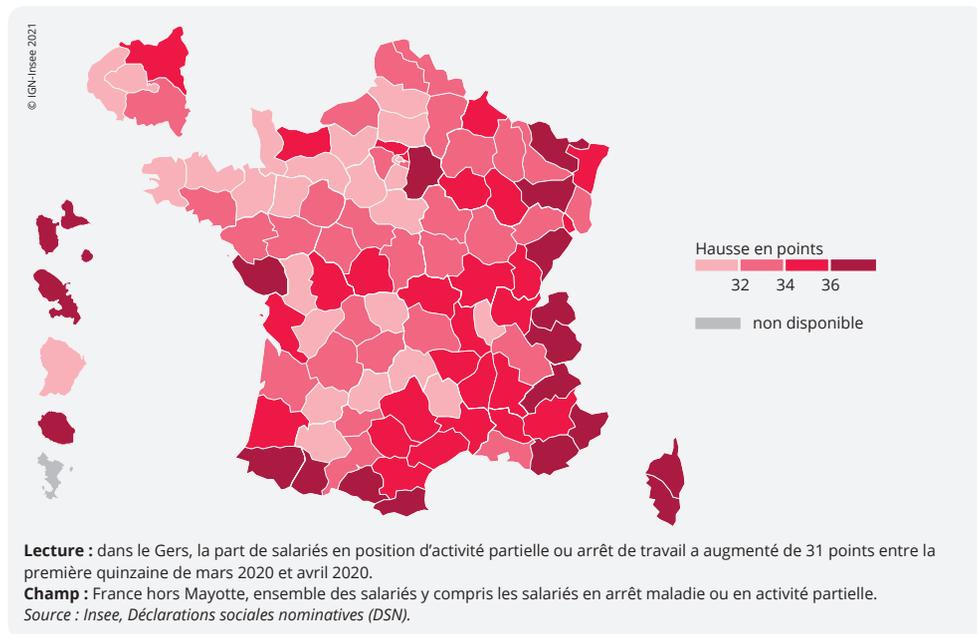
Globalement, les mêmes départements cumulent les plus fortes baisses des heures rémunérées et les plus fortes hausses des situations d'emploi où les personnes ne travaillent pas ou partiellement : les départements touristiques du massif alpin et du pourtour méditerranéen ainsi que dans quelques départements industriels orientés vers la fabrication de matériels de transport. À l'inverse, les situations d'emploi où les personnes ne travaillent pas ou partiellement sont moins fréquentes dans l'ouest de la France métropolitaine, où l'activité a moins diminué ► [figure 7](#).

Chute de l'emploi intérimaire surtout dans les départements touristiques et industriels

Le dispositif d'activité partielle limite les licenciements, mais il ne concerne pas les intérimaires dont les contrats ne sont pas renouvelés. Entre fin décembre 2019 et fin mars 2020, l'emploi salarié diminue de 1,9 % en France, soit 488 000 emplois de moins, les deux tiers étant des emplois intérimaires.

La baisse de l'emploi est donc plus marquée dans les départements où les intérimaires sont plus nombreux ► [figure 8](#). C'est le cas des départements touristiques de montagne qui subissent de plein fouet la fermeture des stations de ski ; ou encore de plusieurs départements de l'Est comme le Territoire de Belfort, la Haute-Saône, la Haute-Marne, le Doubs ou l'Ain où des industries, en particulier celle de fabrication de matériels de transport, emploient de nombreux intérimaires.

► 7. Évolution de la part des salariés en situation d'arrêt maladie ou d'activité partielle en avril 2020 par rapport à la première quinzaine de mars 2020

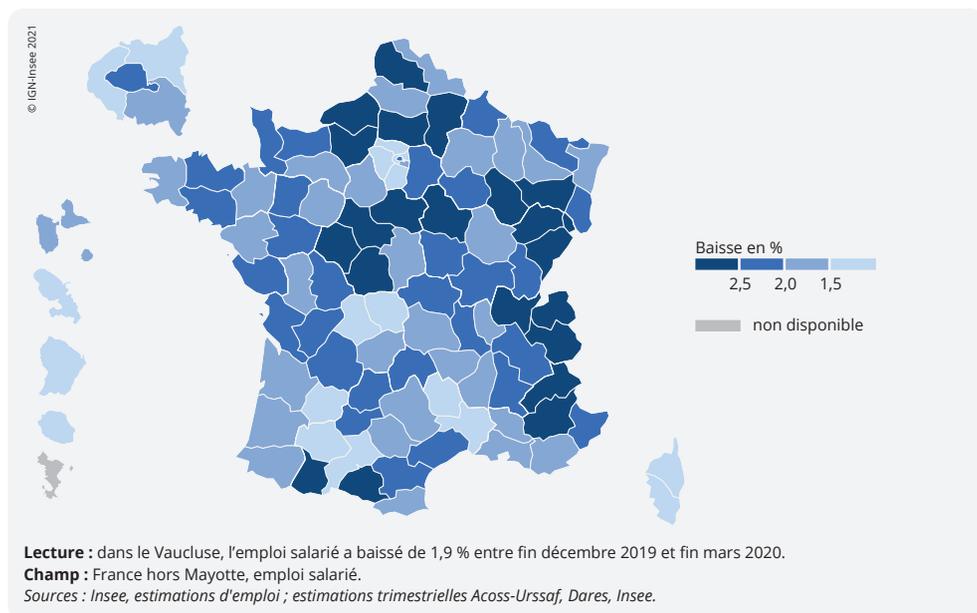


À l'inverse, l'emploi diminue peu au cours du 1^{er} trimestre 2020 dans des départements plus agricoles comme le Gers, la Lozère, la Corse-du-Sud, la Haute-Corse ou le Gard ainsi que dans plusieurs départements de la couronne parisienne au profil tertiaire comme les Hauts-de-Seine, les Yvelines, l'Essonne ou le Val d'Oise. La baisse de l'emploi reste aussi limitée dans plusieurs départements de l'Ouest où l'industrie agroalimentaire est très implantée. Les services administratifs ou les activités scientifiques, techniques et de soutien y sont également moins présents, ce qui expose moins ces départements au ralentissement de ces secteurs qui souffrent de l'attentisme des entreprises et de la baisse de la demande qui leur est adressée.

Une hausse limitée du chômage au 1^{er} trimestre

Le développement de l'activité partielle a préservé l'emploi permanent et a limité la hausse du chômage. Au 1^{er} trimestre 2020, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) a même paradoxalement diminué car deux conditions pour être considéré comme chômeur sont difficilement mises en œuvre : les personnes sans emploi ne sont plus en capacité de se déplacer pour faire des démarches de recherche d'emploi ou elles sont moins disponibles pour accepter un emploi (contrainte de garde d'enfants par exemple). Pôle emploi enregistre peu de nouvelles inscriptions de demandeurs d'emploi et aussi peu de sorties, mais de fortes variations entre les catégories, avec une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, sans emploi, et une baisse des demandeurs d'emploi de catégorie B et C, c'est-à-dire des personnes en activité réduite. Au total, le nombre de chômeurs de catégories A, B et C augmente de 2,2 % entre fin décembre 2019 et fin mars 2020. Toutefois cette hausse dépasse 8 % dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie très affectés par la baisse de l'activité et celle du nombre d'intérimaires.

► 8. Évolution de l'emploi salarié au 1^{er} trimestre 2020



Avec le déconfinement, les transactions par carte bancaire CB rebondissent et rattrapent le niveau de 2019 sauf à Paris et en Corse

En mai, l'activité économique reprend. Ce redémarrage progressif suit les étapes du déconfinement : le 11 mai avec la réouverture des établissements accueillant du public, le 2 juin avec la réouverture des cafés et restaurants et fin de la limitation des déplacements et enfin le 15 juin avec le retour de tous les élèves dans les établissements scolaires.

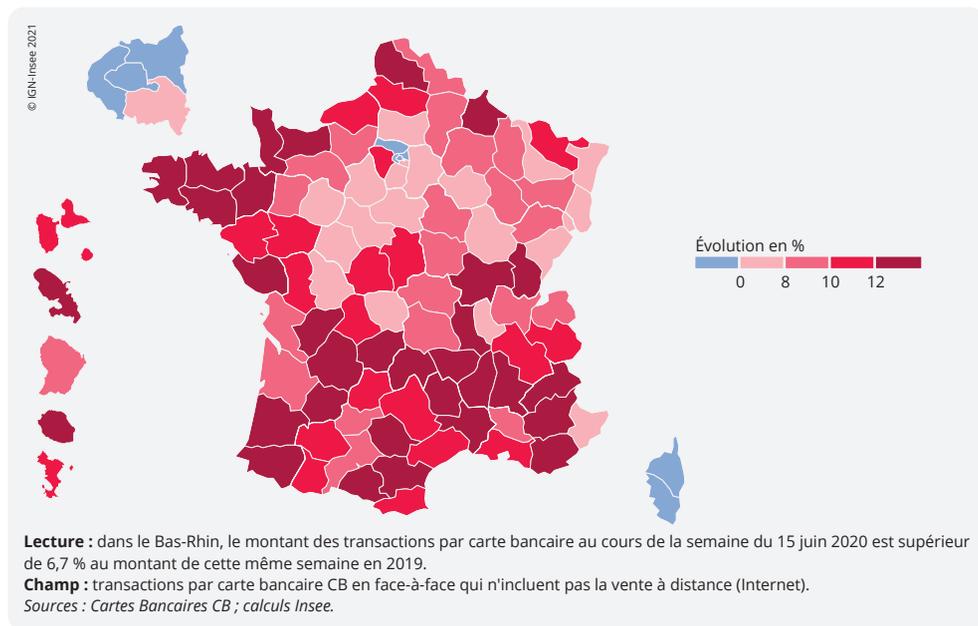
La consommation des ménages rebondit dès le 11 mai avec un rattrapage d'une partie des dépenses non effectuées pendant le confinement, coiffure et habillement par exemple. Les transactions par carte bancaire augmentent dans tous les départements et le volume des transactions rattrape voire dépasse celui de 2019. Deux territoires font cependant exception avec des transactions par carte bancaire au-dessous de leur niveau de 2019 jusqu'à fin juin : la Corse où les touristes sont venus moins nombreux qu'en 2019 ; Paris et une partie de sa couronne où de nombreux étudiants ne sont pas revenus ► [figure 9](#) et où les touristes d'affaires et de loisirs restent rares.

En juin, le déficit d'heures rémunérées s'atténue mais reste élevé dans quelques départements

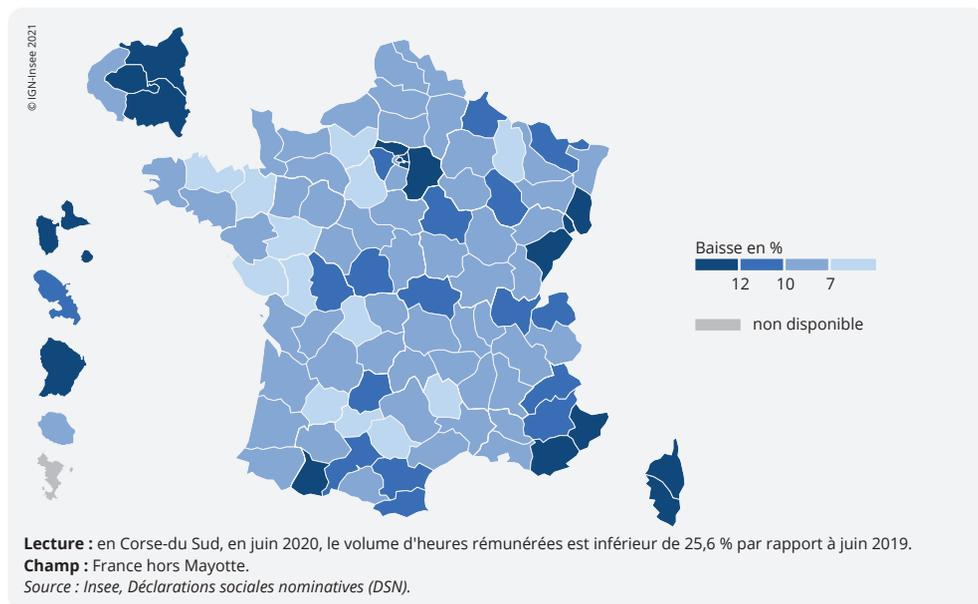
En juin, le volume d'heures rémunérées reste en retrait de 10 % par rapport à juin 2019. Ce déficit continue d'affecter fortement l'hébergement et la restauration (- 36 % en juin 2020 par rapport à juin 2019), les services aux ménages (- 22 %) et la fabrication de matériels de transport (- 20 %). Le transport tourne toujours au ralenti. À l'inverse, la construction et le commerce retrouvent presque leur niveau de 2019.

Les écarts entre départements se creusent, avec un déficit d'activité estimé qui varie de - 26 % pour la Corse-du-Sud à - 5 % pour les Deux-Sèvres ou les Côtes-d'Armor ► [figure 10](#). Plusieurs départements peinent à retrouver un niveau d'activité comparable à celui de juin 2019. C'est le cas du pourtour méditerranéen où la fréquentation touristique demeure nettement plus faible qu'habituellement.

► 9. Évolution des transactions par carte bancaire CB de la semaine du 15 juin 2020 par rapport à la même semaine en 2019



► 10. Évolution des heures rémunérées en juin 2020 par rapport au mois de juin 2019



De fait, la baisse du volume d'heures rémunérées y reste forte dans l'hébergement et la restauration mais aussi dans le commerce, le transport et l'entreposage ainsi que dans les industries agroalimentaires en Corse. À Paris et dans plusieurs départements de sa couronne, l'activité est également moindre qu'en 2019 notamment du fait de la désaffection des touristes. Le volume d'heures rémunérées y reste aussi déficitaire par rapport à 2019 dans les activités scientifiques et techniques, et les activités de soutien aux entreprises. Le ralentissement dans la fabrication de matériels de transport affecte toujours le Doubs et la Haute-Garonne.

Au 2^e trimestre, la baisse de l'emploi total est plus marquée dans les départements du Sud, de l'Est et de l'Île-de-France

Au 2^e trimestre, l'emploi salarié baisse de 0,8 % (- 201 000 emplois). L'intérim, flexible par nature, regagne 108 000 emplois (+ 23 %) sans retrouver toutefois son niveau d'avant crise. Hors intérim, l'emploi salarié continue de se dégrader à un rythme supérieur à celui du 1^{er} trimestre (- 309 000). Les effectifs se contractent dans tous les secteurs d'activité, à l'exception de la construction où les effectifs salariés se maintiennent.

L'emploi s'effondre dans l'hébergement et la restauration dont les établissements ne rouvrent que début juin avec un protocole sanitaire strict. Après avoir réduit son nombre d'intérimaires au 1^{er} trimestre, la fabrication de matériels de transport contracte cette fois-ci ses effectifs. Le nombre de salariés agricoles diminue aussi, avec les difficultés à embaucher une main d'œuvre saisonnière étrangère freinée dans ses déplacements. Les difficultés persistent aussi dans le transport et l'entreposage. La baisse du nombre d'emplois s'accroît fortement dans des secteurs qui ne renouvellent pas des contrats de travail à durée limitée, comme les activités scientifiques et techniques, et les services administratifs et de soutien, ou les services non marchands, notamment les établissements d'enseignement et l'administration publique.

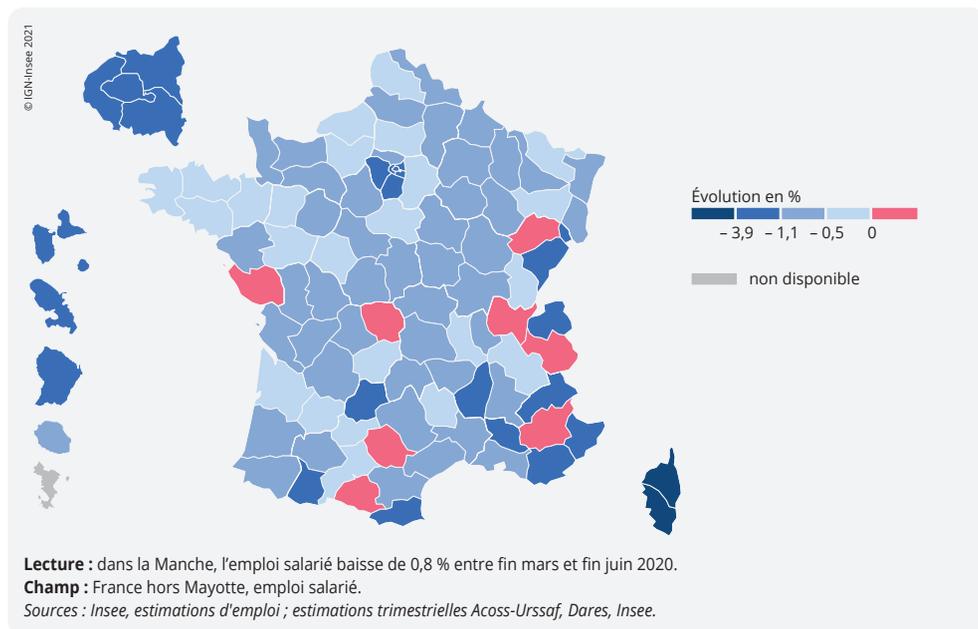
La baisse de l'emploi au 2^e trimestre 2020 est plus intense dans les départements dont le volume d'heures rémunérées en juin 2020 reste inférieur à celui de 2019. C'est le cas de départements touristiques du Sud dont la saison peine à démarrer ainsi que de départements de l'Est exposés aux difficultés persistantes dans l'industrie ► **figure 11**. Viennent ensuite plusieurs départements de la couronne parisienne comme les Yvelines, le Val d'Oise, l'Essonne, le Val-de-Marne ou les Hauts-de-Seine impactés par le fort ralentissement des transports, tant au stade de la fabrication de matériels de transport que des services de transport et d'entreposage. L'emploi se dégrade aussi dans les Hauts-de-Seine où la production cinématographique est très implantée. Dans tous ces départements, le recours à l'activité partielle ne compense pas le déficit d'heures rémunérées et ne permet pas de préserver l'emploi permanent. À l'inverse, l'emploi continue à mieux résister dans les départements de l'Ouest où l'activité est mieux préservée.

Après un relatif retour à la normale au 3^e trimestre, le second confinement à partir de novembre 2020, avec des restrictions différentes du premier confinement, va de nouveau fragiliser les départements les plus urbanisés ainsi que les départements touristiques dépendant d'une clientèle internationale ou tributaires du trafic aérien ► **encadré 3**. Par ailleurs, malgré les mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers, les conséquences sociales de la crise se font sentir. Le nombre de bénéficiaires du RSA augmente ainsi de 8,3 % entre novembre 2019 et novembre 2020 en France métropolitaine, une hausse qui dépasse 20 % en Corse-du-Sud, dans les Alpes-Maritimes et en Haute-Savoie, des départements où l'activité économique a fortement ralenti en 2020. Dans ces départements, la hausse du nombre de bénéficiaires a fortement accéléré entre juin 2020 et novembre 2020, à la différence du niveau national.

Un impact dans les territoires différent de 2008

Alors que la crise de 2008 avait d'abord affecté l'industrie, celle du premier semestre 2020 impacte davantage les services et quelques secteurs industriels dont l'activité dépend d'échanges internationaux ou de la mobilité des personnes. L'impact a été fort pour les départements touristiques, quelques départements industriels et les départements les plus tertiaires comme Paris. À l'inverse, les départements plus ruraux ou orientés vers l'industrie agroalimentaire ont été moins exposés. Dans

► 11. Évolution de l'emploi salarié au 2^e trimestre 2020



ces départements, les revenus des ménages ont aussi été mieux préservés du fait de la présence plus marquée des retraités. Les handicaps d'hier, comme le vieillissement de la population ou la faible densité de peuplement, ont paradoxalement amorti les effets de la crise du printemps 2020.

Dans la durée, l'impact de la crise actuelle dans les territoires dépendra de la persistance des différentes mesures de restriction, puis de la vitesse de la reprise, notamment dans certains secteurs spécifiques comme le tourisme, surtout pour les territoires dépendant de la clientèle internationale, ou l'aéronautique.

► 3. Second semestre 2020 : une activité toujours perturbée par la crise sanitaire

Au début de l'été 2020, l'activité économique continue le rattrapage entamé lors du déconfinement progressif de mai et de juin. En juillet, le volume d'heures rémunérées est inférieur de 7 % au volume de 2019, après - 33 % en avril, - 22 % en mai et - 10 % en juin. L'amélioration se poursuit en août et en septembre. Au total, le déficit d'activité se situe à - 5 % sur l'ensemble du 3^e trimestre 2020 comparé au 3^e trimestre 2019.

Cette tendance au « retour à la normale » est toutefois inégale selon les secteurs. En particulier, dans les services, l'activité est pénalisée par les mesures sanitaires visant à limiter le brassage de la population comme le transport de voyageurs, l'hébergement-restauration, les activités culturelles et les services aux ménages.

Au 3^e trimestre, l'hôtellerie-restauration pèse sur le « retour à la normale »

Dans l'hébergement-restauration, le volume d'heures rémunérées au 3^e trimestre 2020 est inférieur de 20 % à celui du 3^e trimestre 2019. Ce secteur a pâti pendant l'été de la défection des touristes étrangers, de l'annulation de gros événements puis, en septembre surtout, de la forte baisse du tourisme d'affaires avec le développement du travail à distance. Ce déficit d'activité est très marqué à Paris, haut lieu du tourisme international et du tourisme d'affaires, ainsi qu'en Seine-et-Marne où se situe le complexe de loisirs de Disneyland Paris. Il est aussi très fort en Guyane, en Guadeloupe et en Haute-Corse, avec la baisse du trafic aérien et donc de la fréquentation touristique, ainsi que dans les Hautes-Pyrénées, avec les annulations de pèlerinages à Lourdes, et dans les Alpes Maritimes. Dans la plupart de ces départements, le recul est également plus marqué qu'ailleurs dans le « commerce et réparation automobile » ainsi que dans le transport-entreposage et les industries agroalimentaires. Au total, dans ces départements l'activité est en baisse de 10 % au moins par rapport à 2019.

À l'inverse, l'activité revient presque à la « normale », avec un déficit de l'ordre de 2 ou 3 % atteint au 3^e trimestre dans les départements de l'ouest et du nord de la France où l'activité dans l'hôtellerie-restauration et dans les secteurs qui lui sont liés résiste mieux. C'est le cas des Côtes-d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine ou de la Manche. C'est aussi le cas d'autres départements très touristiques comme les Landes, la Vendée ou la Charente-Maritime, moins orientés vers une clientèle internationale et qui ont bénéficié d'une nouvelle clientèle résidente pendant l'été.

Dans la construction, au 3^e trimestre, le niveau d'activité est proche de celui de 2019. Il le dépasse même dans plusieurs départements de l'Ouest dynamiques démographiquement ou en région parisienne avec les travaux du Grand Paris Express.

Au 4^e trimestre, un moindre impact du deuxième confinement

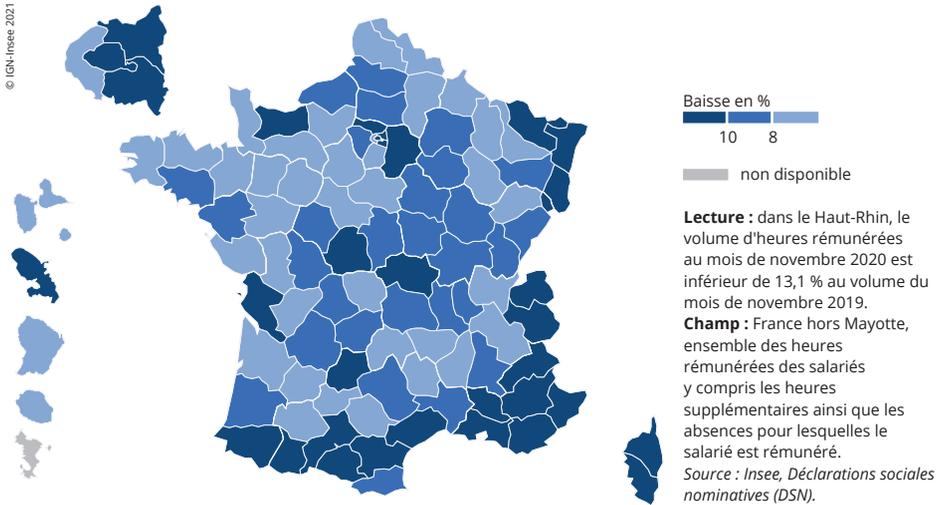
Fin 2020, le renforcement des mesures de restrictions en octobre puis le confinement instauré en novembre entraîne un nouveau recul de l'activité, moins important cependant que lors du premier confinement. Le volume d'heures rémunérées baisse de 10 % en novembre 2020 par rapport à novembre 2019, contre - 33 % en avril 2020 par rapport à avril 2019 ► **figure a**. Certaines activités, à l'arrêt lors du premier confinement, se poursuivent presque normalement, comme l'industrie et la construction. Le ralentissement est plus marqué dans le commerce (- 13 %), bien loin cependant des - 36 % enregistrés en avril 2020. L'élargissement des autorisations d'ouverture des établissements au public, le développement de la vente à distance et les dispositifs de « *click and collect* » (clicqué-retiré) permettent en effet de préserver une partie de l'activité. En revanche, la fermeture obligatoire des bars et restaurants, et celle des lieux de sports et de culture frappent de plein fouet l'hébergement-restauration et les services aux ménages : en novembre 2020, le déficit d'activité y atteint respectivement 61 % et 34 % par rapport à novembre 2019.

Au 4^e trimestre 2020, le volume d'heures rémunérées est inférieur de 7 % par rapport au 4^e trimestre 2019 ► **figure b**. Ce ralentissement de fin d'année affecte toujours particulièrement Paris (- 15 %) où se concentrent de nombreux lieux culturels et de loisirs, ainsi que les départements touristiques

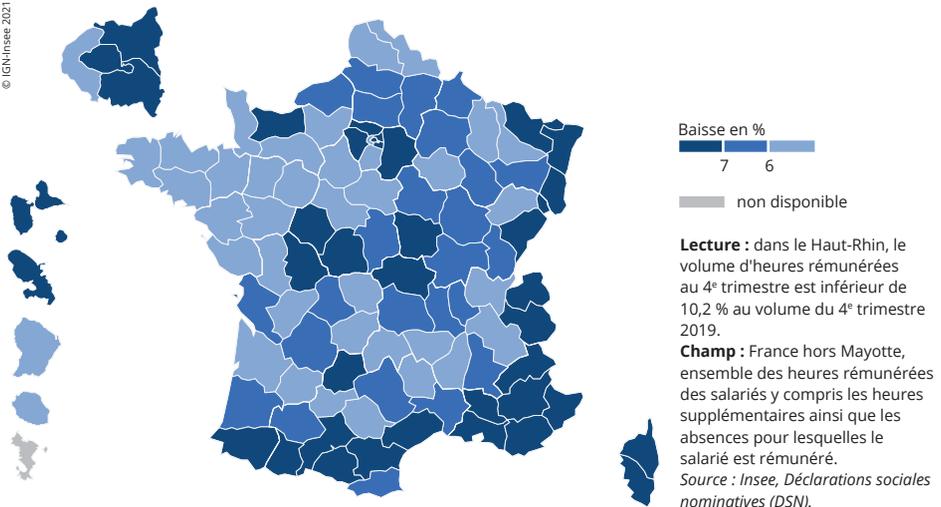
► 3. Second semestre 2020 : une activité toujours perturbée par la crise sanitaire (suite)

dont la saison hivernale est compromise, comme la Savoie, la Haute-Savoie, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Pyrénées ainsi que les départements corses. L'activité ralentit également sensiblement dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin du fait de l'annulation des marchés de Noël, tandis que les départements de la façade atlantique restent davantage préservés.

a. Évolution des heures rémunérées en novembre 2020 par rapport à novembre 2019



b. Évolution des heures rémunérées au 4^e trimestre 2020 par rapport au 4^e trimestre 2019



Auteurs :

Christine Charton (Insee)

Éric Durieux (Insee)

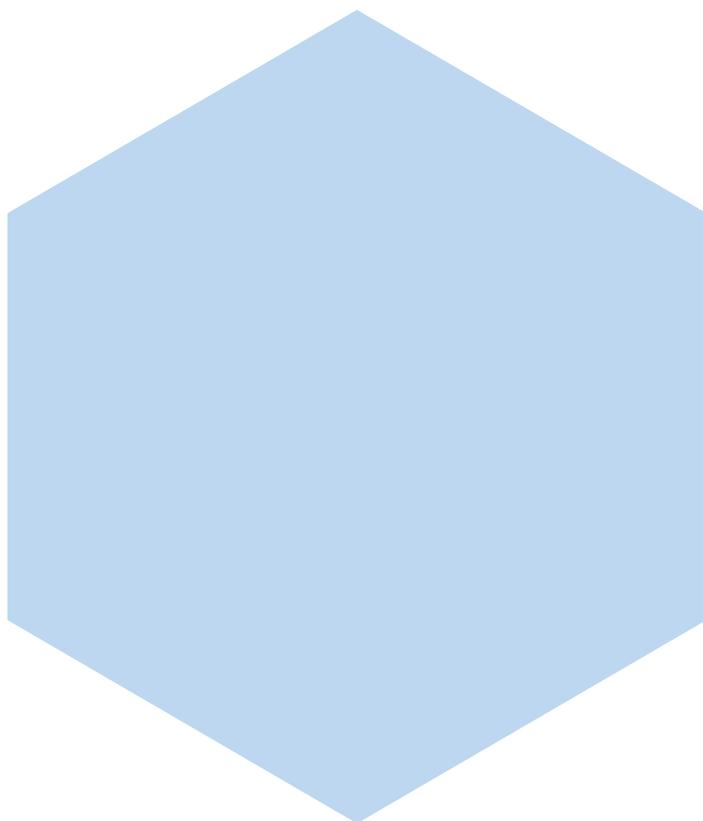
► Définition

Les **activités présentielle**s sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

► Pour en savoir plus

- Notes et points de conjoncture nationaux.
- Notes de conjoncture régionale.
- Les tableaux de bord de la conjoncture.
- **Firlej A., Pawlowski É.**, « Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires », *Insee Première* n° 1850, avril 2021
- **Givord P., Silhol J.**, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.
- **Canonero B., Gidrol J.-C., Mainguené A.**, « La fréquentation touristique se dégrade en septembre, après avoir repris quelques couleurs en juillet-août », *Insee Focus* n° 215, novembre 2020.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020
- **Albouy V., Legleye S.**, « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus* n° 197, juin 2020.
- **Galiana L. et al.**, « Retour partiel des mouvements de population avec le déconfinement », *Insee Analyses* n° 54, juillet 2020.
- **Le Fillâtre C., Martin J.-P., Koubi D.**, « Crise sanitaire : plus durement touchée pendant le confinement, l'économie francilienne se redresse ensuite moins vite qu'à l'échelle nationale », *Insee Analyses Île-de-France* n° 121, octobre 2020.
- **Eblé S.**, « 563 500 salariés, non-salariés et intérimaires travaillent dans des secteurs très fortement impactés par la crise sanitaire », *Insee Flash Hauts-de-France* n° 98, juillet 2020.
- « Les conséquences économiques de la crise sanitaire dans les Outre-mer », *Note Cerom*, mars 2021.
- **Rouaud P., Sanzeri O., Belle R.**, « Les employeurs face à la crise sanitaire : arrêt des embauches et recours à l'activité partielle », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 85, juillet 2020.

Fiches



Fiches

1. Zonages



1.1 Communes et établissements publics de coopération intercommunale

La carte communale est restée assez stable pendant de longues années, hormis au début des années 70 avec la loi Marcellin qui a contribué à réduire d'environ 1 300 le nombre de **communes**. La loi du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes » marque le début d'un grand mouvement de regroupement (environ 1 700 communes de moins en quatre ans) ► **figure 1**.

Depuis 2010, la majorité des communes nouvelles issues de regroupements sont concentrées dans le quart nord-ouest de la France ► **figure 2**, en particulier dans la Manche ou le Maine-et-Loire. Quelques communes nouvelles se situent dans le sud du Massif central et dans les départements alpins. Le nord-est et le sud de la France ne sont quasiment pas concernés.

Le fait intercommunal prend véritablement son essor avec la loi de février 1992 créant les « communautés de communes » et les « communautés de villes ». Il s'agit alors de groupements de communes à fiscalité propre dont les compétences reposent prioritairement sur le développement économique et l'aménagement du territoire.

De 1993 à 2010, le nombre d'intercommunalités croît assez régulièrement dans le contexte de la loi de juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Ainsi, alors que 469 **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** existaient en 1993, le maximum est atteint en 2010 avec 2 611 groupements ► **figure 3**.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014 et celle portant nouvelle

organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 aboutissent à réduire fortement le nombre d'EPCI à fiscalité propre en incitant les groupements faiblement peuplés à s'associer pour renforcer les coopérations et mutualisations. En 2020, il n'existe plus que 1 254 EPCI à fiscalité propre ► **figures 4**, contre plus de 2 500 en 2012, mais ils regroupent la totalité des communes, hormis les quatre îles mono-communales que sont Bréhat, Ouessant, Sein et Yeu. Par comparaison, en 1996, il y avait autant d'EPCI qu'en 2020 mais ils ne regroupaient alors que 37 % des communes et environ 45 % de la population.

Depuis les années 2010, les formes juridiques de groupements à fiscalité propre sont globalement stabilisées. Les compétences sont plus ou moins étendues selon la nature juridique.

Les communautés de communes ont sept compétences obligatoires : aménagement de l'espace, actions de développement économique (dont promotion du tourisme), gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, assainissement des eaux usées, eau (traitement, adduction, distribution). Les compétences eau et assainissement leur ont été confiées début 2020.

En plus de ce socle commun, les **communautés d'agglomération** sont compétentes pour tout ce qui concerne la politique de la ville et le logement. Les **communautés urbaines** ont également des compétences en matière scolaire et culturelle. Enfin, les **métropoles** disposent d'une quarantaine de compétences obligatoires qui touchent à la voirie, aux transports et à l'environnement, auparavant du ressort des départements ou des régions. ●

► Définitions

Un **établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** regroupe des communes pour l'exercice de leurs compétences autour d'un projet de développement local. Les EPCI à fiscalité propre regroupent les communautés de communes (CC), les communautés d'agglomération (CA), les communautés urbaines (CU) et les métropoles. Ils disposent du pouvoir fiscal de lever l'impôt.

Commune, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- *Les collectivités locales en chiffres*, édition 2020, DGCL, mai 2020.
- « Entre 2019 et 2020, stabilité du nombre de groupements à fiscalité propre et de communes mais recul de 5 % du nombre de syndicats », *Bulletin d'information statistique (BIS)* n° 143, DGCL, mai 2020.
- « Dix ans après la loi de réforme des collectivités territoriales, 34 970 communes dont 774 communes nouvelles », *Bulletin d'information statistique (BIS)* n° 130, DGCL, mars 2019.

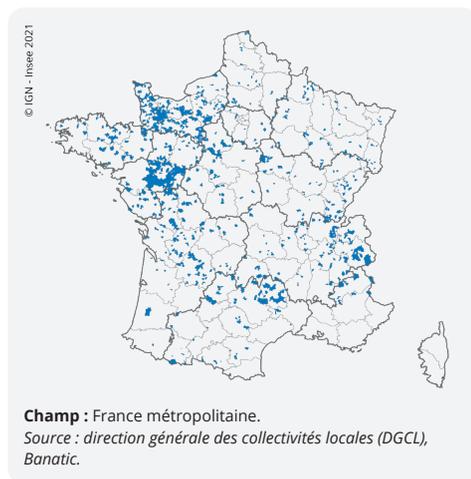
► 1. Nombre de communes en France depuis 1968 au 1^{er} janvier de l'année

	1968	1975	1999	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de communes	37 823	36 407	36 679	36 681	36 658	35 885	35 416	35 357	34 970	34 968

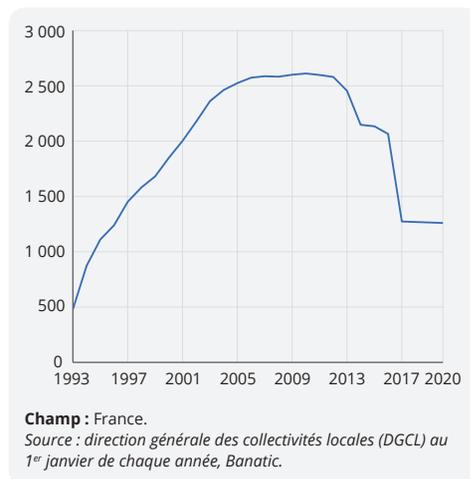
Champ : France.

Source : Insee, code officiel géographique.

► 2. Communes nouvelles créées depuis 2010



► 3. Nombre de groupements de communes à fiscalité propre



► 4. Répartition des groupements selon le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2020

	Nombre de groupements				Total EPCI à fiscalité propre	Population
	Métropoles	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes		
Moins de 5 000 habitants	///	///	///	4	4	18 432
De 5 000 à moins de 15 000	///	///	///	339	339	3 160 673
De 15 000 à moins de 30 000	///	///	1	431	432	9 402 578
De 30 000 à moins de 50 000	///	///	18	182	200	7 694 590
De 50 000 à moins de 100 000	///	2	111	39	152	10 489 121
De 100 000 à moins de 300 000	7	9	87	2	105	16 953 719
300 000 habitants ou plus	14	3	5	///	22	20 298 492 ²
Ensemble	21	14	222	997	1 254	///
Population regroupée¹ (en millions)	18,0	3,1	23,4	22,1	68,0²	///
Nombre de communes regroupées	903	658	7 461	25 883	34 964²	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1 Population totale légale en vigueur en 2020 (millésimée 2017). À la différence de la population municipale, la population totale comprend des doubles comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes.

2 Bien qu'elle soit une collectivité territoriale, la métropole de Lyon est ici prise en compte dans le nombre de communes et dans le nombre d'habitants couverts par un EPCI à fiscalité propre car elle en exerce les compétences.

Note : EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

Lecture : les 21 métropoles regroupent 18 millions d'habitants et 903 communes.

Champ : France.

Source : direction générale des collectivités locales (DGCL), Banatic.

1.2 Unités urbaines

Au 1^{er} janvier 2020, 2 467 **unités urbaines**, nouvellement délimitées par l'Insee, façonnent le territoire français, dont près de 2 000 comportent moins de 10 000 habitants ► **figure 1**. 62 unités urbaines rassemblent plus de 100 000 habitants dont 36 plus de 200 000 habitants. 5 unités urbaines comptent plus d'un million d'habitants, parmi lesquelles l'agglomération parisienne avec 10,8 millions d'habitants.

Huit personnes sur dix résident dans une unité urbaine et près de cinq sur dix dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants. La population est concentrée dans les plus grandes unités urbaines : une personne sur six vit dans l'unité urbaine de Paris et une sur quatre dans une unité urbaine de plus de 200 000 habitants (hors celle de Paris).

Si elles représentent 80 % du nombre total d'unités urbaines, les unités urbaines de moins de 10 000 habitants n'abritent qu'une minorité de la population : 13 % des habitants, soit moins que dans l'agglomération parisienne. Au niveau régional, la part de la population vivant dans une unité urbaine est la plus faible en Bourgogne-Franche-Comté (57 %) et la plus élevée en Île-de-France (plus de 99 %) et dans les DOM, hors Guyane (98 % en moyenne).

Au niveau départemental, cette proportion varie de 21 % pour la Creuse à plus de 99 % pour les Bouches-du-Rhône, Paris et tous les départements de la petite couronne ► **figure 2**. Certaines régions présentent de forts contrastes entre les départements. En Nouvelle-Aquitaine, la différence entre la Creuse (21 %) et la Gironde (87 %) est de 66 points. En Auvergne-Rhône-Alpes, cet écart atteint 60 points entre le Cantal (35 %) et le Rhône (95 %) et en Occitanie, la part de la population vivant dans une unité urbaine dans l'Hérault (89 %) dépasse de 53 points celle du Gers (36 %). Certaines régions sont plus homogènes comme la Corse (3 points d'écart entre les deux départements), l'Île-de-France (16 points), la Bretagne (17 points) ou le Centre-Val de Loire

(22 points). La structure de la population par âge varie selon la taille de l'unité urbaine. La part des jeunes adultes augmente avec la taille de l'unité urbaine ► **figure 3**.

Parmi les 2 289 unités urbaines de 2010, 1 952 ont la même composition communale en 2020. Les changements affectant les 337 autres unités urbaines ont pris de multiples formes : 37 ont disparu, 161 ont soit absorbé soit perdu des communes depuis 2010, 26 se sont scindées en 54 nouvelles unités urbaines, 89 se sont regroupées en 43 nouvelles entités. Les 24 unités urbaines restantes engendrent 21 unités urbaines de 2020 selon des mécanismes plus complexes. Par ailleurs, 236 unités urbaines sont apparues sur la période ► **figure 4**.

124 communes appartenaient à une unité urbaine en 2010 mais plus en 2020 : 52 composent les 37 unités urbaines de 2010 qui disparaissent et 72 sont détachées d'unités urbaines existantes. Inversement, 520 communes appartiennent à une unité urbaine en 2020, mais pas en 2010 : 187 sont intégrées dans des unités urbaines existantes, les 333 restantes contribuent à l'apparition des 236 nouvelles unités urbaines. Au final, 7 580 communes appartiennent à une unité urbaine en 2020 contre 7 184 en 2010. En 2017, 79,2 % de la population vit dans une unité urbaine 2020 contre 78,5 % mesuré dix ans auparavant pour les unités urbaines 2010. Sur la période, la population augmente de 4,2 % dans les 7 060 communes qui sont dans une unité urbaine en 2010 et en 2020. Les 520 communes appartenant nouvellement à une unité urbaine 2020 apportent 860 000 nouveaux habitants tandis que 163 000 personnes habitent les communes n'appartenant plus à une unité urbaine. Les communes qui se sont intégrées aux unités urbaines entre 2010 et 2020 sont caractérisées par un rythme de croissance élevé de leur population, s'établissant à 16,2 % en 10 ans. En France, l'augmentation a été de 4,7 % sur la période. ●

► Définitions

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Il s'agit d'une commune ou d'un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

► Pour en savoir plus

- « Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines », *Insee Focus* n° 210, octobre 2020.
- « Les zonages d'étude de l'Insee – Une histoire des zonages supracommunaux définis à des fins statistiques », *Insee Méthodes* n° 129, mars 2015.
- « Le découpage en unités urbaines de 2010 », *Insee Première* n° 1364, août 2011.

► 1. Répartition de la population française en 2017 selon la taille de l'unité urbaine

	Population	Part (en %)	Nombre d'unités urbaines	Nombre de communes
Agglomération de Paris	10 785 092	16,1	1	411
200 000 à 1 999 999 habitants	16 824 170	25,2	35	1 325
100 000 à 199 999 habitants	3 819 001	5,7	26	333
50 000 à 99 999 habitants	5 052 310	7,6	72	641
20 000 à 49 999 habitants	4 358 378	6,5	144	813
10 000 à 19 999 habitants	3 368 678	5,0	242	798
5 000 à 9 999 habitants	4 225 139	6,3	612	1 268
2 000 à 4 999 habitants	4 428 918	6,6	1 335	1 991
Hors unité urbaine	13 919 171	20,8	///	27 388
Ensemble	66 780 857	100,0	2 467	34 968

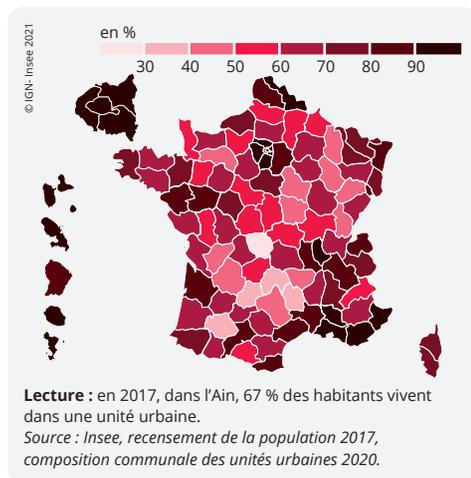
/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : 7 % de la population vit dans les 1 991 communes qui composent les 1 335 unités urbaines de 2 000 à 4 999 habitants.

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2017, composition communale des unités urbaines 2020.

► 2. Part de la population française en 2017 vivant dans une unité urbaine



► 4. Passage des unités urbaines (UU) 2010 aux unités urbaines 2020

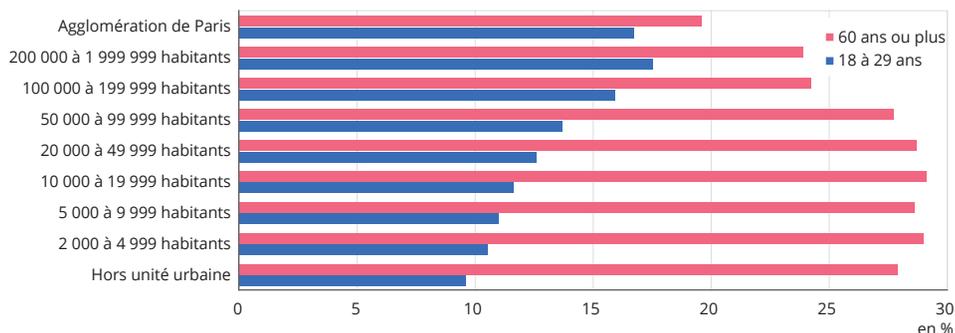
	Unités urbaines de 2010	Unités urbaines de 2020
UU disparues	37	
UU apparues		236
UU à périmètre communal identique		1 952
UU absorbant une commune ou plus		113
UU perdant une commune ou plus		48
Scissions de UU	26	54
Fusions de UU	89	43
Changements complexes	24	21
Ensemble	2 289	2 467

Lecture : 89 unités urbaines de 2010 fusionnent pour donner 43 unités urbaines de 2020.

Champ : France.

Source : Insee, composition communale des unités urbaines 2020.

► 3. Part des jeunes adultes et des seniors dans la population en 2017 selon la taille de l'unité urbaine



Lecture : en 2017, 17 % des habitants de l'agglomération de Paris ont de 18 à 29 ans.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, RP 2017, composition communale des unités urbaines 2020.

1.3 Grille de densité communale

La grille de densité caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Définie en 2011 par Eurostat, cette grille permet de comparer le degré d'urbanisation des pays européens, avec une méthodologie homogène. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

La méthode retenue est relativement indépendante des découpages administratifs de chaque pays. En effet, l'appartenance à un niveau de la grille n'est pas liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs) ; la définition retenue par l'Union européenne prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface. Ces zones denses sont déterminées à partir d'un découpage du territoire en carreaux de 1 km de côté. Une commune dont plus de la moitié de la population habite dans une zone dense est qualifiée de « dense ». L'analyse du territoire est naturellement plus fine dans les pays qui comportent des communes de petite taille. Il s'agit d'une approche dite « morphologique », complémentaire des approches « fonctionnelles » qui, elles, analysent les liens entre territoires (aires d'attraction des villes, zones d'emploi, bassins de vie).

La grille européenne définit trois niveaux de densité : les communes densément peuplées, les communes de densité intermédiaire et les communes rurales. Au niveau français, les communes rurales sont réparties entre les communes peu denses et les communes très peu denses, pour affiner la description des territoires faiblement peuplés.

En France, en 2017, 25 millions d'habitants vivent dans des communes densément peuplées, soit 38 % de la population. Ces 774 communes denses représentent 2 % des communes françaises. Les communes de densité intermédiaire rassemblent 29 % de la population au sein de 10 % des communes françaises. Sur le reste du territoire, 30 775 communes sont rurales (peu denses ou très peu denses) : elles représentent 88 % de l'ensemble des communes de France et 89 % de la superficie du territoire. 29 % de la population française vit dans les communes peu denses et 4 % dans les communes très peu denses ► **figures 1 et 2.**

En métropole, cinq régions comptent plus du quart de leur population dans des communes denses : Île-de-France (86 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (48 %), Hauts-de-France (32 %), Auvergne-Rhône-Alpes (30 %) et Grand Est (27 %).

À l'inverse, dans six régions métropolitaines, la part d'habitants vivant dans des communes très peu denses est plus importante que la moyenne nationale : la Bourgogne-Franche-Comté (11 %), la Corse (9 %), suivies du Centre-Val de Loire, de la Nouvelle-Aquitaine, de l'Occitanie et du Grand Est (toutes situées entre 6 % et 7 %).

Dans les DOM, où la taille moyenne des communes est plus élevée qu'en France métropolitaine, la répartition de la population et des communes selon la grille de densité se distingue nettement de la métropole. En Guyane, les communes denses et de densité intermédiaire concentrent une proportion de la population proche de la moyenne métropolitaine. Dans les autres DOM, la part de la population vivant dans les communes denses et de densité intermédiaire est supérieure à 80 %. À l'inverse, les communes très peu denses sont rares dans les DOM : la Guyane en compte quatre (qui représentent seulement 1 % de sa population et 14 % du territoire) et les autres DOM n'en ont aucune ► **figure 3.**

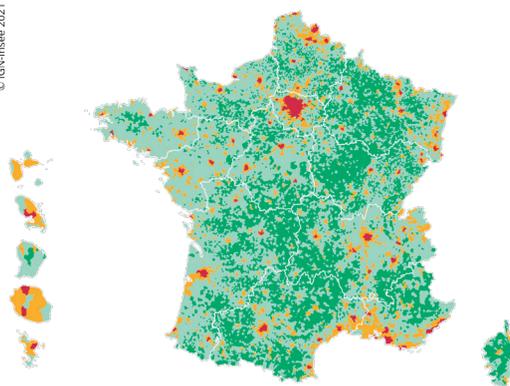
33 % de la population française vit dans des communes rurales, soit une part plus importante que la moyenne européenne (27 % en 2018 pour l'Union européenne à 28 pays). Dans la plupart des pays frontaliers de la France, la part de la population vivant dans des communes rurales est inférieure : 18 % en Suisse et en Belgique, 23 % en Allemagne, 25 % en Italie et 26 % en Espagne. Le Luxembourg est le seul des voisins de la France à présenter une part plus importante de sa population dans ce type de communes (41 %). ●

► Pour en savoir plus

- « Une croissance démographique marquée dans les espaces peu denses », *Insee Focus* n° 177, décembre 2019.
- « 38 % de la population française vit dans une commune densément peuplée », *Insee Focus* n° 169, novembre 2019.
- « Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2015.

► 1. Grille de densité communale

© IGN-Insee 2021



- Communes densément peuplées
- Communes de densité intermédiaire
- Communes peu denses
- Communes très peu denses

Champ : France, limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

► 2. Répartition des communes et de la population selon la densité des communes en 2017

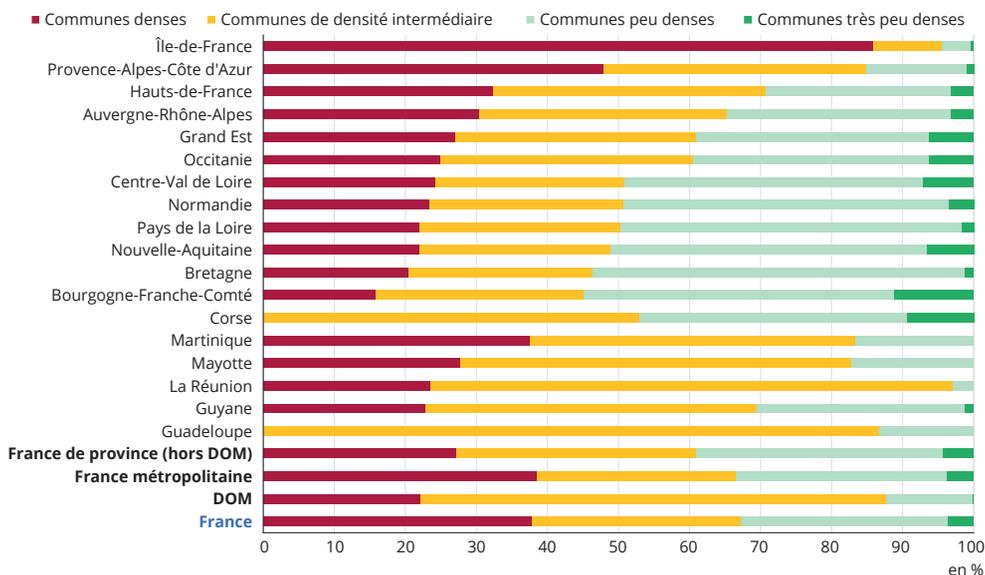
	Communes		Population		Superficie	
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	En km ²	Répartition (en %)
Communes denses	774	2,2	25 328 338	37,9	9 786	1,5
Communes de densité intermédiaire	3 419	9,8	19 571 931	29,3	62 674	9,8
Communes peu denses	18 763	53,7	19 492 576	29,2	378 900	59,4
Communes très peu denses	12 012	34,3	2 388 012	3,6	186 966	29,3
Ensemble	34 968	100	66 780 857	100,0	638 326	100,0

Lecture : en 2017, 3 419 communes françaises (soit 9,8 % des communes) sont de densité intermédiaire. Elles représentent 29,3 % de la population française.

Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Sources : Insee, recensement de la population 2017, IGN : BDTopo 2020.

► 3. Répartition de la population selon la densité des communes en 2017



Lecture : en 2017, 32 % des habitants des Hauts-de-France résident dans des communes denses.

Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

1.4 Aires d'attraction des villes

Le zonage en **aires d'attraction des villes** 2020 définit l'étendue de l'influence d'une ville sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un **pôle**, défini à partir de critères de densité de population, de population totale et d'emploi, et d'une **couronne**, constituée des communes dont au moins 15 % des actifs occupés travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée **commune-centre**. Dans certains cas, dont Paris, l'aire peut comprendre plusieurs pôles. Les aires d'attraction des villes sont des entités économiques cohérentes. Une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de l'aire. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des *cities* et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Ce zonage facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. Ainsi, sept aires sur le territoire français ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

En France, 93 % de la population vit dans l'une des 699 aires d'attraction des villes, dont 682 aires en France métropolitaine et 17 aires dans les DOM ► **figure 1**. Avec 13 millions d'habitants, l'aire d'attraction de Paris concentre à elle seule près d'un habitant sur cinq. Treize autres **très grandes aires** comptent 700 000 habitants ou plus : Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Lille, Toulouse, Bordeaux, Genève-Annemasse, Nantes, Luxembourg, Strasbourg, Sarrebruck, Montpellier, Rennes et Grenoble ► **figure 2**.

Les 14 très grandes aires et les 47 **grandes aires** (200 000 à moins de 700 000 habitants) représentent ensemble 30 % des communes et accueillent 63 % de la population.

Sur l'ensemble des aires, la population est plus présente dans les pôles (51 % de la population) que dans les couronnes (43 %). Les **communes hors attraction des villes** regroupent, elles, moins de 7 % de la population. Au sein des aires, la répartition de la population entre les pôles et les couronnes varie selon la taille de l'aire. Par ailleurs, le poids de la commune-centre par rapport au reste du pôle est d'autant plus important que l'aire est petite ► **figure 3**.

Les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont fortement représentés dans les pôles : 12 % des personnes de 15 ans ou plus vivant dans les pôles, 7 % dans les couronnes et 4 % dans les communes hors attraction des villes. Ce phénomène s'intensifie dans les très grandes aires : 20 % dans les communes-centres et 15 % dans les autres communes en pôle. Dans six très grandes aires, les cadres représentent plus de 12 % de la population de 15 ans ou plus : Paris, Toulouse, Grenoble, Nantes, Lyon et Rennes. En revanche leur présence diminue avec la taille de l'aire : 8 % dans les grandes aires et moins de 6 % dans les **moyennes aires** (50 000 à moins de 200 000 habitants) et **petites aires** (moins de 50 000 habitants). Les ouvriers ont une localisation moins centrale, les pôles d'emplois industriels étant souvent situés en périphérie. Plus l'aire est grande, moins les ouvriers sont présents : ils ne représentent que 10 % des 15 ans ou plus dans les très grandes aires et 15 % dans les petites aires. Les employés sont représentés de façon homogène dans toutes les catégories de commune, quelle que soit la taille de l'aire, avec une présence moindre dans les communes-centres des très grandes aires. La part des professions intermédiaires décroît avec la taille de l'aire. ●

► Définitions

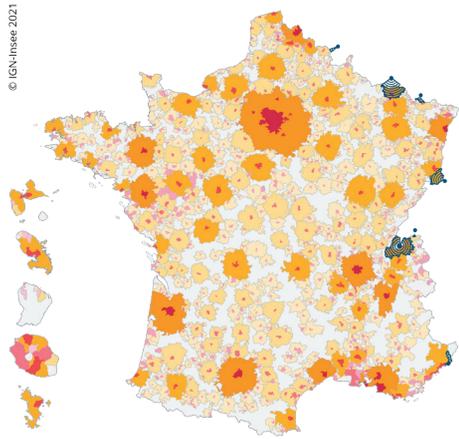
Aire d'attraction d'une ville, pôle, couronne, commune-centre, commune hors attraction des villes, très grande aire, grande aire, moyenne aire, petite aire : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

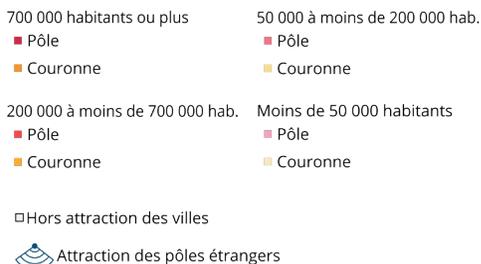
- « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires », *Insee Première* n° 1827, novembre 2020.
- « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020.

► 1. Aires d'attraction des villes selon le nombre d'habitants en 2017

© IGN-Insee 2021



Taille des aires



Champ : France, limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2020.

► 2. Répartition des communes et de la population selon la taille des aires d'attraction des villes en 2017

	Nombre d'aires	Communes		Population	
		Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
Aire de Paris	1	1 929	5,5	13 024 518	19,5
700 000 habitants ou plus (hors Paris)	13	2 733	7,8	13 136 668	19,7
200 000 à moins de 700 000 habitants	47	5 698	16,3	15 731 876	23,6
50 000 à moins de 200 000 habitants	126	7 824	22,4	12 295 213	18,4
Moins de 50 000 habitants	512	7 852	22,5	8 125 598	12,2
Communes hors attraction des villes	///	8 932	25,5	4 466 984	6,7
Ensemble	699	34 968	100,0	66 780 857	100,0

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Note : pour les aires dont le pôle est situé à l'étranger, la taille est définie à partir de la population totale, tandis que le nombre de communes et le nombre d'habitants se réfèrent à la partie française uniquement.

Lecture : en 2017, 47 aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants en France regroupent 16,3 % des communes et 23,6 % des habitants.

Champ : France entière, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

► 3. Répartition de la population selon la taille des aires d'attraction des villes et la catégorie des communes en 2017

en %

	Communes-centres	Autres communes en pôle	Communes des couronnes	Communes hors attraction des villes	Ensemble
Aire de Paris	16,8	64,1	19,1	///	100,0
700 000 habitants ou plus (hors Paris)	27,4	24,5	48,1	///	100,0
200 000 à moins de 700 000 habitants	30,7	15,4	53,9	///	100,0
50 000 à moins de 200 000 habitants	34,3	6,0	59,6	///	100,0
Moins de 50 000 habitants	46,7	6,6	46,7	///	100,0
Communes hors attraction des villes	///	///	///	100	100,0
Ensemble	27,9	22,9	42,6	6,7	100,0

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : en 2017, dans les aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants, 30,7 % de la population vit dans une commune-centre.

Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

1.5 Zones d'emploi

La France est découpée en 305 zones d'emploi dont les tailles varient de moins de 10 000 à plus de 4 millions d'emplois pour celle de Paris. Une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent, et où les établissements peuvent trouver l'essentiel de leur main-d'œuvre. Huit zones d'emploi comptent moins de 10 000 emplois. Elles sont toutes situées dans les Antilles ou en Corse.

La moitié des zones ont moins de 45 000 emplois ► **figure 1**. L'emploi reste très concentré dans les zones les plus denses. À elle seule, la zone de Paris représente 15 % de l'emploi total. Six autres zones dépassent 400 000 emplois : Lyon, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Lille et Nantes. Ces sept zones concentrent 21 % de la population et 28 % de l'emploi total en 2017, ce qui représente 490 emplois par km². Leur poids a légèrement augmenté depuis 2000 (+ 1,4 point). Les autres groupes ont des densités d'emploi beaucoup plus faibles, allant de 90 à 11 emplois par km² pour les plus petites.

Par construction, toutes les zones constituées concentrent l'emploi des actifs qui y résident, mais à des degrés différents. Certaines ont un nombre d'emplois plus important que le nombre d'actifs de la zone. Elles ont alors une

fonction de pôle attractif très important. Au contraire, d'autres ont moins d'emplois qu'elles n'hébergent d'actifs occupés et présentent un caractère plus résidentiel ► **figure 2**. Les grandes métropoles ont un ratio nombre d'emplois par actif occupé parmi les plus élevés, car elles attirent de nombreux actifs qui viennent y travailler. À l'inverse, les zones d'emploi autour de Paris ou les zones frontalières ont un ratio inférieur à 0,8, car une part importante de leurs actifs va travailler respectivement à Paris ou de l'autre côté de la frontière. Une zone fait exception, celle de Versailles à l'ouest de Paris qui affiche un ratio supérieur à 1 en raison notamment d'une part importante d'emplois de cadres occupés en grande partie par des actifs résidant dans la zone.

La part des cadres augmente avec la taille de la zone, tandis que celle des ouvriers diminue. Ainsi, dans les zones d'emploi de plus de 400 000 emplois, il y a 28 % de cadres et 14 % d'ouvriers, contre 9 % de cadres et 28 % d'ouvriers dans les zones d'emploi de moins de 30 000 emplois ► **figure 3**. Comme pour les ouvriers, la part des artisans et des agriculteurs diminue au fur et à mesure que la taille de la zone augmente. Les zones d'emploi sont également bien adaptées à l'analyse territoriale du chômage ► **figure 4** (► **fiche 3.6**). ●

Méthode

Ce zonage d'études est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des économies locales. En 2020, l'Insee et la Dares, service statistique du ministère en charge du travail et de l'emploi, ont révisé ce zonage en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat.

La méthode repose sur l'analyse des déplacements domicile-travail et un algorithme qui permet de constituer des agrégations de communes maximisant la part d'actifs qui y résident et travaillent. Cette méthode européenne permet ainsi de se comparer plus facilement entre pays européens. Un autre objectif était d'avoir une méthode la plus homogène possible sur le territoire français. Contrairement aux zones précédentes construites région par région, les nouvelles zones sont issues de critères nationaux de qualité, comme par exemple le taux de stables – qui représentent la part des actifs résidant et travaillant dans la zone sur l'ensemble des actifs résidents – dont l'objectif a été fixé à 70 % pour l'ensemble des zones d'emploi. L'Île-de-France a également fait l'objet d'un traitement différent pour tenir compte de la très forte polarisation des flux vers Paris : la part des actifs qui résident et travaillent dans la même zone est inférieure à celles du reste du territoire. Pour éviter d'avoir une seule zone d'emploi qui recouvre la région, une analyse complémentaire a permis de construire un découpage à partir des territoires de projets de la région (Établissement public territorial de la métropole du Grand Paris).

Avec cette nouvelle méthode, le nombre d'actifs est plus équilibré entre les zones que dans la précédente nomenclature de 2010. C'est particulièrement vrai autour des grandes métropoles qui, précédemment, avaient tendance à agréger de nombreuses communes. La nouvelle méthode permet de limiter la taille des plus grandes zones d'emploi, laissant ainsi émerger d'autres zones autour de ces grands pôles. Les zones d'emploi sont ainsi plus homogènes qu'avec le zonage de 2010 : il y a moins de zones d'emploi de faible taille et plus de zones d'emploi de taille intermédiaire, comportant entre 30 000 et 100 000 emplois.

► 1. Population et emploi selon la taille des zones d'emploi

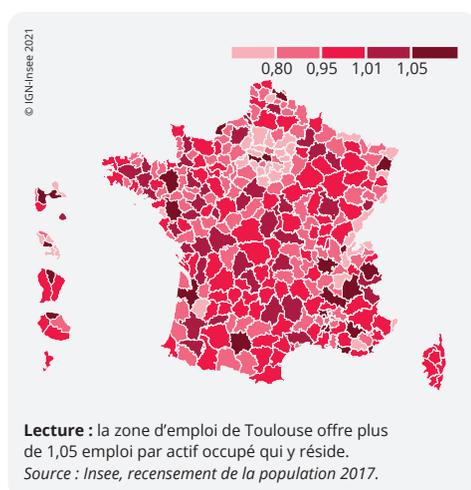
	Nombre de zones d'emploi	Population 2017	Nombre d'emplois 2017	Évolution de l'emploi 2000-2017 (en %)	Part de l'emploi total (en %)		Densité d'emploi (nombre d'emplois/km ²)
					2000	2017	
Nombre d'emplois							
Moins de 30 000	95	6 146 573	1 962 978	2,5	7,5	7,0	11,3
De 30 000 à 45 000	59	6 197 708	2 168 851	4,1	8,1	7,8	15,7
De 45 000 à 60 000	37	5 354 065	1 905 453	4,1	7,2	6,8	22,1
De 60 000 à 100 000	57	12 066 499	4 504 723	5,8	16,6	16,2	38,5
De 100 000 à 400 000	50	22 776 808	9 450 980	9,6	33,7	33,9	89,6
Plus de 400 000	7	13 982 686	7 897 764	14,8	26,9	28,3	489,6
Ensemble	305	66 524 339	27 890 749	9,0	100,0	100,0	43,7

Lecture : 95 zones d'emploi ont moins de 30 000 emplois, elles concentrent 6,147 millions d'habitants et 1,963 millions d'emplois. L'emploi a augmenté de 2,5 % entre 2000 et 2017 et sa part dans l'emploi total est passée de 7,5 % à 7,0 %.

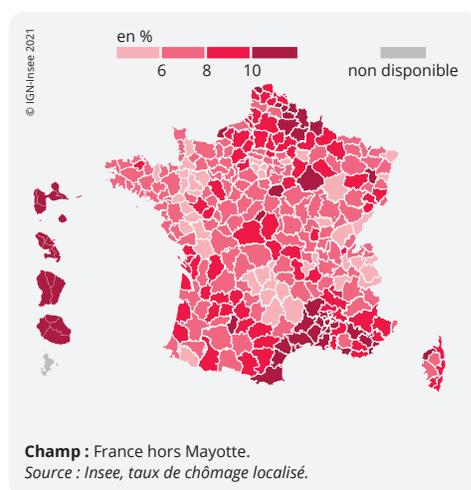
Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations d'emploi, recensement de la population 2017.

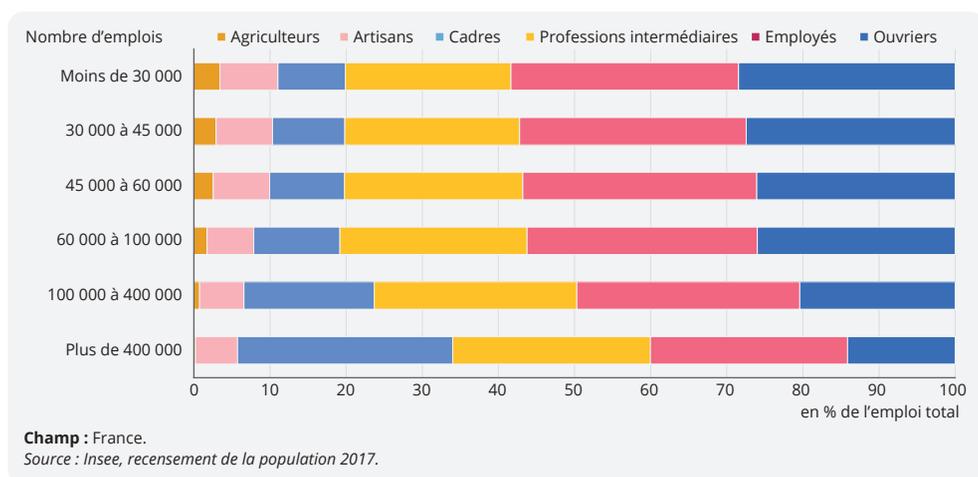
► 2. Nombre d'emplois par actif occupé par zone d'emploi en 2017



► 4. Taux de chômage par zone d'emploi au 4^e trimestre 2019



► 3. Catégorie sociale selon la taille des zones d'emploi en 2017



Fiches

2. Population, logement et territoires



2.1 Spécificités démographiques en matière d'âge

Au 1^{er} janvier 2020, la France compte 16,1 millions d'habitants jeunes âgés de moins de 20 ans et 13,8 millions de seniors âgés de 65 ans ou plus. Les jeunes représentent ainsi 24,0 % de la population et les seniors, 20,5 %. Parmi les jeunes, les hommes sont plus nombreux que les femmes, puis cela s'inverse avec l'âge, les femmes ayant une espérance de vie plus élevée de près de 6 ans. En 2020, les femmes représentent 48,9 % des jeunes, 51,0 % des personnes âgées de 20 à 64 ans, 56,9 % des seniors et 61,1 % des 75 ans ou plus.

La structure par âge de la population varie d'un département à l'autre. Avec une part de seniors supérieure à 26 %, la population est plus âgée dans la majorité des départements du grand quart sud-ouest (jusque la Nièvre et la Saône-et-Loire, mais excepté les départements des capitales régionales) ainsi que dans l'Orne, les Côtes d'Armor, les Alpes-de-Haute-Provence et le Var ► **figure 1**. Cela peut résulter, selon les départements, soit d'un afflux de nouveaux retraités en provenance des grandes agglomérations, soit du départ des jeunes non compensé par des arrivées. Trois départements comptent plus de 30 % de seniors : la Nièvre, le Lot et la Creuse ; les habitants âgés de 75 ans ou plus y représentent plus de 14,4 % de la population contre 9,5 % en moyenne nationale.

À l'inverse, la population est plus jeune en Guyane (41,5 % de jeunes) et à Mayotte (53,8 %), cette part étant inférieure à 30 % ailleurs, ► **figure 2**. Les départements de la grande couronne de l'Île-de-France ainsi que le Nord sont aussi relativement jeunes (plus de 26 % des habitants y ont moins de 20 ans).

Enfin, le département de Paris est singulier : les parts de jeunes et de seniors sont parmi les plus faibles de France. Les Parisiens âgés de 20 à 29 ans, souvent étudiants ou en premier emploi, sont en revanche surreprésentés : 18,0% contre 11,1 % au niveau national.

Entre 2010 et 2020, l'**indice de vieillissement** augmente de 67 à 86 seniors pour 100 jeunes en France ► **figure 5**. Le vieillissement de la population touche tous les territoires. Cette évolution est plus modérée dans quelques départements. En Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, en Haute-Garonne et dans le Rhône, la population est plutôt jeune et en âge

d'avoir des enfants. Dans les Alpes-Maritimes, en Corrèze et dans le Tarn-et-Garonne, les habitants sont plutôt âgés mais la croissance des seniors reste inférieure à la moyenne nationale.

En revanche trois départements de la Normandie (Calvados, Eure et Orne) et plus à l'est, la Haute-Marne, la Meuse, la Haute-Saône, les Ardennes et les Vosges sont les plus touchés par le vieillissement. Cela résulte d'un double effet : une faible présence de jeunes renforcée par une très forte baisse de leur proportion dans la population entre 2010 et 2020 et un renforcement de la présence de seniors ► **figures 3 et 4**. La population diminue dans ces départements, hormis dans le Calvados et l'Eure.

En dix ans, la population a vieilli dans tous les DOM hors Mayotte. L'indice y croît plus fortement qu'en métropole, passant de 32 seniors pour 100 jeunes en 2010 à 53 en 2020. Mais ils ont connu des trajectoires différentes. En Martinique et en Guadeloupe, de nombreux jeunes sont partis en métropole pour finir leurs études ou trouver un premier emploi, et la population qui arrive sur le territoire est moins nombreuse et plus âgée qu'avant. Ainsi, la population en Martinique est désormais plus âgée que dans l'ensemble de la France avec 106 seniors pour 100 jeunes en 2020. Ce phénomène a touché la Guadeloupe plus tardivement et la structure de sa population y est désormais identique à celle de la France.

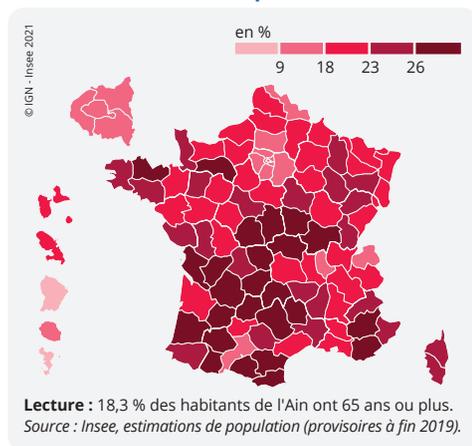
À La Réunion, la population reste plus jeune, mais les écarts se sont fortement réduits. L'excédent des naissances sur les décès soutient toujours la croissance de la population mais à un rythme moins élevé que lors des décennies précédentes.

La Guyane et Mayotte restent les deux départements français où la population est la plus jeune en 2020. La population de la Guyane compte 15 seniors pour 100 jeunes et celle de Mayotte 5 (53,8 % de jeunes contre 2,6 % de seniors). ●

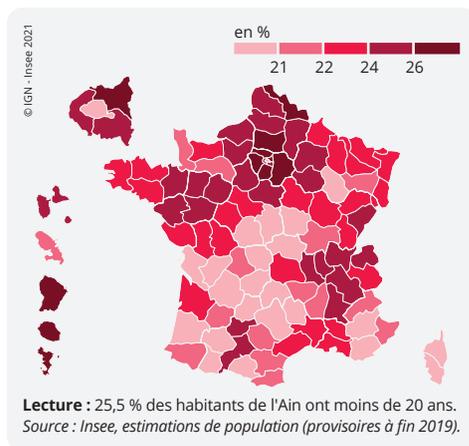
► Définition

L'**indice de vieillissement** correspond au nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

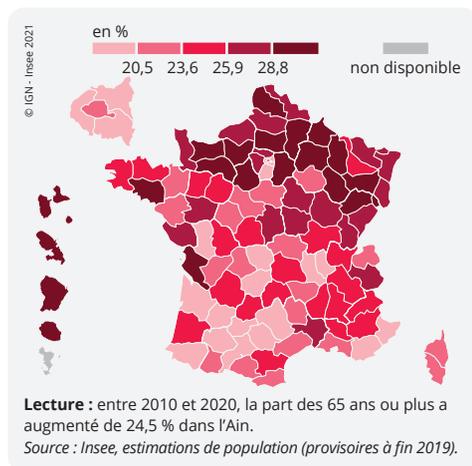
► 1. Part des 65 ans ou plus en 2020



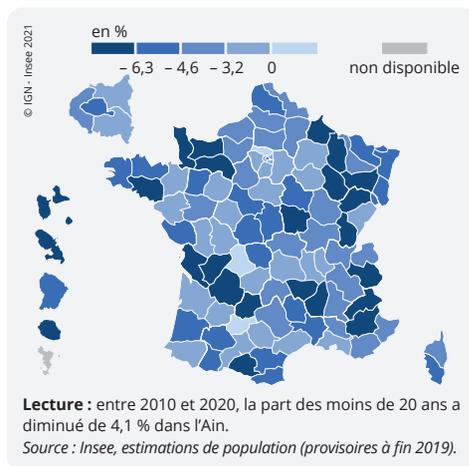
► 2. Part des moins de 20 ans en 2020



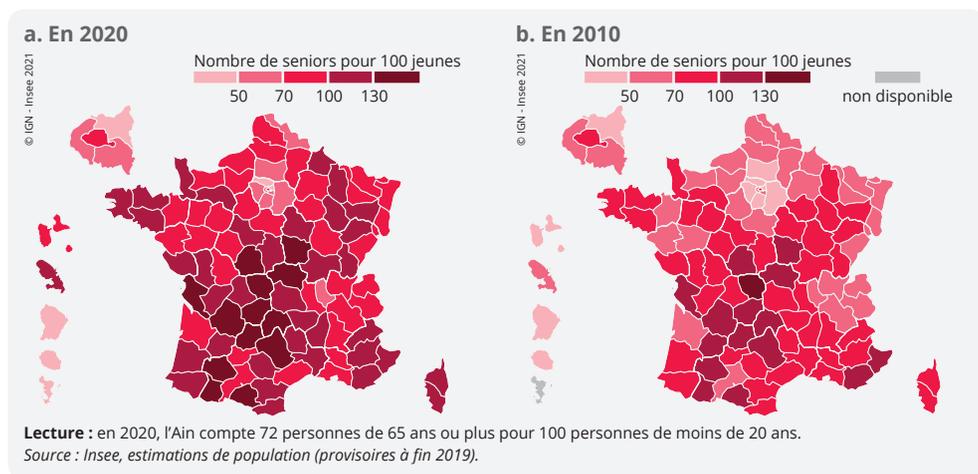
► 3. Évolution de la part des 65 ans ou plus entre 2010 et 2020



► 4. Évolution de la part des moins de 20 ans entre 2010 et 2020



► 5. Indice de vieillissement



2.2 Démographie et compositions familiales

En 2018, en France hors Mayotte, 14 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent au sein d'une **famille**. Parmi ces enfants mineurs, 68 % vivent dans une famille « traditionnelle », où tous les enfants résidant dans le logement sont ceux du couple ; 21 % vivent dans une famille monoparentale, avec un parent sans conjoint dans le logement ; 11 % vivent dans une famille recomposée, comprenant au domicile au moins un enfant né avant l'union et d'éventuels enfants du couple. À Mayotte, 30 % des enfants vivent au sein d'une famille monoparentale.

Alors que la moitié des mères des familles « traditionnelles » ont un diplôme supérieur au baccalauréat, c'est le cas de seulement un tiers de celles vivant en famille monoparentale ou recomposée. Elles sont également plus souvent en emploi que celles des familles monoparentales (respectivement 77 % et 66 %), qui peuvent être davantage contraintes par la garde des enfants. Par rapport aux enfants des familles monoparentales, ceux des familles « traditionnelles » ont des parents plus fréquemment propriétaires de leur logement (66 % contre 28 %) et moins souvent locataires d'un logement social (15 % contre 37 %)

► **figure 2**. Ils sont en outre moins nombreux à vivre dans un logement **surpeuplé** (10 % contre 23 %). Concernant l'emploi des parents et le logement, les enfants des familles recomposées sont dans une situation intermédiaire entre ceux des familles « traditionnelles » et ceux des familles monoparentales.

La part des enfants dans les familles monoparentales atteint son maximum dans les **communes-centres** ► **figure 1**, où les logements sociaux sont plus nombreux. Au contraire, les enfants vivant dans une famille

« traditionnelle » ou recomposée sont plus présents dans les **couronnes** ou en dehors de l'attraction des villes. Les enfants des familles « traditionnelles » se distinguent en étant plus présents dans les aires d'attraction de plus de 700 000 habitants que dans les aires moins peuplées (respectivement 70 % et 66 %). Les enfants vivant en famille recomposée sont, eux, plus présents dans les aires d'attraction moins peuplées et dans les communes hors attraction des villes. Ces localisations, plus accessibles financièrement, permettent aux familles recomposées, plus souvent nombreuses (trois enfants ou plus), de se loger en limitant le surpeuplement.

Les départements où les familles « traditionnelles » sont les plus fréquentes (71 % des enfants ou plus) sont ceux des régions Pays de la Loire et Bretagne, la plupart des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Doubs, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin ► **figure 3a**. La proportion de parents ayant au moins le baccalauréat y est supérieure à la moyenne et une part importante de la population vit dans des zones périurbaines. La localisation des enfants vivant en famille monoparentale est très différente ► **figure 3b**. Leur part est plutôt élevée (25 % ou plus) dans la majeure partie du pourtour méditerranéen et dans les départements d'outre-mer. En Guadeloupe et en Martinique, plus de la moitié des enfants vivent dans une famille monoparentale. Enfin, la part des enfants vivant dans une famille recomposée varie de 7 % en Martinique et dans les Hauts-de-Seine à 17 % en Guyane ► **figure 3c**. ●

► Définitions

La **famille** est la partie d'un ménage (personnes partageant le même logement) comprenant un couple avec ses enfants, ou une personne seule avec ses enfants. Les enfants « hors famille » vivent par exemple en communauté ou en famille d'accueil.

Un logement est **surpeuplé** s'il lui manque au moins une pièce au regard du nombre de pièces nécessaires en fonction de ses occupants. Par exemple, un couple avec un enfant a besoin de trois pièces.

Communes-centres, couronnes : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020.
- « Où vivent les familles en France ? », *Insee Première* n° 1582, janvier 2016.
- « Couples et familles : entre permanences et ruptures », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

► 1. Répartition des enfants par type de famille selon le lieu de résidence

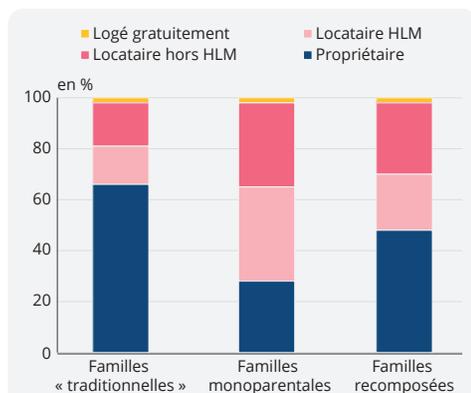
en %

	Familles « traditionnelles »	Familles monoparentales	Familles recomposées	Ensemble
Aires d'attraction de 700 000 habitants ou plus				
Communes-centres	66	26	8	100
Autres communes du pôle	69	21	10	100
Couronnes	73	16	11	100
Aires d'attraction de moins de 700 000 habitants				
Communes-centres	59	30	11	100
Autres communes du pôle	64	25	11	100
Couronnes	71	17	12	100
Communes hors attraction des villes				
	71	17	12	100
Ensemble des communes	68	21	11	100

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

► 2. Répartition des enfants par statut d'occupation du logement

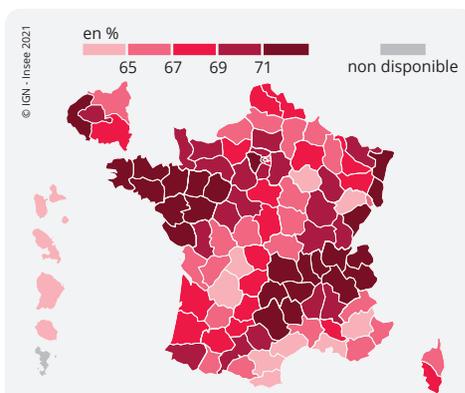


Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

► 3. Répartition des enfants mineurs par type de famille

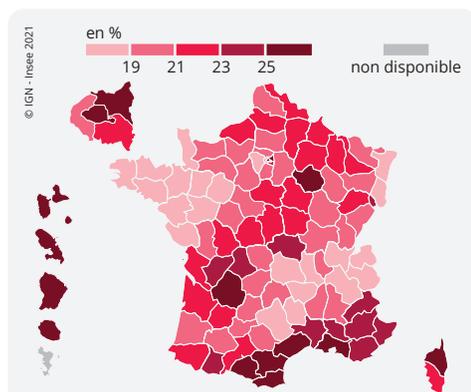
a. Familles « traditionnelles »



Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

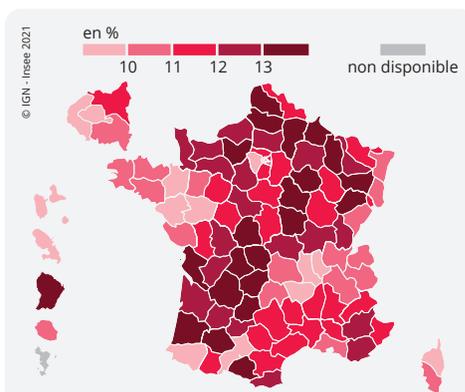
b. Familles monoparentales



Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

c. Familles recomposées



Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

2.3 Taille et composition des ménages

En 2017, la France compte 29,5 millions de **ménages**. Plus d'un tiers sont constitués d'une seule personne, un tiers de deux personnes et à peine un tiers de trois personnes ou plus. Les ménages sont de plus en plus petits : ils comportent en moyenne 2,2 personnes, contre 2,6 en 1990. À l'œuvre depuis les années 1970, cette évolution découle du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des **familles** nombreuses, etc.).

De plus en plus de personnes vivent seules : 20 % des personnes de plus de 15 ans en 2017, contre 13 % en 1990. Les plus âgés vivent plus souvent seuls : 27 % des hommes de 80 ans ou plus, et 62 % des femmes du même âge ► **figure 1**. Le veuvage concerne en effet plus souvent les femmes, les hommes ayant une moindre espérance de vie et étant souvent un peu plus âgés que leur conjointe. Parmi les plus jeunes, l'écart entre femmes et hommes est moins prononcé, mais la part de personnes seules présente en revanche des différences marquées selon le type de territoire : 4 % des 15-24 ans et 12 % des 25-64 ans résidant dans les communes des **couronnes** vivent seuls, contre respectivement 26 % et 25 % dans les **communes-centres** des **pôles**. Dans les communes-centres, presque un ménage sur deux est ainsi composé d'une personne vivant seule, et ce essentiellement du fait des personnes

seules jeunes ou d'âge actif qui y vivent plus fréquemment ► **figure 2**. Les personnes seules de 65 ans ou plus constituent une part plus importante des ménages dans les communes hors attraction des villes : 17 % des ménages contre 13 % à 15 % dans les autres territoires.

La proportion de ménages d'une seule personne dépasse 40 % dans neuf départements ► **figure 3a**. Pour certains d'entre eux, comme la Nièvre, l'Allier, la Creuse ou les Alpes-Maritimes, cela est lié principalement au vieillissement de leur population. D'autres ont des villes universitaires importantes et les ménages composés d'une personne seule de moins de 25 ans y sont surreprésentés, comme en Côte-d'Or ou dans le Puy-de-Dôme. La situation est mixte en Haute-Vienne et dans le Finistère. À Paris, où 51 % des ménages comprennent une seule personne, ce sont surtout les personnes âgées de 25 à 64 ans et vivant seules qui sont surreprésentées (32 % de l'ensemble des ménages).

Les ménages de plus de cinq personnes sont davantage présents à l'extérieur des communes-centres, dans les autres communes des pôles et les couronnes : les couples avec **enfants** ont tendance à s'éloigner des communes-centres. Les familles monoparentales sont quant à elles davantage présentes dans les pôles, à l'inverse des couples sans enfant. Dans les DOM, la plupart des départements du Bassin parisien, ainsi que dans le Nord et le Pas-de-Calais, les ménages comptent plus fréquemment qu'ailleurs des enfants, mineurs ou majeurs ► **figure 3b**. Parmi les ménages comprenant des enfants, 17 % en comprennent trois ou plus. Cette proportion atteint 21 % ou plus à Mayotte, en Guyane, dans le Val-d'Oise, en Seine-Saint-Denis, dans le Nord, ainsi qu'en Mayenne, dans le Maine-et-Loire et le Rhône. ●

► Définitions

Un **ménage** correspond à l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abri et les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage. Voir *Glossaire*.

Une **famille** correspond à la partie d'un ménage comprenant un couple sans enfant, un couple avec ses enfants, ou une personne seule avec ses enfants. Un ménage peut ne comprendre aucune famille, s'il est composé d'une personne seule ou de plusieurs personnes sans relation de couple ou sans relation parent-enfant. Un ménage peut comprendre une famille ou, rarement, plusieurs.

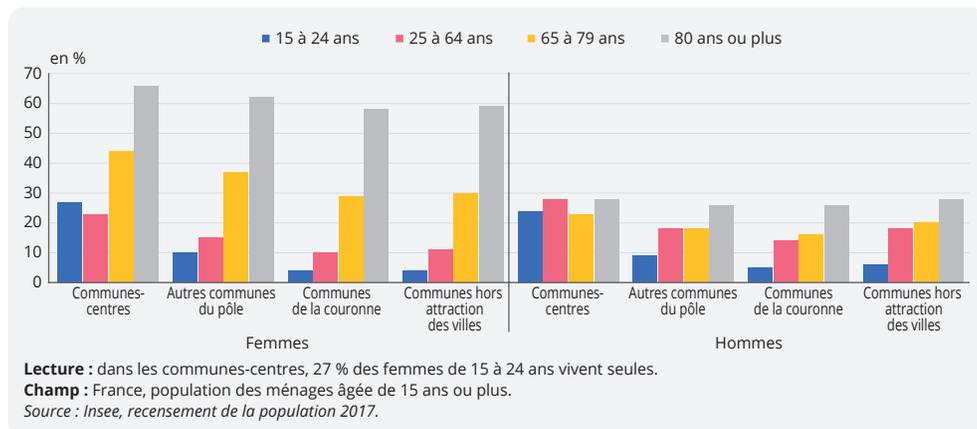
Un **enfant** est une personne vivant avec son ou ses parents, célibataire et sans conjoint ni enfant vivant dans le ménage. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille.

Ménage complexe, aire d'attraction des villes : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires », *Insee Focus* n° 189, avril 2020.
- « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020.
- « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee Première* n° 1663, août 2017.
- « Où vivent les familles en France ? », *Insee Première* n° 1582, janvier 2016.
- Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

► 1. Part de personnes vivant seules selon l'âge, par lieu de résidence



► 2. Composition des ménages selon le lieu de résidence

en %

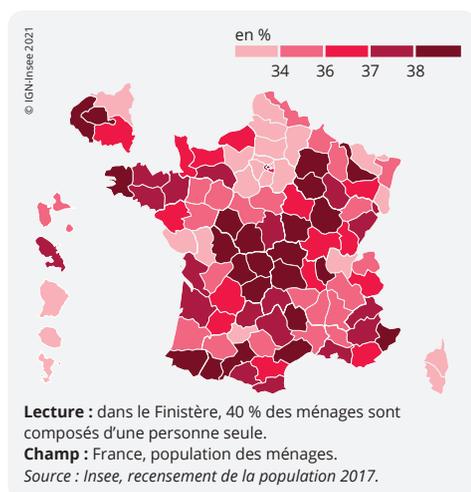
	Communes-centres	Autres communes du pôle	Communes de la couronne	Communes hors attraction des villes	Ensemble
Une personne seule	47	36	29	34	36
Moins de 25 ans	7	3	1	1	3
25 à 64 ans	25	20	15	16	19
65 ans ou plus	15	13	13	17	14
Un couple sans enfant	21	22	30	31	25
Une famille avec enfants	27	38	38	31	34
Couple avec un enfant	7	10	12	10	10
Couple avec deux enfants	7	11	13	10	10
Couple avec trois enfants ou plus	4	6	5	4	5
Famille monoparentale	10	11	8	7	9
Ménage complexe	5	5	3	4	4
Comprenant un ou plusieurs enfants	1	2	1	1	1
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture : dans les communes-centres, 21 % des ménages sont composés d'un couple sans enfant et 47 % d'une personne seule.

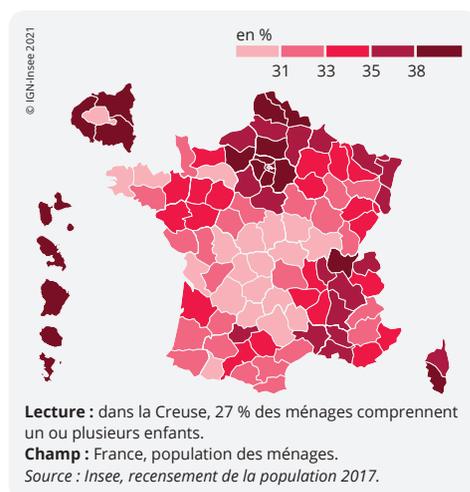
Champ : France, population des ménages.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

► 3a. Part de ménages d'une personne



► 3b. Part de ménages comprenant un ou plusieurs enfants



2.4 Fécondité

Sur la période 2016-2018, en France hors Mayotte, l'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) s'établit à 1,89 enfant par femme. Variable selon les régions ► **figure 1**, il est supérieur à la moyenne nationale dans la moitié nord de l'Hexagone, excepté dans la région Grand Est, dans le quart sud-est et dans les départements d'outre-mer sauf en Martinique.

Partout, la fécondité des femmes nées à l'étranger est plus élevée que celle des femmes nées en France, mais l'impact est en général assez faible car leur part est très minoritaire (13 % des 15-50 ans en moyenne). Ainsi, en dehors de l'Île-de-France et de la Guyane, le niveau de la fécondité reflète surtout celui des femmes nées en France. L'ICF dépasse 2,30 enfants par femme dans deux départements ultra-marins et deux franciliens : la Guyane (3,77), La Réunion (2,38), la Seine-Saint-Denis (2,42) et le Val-d'Oise (2,31). En dehors de La Réunion, la population de ces départements comprend une forte proportion (plus de 20 %) de femmes de 15 à 50 ans nées à l'étranger mais plusieurs départements connaissent une fécondité supérieure à la moyenne, comme la Mayenne (2,00) ou l'Aisne (1,97), alors que la proportion de femmes nées à l'étranger y est inférieure à 10 %.

En métropole, les différences sont marquées au sein des **aires d'attraction des villes** ► **figure 2**. L'ICF est plus faible dans les **communes-centres** que dans le reste des **pôles** (constitués de la banlieue essentiellement) et dans les **couronnes**. Les disparités sont d'autant

plus marquées que l'aire est peuplée. Dans les grandes villes, il est fréquent de s'éloigner des centres pour fonder une famille ou l'agrandir, et d'emménager là où les prix sont moins élevés. Aussi l'aire d'attraction de Paris est-elle particulièrement contrastée : 1,48 enfant par femme à Paris, 2,16 dans le reste du pôle et 2,00 dans la couronne.

En 2016-2018, l'**âge moyen à l'accouchement** est de 30,6 ans en France hors Mayotte ► **figure 3**. Il est plus élevé dans un cinquième des **arrondissements**. La plupart d'entre eux contiennent de grandes villes ; les maternités sont en effet assez tardives dans leurs centres, où réside une forte proportion de diplômées de l'enseignement supérieur. L'âge moyen atteint 33,6 ans dans la ville de Paris. En revanche, dans les aires d'attraction de moins de 200 000 habitants, les femmes accouchent en moyenne à près de 30 ans, avec peu de différences au sein de l'aire.

Entre 2006-2008 et 2016-2018, l'ICF a diminué de 0,12 enfant par femme, passant de 2,01 à 1,89. La diminution est la plus forte dans l'Ouest et la région Grand Est ► **figure 4**. Elle est la plus faible en Île-de-France, dans le centre de l'Hexagone et le Sud-Est. Dans une trentaine d'arrondissements, dont ceux de grandes villes comme Marseille, Nice, Strasbourg et Bordeaux, la fécondité est stable ou a un peu augmenté. En effet, l'ICF a peu varié dans les grands pôles. En revanche, l'âge moyen à l'accouchement y a un peu plus augmenté : + 1,0 an contre + 0,8 an en moyenne. ●

► Définitions

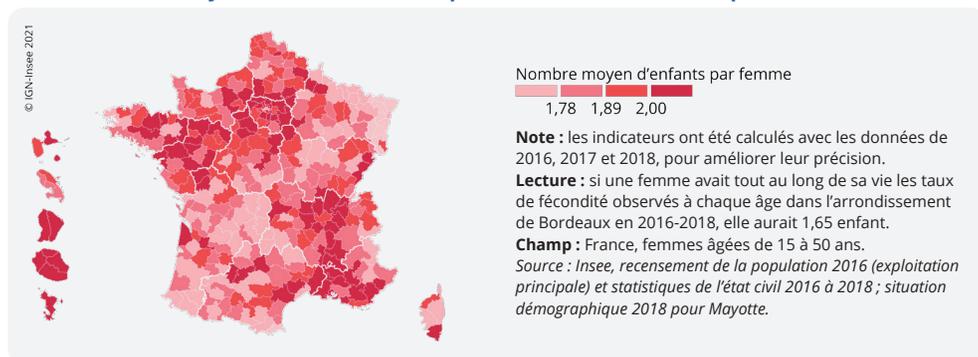
L'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. C'est le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année donnée demeuraient inchangés.

Aire d'attraction des villes, commune-centre, pôle, couronne, âge moyen à l'accouchement, arrondissement : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2019 - La fécondité se stabilise en France », *Insee Première* n° 1789, janvier 2020.
- « Baisse récente de la fécondité en France : tous les âges et tous les niveaux de vie sont concernés », *Insee Focus* n° 136, décembre 2018.
- « La fécondité dans les régions depuis les années 1960 », *Insee Première* n° 1430, janvier 2013.
- « Les disparités géographiques de fécondité en France », *Espace Populations Sociétés* n° 3, 2011.
- « La fécondité dans les régions à la fin des années 1990 : davantage de naissances à la campagne », *Insee Première* n° 963, avril 2004.

► 1. Indicateur conjoncturel de fécondité par arrondissement sur la période 2016-2018



► 2. Indicateur conjoncturel de fécondité selon l'emplacement de la commune de résidence au sein des aires d'attraction des villes sur la période 2016-2018

	France	DOM	Métropole	Aire d'attraction de Paris	nombre moyen d'enfants par femme	
					Autres aires de métropole	
					Moins de 200 000 habitants	200 000 à 2,5 millions habitants
Pôle	1,88	2,56	1,86	1,98	1,84	1,77
dont : commune-centre	1,73	2,70	1,69	1,48	1,83	1,69
reste du pôle	2,07	2,11	2,07	2,16	1,91	1,95
Couronne	1,97	2,27	1,96	2,00	1,93	1,97
Hors aires d'attraction des villes	1,92	2,66	1,90	///	///	///
Ensemble	1,89	2,45	1,87	1,97	1,88	1,83

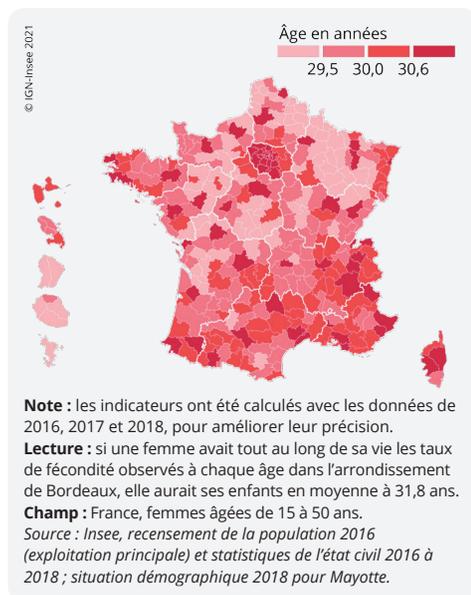
/// : absence de résultats due à la nature des choses.

Note : les indicateurs ont été calculés avec les données de 2016, 2017 et 2018, pour améliorer leur précision.

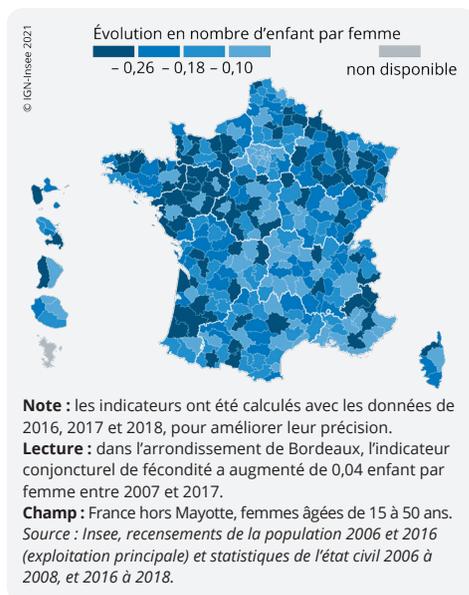
Lecture : si une femme avait tout au long de sa vie les taux de fécondité observés à chaque âge dans la couronne de l'aire de Paris en 2017, elle aurait 2,00 enfants. **Champ :** France hors Mayotte, femmes âgées de 15 à 50 ans en années révolues.

Source : Insee, recensement de la population 2016 (exploitation principale) et statistiques de l'état civil 2016 à 2018.

► 3. Âge moyen à l'accouchement par arrondissement sur la période 2016-2018



► 4. Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité par arrondissement entre 2006-2008 et 2016-2018



2.5 Dynamisme démographique des aires d'attraction des villes

Entre 2007 et 2017, la population a augmenté de 0,5 % par an en moyenne en France hors Mayotte. Le **solde naturel** induit une hausse de 0,4 % de la population, bien supérieure à la progression due au **solde migratoire apparent** (+ 0,1 %) ► **figure 1**.

Le dynamisme démographique des **aires d'attraction des villes** diffère selon l'importance de leur population. Dans l'aire de Paris, la plus peuplée avec 13 millions d'habitants en 2017, la population évolue comme la moyenne nationale. Les autres aires de 700 000 habitants ou plus connaissent le plus fort dynamisme démographique, + 0,9 % en moyenne par an sur la période. Elles abritent 20 % de la population et expliquent 38 % de la croissance démographique nationale sur dix ans. La croissance dépasse 1 % par an pour les aires de Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes et Lyon. Seul le dynamisme démographique de celles de Grenoble, Lille et Marseille-Aix-en-Provence est inférieur à 0,5 %. En deçà de 700 000 habitants, le taux de croissance de la population est moindre, entre + 0,4 % en moyenne pour les aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants et + 0,1 % pour celles de moins de 50 000 habitants. Les baisses de population se concentrent parmi les plus petites aires. La moitié des aires de moins de 50 000 habitants perdent des habitants, contre un quart pour celles ayant de 50 000 à 200 000 habitants et seulement 6 pour les 60 aires comptant 200 000 habitants ou plus.

Les hausses de population les plus significatives se concentrent dans les aires de la façade Atlantique, du pourtour occidental méditerranéen, de la frontière suisse, de la Corse, de la Guyane et de La Réunion. À l'inverse, les aires qui perdent annuellement au moins 0,1 % de leur population entre 2007 et 2017 se répartissent majoritairement le long d'une ligne allant des Ardennes à la Creuse mais aussi en Normandie, dans l'est des Hauts-de-France, ainsi qu'en Martinique.

La croissance due au solde naturel reflète la jeunesse de la population dans les DOM et dans les aires les plus peuplées. Ainsi toutes celles

► Définitions

Solde naturel, solde migratoire apparent, aire d'attraction des villes, pôle, couronne : voir *Glossaire*.

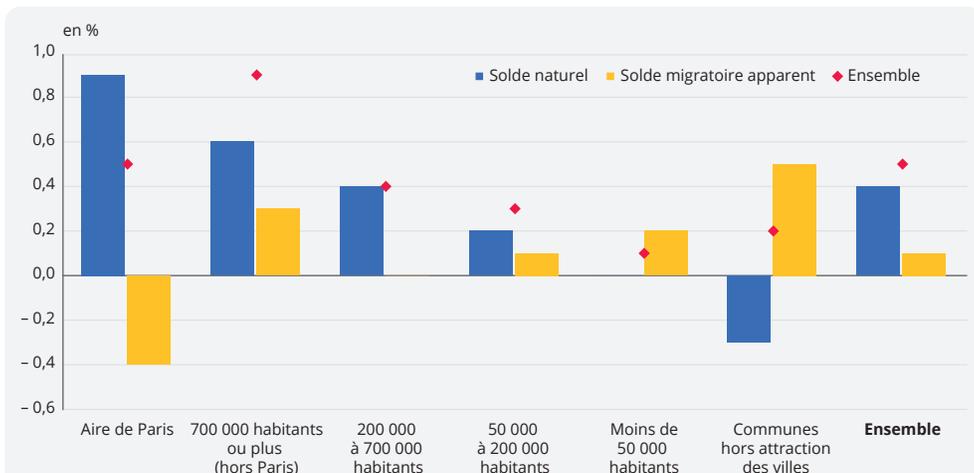
de 200 000 habitants ou plus, à l'exception de Quimper, bénéficient d'un excédent des naissances sur les décès qui stimule la croissance démographique à la fois dans les **pôles** et les **couronnes** ► **figure 2**. De 2007 à 2017, le solde des naissances et des décès est négatif dans les petites aires où la population est plus âgée, du centre et du quart sud-ouest du territoire mais aussi de la pointe de la Bretagne. Parmi les aires de 50 000 à moins de 200 000 habitants, le solde naturel induit une baisse annuelle de population qui atteint ou dépasse 0,3 % à Royan, Monaco-Menton (partie française), Les Sables-d'Olonne, Montluçon, Vichy, Lannion et Montceau-les-Mines.

Le solde migratoire apparent des pôles est globalement déficitaire, sauf dans le quart sud-ouest et la façade atlantique. À l'inverse, les couronnes sont attractives et les arrivées plus nombreuses que les départs stimulent leur croissance sur l'ensemble du territoire, sauf dans le nord-est et les DOM. Par ailleurs, c'est dans les communes hors attraction des villes, que le taux de croissance de la population dû au solde migratoire est le plus important (+ 0,5 %). Les différences entre les entrées et les sorties sur le territoire de l'aire sont déficitaires dans le nord-est de la France et dans le centre ainsi que dans les DOM. Dans ces aires y compris celle de Paris, l'attractivité des couronnes ne compense pas le déficit migratoire des pôles. Dans les régions de la moitié sud et du grand ouest, les habitants qui s'installent dans les aires sont plus nombreux que ceux qui les quittent. Seules les aires de Grenoble, Nice et des vallées alpines voient partir plus d'habitants qu'elles n'en accueillent. La contribution de l'excédent migratoire à la croissance démographique est particulièrement élevée sur la façade atlantique et en Occitanie où l'attractivité est effective à la fois au sein des pôles et des couronnes. ●

► Pour en savoir plus

- « Le dynamisme démographique faiblit entre 2013 et 2018, avec la dégradation du solde naturel », *Insee Focus* n° 221, décembre 2020.
- « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires », *Insee Première* n° 1827, novembre 2020.
- « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020.

► 1. Évolution de la population entre 2007 et 2017 selon la taille des aires d'attraction des villes

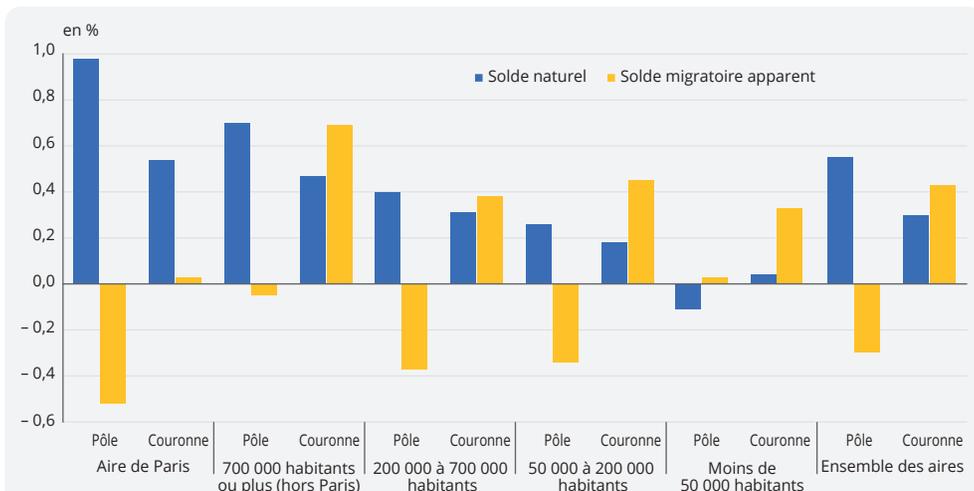


Lecture : entre 2007 et 2017, la population de l'aire de Paris croît de 0,5 point par an, + 0,9 point du fait du solde naturel et - 0,4 point du solde migratoire apparent.

Champ : France hors Mayotte, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Source : Insee, recensements de la population de 2007 et 2017, état civil.

► 2. Évolution de la population entre 2007 et 2017 selon la taille des aires d'attraction des villes et la catégorie de communes



Lecture : entre 2007 et 2017, au sein de l'aire de Paris, la population de la couronne croît du fait du solde naturel et du solde migratoire apparent, tandis que dans le pôle, le solde naturel est positif mais le solde migratoire est négatif.

Champ : France hors Mayotte, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020, hors communes hors de l'attraction des villes.

Source : Insee, recensements de la population de 2007 et 2017, état civil.

2.6 Dynamiques d'emploi et de population

Entre 2007 et 2017, la population et l'emploi augmentent en France hors Mayotte, mais de manière plus soutenue pour la population (+ 4,6 % contre + 3,2 %). La population, et surtout l'emploi, sont de plus en plus concentrés dans les grandes agglomérations ► **figure 1**. Les **aires d'attraction des villes** de 700 000 habitants ou plus (y compris Paris) rassemblent ainsi 43,0 % de l'emploi en 2017, soit 1,4 point de plus en dix ans. Ces aires concentrent 38,9 % de la population (+ 0,8 point en dix ans). Inversement, le poids des aires d'attraction en dessous de 700 000 habitants recule, de même que celui des communes hors attraction des villes. Par exemple, les aires des villes de moins de 50 000 habitants ne concentrent plus en 2017 que 11,6 % de l'emploi (- 0,5 point par rapport à 2007) et 12,2 % de la population (- 0,4 point par rapport à 2007).

Un marché de l'emploi favorable attire généralement de nouveaux arrivants et une population dynamique stimule l'emploi **présentiel**. Ainsi, de nombreux départements allient dynamisme démographique et croissance de l'emploi entre 2007 et 2017 (profil A)

► **figures 2 et 3**. C'est notamment le cas des départements de la petite couronne parisienne, ainsi que de la Seine-et-Marne et de l'Essonne. Par exemple, en Seine-Saint-Denis, la population et l'emploi augmentent, de respectivement 8,0 % et 12,5 % entre 2007 et 2017. Un deuxième espace longe la façade atlantique, du Morbihan à la frontière espagnole. Un troisième couvre les départements du littoral méditerranéen et de la Corse ainsi que l'ancienne région Rhône-Alpes, à l'exception de la Loire, et une partie de l'Occitanie. Outre l'influence de grandes métropoles, le climat et la présence de littoraux et zones côtières attirent des actifs et retraités. Quelques départements comme le Nord et le Bas-Rhin, bien que situés au sein d'espaces moins dynamiques, présentent un profil semblable, grâce au dynamisme des métropoles de Lille et Strasbourg. En outre-mer, la croissance de l'emploi et de la population est forte en Guyane et à La Réunion. En dix ans, la population et l'emploi progressent respectivement de 26,1 % et 16,8 % en Guyane, et de 7,5 % et 20,8 % à La Réunion.

La croissance de la population d'un territoire peut par exemple être liée à l'arrivée de retraités,

sans lien direct avec l'évolution de l'emploi. Ainsi, dans certains départements, l'emploi reste stable entre 2007 et 2017, voire diminue, alors que la population augmente. La croissance de la population s'explique en partie par le dynamisme de l'emploi dans des départements voisins. Parmi les départements où la croissance de la population est dynamique mais où l'emploi stagne (profil B), le Gers ou le Lot-et-Garonne sont voisins de départements très dynamiques d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine. Dans les départements où la hausse de la population va de pair avec une baisse de l'emploi (profil C), les territoires se « résidentialisent » : les actifs travaillent dans un grand pôle métropolitain voisin, comme à l'ouest et au nord de Paris, où de nombreux actifs travaillent en région parisienne, ou encore dans la Loire, la Mayenne, le Haut-Rhin, proches respectivement de Lyon, Rennes et Bâle.

La population et l'emploi reculent de concert dans plusieurs départements de l'est et du centre de la France métropolitaine mais aussi en Martinique (profil D). Dans le Grand Est, la baisse de l'emploi dans les départements en déprise est particulièrement marquée : - 8,6 % pour la Meuse, - 8,9 % pour les Vosges.

Dans d'autres départements, l'emploi diminue mais la population reste stable sur la décennie (profil E). Ces départements sont souvent à proximité de départements en déprise comme en Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est ou à l'ouest du Massif central.

Dans quelques rares départements, l'emploi augmente alors que la population diminue ou reste stable (profil F). C'est le cas notamment à Paris, où l'emploi augmente de 3,9 % en dix ans, tandis que la population diminue de 0,3 %. La baisse de la population est particulièrement forte en Guadeloupe (- 2,6 %) alors que l'emploi y augmente de 3,1 % entre 2007 et 2017. ●

► Définitions

Les **activités présentes** sont mises en œuvre localement et visent à satisfaire les besoins des personnes résidentes et des touristes.

Aire d'attraction des villes : voir *Glossaire*.

► 1. Répartition de la population et de l'emploi entre 2007 et 2017 selon la catégorie des aires d'attraction des villes

en %

	Population		Emploi	
	2007	2017	2007	2017
Aire de Paris	19,5	19,6	22,4	22,6
700 000 habitants ou plus (hors Paris)	18,5	19,2	19,2	20,4
200 000 à 700 000 habitants	23,9	23,9	23,2	22,9
50 000 à 200 000 habitants	18,6	18,4	18,1	17,6
Moins de 50 000 habitants	12,6	12,2	12,1	11,6
Communes hors attraction des villes	6,8	6,7	5,0	4,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population.

► 2. Évolution de la population et de l'emploi entre 2007 et 2017

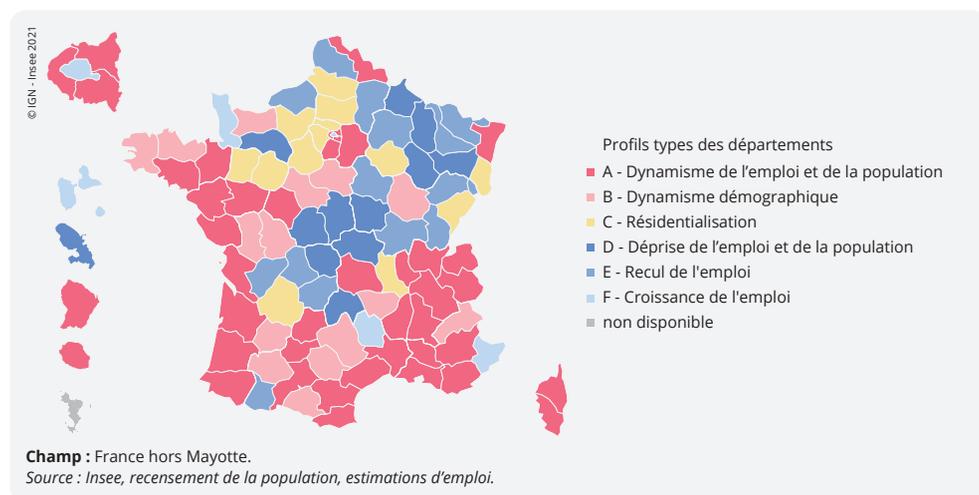
en %

	Évolution de la population	Évolution de l'emploi	Répartition en 2017	
			Population	Emploi
A - Dynamisme de l'emploi et de la population	7,6	7,4	54,0	54,3
B - Dynamisme démographique	3,3	0,5	9,4	8,9
C - Résidentialisation	3,2	- 2,6	13,2	11,6
D - Déprise de l'emploi et de la population	- 4,0	- 6,7	4,5	4,0
E - Recul de l'emploi	0,4	- 3,4	12,5	11,1
F - Croissance de l'emploi	- 0,3	3,4	6,4	10,0
Ensemble	4,6	3,2	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population, estimations de population.

► 3. Profils types des départements selon l'évolution de la population et de l'emploi entre 2007 et 2017



2.7 Disparités départementales du parc de logements

En 2017, le nombre de logements pour 1 000 individus est le plus élevé dans les Hautes-Alpes, avec 988 logements pour 1 000 individus, et le plus bas en Guyane, avec 344 logements pour 1 000 individus ► **figure 1**. Ces différences proviennent de plusieurs facteurs. Tout d'abord, les ménages sont en moyenne plus petits dans les zones rurales et tout particulièrement dans les départements du centre de la France, territoires caractérisés par des phénomènes de vieillissement, et par conséquent où vivent plus fréquemment des personnes âgées isolées ► **figure 2**. La taille moyenne des ménages est également particulièrement faible à Paris, du fait de la forte présence de jeunes actifs et d'étudiants. Très spécifique à Paris, ce phénomène est nettement moins marqué dans les départements des autres grandes métropoles françaises. De manière plus générale, le dynamisme démographique est déterminant, les territoires connaissant un solde naturel relativement faible ont souvent un nombre plus élevé de logements par habitant. Ainsi, dans les départements dans le centre du territoire métropolitain, les soldes naturels sont plus faibles ; à l'inverse, sur la partie nord, ils sont beaucoup plus élevés ► **figure 3**.

Un nombre élevé de logements par individu peut être également lié à la structure du parc de logements, et en particulier à la forte présence

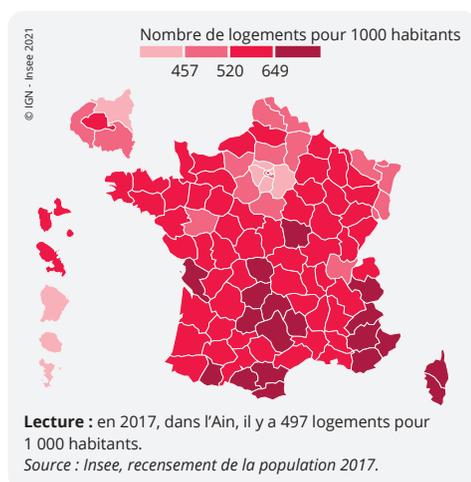
de logements non occupés en tant que résidences principales. Ainsi, dans les départements de la façade Atlantique, du pourtour méditerranéen, des Alpes ou encore du centre de la France, les résidences secondaires et les **logements occasionnels** sont plus nombreux ► **figure 4**. Les logements vacants, pour leur part, sont plus souvent localisés le long d'une diagonale traversant le territoire métropolitain depuis le nord-est vers le sud-ouest ► **figure 5**.

Enfin, le parc de logements sociaux est réparti de manière hétérogène sur le territoire national. Les logements sociaux sont en effet plus fréquemment situés dans la partie nord de la France ► **figure 6**, et plus particulièrement en Île-de-France : ainsi, en 2017, les logements sociaux représentent 27 % du parc des logements dans le Val-de-Marne. ●

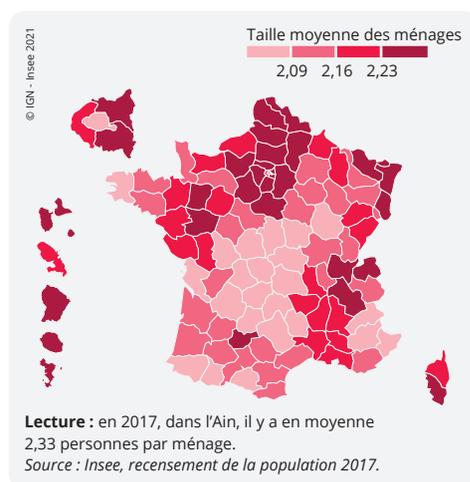
► Définition

Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

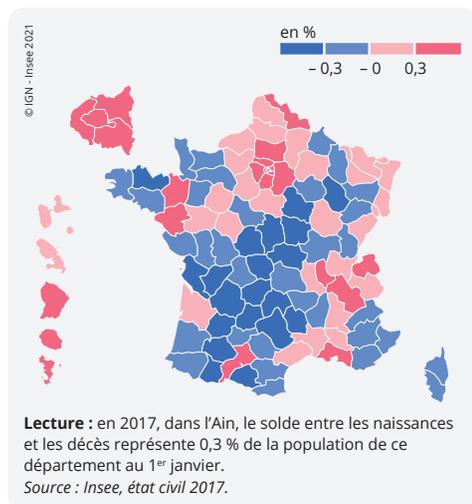
► 1. Nombre de logements



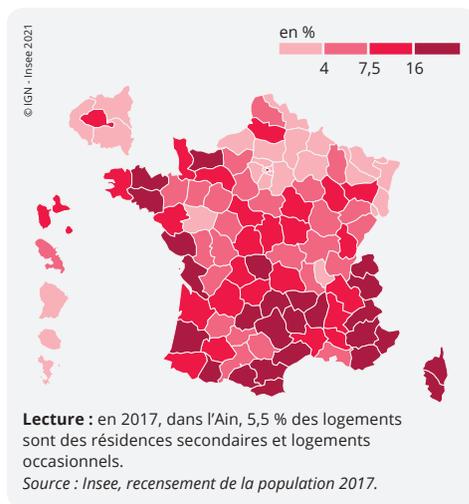
► 2. Taille moyenne des ménages



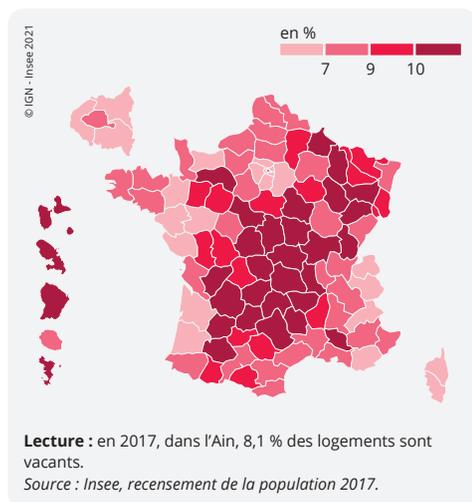
► 3. Solde naturel



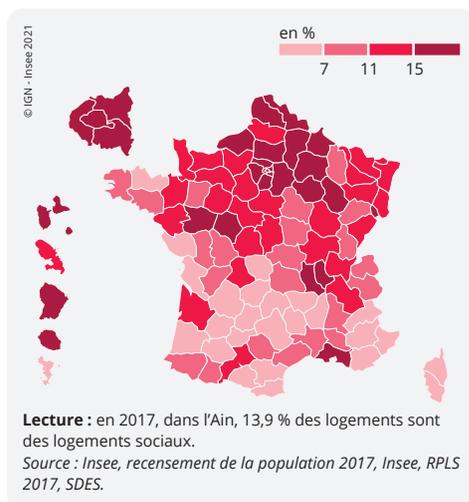
► 4. Taux de résidences secondaires et logements occasionnels



► 5. Taux de logements vacants



► 6. Part de logements sociaux dans le parc de logements



3. Disparités économiques et d'emploi dans les territoires



3.1 Poids économique des régions

Le **produit intérieur brut** (PIB) est très concentré en France : trois régions produisent la moitié de la richesse nationale. En 2018, l'Île-de-France concentre 30,8 % du PIB et l'Auvergne-Rhône-Alpes 11,5 %. Ensuite, cinq régions pèsent chacune autour de 7 % : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Hauts-de-France et Grand Est. Les DOM pèsent 1,9 %.

Le PIB se compose essentiellement de la **valeur ajoutée** (VA) produite dans l'économie, aux impôts et subventions sur les produits près. Les services principalement marchands génèrent 56,7 % de la VA nationale ► **figure 2**. Ce secteur est prépondérant en Île-de-France (71,9 %), en raison notamment de l'importance des activités de services informatiques et de télécommunication et des services aux entreprises : ces activités représentent respectivement 10,3 % et 20,1 % de la VA de l'Île-de-France, contre 5,3 % et 13,9 % en moyenne nationale. L'industrie est plus présente en Normandie (20,4 % de la VA, contre 13,6 % en moyenne en France), dans le Grand Est (18,9 %), le Centre-Val de Loire (18,2 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (18,2 %). L'agriculture génère environ 4 % de la VA en Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est et Centre-Val de Loire, quatre régions viticoles, ainsi qu'en Bretagne, région d'élevage et de production laitière. La part de l'agriculture dans les DOM est plus forte en Guyane (4,6 %) et à Mayotte (3,5 %). Les services principalement non marchands, qui regroupent l'éducation, l'administration, la santé et l'action sociale, représentent 22,2 % de la VA nationale. En France métropolitaine, leur part est plus élevée en Corse, dans les Hauts-de-France, en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine. Elle atteint 38,1 % dans les DOM.

Rapporté à la population, le PIB de la région capitale est le plus élevé avec 59 387 euros par habitant ► **figure 1**, soit près du double

de la France hors Île-de-France (30 266 euros). Viennent ensuite Auvergne-Rhône-Alpes (34 117 euros), PACA (32 997 euros) et les Pays de la Loire (31 106 euros). À l'opposé, la Corse (27 780 euros) et les Hauts-de-France (27 823 euros) affichent les plus faibles PIB métropolitains par habitant. Les différences de PIB par habitant sont très fortes entre les DOM et la métropole. La moyenne des DOM s'établit à 20 120 euros par habitant, allant de 24 110 euros en Martinique à 9 251 euros à Mayotte.

Le PIB par emploi, ou productivité apparente du travail, affiche une moindre disparité entre régions que le PIB par habitant. En effet, la disparité régionale de PIB par emploi ne dépend que des différences de qualifications et de tissu productif, alors que la disparité de PIB par habitant dépend de plus du nombre d'emplois par habitant dans chaque région. L'Île-de-France (112 555 euros), Auvergne-Rhône-Alpes (78 932 euros) et PACA (78 258 euros) ont une productivité apparente du travail supérieure à la moyenne métropolitaine hors Île-de-France (74 843 euros). En effet, des activités à forte valeur ajoutée y sont davantage implantées, notamment dans l'industrie (la fabrication de matériels de transport par exemple) et les services marchands (information et communication). Ainsi, les services d'information et de communication (124 502 euros de productivité par emploi au niveau national) sont très présents en Île-de-France. À l'opposé, la moindre productivité en Bourgogne-Franche-Comté et Bretagne, inférieure à 72 000 euros, peut s'expliquer par une plus faible implantation de ces activités à haute valeur ajoutée. Dans les DOM, la productivité par emploi est inférieure à celle de la France métropolitaine : elle est la plus faible à Mayotte (51 686 euros) et la plus élevée en Guadeloupe (71 537 euros). ●

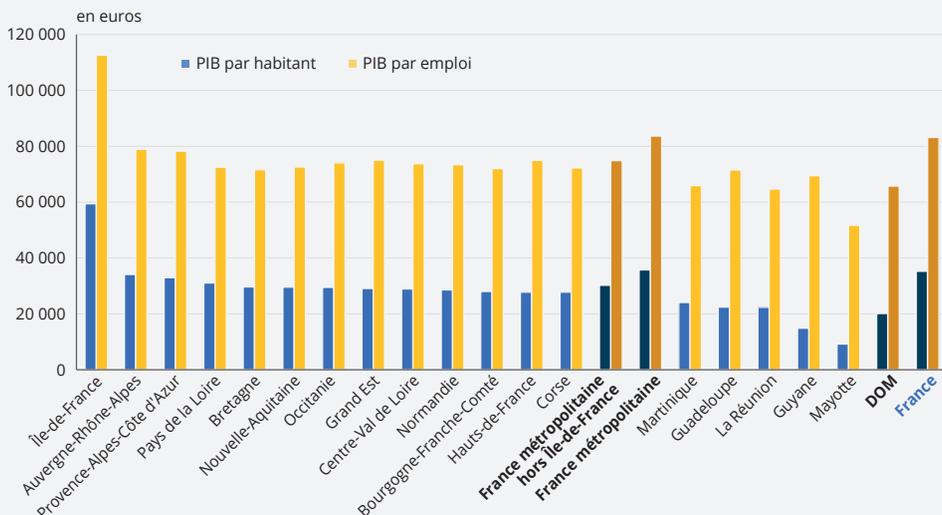
► Définitions

Produit intérieur brut (PIB), **valeur ajoutée** : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « L'emploi qualifié stimule la productivité et la croissance en Île-de-France », *Insee Analyses Île-de-France* n° 78, février 2018.
- « L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales », *Insee Première* n° 1814, septembre 2020.

► 1. PIB des régions en 2018 par habitant et par emploi

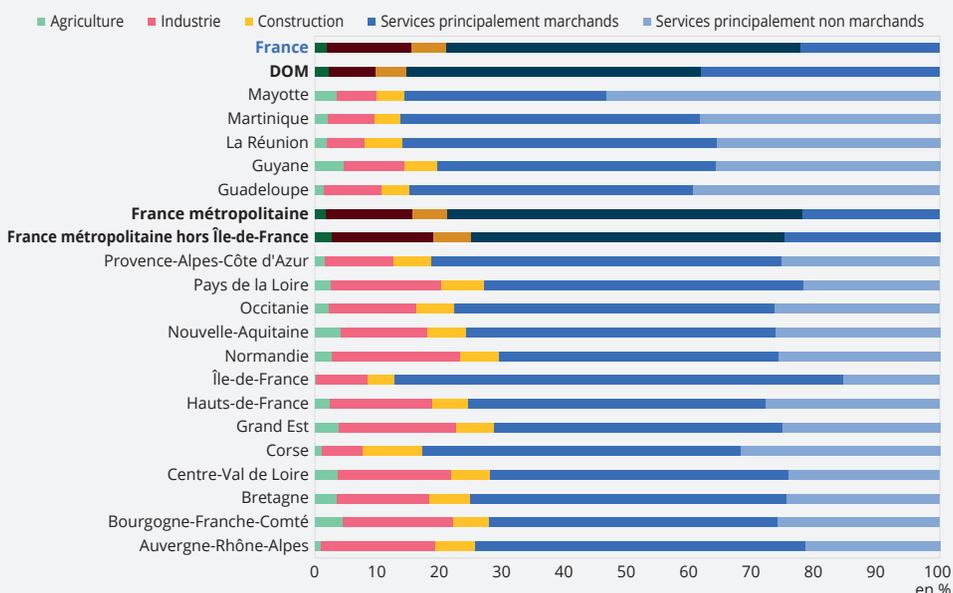


Lecture : en 2018, dans les DOM, le PIB par habitant s'élève à 20 120 euros par habitant et le PIB par emploi s'établit à 65 764 euros.

Champ : France.

Source : Insee, comptes régionaux des ménages semi-définitifs, base 2014.

► 2. Structure de la valeur ajoutée brute en 2018 par secteur d'activité



Lecture : en 2018, en Île-de-France, le secteur des services principalement marchands génère 71,9 % de la valeur ajoutée produite.

Champ : France.

Source : Insee, comptes régionaux des ménages semi-définitifs, base 2014.

3.2 Identité agricole des régions

En France, en 2019, la **superficie agricole utilisée** (SAU) représente 45 % de la superficie du pays. Ainsi, 26,8 millions d'hectares sont composés de terres arables, surfaces toujours en herbe et cultures permanentes ► **figure 1**. La part de la SAU dans la surface totale est très variable suivant les régions : supérieure à 68 % en Normandie, dans les Pays de la Loire ou les Hauts-de-France et inférieure à 1 % en Guyane où 90 % du territoire est couvert de forêts.

En 2018, les régions qui contribuent le plus à la production agricole (en valeur économique) sont la Nouvelle-Aquitaine, le Grand Est, la Bretagne et les Pays de la Loire. Dans la plupart des régions, les productions végétales génèrent plus de la moitié de la valeur. Les productions animales prédominent seulement dans les Pays de la Loire, en Bretagne et en Auvergne-Rhône-Alpes.

La SAU se répartit en 4 catégories : en 2019, les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves, pommes de terre, etc.) couvrent 48 % du territoire agricole, les cultures fourragères (destinées à l'alimentation animale : fourrages ou prairies) 47 %, les cultures permanentes (vignes, vergers) 4 % et enfin les autres cultures (légumes frais et secs, fleurs ornementales, semences, plants divers, jardins et vergers familiaux des exploitants) 1 % de la SAU ► **figure 2**.

En Île-de-France, 94 % du territoire agricole est consacré aux grandes cultures, contre seulement 2 % en Corse. En Corse, les cultures fourragères constituent 91 % de la SAU. En Auvergne-Rhône-Alpes, où les surfaces en herbe sont très présentes dans les territoires montagneux, la part des cultures fourragères dans les surfaces agricoles est également élevée (74 %). Le maraîchage (légumes frais) est plus développé en proportion dans les DOM (environ 10 000 hectares au total).

► Définitions

La **superficie agricole utilisée** (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.). Elle exclut les bois et forêts.

Les **cheptels** recensent les effectifs d'animaux d'élevage présents en fin d'année dans les exploitations agricoles.

Les cultures permanentes (vergers, vignes) sont proportionnellement plus présentes sur le pourtour méditerranéen (bassins viticoles de Provence et de Languedoc Roussillon) et dans les DOM (vergers, bananeraies). En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Martinique, la part des cultures permanentes est respectivement de 22 % et 21 %.

Sur la dernière décennie, en France hors Mayotte, les surfaces de grandes cultures diminuent de 2 % et celles des cultures fourragères de 1 %. Pour autant, dans certains départements, un transfert de surfaces entre grandes cultures et fourrages a eu lieu. Ainsi, en Normandie et dans les Pays de la Loire, les importantes diminutions de cultures fourragères sont contrebalancées par l'augmentation des surfaces en grandes cultures. Au contraire, dans les départements méditerranéens d'Occitanie et dans le Centre-Val de Loire, la baisse des surfaces en grandes cultures est compensée par une hausse des prairies.

En France hors Mayotte, les **cheptels** de gros bétail (bovins, porcins, ovins et caprins) diminuent de 9 % entre 2009 et 2019.

À l'inverse, le nombre de volailles et de lapins dans les exploitations agricoles augmente de 6 %.

En métropole, en 2019, 36 % des caprins sont en Nouvelle-Aquitaine, 33 % des ovins sont en Occitanie et 14 % des bovins sont en Auvergne-Rhône-Alpes. La Bretagne et les Pays de la Loire, régions où la part de la production animale est la plus importante dans la valeur de la production de la branche agricole, ont les cheptels de porcs ainsi que de volailles et lapins les plus importants : respectivement 58 % et 11 % du cheptel métropolitain porcine et 34 % et 23 % des effectifs de volailles et de lapins. ●

► Pour en savoir plus

- Données détaillées et Chiffres et données sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

► 1. Surface agricole utilisée (SAU) et valeurs économiques des productions

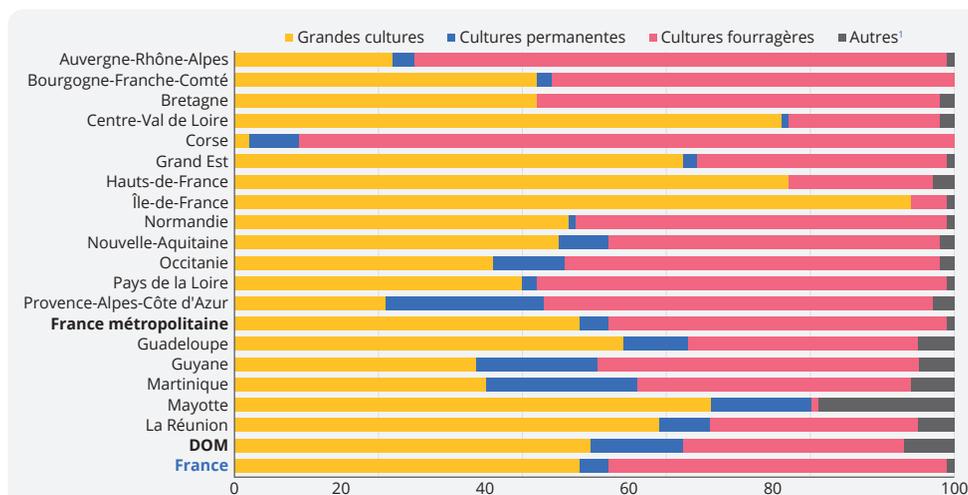
	Part de la SAU dans le territoire en 2019 (en %)	Production de la branche agricole		Répartition de la production de produits bruts et transformés ¹ en 2018	
		Moyenne 2008-2018	2018	Végétale	Animale
		(en milliards d'euros)		(en %)	
France métropolitaine	52	71,58	76,64	59	35
Auvergne-Rhône-Alpes	44	5,80	6,10	43	50
Bourgogne-Franche-Comté	53	4,94	5,72	64	33
Bretagne	62	8,34	8,66	26	65
Centre-Val de Loire	61	4,18	4,86	77	19
Corse	35	0,24	0,26	74	23
Grand Est	53	8,34	8,94	77	18
Hauts-de-France	68	6,06	6,47	69	25
Île-de-France	48	1,12	1,06	88	6
Normandie	69	5,17	5,46	46	45
Nouvelle-Aquitaine	50	10,85	11,78	68	26
Occitanie	48	6,71	6,83	64	30
Pays de la Loire	68	7,05	7,02	35	58
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24	2,78	3,47	93	5
DOM	2	1,01	1,17	77	22
Guadeloupe	32	0,25	0,22	81	17
Guyane	0	0,20	0,19	90	10
Martinique	28	0,24	0,24	82	17
Mayotte	53	0,08	0,11	79	21
La Réunion	19	0,53	0,42	67	32
France	45	72,73	77,81	59	35

¹ La production de la branche agricole comprend également une part de production de services, marginale dans toutes les régions (7 % en France).

Champ : France.

Source : Agreste, statistique agricole annuelle et comptes de l'agriculture.

► 2. Répartition de la surface agricole utilisée en 2019



¹ Légumes frais et secs, fleurs ornementales, semences, plants divers, jardins et vergers familiaux des exploitants.

Champ : France.

Source : Agreste, statistique agricole annuelle.

3.3 Capacité touristique des territoires

Première destination touristique mondiale depuis plus de quarante ans, la France bénéficie d'une attractivité importante de ses territoires, en grande partie liée à leur diversité et à leur richesse culturelle et paysagère. Le secteur de l'hébergement et de la restauration représente 3 % de la valeur ajoutée de l'économie française en 2018. La **capacité d'accueil touristique** est inégalement répartie. Elle est largement concentrée dans les départements littoraux, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France. En **nombre de lits touristiques**, les résidences secondaires constituent le premier mode d'hébergement, ce qui engendre, dans certains territoires littoraux ou de montagne, une hausse du prix du foncier et favorise l'étalement urbain. En matière d'hébergements marchands, les campings représentent la majorité des lits touristiques des départements littoraux tandis que les autres types d'hébergements collectifs occupent une place prépondérante dans les départements de montagne. En Île-de-France, les hôtels constituent la majorité de l'accueil touristique marchand.

La forte attractivité du littoral, du massif alpin et de l'Île-de-France se reflète dans la répartition géographique du **nombre de nuitées** en hôtels ou campings ► **figure 1**. Avec 215 millions de nuitées en 2019, dernière année avant la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'hôtel est le premier mode d'hébergement collectif, devant les campings (129 millions de nuitées). L'Île-de-France représente le tiers des nuitées hôtelières métropolitaines.

Plus de la moitié des nuitées dans les campings en période estivale (54 %) est concentrée dans 3 régions : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un tiers des nuitées dans les campings concerne des touristes européens ne résidant pas en France.

Le tourisme entraîne ponctuellement, dans certains territoires, de fortes variations de population, mesurées par le **taux de fonction touristique** ► **figure 2**. Les communes les plus concernées sont principalement situées le long du littoral ou en zone de montagne, y compris les Vosges ou le Massif central jusqu'aux Cévennes, ainsi que dans certains départements où la densité de population est relativement faible par rapport aux flux touristiques (en Bourgogne par exemple). Lors des pics de fréquentation touristique, la population présente peut y être multipliée par plus de dix par rapport à la population résidente, occasionnant parfois des difficultés de gestion des services publics.

La **densité touristique** ► **figure 3** est également particulièrement forte dans les communes de montagne et du littoral, ainsi qu'en Île-de-France. En 2019, plus de 200 communes comprennent plus de 1 000 lits touristiques/km², dont 39 avec une densité touristique supérieure à 3 000 lits/km². Depuis vingt ans, la spécialisation touristique augmente : le nombre de lits touristiques diminue dans les régions à faible capacité d'accueil tandis qu'il s'intensifie dans les régions déjà dotées d'une forte capacité. ●

► Définitions

La **capacité d'accueil touristique** correspond au nombre de lits touristiques en hébergement marchand (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs, etc.) et en hébergement non marchand (résidences secondaires). Les hébergements touristiques entre particuliers ne sont pas pris en compte.

Le **nombre de lits touristiques** est estimé à partir des ratios suivants : pour les hôtels (deux lits par chambre), les campings (trois lits par emplacement) et les résidences secondaires (cinq lits par résidence secondaire).

Le **nombre de nuitées** est le nombre total de nuits passées par les clients. Un couple séjournant trois nuits consécutives dans un hôtel compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Le **taux de fonction touristique** est le nombre de lits touristiques pour 100 habitants

La **densité touristique** est le nombre de lits touristiques par km².

► Pour en savoir plus

- « Les hébergements collectifs touristiques en 2019 », *Insee Première* n° 1799, mai 2020.
- « Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations », *Datalab*, CGDD, avril 2019.
- « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? », *Datalab*, CGDD, mars 2017.

► 1. Nuitées en 2019

	Nuitées dans les hôtels		Nuitées ¹ dans les campings		Part de la population résidant dans la région
	(en millions)	(en %)	(en millions)	(en %)	
Île-de-France	70,7	33,0	1,9	1,5	18,8
Auvergne-Rhône-Alpes	24,1	11,2	12,3	9,6	12,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23,4	10,9	15,5	12,1	7,8
Occitanie	16,4	7,6	26,6	20,7	9,1
Nouvelle-Aquitaine	16,2	7,5	27,1	21,1	9,2
Grand Est	14,4	6,7	3,1	2,4	8,6
Hauts-de-France	9,2	4,3	3,0	2,3	9,3
Normandie	8,3	3,9	4,4	3,4	5,1
Bretagne	8,0	3,7	12,4	9,6	5,1
Pays de la Loire	7,4	3,4	12,9	10	5,8
Bourgogne-Franche-Comté	7,2	3,5	3,1	2,4	4,3
Centre-Val de Loire	6,1	2,8	2,2	1,7	4,0
Corse	3,2	1,5	4,1	3,2	0,5
France métropolitaine	214,6	100,0	128,6	100,0	100,0

1 Période d'avril à septembre.

Lecture : en 2019, 33 % des nuitées dans les hôtels de métropole sont réalisées en Île-de-France, 1,5 % des nuitées en camping. 18,8 % de la population de France métropolitaine réside dans la région au 1^{er} janvier 2018.

Champ : hôtels et campings situés en France métropolitaine.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux et départementaux du tourisme, enquête sur la fréquentation des hébergements touristiques ; Insee, recensement de la population.

► 2. Taux de fonction touristique



► 3. Densité touristique



3.4 Spécialisations économiques des territoires

La répartition des activités n'est pas homogène sur le territoire. Elle traduit certaines formes de spécialisation, du fait de facteurs géographiques et historiques. Sept groupes de **zones d'emploi** se distinguent selon leur orientation économique principale ► **figure 1**.

Le groupe des grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines rassemblent 17 zones d'emploi ► **figure 3**. On y retrouve les grandes agglomérations comme Paris, Marseille, Lille, Lyon, Toulouse, Nantes, Rennes et Grenoble. Ce groupe concentre 36 % des emplois pour 30 % de la population et une part importante d'emplois de cadres dans les fonctions métropolitaines (fonctions de conception et de recherche, de gestion, de culture-loisirs et de prestations intellectuelles) qui concernent en moyenne 19 % des emplois totaux. Ce taux varie de 4 % à 8 % pour les autres groupes de zones d'emploi ► **figure 4**. Entre 2008 et 2017, l'emploi augmente plus fortement (+ 0,8 % en moyenne par an, contre + 0,4 % en France) ► **figure 2**.

Les autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs rassemblent 52 zones d'emploi comme celles de Dijon, Amiens, Nice, Angers, Roubaix-Tourcoing, ainsi que des zones d'emploi d'outre-mer. Elles possèdent des caractéristiques similaires aux précédentes, mais de manière moins accentuée. La part des emplois de cadres de fonctions métropolitaines représente 8 % des emplois, supérieure de 1 à 3 points par rapport aux autres zones d'emploi. L'évolution de l'emploi y est moins favorable, + 0,2 % en moyenne par an.

Dans le groupe des zones résidentielles (49 zones d'emploi), il y a moins d'emplois que d'actifs occupés : en moyenne 8 emplois pour 10 actifs occupés. Une part significative des actifs résidant dans ces territoires vont travailler dans des grands pôles d'emploi situés à proximité. Elles se situent autour de Paris et de Lyon, mais aussi sur les territoires frontaliers où beaucoup de résidents travaillent à l'étranger (Luxembourg, Bâle, Genève).

37 zones d'emploi sont spécialisées dans l'industrie, secteur qui représente en moyenne 26 % des emplois, soit deux fois plus que la moyenne nationale. 14 zones se trouvent dans les Pays de la Loire (Les Herbiers-Montagu,

La Ferté-Bernard) et en Bretagne (Vitré, Lamballe-Armor). Elles sont spécialisées surtout dans l'agro-alimentaire.

Dans 38 zones d'emploi, l'économie est orientée vers l'agriculture, qui concentre 12 % des actifs occupés, soit quatre fois plus que la moyenne nationale. La plupart de ces zones d'emploi se situent dans un quart sud-ouest (Cognac, Libourne) et à l'Ouest (Vire Normandie, Carhaix-Plouguer). Dans les DOM, elles se situent surtout en Guadeloupe et en Martinique. Seules deux d'entre-elles sont présentes dans le nord-est : Provins en Île-de-France et Épernay dans le Grand Est et trois à l'est (Beaune, Avallon et Cosne-Cours-sur-Loire).

45 zones d'emploi présentent une forte orientation touristique, avec de nombreux campings et hôtels. Ces zones d'emploi sont principalement situées sur les littoraux et dans les Alpes. L'emploi a augmenté entre 2008 et 2017 plus fortement dans ces zones d'emploi (0,6 % en moyenne annuelle) que dans l'ensemble de la France.

De nombreuses zones (68) ont une économie diversifiée. La part de l'emploi industriel y est proche de la moyenne nationale, même si pour celles situées dans le Grand Est elle est un peu plus élevée reflétant l'ancrage historique de la région dans ce secteur. Une part importante de ces zones est située dans les espaces ruraux de faible densité, formant une diagonale allant du sud-ouest au nord-est, ce qui explique que la part de l'emploi agricole y soit un peu plus élevée que la moyenne nationale. Entre 2008 et 2017, l'emploi a légèrement baissé dans les zones d'emploi diversifiées (- 0,05 % par an). La baisse est plus marquée dans les zones du nord-est, où l'emploi industriel est plus présent, alors que l'emploi augmente dans certaines zones d'emploi du sud, principalement autour de Toulouse. ●

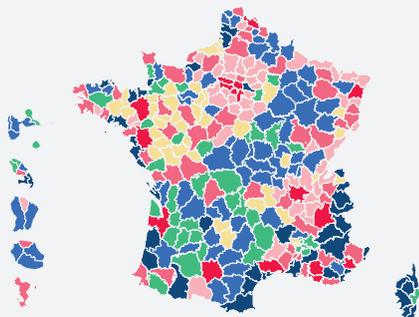
► Définition

Un **zone d'emploi** est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent.

► 1. Sept groupes de zones d'emploi selon leur orientation économique principale

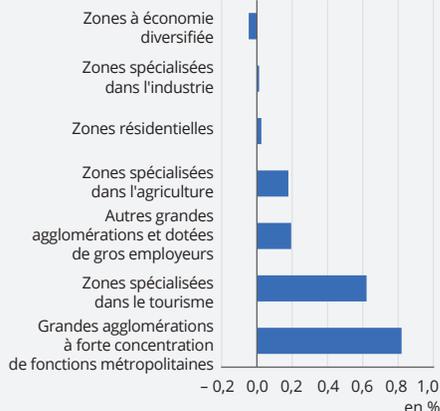
© IGN 2021

- Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines
- Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
- Zones résidentielles
- Zones spécialisées dans l'industrie
- Zones spécialisées dans l'agriculture
- Zones spécialisées dans le tourisme
- Zones à économie diversifiée



Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2017, Clap 2015, enquête sur la fréquentation des hébergements touristiques 2019.

► 2. Évolution annuelle de l'emploi entre 2008 et 2017



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations d'emploi 2008-2017.

► 3. Emploi et population selon l'orientation économique des zones d'emploi en 2017

	Nombre de zones d'emploi	Nombre d'emplois (en millions)	Population (en millions)	Nombre d'emplois par actif
Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines	17	9,5	20,1	1,05
Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs	52	6,8	17,5	1,00
Zones résidentielles	49	2,4	7,8	0,80
Zones spécialisées dans l'industrie	37	1,2	3,2	0,94
Zones spécialisées dans l'agriculture	38	1,0	2,9	0,95
Zones spécialisées dans le tourisme	45	1,9	5,4	0,96
Zones à économie diversifiée	68	3,4	9,6	0,97
Ensemble	306	26,2	66,5	1,00

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

► 4. Emploi selon l'orientation économique des zones d'emploi en 2017

	Répartition de l'emploi par secteur (en %)					Part des emplois (en %)		Nombre de nuitées dans les hôtels et les campings par habitant
	Économie présentielle	Économie productive		Administration publique	Fonctions métropolitaines	Établissements de 500 à 5 000 salariés		
	Ensemble	dont industrie	Agriculture					
Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines	34,8	35,5	8,8	0,5	29,1	18,9	10	3,6
Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs	33,4	29,8	12,4	2,1	34,7	7,6	20,2	5,3
Zones résidentielles	31,9	32,3	17,2	2,8	33,0	6,3	14,5	2,6
Zones spécialisées								
Dans l'industrie	26,8	40,1	25,6	6,1	27,1	5,1	21,6	4,5
Dans l'agriculture	29,8	25,6	13,8	11,9	32,7	4,3	15	6,7
Dans le tourisme	40,0	22,8	9,4	3,9	33,3	5,9	6,8	25,6
Zones à économie diversifiée	31,1	26,8	13,8	5,0	37,1	4,7	13,5	3,4
Ensemble	33,5	31,5	12,2	2,7	32,3	10,8	17,9	5,9

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2017, Clap 2015, enquête sur la fréquentation des hébergements touristiques 2019.

3.5 Disparités territoriales de salaires

En 2017 dans le secteur privé, le **salair e mensuel net moyen** en équivalent temps plein varie de 1 711 euros dans la **zone d'emploi** de Saint-Flour à 3 133 euros dans celle de Paris ► **figure 1**, avec une moyenne nationale à 2 314 euros. Dans les 20 % de zones d'emploi aux salaires mensuels moyens les plus élevés il est de 2 576 euros en moyenne, contre 1 821 euros dans les 20 % de zones d'emploi aux salaires mensuels moyens les plus faibles ; l'écart entre ces deux groupes atteint 755 euros, soit 34,4 %.

Le déterminant principal des disparités territoriales est le niveau de qualification des postes occupés (au sens des professions et catégories socioprofessionnelles). Il explique 406 euros de l'écart de salaire moyen entre les zones d'emploi les mieux rémunérées et les zones les moins rémunérées, soit 18,5 % et plus de la moitié de l'écart total ► **figure 2**. En effet, de manière générale, dans les grandes agglomérations, le niveau de qualification des postes occupés est plus élevé. Or le salaire moyen par catégorie socioprofessionnelle s'échelonne de 1 662 euros pour les employés à 4 841 euros pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les écarts de salaire, par rapport à la moyenne nationale, imputables au niveau des postes, varient de - 12 % à + 14 % ► **figure 3a**. Notamment dans la zone d'emploi de Paris, où 39 % des salariés sont cadres contre 19 % au niveau national, la structure des emplois explique à elle seule des salaires supérieurs de 13 % à la moyenne nationale. À l'inverse, dans la zone d'emploi de Propriano, où 45 % des salariés sont des employés contre 29 % au niveau national, elle contribue à des salaires inférieurs de 10 % à la moyenne nationale.

Le deuxième déterminant est la densité de population. Elle explique un écart de salaire de 7,2 %, soit 158 euros, entre les zones d'emploi où les salariés sont les mieux rémunérés et

les zones où ils le sont le moins. Les effets d'agglomérations (externalités positives résultant notamment de la proximité des entreprises) peuvent être à l'origine de gains de productivité se répercutant sur les salaires. La meilleure rémunération des emplois citadins peut aussi traduire la compensation par les employeurs d'un coût de la vie plus élevé en ville, notamment pour le logement.

Le troisième déterminant de ces disparités est la nature de l'activité de l'entreprise (secteur et taille d'entreprise), c'est-à-dire la composition du tissu productif (3,3 %). Au niveau national, le salaire mensuel moyen le plus faible s'établit à 1 671 euros dans l'hébergement-restauration, et le plus élevé atteint 3 936 euros dans la cokéfaction-raffinage. Le salaire moyen progresse avec la taille des entreprises, allant de 1 901 euros par mois dans les entreprises de moins de 10 salariés à 2 598 euros dans celles de 1 000 salariés ou plus. La composition du tissu productif a un effet à la hausse sur les salaires dans le nord-ouest, et à la baisse dans le sud de la métropole, en particulier sur le pourtour méditerranéen de la Corse et des DOM ► **figure 3b**. Notamment dans la zone d'emploi de Sainte-Maxime, où plus de la moitié des salariés travaille dans des entreprises de moins de 10 salariés (contre 20 % en France), la taille des entreprises explique des salaires de 3 % inférieurs à la moyenne nationale. À l'inverse, dans la zone d'emploi de Bollène-Pierrelatte, tournée vers l'industrie nucléaire (11 % des salariés travaillent dans l'industrie extractive, l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et de la pollution, contre 2 % en France), le secteur d'activité contribue à des salaires supérieurs de 3 % à la moyenne nationale.

D'autres facteurs contribuent plus marginalement aux écarts de salaire entre zones d'emploi : les salaires sont plus élevés lorsque le taux de chômage est faible, lorsque les emplois sont à temps plein et davantage occupés par des hommes. ●

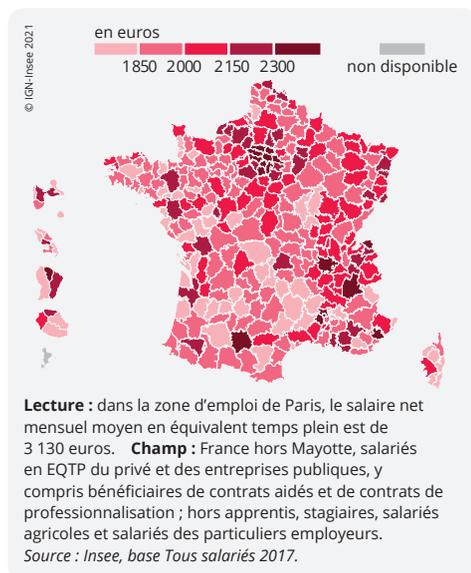
Méthode

Les calculs de contributions aux écarts de salaires moyens découlent d'une régression linéaire des salaires individuels pris en logarithme sur les variables explicatives listées dans la ► **figure 2**. Le salaire utilisé le net mensuel en équivalent temps plein. Les individus sont pondérés en fonction de leur temps de travail.

► Définitions

Salair e mensuel net moyen, zone d'emploi : voir *Glossaire*.

► 1. Salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein par zone d'emploi en 2017



► 2. Écart de salaire entre les zones d'emploi aux plus bas salaires et celles aux plus hauts salaires en 2017

Salaire net mensuel moyen à temps plein (en euros)	
20 % des zones aux plus bas salaires	1 821
20 % des zones aux plus hauts salaires	2 576
Écart (en %)	34,4
Contribution à l'écart (en points) des différences de...	
... niveau de poste	18,5
... densité de population	7,2
... taille des entreprises	1,9
... secteur d'activité	1,4
... taux de chômage	1,2
... temps de travail (temps partiel, etc.)	0,4
... sexe	0,2
... âge	0,0
... stabilité des emplois	0,0
Écart inexpliqué	3,6

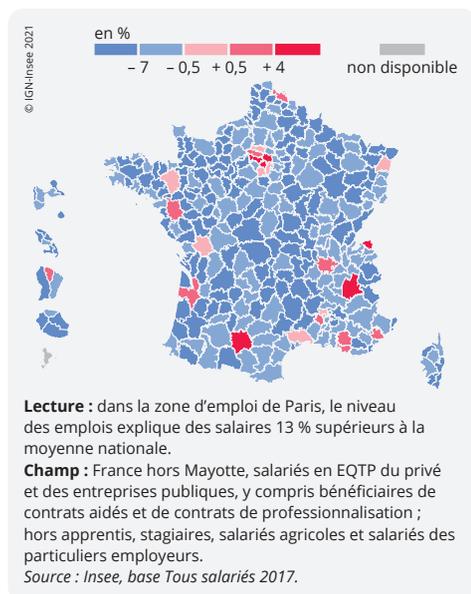
Lecture : l'écart de salaire entre les 20 % des zones d'emploi aux plus bas salaires et les 20 % des zones d'emploi aux plus hauts salaires est de 34,4 %. Les différences de niveau de poste (profession et catégorie socioprofessionnelle) expliquent 18,5 points de cet écart.

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

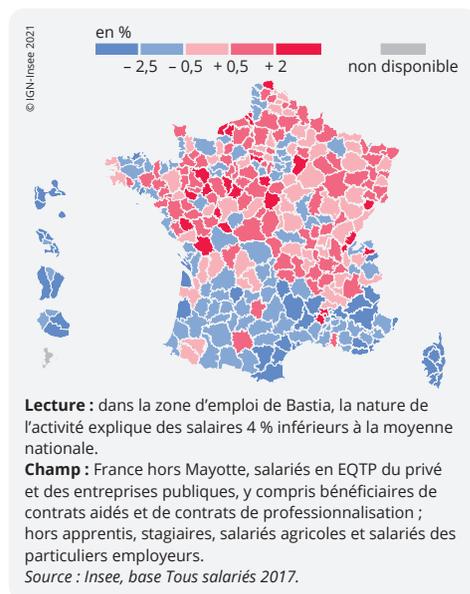
Source : Insee, base Tous salariés 2017.

► 3. Écart de salaire entre zone d'emploi et moyenne nationale en 2017

a. Lié au niveau des emplois



b. Lié à la nature de l'activité



3.6 Chômage dans les territoires

En 2019, le **taux de chômage au sens du BIT** s'établit en moyenne à 8,4 % de la **population active** en France hors Mayotte. En France métropolitaine, les régions du sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie) et les Hauts-de-France se démarquent avec un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne nationale (de 9,7 à 10,4 %)

► **figure 1**. Au contraire, en Île-de-France et dans les régions de l'ouest (Bretagne et Pays de la Loire) et de l'est (Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté), le chômage est plus faible (de 7,0 à 7,4 %). Du fait de son poids démographique, l'Île-de-France fait baisser la moyenne nationale de façon notable (8,4 % hors Île-de-France contre 8,2 % pour l'ensemble de la métropole). Dans les DOM hors Mayotte, le taux de chômage est nettement supérieur (de 14,9 % en Martinique à 21,3 % à La Réunion). À Mayotte enfin, le taux de chômage atteint 30,1 % au 2^e trimestre 2019.

Ces disparités régionales persistent dans le temps ► **figure 2**. En effet, alors que le taux de chômage s'élevait en moyenne à 10,3 % en 2014 en France hors Mayotte, les régions de métropole où le taux de chômage était le plus faible (de 8,8 à 9,2 % en Île-de-France et dans les régions de l'ouest et de l'est) ou le plus élevé (de 10,6 à 12,5 % dans les Hauts-de-France et les régions du sud) sont toujours les mêmes en 2019. Le constat est identique pour les DOM, à l'exception de Mayotte où le taux de chômage s'est accru de plus de 10 points en cinq ans. Entre 2014 et 2019, toutes les régions, excepté Mayotte, ont néanmoins bénéficié d'une baisse continue du chômage (- 1,9 point sur la période en France hors Mayotte). En outre, la baisse est plus marquée dans les régions aux taux de chômage les plus élevés en 2014. Cela peut refléter un effet de rattrapage ou un marché du travail plus flexible.

Les disparités territoriales de chômage sont encore plus marquées à un niveau infra-régional

► **figure 3**, avec un écart de plus de un à cinq entre la **zone d'emploi** des Herbiers-Montaigu dans les Pays de la Loire (4,3 % de chômeurs en moyenne en 2019) et celle du Sud à La Réunion (23,9 %). Dans les Hauts-de-France, le chômage est plus élevé à l'est de la région (14,2 % dans la zone d'emploi de Maubeuge, contre 7,4 % dans celle d'Arras) et sur la côte nord (13,5 % dans la zone d'emploi de Calais). En Occitanie, il l'est principalement le long du littoral méditerranéen (taux de chômage le plus élevé de métropole, à 15,7 %, dans la zone d'emploi d'Agde-Pézenas, contre 4,9 % plus au nord dans celle de Rodez), tout comme l'est de la région voisine Provence-Alpes-Côte d'Azur avec un taux de chômage de 11,4 % dans la zone d'emploi de Sainte-Maxime par exemple. En Bretagne, le taux de chômage est plus homogène (de 4,5 % dans la zone d'emploi de Vitré à 8,4 % dans celle de Guingamp), de même qu'en Bourgogne-Franche-Comté (5,2 % dans la zone d'emploi de Beaune contre 9,5 % dans celle de Montbéliard). Enfin, outre-mer, les disparités territoriales sont moins marquées aux Antilles (entre 19,6 % et 23,6 % en Guadeloupe et de 13,4 % à 16,7 % en Martinique) qu'à La Réunion (de 17,4 % dans le nord à 23,9 % dans le sud).

En moyenne en France hors Mayotte, le taux de chômage est similaire pour les femmes (8,4 % en 2019) et les hommes (8,5 %). En revanche, l'écart est particulièrement marqué aux Antilles, mais de façon inverse entre la Guadeloupe (18,6 % pour les hommes contre 22,2 % chez les femmes) et la Martinique (12,9 % pour les femmes contre 17,1 % parmi les hommes). Quelle que soit la région, le chômage est nettement plus élevé chez les actifs âgés de 15 à 24 ans que parmi les plus âgés. En effet, chez les jeunes, la population active est d'une part restreinte (les personnes en études ou en formation n'étant en général pas considérées comme actives), et d'autre part moins expérimentée et relativement moins diplômée que le reste de la population. ●

► Définitions

Chômage au sens du BIT, population active, taux de chômage localisé, zone d'emploi : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Chômage et territoires : quels modèles de performance ? », *Note d'analyse de France Stratégie* n° 93, juillet 2020.
- « Activité, emploi et chômage en 2019 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2020.

► 1. Taux de chômage en 2019

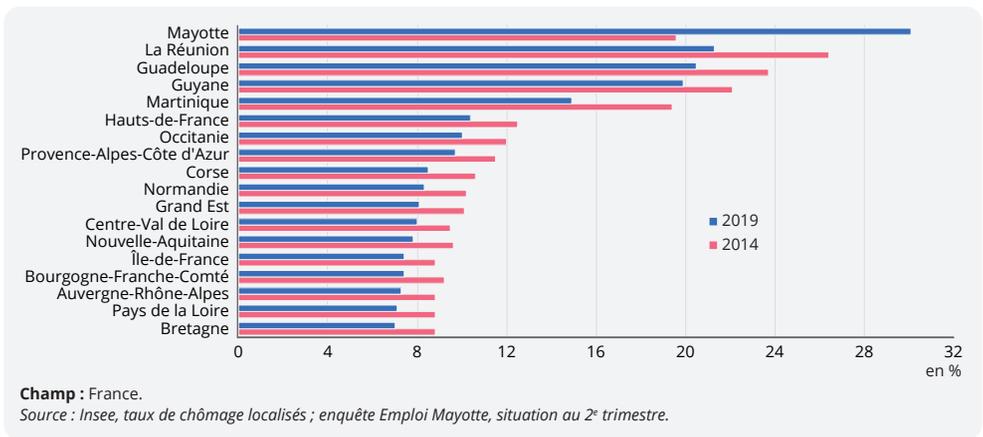
en %

	Femmes	Hommes	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 ans ou plus	Ensemble	Évolution 2014/2019 (en points)
Auvergne-Rhône-Alpes	7,3	7,2	17,1	6,7	5,3	7,3	-1,5
Bourgogne-Franche-Comté	7,2	7,5	18,5	6,5	5,6	7,4	-1,8
Bretagne	6,9	7,1	17,5	6,3	5,1	7,0	-1,8
Centre-Val de Loire	7,9	8,1	20,1	7,2	5,8	8,0	-1,5
Corse	9,4	7,7	20,8	7,7	6,4	8,5	-2,1
Grand Est	7,9	8,2	19,4	7,3	6,2	8,1	-2,0
Hauts-de-France	10,2	10,6	25,6	9,2	7,3	10,4	-2,1
Île-de-France	7,2	7,5	13,5	7,1	5,9	7,4	-1,4
Normandie	8,1	8,5	21,8	7,3	5,8	8,3	-1,9
Nouvelle-Aquitaine	7,9	7,7	19,5	7,1	5,6	7,8	-1,8
Occitanie	9,9	10,0	23,6	9,2	7,3	10,0	-2,0
Pays de la Loire	7,1	7,0	18,4	6,3	4,9	7,1	-1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,7	9,7	21,7	9,0	7,4	9,7	-1,8
France métropolitaine, hors Île-de-France	8,3	8,4	20,4	7,6	6,1	8,4	-1,8
France métropolitaine	8,1	8,2	19,0	7,5	6,1	8,2	-1,7
Guadeloupe	22,2	18,6	52,7	20,8	14,5	20,5	-3,2
Martinique	12,9	17,1	48,0	16,2	8,2	14,9	-4,5
Guyane	20,0	19,8	39,6	19,8	12,3	19,9	-2,2
La Réunion	21,7	21,0	45,9	19,9	15,7	21,3	-5,1
France hors Mayotte	8,4	8,5	19,6	7,8	6,3	8,4	-1,9
Mayotte	35,4	25,7	///	///	///	30,1	10,5

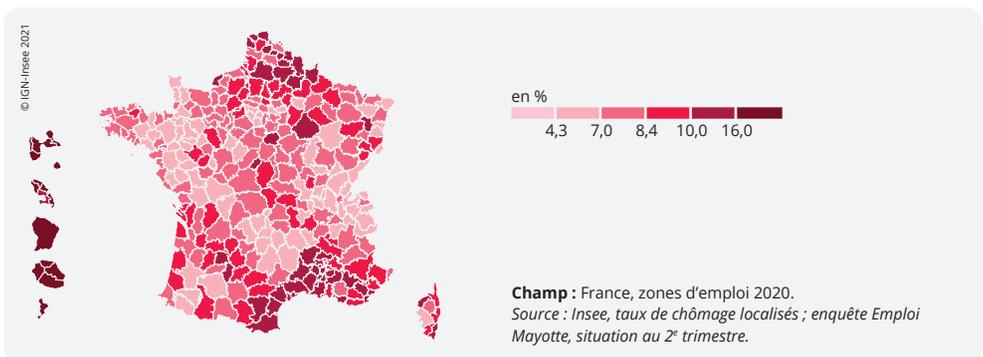
/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Source : Insee, taux de chômage localisés ; enquête Emploi Mayotte, situation au 2^e trimestre.

► 2. Taux de chômage en 2014 et en 2019



► 3. Taux de chômage par zone d'emploi en 2019



3.7 Niveaux de diplômes des jeunes

Le niveau de diplôme acquis en fin d'étude est déterminant dans l'insertion professionnelle des jeunes. En 2017, 45 % des jeunes de 25 à 34 ans, qui ne sont **pas en études**, ont un **diplôme de l'enseignement supérieur**. Cette proportion est très variable selon les départements, signalant les différences d'attractivité des territoires pour les jeunes diplômés ► **figure 1a**. Ils sont fortement surreprésentés à Paris (81 %) et dans les Hauts-de-Seine (71 %). Dans six autres départements, ils représentent également plus de la moitié des 25 à 34 ans, qui ne sont pas en études : deux départements d'Île-de-France, les Yvelines et le Val-de-Marne, ainsi que des départements dotés de grandes métropoles régionales (Haute-Garonne, Rhône, Loire-Atlantique et Ille-et-Vilaine). Dans ces départements, l'offre de formation dans l'enseignement supérieur est importante et le marché du travail offre des possibilités d'emploi pour les jeunes diplômés.

Entre 2007 et 2017, la **part de jeunes diplômés du supérieur** a progressé dans l'ensemble des départements, passant de 40 à 45 % en France hors Mayotte, mais de façon hétérogène. Cette progression est forte dans des départements où la part des diplômés était peu élevée en 2007 ► **figure 1b** : Guadeloupe, Seine-Saint-Denis, Martinique et La Réunion. Mais c'est aussi le cas à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

Quant aux sorties précoces de formation initiale, elles révèlent les difficultés des jeunes, et sont elles aussi plus ou moins fréquentes selon les territoires. Parmi les jeunes de 16 à 24 ans qui ne sont pas en études, 22 % n'ont pas de diplôme ou au plus le brevet des collèges en 2017. Mayotte et la Guyane se distinguent avec plus de la moitié des jeunes qui sont peu ou pas diplômés (respectivement 67 % et 53 %) ► **figure 2a**. Ces derniers représentent également près d'un jeune sur trois à La Réunion, en Seine-Saint-Denis,

dans les Pyrénées-Orientales et dans plusieurs départements des Hauts-de-France. Ce sont aussi des départements où le taux de chômage est élevé et le niveau de vie inférieur à la moyenne métropolitaine. Dans le Nord et en Seine-Saint-Denis, la part de jeunes diplômés du supérieur est cependant proche de la moyenne nationale (44 % et 41 %).

Entre 2007 et 2017, la proportion de jeunes peu ou pas diplômés est passée de 27 % à 22 % en France hors Mayotte. Plus d'un quart des jeunes de 16 à 24 ans non scolarisés sont toujours peu ou pas diplômés dans un département de métropole sur dix, à la Réunion, en Guyane et à Mayotte. Dix ans plus tôt, c'était le cas dans tous les DOM (hors Mayotte) et dans six départements de métropole sur dix ► **figure 2b**.

En France y compris Mayotte, la **part des peu ou pas diplômés** est plus élevée chez les jeunes hommes (24 % contre 20 % chez les femmes), tandis que les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur (51 % contre 40 % des hommes). Seules la Guyane et Mayotte se distinguent : en Guyane, les femmes sont à la fois plus nombreuses parmi les peu ou pas diplômés et parmi les diplômés du supérieur ; à Mayotte, les différences entre femmes et hommes sont très faibles. ●

► Définitions

Les jeunes qui ne sont **pas en études** sont ici les jeunes qui ont déclaré ne pas être inscrits dans un établissement d'enseignement.

Les **diplômes de l'enseignement supérieur** sont les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur (BTS, DUT, licence, master, etc.).

La **part des jeunes diplômés du supérieur** est le nombre de jeunes de 25 à 34 ans qui sont diplômés du supérieur et qui ne sont pas en études, rapporté au nombre de jeunes de 25 à 34 ans qui ne sont pas en études.

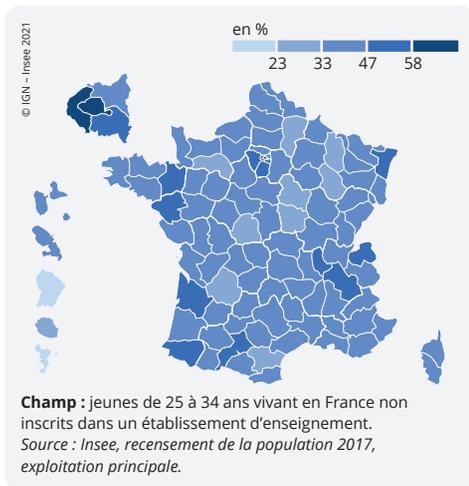
La **part des jeunes peu ou pas diplômés** est le nombre de jeunes de 16 à 24 ans qui ne sont pas en études et n'ayant pas de diplôme ou détenant au plus le brevet des collèges, rapporté au nombre de jeunes de 16 à 24 ans qui ne sont pas en études.

► Pour en savoir plus

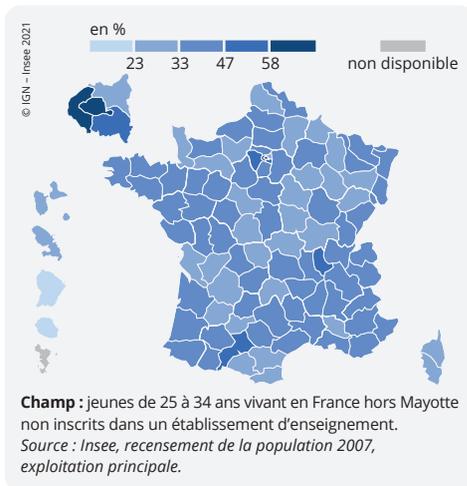
- « Géographie de l'école », douzième édition, MENESR-Depp, 2017.
- « Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de la formation », *Insee Première* n° 1727, janvier 2019.

► 1. Part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans qui ne sont pas en études

a. En 2017

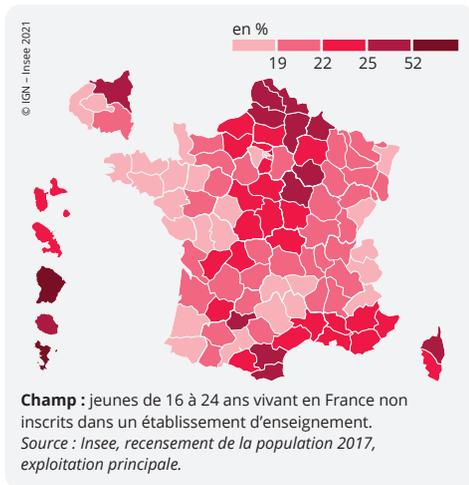


b. En 2007

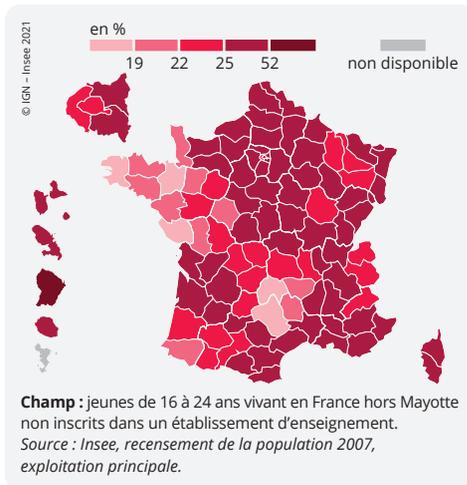


► 2. Part des peu ou pas diplômés parmi les 16-24 ans qui ne sont pas en études

a. En 2017



b. En 2007



3.8 Recherche et développement expérimental

En 2017, la dépense intérieure de **recherche et développement expérimental** (DIRD) s'établit à 50,2 milliards d'euros. Les dépenses des **entreprises** (DIRDE) implantées en France sont de 33,0 milliards d'euros. L'Île-de-France en représente la plus grande part (42 %, soit 13,9 milliards d'euros) ► **figure 1**. Les dépenses des **administrations** (DIRDA) s'élèvent à 17,1 milliards d'euros, dont 37 % effectuées en Île-de-France, soit 6,4 milliards d'euros. L'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les quatre régions les plus actives en matière de recherche et développement expérimental (R&D) : elles représentent 73 % de la DIRD (74 % de la DIRDE et 72 % de la DIRDA).

En France, l'effort de recherche mesuré par le ratio DIRD/PIB s'élève à 2,19 %. Quatre régions se situent au-dessus du niveau national : l'Occitanie (3,51 %), l'Île-de-France (2,86 %), Auvergne-Rhône-Alpes (2,64 %) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2,24 %) ► **figure 2**. Seules trois d'entre elles présentent un effort de recherche des entreprises supérieur à l'effort national : il atteint 2,08 % en Occitanie, 1,96 % en Île-de-France et 1,83 % en région Auvergne-Rhône-Alpes, contre 1,44 % au niveau

national. Ces trois régions se situent également au-dessus du niveau national quant à l'effort de recherche des administrations : il est de 1,43 % pour l'Occitanie, de 0,89 % pour l'Île-de-France et de 0,81 % pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, contre 0,75 % au niveau national. De même, l'effort de recherche des administrations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe à 0,90 %.

Fin 2017, la France emploie 611 500 personnes physiques dans le secteur de la R&D, dont 412 400 chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants) ► **figure 3**. Une large majorité d'entre elles sont présentes dans les entreprises, aussi bien pour l'ensemble des effectifs de R&D (63 %) que pour les chercheurs (62 %). C'est en Île-de-France que les personnels de R&D sont les plus nombreux avec 222 200 personnes dont 163 600 chercheurs.

En 2017, les effectifs de R&D représentent 2,0 % de la population active âgée de 15 à 64 ans, cette proportion étant de 1,3 % pour les chercheurs. Cette part varie sensiblement d'une région à l'autre, passant de 0,4 % dans les départements et les collectivités d'outre-mer et en Corse jusqu'à 3,6 % en Île-de-France ► **figure 4**. ●

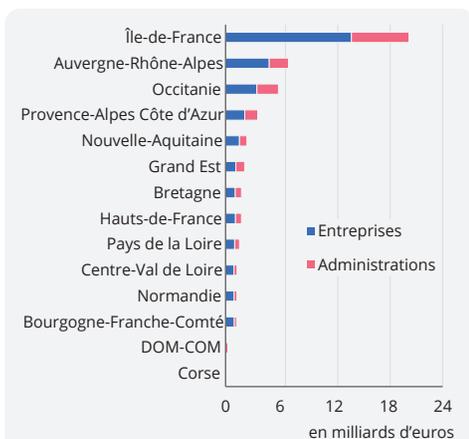
► Définitions

Les travaux de **Recherche et développement expérimental** (R&D) ont été définis et codifiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement expérimental.

Les **entreprises** désignent les entreprises implantées sur le territoire français exécutant des travaux de R&D en interne. L'enquête est exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 milliard d'euros et échantillonnée pour les autres.

Les **administrations** désignent les organismes publics de recherche (EPST et EPIC), les services ministériels et les autres établissements publics ; les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle simple avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer ; les associations et les fondations. Seules les institutions sans but lucratif (ISBL) Pasteur, Curie, l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) et l'INTS (Institut national de la transfusion sanguine), sont prises en compte en raison d'un manque de disponibilité de la localisation géographique des activités de R&D pour les autres ISBL.

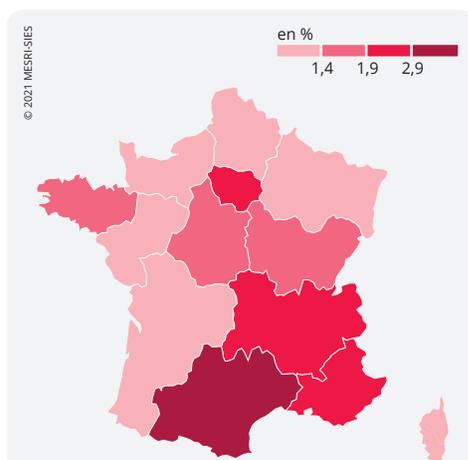
► 1. Dépense intérieure de recherche et développement expérimental en 2017



Champ : France, entreprises et administrations (seules les institutions sans but lucratif (ISBL) Pasteur, Curie, l'INRS et l'INTS sont prises en compte).

Source : Mesri-Sies (données semi-définitives).

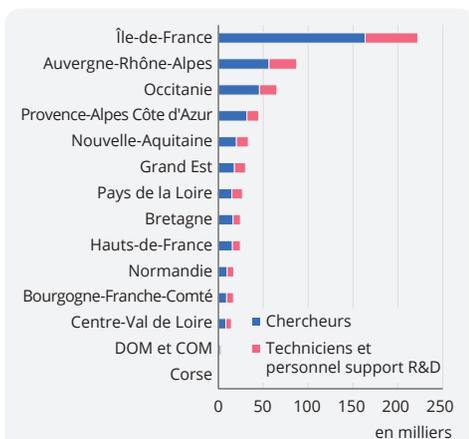
► 2. Effort de recherche en 2017



Champ : France métropolitaine, ensemble des entreprises et administrations (seules les institutions sans but lucratif (ISBL) Pasteur, Curie, l'INRS et l'INTS sont prises en compte).

Sources : Insee ; Mesri-Sies (données semi-définitives).

► 3. Effectifs de R&D au 31 décembre 2017

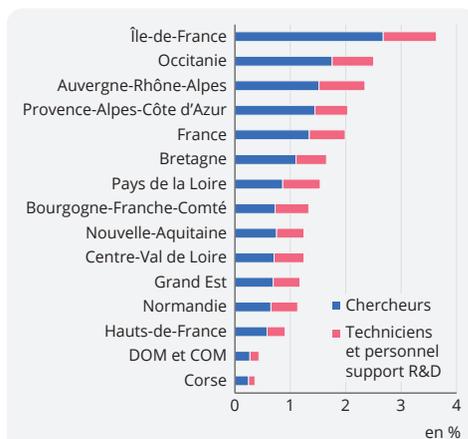


Note : personnes physiques.

Champ : France, ensemble des entreprises et administrations (seules les institutions sans but lucratif (ISBL) Pasteur, Curie, l'INRS et l'INTS sont prises en compte).

Source : Mesri-Sies (données semi-définitives).

► 4. Part de la population active participant à des activités de R&D en 2017



Note : personnes physiques.

Champ : France, population active de 15 à 64 ans, ensemble des entreprises et administrations (seules les institutions sans but lucratif (ISBL) Pasteur, Curie, l'INRS et l'INTS sont prises en compte).

Sources : Insee ; Mesri-Sies (données semi-définitives).

3.9 Firmes multinationales et territoires

En 2017, en France hors Mayotte, 6,4 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) travaillent dans des **firmes multinationales** dans les secteurs marchands non agricoles, dans 207 500 établissements.

Les multinationales sont le plus souvent des entreprises de grande taille constituées de plusieurs établissements qui peuvent être dispersés sur le territoire. Ainsi, des petits établissements peuvent être rattachés à des multinationales dans des zones éloignées des principaux pôles économiques. Néanmoins, les emplois des firmes multinationales sont très concentrés dans les **zones d'emploi** des grands pôles économiques. Paris rassemble 1,3 million de salariés, soit 21 % de l'emploi des multinationales, pour 17,4 % de l'emploi total. Huit autres zones d'emploi en comptabilisent ensemble autant, celles de Lyon, Toulouse, Roissy, Lille, Versailles-Saint-Quentin, Bordeaux, Marseille et Nantes.

Globalement, près d'un emploi salarié sur deux en France relève d'une multinationale dans les secteurs marchands. Dans les zones d'emploi de Versailles ou Roissy, cette part dépasse les 60 % ► **figure 1**. Les firmes multinationales jouent aussi un rôle important dans l'économie locale de zones d'emploi plus petites : à Bollène-Pierrelatte, Bagnols-sur-Cèze, Sablé-sur-Sarthe, Châtellerauld, Gien ou Segré-en-Anjou Bleu, elles génèrent de 55 % à 63 % de l'emploi salarié marchand local.

Un quart de l'emploi des multinationales est porté par des firmes étrangères ► **figure 2**. Celles-ci sont fortement implantées en Île-de-France où les zones d'emploi de Paris, Roissy, Marne-la-Vallée, Versailles-Saint-Quentin et Saclay rassemblent 30 % des emplois salariés des multinationales étrangères. Elles sont aussi présentes dans les Hauts-de-France, le Grand Est et en Auvergne-Rhône-Alpes mais peu présentes dans l'Ouest et le sud de la France, les DOM et la Corse. Dans le Grand Est, la zone d'emploi de Strasbourg, frontalière de l'Allemagne, compte 37 000 emplois dépendants de multinationales étrangères, principalement allemandes. Dans cette région, les zones d'emploi, de tailles nettement moins importantes, de Saint-Louis, Haguenau, Saint-Avold, Sarrebourg, Forbach

comptent plus de 30 % d'emplois dans des multinationales étrangères.

Les firmes américaines contrôlent le plus d'emplois (390 000 salariés). Elles sont très implantées à Paris, Marne-la-Vallée, Lyon, Versailles-Saint-Quentin et Saclay mais aussi dans toutes les grandes agglomérations françaises. Les multinationales allemandes arrivent en seconde position avec près de 300 000 salariés. L'influence de l'Allemagne est importante aussi dans le Nord à Lille, Lens, Compiègne et Dunkerque aux côtés des firmes belges ou britanniques. À Lyon et Grenoble, les multinationales suisses comptent au total 15 000 emplois. Si les effets frontaliers sont importants au nord et à l'est, l'Italie et l'Espagne pèsent peu dans les zones d'emploi proches de leurs frontières.

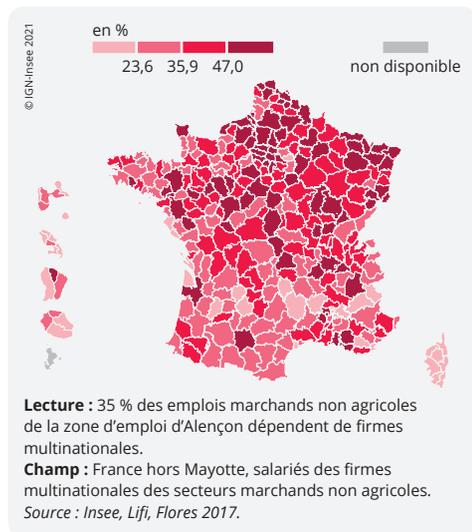
Les multinationales étrangères sont peu présentes dans les **activités présentes** (20 % de leurs emplois) ► **figure 3**, elles sont néanmoins assez actives dans le commerce de détail (180 000 salariés). Les multinationales françaises sont davantage présentes dans ces activités présentes (42 % de leurs emplois), surtout dans le commerce de détail, les travaux de construction, la restauration et l'hébergement ainsi que la santé. Dans les **activités productives** ► **figure 4**, les multinationales ont souvent une activité industrielle, elles sont donc plus présentes dans le nord de la France où ces activités sont historiquement implantées. ●

► Définitions

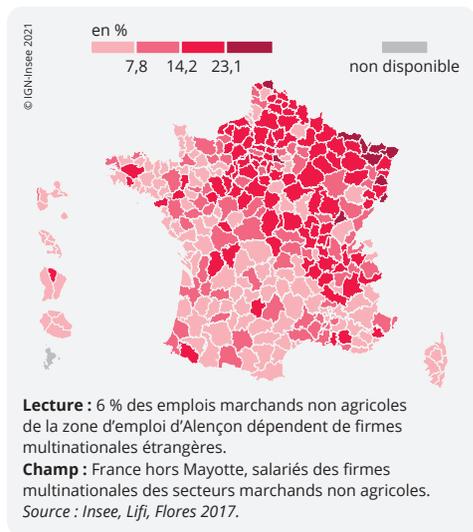
Une **firme multinationale** est un groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger. Si le centre de décision est situé en France, la multinationale est française, sinon elle est étrangère. Les **activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises.

Zone d'emploi : voir *Glossaire*.

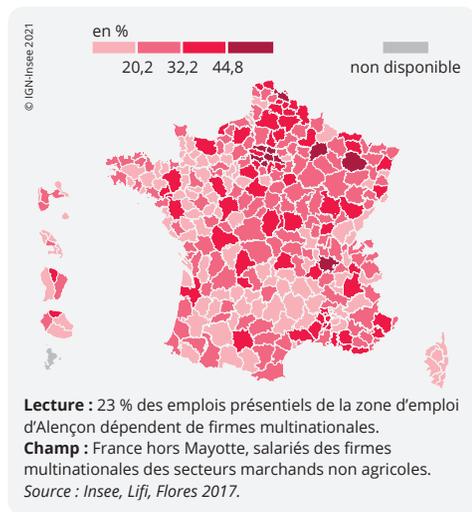
► 1. Part des firmes multinationales dans l'emploi salarié en 2017



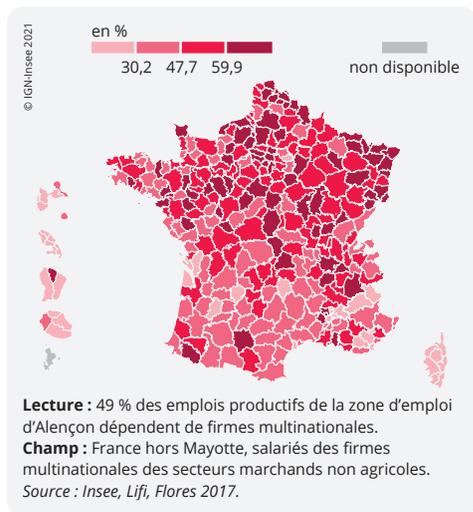
► 2. Part des firmes multinationales étrangères dans l'emploi salarié en 2017



► 3. Part des firmes multinationales dans l'emploi présentiel en 2017



► 4. Part des firmes multinationales dans l'emploi productif en 2017



3.10 Emploi public

En 2018, le **taux d'administration civile** est en moyenne de 73,1 équivalents temps plein pour 1 000 habitants ► **figure 1**. Il oscille entre 80 et 100 dans les DOM et atteint 144 à Paris. Il est particulièrement élevé dans les départements moins peuplés et moins denses du centre de la France ainsi que dans les départements des chefs-lieux de régions (Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine, Haute-Garonne, etc.), principalement en raison de la répartition des agents de la fonction publique de l'État (FPE).

Le taux d'administration civile est supérieur à 77 dans les aires d'attraction de plus de 200 000 habitants ► **figure 3**. À l'opposé, dans les aires de moins de 50 000 habitants (62) et les communes hors d'attraction des villes (35), ces taux sont inférieurs à la moyenne nationale.

Le taux d'administration civile de la FPE augmente avec le nombre d'habitants (de 11 en moyenne dans les communes hors d'attraction des villes à 39 pour l'aire de Paris). Celui de la fonction publique territoriale (FPT) est maximal pour les aires de taille moyenne (50 000 à 700 000 habitants ; 28) et celui de la fonction publique hospitalière (FPH) pour les aires de plus petite taille (de moins de 200 000 habitants ; 19). Finalement, le taux d'administration civile est le plus élevé dans les aires de préfectures peu peuplées (Privas (178), Foix (174)) et dans celles d'anciennes préfectures régionales de taille modeste (Poitiers (115), Besançon (103) et Limoges (97)). Il est plus faible dans des sous-préfectures très peuplées : Lens-Liévin (55), Mulhouse (57) et Le Havre (63). Quelle que soit la taille des aires, les taux d'administration civile sont toujours nettement supérieurs dans la commune-centre que dans la couronne, notamment pour des raisons d'implantation historique et de facilité d'accès pour les employés comme pour les usagers.

► Définition

Le **taux d'administration civile**, c'est-à-dire hors militaires, est défini comme le nombre d'équivalents temps plein (ETP) civils au 31 décembre (un agent à mi-temps compte pour un demi ETP), rapporté à 1 000 habitants. Ce taux n'intègre pas les personnels militaires de la gendarmerie, or ils ont en charge les fonctions de police dans les zones rurales et périurbaines ; dans ces zones, le taux d'administration est minimisé en moyenne de 2,8 pour 1 000 habitants.

Entre 2011 et 2018, le taux d'administration civile augmente dans 77 départements ► **figure 2**, en particulier, dans les DOM (+ 1 ETP en moyenne par an pour 1 000 habitants en Guadeloupe et en Martinique). À l'inverse, il baisse dans plusieurs départements du bassin parisien, notamment la Somme (- 0,4 chaque année). Ces évolutions résultent d'une hausse générale pour la FPT et la FPH et d'une baisse pour la FPE dans 48 départements.

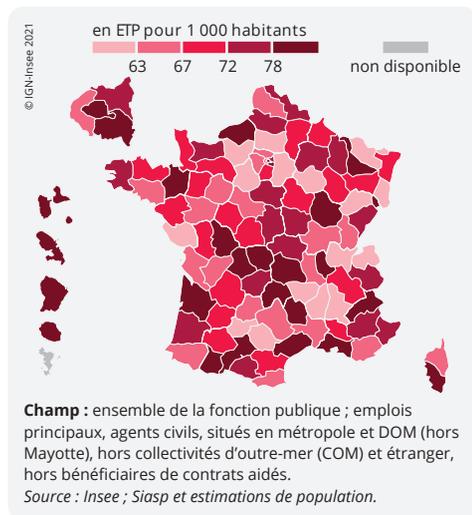
Par ailleurs, le taux d'administration civile a baissé entre 2011 et 2018 dans l'aire de Paris et dans sept des aires de 700 000 habitants ou plus. Dans l'aire de Paris, l'emploi public a augmenté, mais à un rythme moins rapide qu'au niveau national et que la population locale. Dans les autres grandes aires, l'emploi public a augmenté plus vite qu'en moyenne mais moins vite que la population. Le recul du taux d'administration civile est le plus sensible dans les aires à la croissance démographique dynamique (Nantes, Bordeaux, Toulouse et Montpellier), du fait de l'inertie des dotations en services et emplois publics. Pour les autres aires, le taux d'administration civile augmente. Cette hausse est plus marquée dans les moyennes et petites aires (moins de 200 000 habitants), qui ont une dynamique démographique inférieure à la moyenne nationale.

Le taux d'administration civile de l'État diminue quel que soit le type d'aire, particulièrement dans les communes de la couronne. Le taux d'administration de la FPT décroît dans l'aire d'attraction de Paris, mais il est stable dans les autres grandes aires et augmente d'autant plus que l'aire est petite. À l'instar de la FPT, le taux d'administration hospitalier diminue dans les grandes aires et augmente dans les petites et moyennes. ●

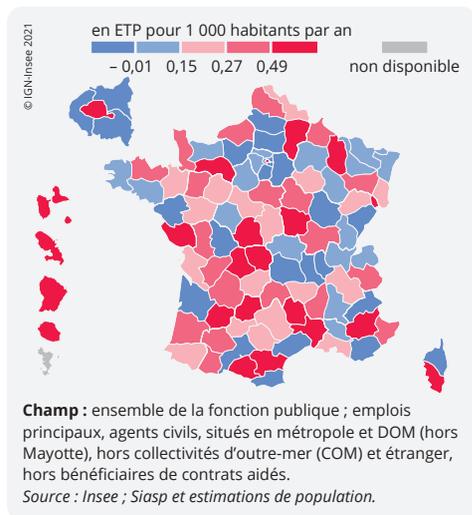
► Pour en savoir plus

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2020, DGAFP, novembre 2020.

► 1. Taux d'administration civile au 31 décembre 2018



► 2. Évolution annuelle moyenne du taux d'administration civile entre 2011 et 2018



► 3. Taux d'administration civile en 2018 et évolution entre 2011 et 2018 par taille d'aire d'attraction des villes

en ETP pour 1000 habitants

	Fonction publique de l'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique
Aire de Paris				
Taux d'administration au 31/12/2018	39	26	14	79
Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2018	- 0,02	- 0,05	- 0,03	- 0,11
Autres aires de 700 000 habitants ou plus				
Taux d'administration au 31/12/2018	35	28	15	77
Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2018	- 0,03	0,00	- 0,04	- 0,07
Aires de 200 à 700 000 habitants				
Taux d'administration au 31/12/2018	32	28	18	79
Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2018	- 0,01	0,03	0,10	0,12
Aires de 50 à 200 000 habitants				
Taux d'administration au 31/12/2018	27	28	19	75
Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2018	0,00	0,14	0,10	0,24
Aires de moins de 50 000 habitants				
Taux d'administration au 31/12/2018	22	21	19	62
Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2018	0,00	0,23	0,16	0,39
Communes hors attraction des villes				
Taux d'administration au 31/12/2018	11	15	9	35
Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2018	- 0,03	0,01	0,07	0,06
Ensemble				
Taux d'administration au 31/12/2018	31	26	16	73
Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2018	0,00	0,06	0,05	0,11

Champ : ensemble de la fonction publique ; emplois principaux, agents civils, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors collectivités d'outre-mer (COM) et étranger, hors bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, Siasp et recensement de la population.

4. Disparités de revenus et de conditions de vie des ménages



4.1 Disparités de niveau de vie

En France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion, la moitié de la population a un **niveau de vie** supérieur à 21 030 euros en 2017. Ce chiffre masque toutefois des situations contrastées selon les territoires.

Dans quatre départements, le niveau de vie **médian** est nettement plus élevé : Paris (27 400 euros), les Hauts-de-Seine (27 090 euros), les Yvelines (26 130 euros) et la Haute-Savoie (25 700 euros) ► **figure 1**. Viennent ensuite les départements abritant la plupart des capitales régionales et d'autres situés dans le bassin parisien et le long des frontières allemande, suisse et italienne. À l'inverse, les niveaux de vie médians sont en net retrait dans les DOM et en Seine-Saint-Denis (inférieurs à 18 000 euros) et dans une moindre mesure dans les départements de l'Aude, du Pas-de-Calais, de la Creuse et des Pyrénées-Orientales (entre 18 000 et 19 000 euros). Au niveau intercommunal, les niveaux de vie sont plus élevés dans les territoires frontaliers et à proximité des grandes villes ► **figure 3**.

Ces disparités de niveau de vie se traduisent par des différences notables en matière de pauvreté. Avec un **taux de pauvreté** inférieur à 10 %, les situations de pauvreté sont moins fréquentes en Haute-Savoie, en Vendée, dans les Yvelines et en Savoie ► **figure 2**. Au contraire, la pauvreté est plus marquée en Haute-Corse et dans les départements du nord et du pourtour méditerranéen (près de 20 %), tout en restant nettement en deçà de la Seine-Saint-Denis (28 %)

et des DOM. En Martinique et en Guadeloupe, le taux de pauvreté est deux fois plus élevé que sur l'ensemble de la France (14,9 %). Il est même quatre fois plus élevé en Guyane et cinq fois plus à Mayotte. La Réunion est dans une situation intermédiaire avec un taux de pauvreté de 38 %. Au niveau intercommunal, les villes apparaissent souvent plus pauvres que leur environnement proche ► **figure 4**.

Les disparités territoriales de revenu et de pauvreté sont marquées selon d'une part, la localisation au sein des **aires d'attraction des villes** (pôle ou couronne), et d'autre part, le nombre d'habitants de l'aire. Quelle que soit la taille de l'aire, à l'exception de celles de moins de 50 000 habitants, le taux de pauvreté varie quasiment du simple au double en passant de la couronne au pôle, la ville-centre au sein du pôle étant plus concernée, sauf à Paris ► **figure 5**. Les niveaux de vie médians sont en effet généralement plus faibles dans les pôles que dans les couronnes. Hors de l'attraction des villes, ils sont un peu plus faibles qu'au niveau national et le taux de pauvreté lui est proche. Par ailleurs, le niveau de vie médian progresse au fur et à mesure que la population de l'aire s'accroît et le taux de pauvreté recule même si l'effet est moins net. Toutefois, les aires de moins de 50 000 habitants présentent des spécificités : la population des pôles y est moins défavorisée que dans les plus grands pôles en matière de pauvreté et de moindres différences apparaissent avec les habitants des couronnes environnantes. ●

Avertissement

Le **Fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) de 2017 couvre l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires de France métropolitaine, de la Martinique et de La Réunion, dont le revenu disponible est positif ou nul hors population vivant en collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite, etc.).

Du fait de la moindre qualité des sources, la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte ne sont pas intégrées dans Filosofi, l'**enquête Budget de famille** est donc utilisée pour ces départements. Cette enquête couvre les ménages ordinaires, hors population vivant en collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite, etc.).

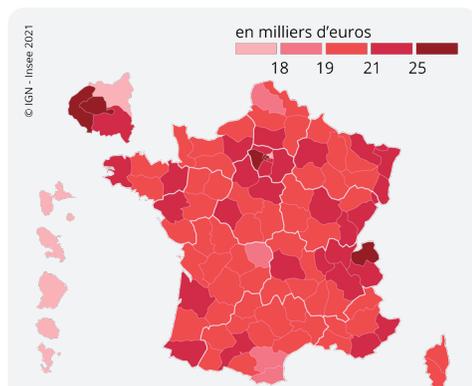
► Définitions

Niveau de vie, médiane, taux de pauvreté, aires d'attraction des villes : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », *Insee Première* n° 1804, juillet 2020.
- « Un niveau de vie et des disparités de revenus plus élevés en Île-de-France et dans les communes denses », *Insee Focus* n° 196, juin 2020.
- « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », *Insee Focus* n° 192, mai 2020.

► 1. Niveau de vie médian en 2017

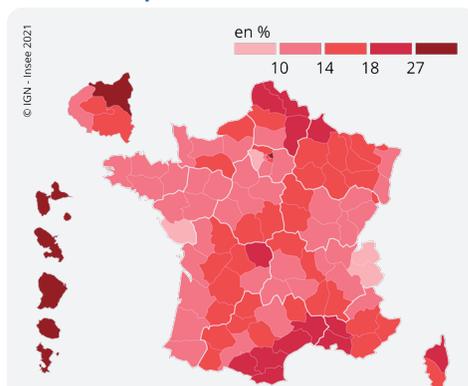


Lecture : dans l'Ain, le niveau de vie médian annuel est de 22 640 euros.

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul ; Guadeloupe, Guyane, Mayotte, personnes appartenant à des ménages ordinaires.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, *Filosofi 2017 pour la France métropolitaine, La Réunion, la Martinique* ; Insee, *enquête Budget de famille 2017 pour la Guadeloupe, Guyane, Mayotte*.

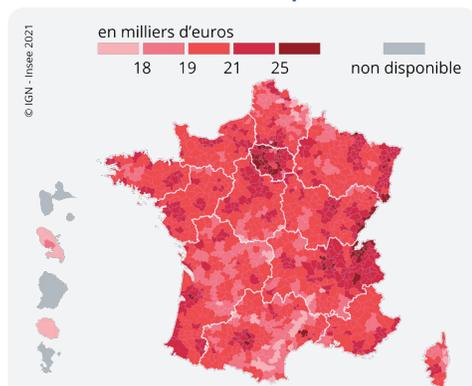
► 2. Taux de pauvreté en 2017



Note : dans Filosofi, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian métropolitain, alors que dans enquête Budget de famille, il est fixé à 60 % du niveau de vie médian national. **Champ :** personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul ; Guadeloupe, Guyane, Mayotte, personnes appartenant à des ménages ordinaires.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, *Filosofi 2017 pour la France métropolitaine, La Réunion, la Martinique* ; Insee, *enquête Budget de famille 2017 pour la Guadeloupe, Guyane, Mayotte*.

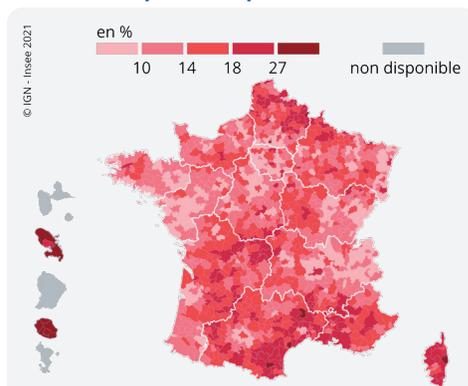
► 3. Niveau de vie médian par EPCI en 2017



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, *Filosofi 2017, géographie au 01/01/2020*.

► 4. Taux de pauvreté par EPCI en 2017



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, *Filosofi 2017, géographie au 01/01/2020*.

► 5. Taux de pauvreté et niveau de vie médian selon la taille d'aire d'attraction des villes en 2017

	Taux de pauvreté (en %)		Niveau de vie médian (en euros par an)	
	Ville	Couronne	Ville	Couronne
700 000 habitants ou plus	17,2	9,3	21 990	23 220
200 000 à 700 000 habitants	20,3	11,2	19 530	21 720
50 000 à 200 000 habitants	21,5	10,9	18 750	21 050
Moins de 50 000 habitants	17,6	12,3	19 230	20 350
Communes hors attraction des villes	14,9		19 760	

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul. Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, *Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017*.

4.2 Niveau de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

En France, 5,4 millions de personnes vivent dans l'un des 1 436 **quartiers prioritaires de la politique de la ville** (QPV) en 2013. Dans ces quartiers, les situations économiques et sociales sont plus dégradées que dans le reste de leur agglomération. En métropole, la part d'habitants vivant en QPV est particulièrement élevée en Seine-Saint-Denis (39 %), ainsi que dans le Val-d'Oise, les Bouches-du-Rhône et le Nord (entre 14 % et 17 %). Dans les territoires ultra-marins, les habitants de Mayotte et de Guyane vivant en QPV sont aussi particulièrement surreprésentés (plus de 40 % de la population).

En 2017, en France métropolitaine, le **niveau de vie médian** des habitants des QPV est de 13 530 euros par an ► **figure 1**. L'Île-de-France (14 520 euros) et la Corse (14 760 euros) sont les deux régions où ce niveau est le plus élevé. À l'opposé, c'est en Occitanie que le niveau de vie médian des habitants des QPV est le plus faible (12 700 euros), suivie du Centre-Val de Loire (12 870 euros) et de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (12 890 euros). Le niveau de vie médian des habitants des QPV de métropole demeure très en deçà de celui des habitants des unités urbaines environnantes (hors QPV), qui s'élève à 22 280 euros, soit un écart de 39 %. Cet écart est le plus faible en Corse, où il y a peu de QPV, avec 30 %. *A contrario*, il atteint son niveau maximum en Île-de-France (42 %) : bien que plus élevé qu'ailleurs, le niveau de vie médian des habitants des quartiers prioritaires franciliens reste très éloigné de celui des habitants du reste des unités urbaines (24 860 euros).

Pour les deux DOM où cette information est disponible, le niveau de vie médian des habitants des QPV s'établit à 13 510 euros par an en

Martinique et à 12 140 euros à La Réunion. L'écart de niveau de vie avec les habitants de l'unité urbaine englobante est plus faible qu'en métropole. Il est de 26 % à La Réunion comme en Martinique.

Dans toutes les régions, entre 2014 et 2017, l'écart entre le niveau de vie médian des habitants des QPV et de leur **environnement urbain** se creuse légèrement entre 2015 et 2016 dans la quasi-totalité des régions, avant de se réduire en 2017 pour retrouver son niveau de 2014.

Sur les 1 352 quartiers prioritaires de métropole, de la Martinique et de La Réunion, 656 quartiers sont en situation de convergence par rapport à leur environnement urbain immédiat entre 2014 et 2017 ► **figure 2**, c'est-à-dire que le niveau de vie médian des habitants du QPV évolue plus favorablement que celui de son environnement ; 55 % de la population des QPV habitent dans ces quartiers, soit 37 % de la population des QPV, sont en situation de retard : le niveau de vie médian des habitants du QPV progresse moins vite que celui de son environnement. Enfin, pour 187 QPV, soit 8 % de la population des QPV, le niveau de vie des habitants recule en euros courants, alors qu'à l'inverse, la situation s'améliore dans leur environnement urbain ; la situation de ces QPV diverge. Les régions dont les quartiers sont proportionnellement plus nombreux à rattraper leur environnement urbain sont La Réunion et Île-de-France. En revanche, les quartiers prioritaires de Nouvelle-Aquitaine et de Bourgogne-Franche-Comté sont proportionnellement plus nombreux à rencontrer des situations de divergence. ●

► Définitions

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** (QPV) sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère de revenu par habitant.

Niveau de vie, médiane, environnement urbain : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Mobilité résidentielle entre 2015 et 2016 – Un mouvement de même ampleur dans les quartiers prioritaires que dans le reste de la ville », in *Rapport annuel*, Observatoire national de la politique de la ville, édition 2017, août 2018.
- « Les habitants des quartiers de la politique de la ville - La pauvreté côtoie d'autres fragilités », *Insee Première* n° 1593, mai 2016.
- Données sur les quartiers de la politique de la ville sur insee.fr.

► 1. Population des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et niveau de vie médian des habitants par rapport à leur environnement urbain

	Nombre d'unités urbaines avec des QPV	Nombre de QPV dans les unités urbaines	Population des QPV ¹ (en milliers)	Part de la population habitant dans un QPV dans les unités urbaines (en %)	Niveau de vie annuel médian en 2017 (en euros)		
					Dans les QPV	Dans le reste des unités urbaines	Écart (en %)
Île-de-France	10	272	1 546	14,2	14 520	24 860	- 41,6
Pays de la Loire	11	46	150	10,3	13 240	22 550	- 41,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17	127	511	12,8	12 890	21 860	- 41,0
Centre-Val de Loire	18	52	157	13,2	12 870	21 680	- 40,6
Bretagne	13	32	89	8,1	13 170	22 070	- 40,3
Occitanie	41	106	358	12,1	12 700	21 180	- 40,0
Auvergne-Rhône-Alpes	38	140	411	9,2	13 530	22 510	- 39,9
Nouvelle-Aquitaine	26	81	209	8,0	13 330	21 920	- 39,2
Grand Est	37	116	398	14,4	12 980	21 190	- 38,7
Normandie	21	62	195	13,8	13 220	21 110	- 37,4
Bourgogne-Franche-Comté	25	58	150	13,3	13 190	21 020	- 37,3
Hauts-de-France	37	199	668	17,2	13 180	19 920	- 33,8
Corse	3	5	14	9,9	14 760	21 020	- 29,8
France métropolitaine	297	1 296	4 856	12,8	13 530	22 280	- 39,3
La Réunion	9	49	164	21,8	12 140	16 310	- 25,6
Martinique	4	7	27	8,2	13 510	18 220	- 25,9
Guyane	4	32	104	56,5	nd	nd	nd
Guadeloupe	4	16	59	16,6	nd	nd	nd
Mayotte	15	36	144	67,5	nd	nd	nd
DOM	35	140	498	27,1	nd	nd	nd
France	332	1 436	5 354	13,4	13 490²	22 170²	- 39,2²

nd : non disponible.

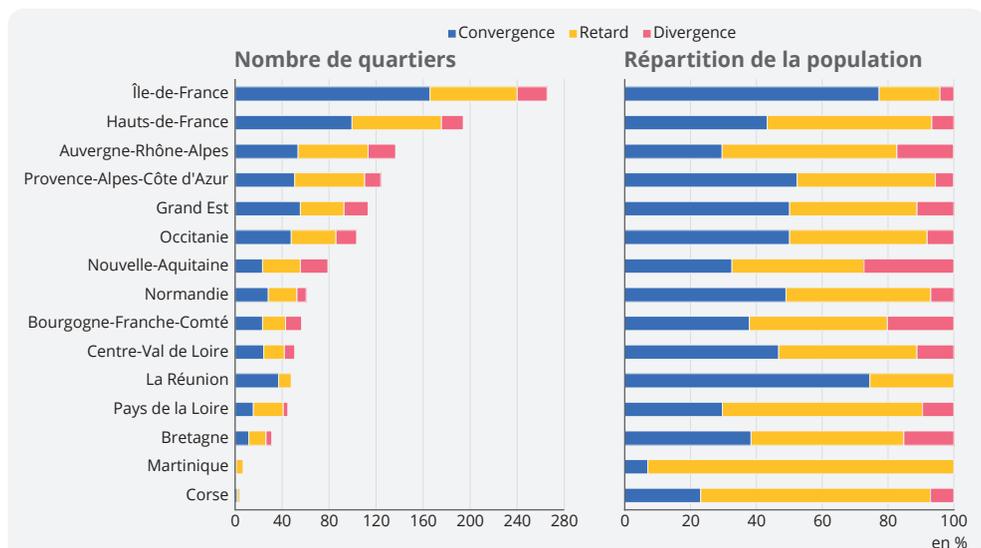
¹ Recensement de la population 2013. ² Hors Guyane, Guadeloupe et Mayotte.

Lecture : dans l'ensemble des QPV de France métropolitaine, le niveau de vie médian est de 13 530 en 2017. Il est de 22 280 dans le reste des unités urbaines qui les englobent.

Champ : France.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2017, recensement de la population 2013 (2012 pour Mayotte).

► 2. Évolution du niveau de vie médian des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville vis-à-vis de leur environnement urbain, entre 2014 et 2017



Lecture : en situation de « convergence », le niveau de vie médian des habitants des QPV progresse plus vite que celui de ceux de leur environnement urbain, moins vite en situation de « retard ». En situation de « divergence » il est en recul, en euros courants, alors qu'il progresse dans l'environnement urbain.

Champ : France, hors Guyane, Guadeloupe et Mayotte.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2017, recensement de la population 2013.

4.3 Disparités territoriales de mortalité

Entre 2009 et 2015, 560 600 décès ont été enregistrés en moyenne chaque année en France. Le **taux standardisé de mortalité** s'élève à 988 décès pour 100 000 chez les hommes et 580 chez les femmes ; ils sont les plus élevés dans les Hauts-de-France et à La Réunion, et les plus bas en Île-de-France ► **figure 1**.

Les Hauts-de-France sont en surmortalité par cancers et par maladies cardiovasculaires (MCV). C'est également le cas pour les maladies cardiovasculaires à La Réunion, en Bretagne, ainsi que chez les femmes de la Guyane et de Grand Est. À l'opposé, une sous mortalité existe en Île-de-France et en Martinique pour les MCV, et dans les régions d'outre-mer pour les cancers.

La **mortalité évitable par la prévention primaire** (vaccination, campagnes sur le tabagisme et sur l'alcoolisme, etc.) est révélatrice de plus fortes inégalités entre territoires et entre femmes et hommes. Elle est plus élevée dans les Hauts-de-France, en Bretagne, en Normandie, à La Réunion ainsi qu'en Guyane pour les femmes. Elle est au contraire moins élevée en Île-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Martinique. 48 % des décès survenus avant 75 ans chez les hommes sont évitables par des actions de prévention primaire et 32 % chez les femmes. La surmortalité masculine, beaucoup plus marquée que pour les autres causes

de décès, est directement liée à la part plus importante chez les hommes des décès associés aux comportements à risque (alcool, tabagisme, conduites dangereuses, etc.).

À l'échelle des **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI), il existe des zones de surmortalité ou de sous-mortalité à l'intérieur de la plupart des régions et départements ► **figure 2**. Ainsi, un couloir de forte mortalité s'étend sur les Hauts-de-France et sur la diagonale de la frontière luxembourgeoise au nord du Massif central. À l'opposé, un arc de faible mortalité s'étend de l'Île-de-France à la façade atlantique (hormis la pointe bretonne), le sud de la France et jusqu'au Jura.

Des inégalités marquées existent entre la métropole et les DOM pour la **mortalité périnatale**. Celle-ci concerne en France 10,5 enfants pour 1 000 naissances en 2016-2018. La **mortinatalité** (enfants mort-nés) représente 84 % de la mortalité périnatale ; la **mortalité néonatale précoce** correspondant aux 16 % restants. Les taux de mortalité périnatale sont particulièrement élevés dans les DOM (de 12,6 pour 1 000 à La Réunion à 21,7 pour 1 000 en Guyane), en lien avec les inégalités sociales. En métropole, le taux le plus élevé concerne l'Île-de-France (11,2 pour 1 000). Dans les autres régions de la métropole, ce taux varie entre 8,9 et 10,5 pour 1 000. ●

► Définitions

Le **taux standardisé de mortalité** permet de comparer des territoires en éliminant les effets des différences de structure d'âge.

La **mortalité évitable par la prévention primaire** regroupe une sélection de causes de décès (maladies cardiovasculaires, cancers, etc.) que des interventions de santé publique et de prévention primaire efficaces permettraient essentiellement d'éviter avant 75 ans.

La **mortalité périnatale** comprend les enfants mort-nés selon la définition internationale (à partir de 500 grammes ou 22 semaines d'aménorrhée), qu'il s'agisse de morts fœtales spontanées ou d'interruptions médicales de grossesse (IMG) (**mortinatalité**), ou des enfants nés vivants puis décédés avant 7 jours (**mortalité néonatale précoce**). Ce nombre est rapporté à l'ensemble des enfants nés vivants et mort-nés (naissances totales).

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- Fnors, Fiches méthodologiques, 2020.
- *L'état de santé de la population en France*, Rapport 2017, Drees, Santé publique France, 2017.
- *La France des régions 2016, Approche socio-sanitaire*, Fnors, 2016.
- « Surmortalité des enfants et des femmes de 60 ans ou plus - Les décès à Mayotte en 2016 », *Insee Flash Mayotte* n° 68, mai 2018.

► 1. Mortalité selon la cause et le sexe (moyenne annuelle 2009-2015) et mortalité périnatale (moyenne annuelle 2016-2018)

	Taux standardisé de mortalité ¹ pour 100 000 habitants								Mortalité périnatale pour 1 000 naissances
	Par cancers		Par maladies cardiovasculaires		Mortalité évitable par la prévention primaire		Mortalité toutes causes		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Auvergne-Rhône-Alpes	150,0	291,7	142,9	228,8	51,2	172,8	555,3	943,6	9,4
Bourgogne-Franche-Comté	157,2	309,0	153,3	250,6	62,1	203,5	586,6	1 021,8	9,8
Bretagne	154,9	326,7	167,8	270,6	69,1	235,5	599,4	1 063,1	9,6
Centre-Val de Loire	160,6	315,3	145,5	238,9	61,3	202,6	574,6	991,5	10,5
Corse	157,9	289,0	157,7	237,9	62,6	192,7	575,8	923,7	9,9
Grand Est	166,4	324,6	167,8	255,4	65,5	201,0	632,5	1 054,3	10,4
Hauts-de-France	178,9	370,3	180,8	285,6	77,3	262,9	694,2	1 205,6	10,2
Île-de-France	158,5	279,6	120,2	193,0	53,4	153,1	535,4	866,1	11,2
Normandie	164,7	333,9	158,3	263,7	66,4	226,8	604,0	1 069,3	9,3
Nouvelle-Aquitaine	155,8	303,6	150,0	249,7	60,5	194,0	562,4	982,2	9,9
Occitanie	150,5	281,3	145,8	235,0	58,1	176,2	561,1	943,9	9,6
Pays de la Loire	153,4	313,5	144,3	238,1	55,2	202,6	544,6	966,8	8,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	147,6	283,3	135,5	219,0	59,6	181,7	560,3	938,5	10,2
Guadeloupe	130,6	239,1	160,5	234,5	55,7	206,1	596,8	1 009,9	20,3
Guyane	113,3	226,6	171,6	229,2	79,5	212,5	642,3	1 023,3	21,7
Martinique	133,5	235,9	137,1	208,0	42,8	148,6	560,9	925,1	20,0
La Réunion	130,9	283,3	204,7	295,0	69,5	230,3	661,2	1 118,5	12,6
Mayotte	///	///	///	///	///	///	///	///	17,1
France hors Mayotte	157,1	304,8	149,0	239,3	60,2	193,5	580,4	987,7	10,4
France	///	///	///	///	///	///	///	///	10,5

/// : absence de résultat pour Mayotte.

¹ Taux standardisés sur l'âge pour 100 000 habitants (population de référence : recensement de la population 2006).

Lecture : en moyenne annuelle, sur la période 2009-2015, le taux standardisé de mortalité par cancers chez les hommes est de 291,7 pour 100 000 habitants en Auvergne-Rhône-Alpes. En moyenne annuelle, sur la période 2016-2018, le taux de mortalité périnatale est de 9,6 pour 1 000 naissances en Bretagne.

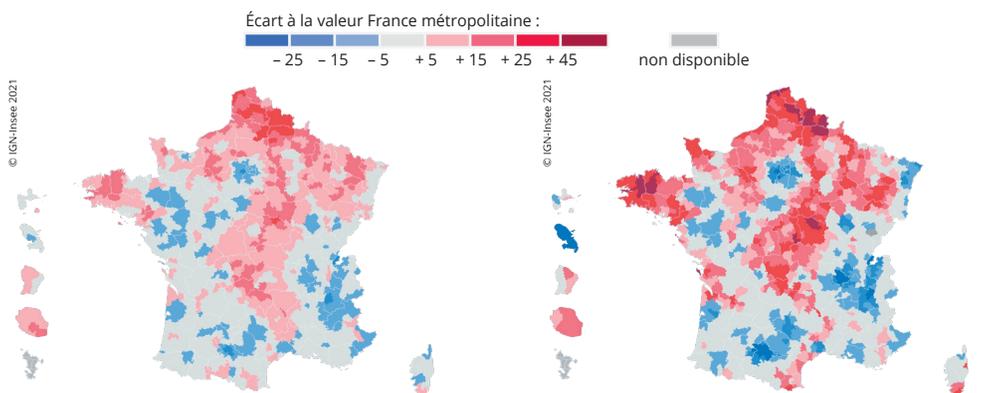
Champ : France (hors Mayotte pour la mortalité par cancers, par maladies cardio-vasculaires, pour la mortalité évitable et pour la mortalité toutes causes).

Sources : Inserm-CépiDc ; Insee - Exploitation Fnors / PMSI-MCO (Atih) ; Insee - Exploitation Drees.

► 2. Sur ou sous-mortalité dans les EPCI en France, en moyenne annuelle sur la période 2009-2015

a. Mortalité générale

b. Mortalité évitable par la prévention primaire



Lecture : au regard de la valeur France métropolitaine, les EPCI représentés en rouge présentent une surmortalité, ceux en gris clair n'en diffèrent pas et ceux en bleu présentent une sous-mortalité.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Inserm-CépiDc ; Insee - Exploitation Fnors.

4.4 Accessibilité aux professionnels de santé

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée permet de mesurer, pour chaque commune, l'accessibilité aux soins de ville. En France hors Mayotte, en 2019, la population a accès en moyenne à 3,9 consultations par an chez le médecin généraliste. L'accessibilité moyenne aux infirmiers s'élève à 152 équivalents temps plein (ETP) pour 100 000 habitants. Pour les masseurs-kinésithérapeutes, elle correspond à 105 ETP pour 100 000 habitants et pour les sages-femmes, à 18 ETP pour 100 000 femmes.

Si l'accessibilité aux médecins généralistes a diminué entre 2015 et 2019, elle s'améliore pour les autres professionnels de santé cités, dont le nombre exerçant en libéral progresse plus vite que la population française (sous l'effet notamment d'une augmentation tendancielle des capacités de formation).

Toutefois, ces moyennes masquent des disparités territoriales en matière d'accès aux soins. En Île-de-France et dans la plupart des régions limitrophes, l'accessibilité est inférieure à la moyenne pour ces quatre professions de santé. À l'inverse, dans le sud de la France et, dans une moindre mesure, les Hauts-de-France, l'accessibilité est globalement supérieure à la moyenne. Dans les départements d'outre-mer (DOM), l'accessibilité aux médecins est limitée, alors que la densité des autres professions est forte.

En 2019, l'accessibilité moyenne aux médecins généralistes est relativement homogène entre les régions. Il est toutefois plus facile de consulter un médecin généraliste dans le nord-est et le long du littoral atlantique et méditerranéen, et plus difficile dans le centre et les DOM (à l'exception notable de La Réunion). Des disparités existent également entre les communes d'une même région ► **figure 1a**. En Corse, les 10 % des habitants les moins dotés ont une APL quatre fois inférieure à celle des 10 % des habitants les mieux dotés.

Au niveau national, le rapport interdécile pour les médecins généralistes est relativement faible par rapport à celui des autres professions (2,3).

► Définition

L'**indicateur d'accessibilité potentielle localisée** est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville. Voir *Glossaire*.

L'accessibilité moyenne aux infirmiers ► **figure 1b** et aux masseurs-kinésithérapeutes ► **figure 1c** est plutôt meilleure dans le sud-est de la France. Elle s'avère particulièrement élevée dans les DOM (excepté en Guyane pour les masseurs-kinésithérapeutes), tandis qu'elle est inférieure à la moyenne dans le centre de la métropole (excepté dans les Pays de la Loire pour les sages-femmes). Pour les infirmiers, les disparités sont plus marquées entre régions qu'au sein d'une même région. Ces dernières sont néanmoins importantes en Guyane, une des régions les mieux dotées. Les disparités d'accessibilité entre les communes d'une même région sont plus fortes en ce qui concerne les masseurs-kinésithérapeutes : outre la Guyane, où les 10 % des habitants les moins bien dotés ont une accessibilité nulle, la Corse et la Nouvelle-Aquitaine se distinguent par un rapport interdécile supérieur à 5. Au niveau national, pour chacune des deux professions, les 10 % des habitants les mieux dotés ont une accessibilité quatre fois supérieure aux 10 % les moins bien dotés.

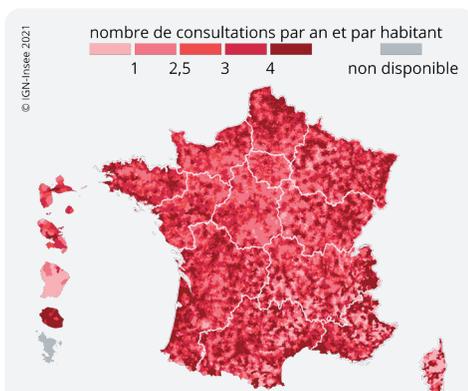
L'implantation des sages-femmes ► **figure 1d** est plus hétérogène sur le territoire. Elle est nettement supérieure à la moyenne dans les DOM et également importante en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes. En revanche, elle est plus faible que la moyenne en Corse, dans les Hauts-de-France, en Centre-Val de Loire, en Île-de-France et en Normandie. Le rapport interdécile est de 3,2 au niveau national. Il est particulièrement important en Bourgogne-Franche Comté, où les 10 % des habitants les moins bien dotés ont une accessibilité 5 fois inférieure à celle des 10 % les mieux dotés. En Guyane et en Corse, les 10 % des habitants les moins bien dotés ont une accessibilité nulle. ●

► Pour en savoir plus

- « En 2018, les territoires sous-dotés en médecins généralistes concernent près de 6 % de la population », *Études et Résultats* n° 1144, Drees, février 2020.
- « Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes : l'accessibilité s'améliore malgré des inégalités », *Études et Résultats* n° 1100, Drees, janvier 2019.
- Visualisation des données de la Drees.

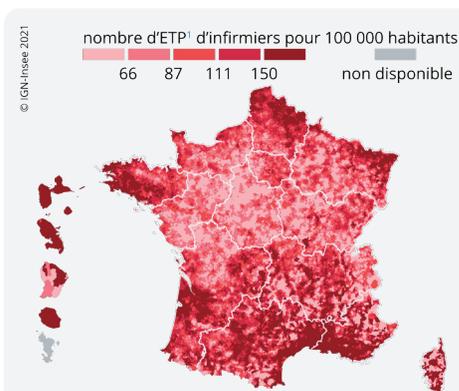
► 1. Accessibilité potentielle localisée par commune et professionnel de santé en 2019

a. Médecins généralistes



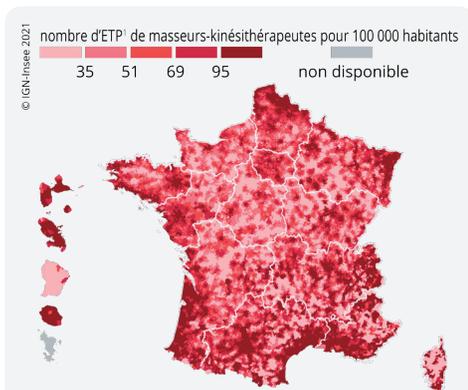
Champ : France hors Mayotte, professionnels de santé libéraux ou salariés dans un centre de santé.
Source : SNIIRAM 2019 (CNAM) ; populations municipales 2017 (Insee) ; distancier METRIC 2020 (Insee) ; calculs Drees (données provisoires, établies avec la consommation de soins 2018 et non 2019).

b. Infirmiers



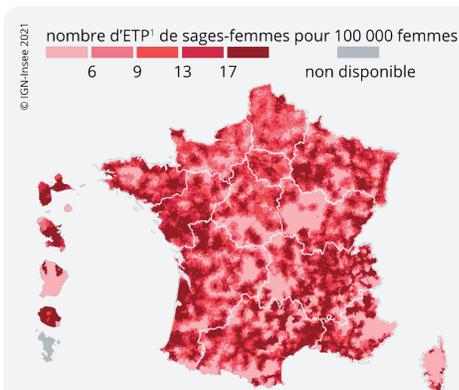
1 Équivalent temps plein.
Champ : France hors Mayotte, professionnels de santé libéraux ou salariés dans un centre de santé.
Source : SNIIRAM 2019 (CNAM) ; populations municipales 2017 (Insee) ; distancier METRIC 2020 (Insee) ; calculs Drees (données provisoires, établies avec la consommation de soins 2018 et non 2019).

c. Masseurs-kinésithérapeutes



1 Équivalent temps plein.
Champ : France hors Mayotte, professionnels de santé libéraux.
Source : SNIIRAM 2019 (CNAM) ; populations municipales 2017 (Insee) ; distancier METRIC 2020 (Insee) ; calculs Drees (données provisoires, établies avec la consommation de soins 2018 et non 2019).

d. Sages-femmes



1 Équivalent temps plein.
Champ : France hors Mayotte, professionnels de santé libéraux.
Source : SNIIRAM 2019 (CNAM) ; populations municipales 2017 (Insee) ; distancier METRIC 2020 (Insee) ; calculs Drees (données provisoires, établies avec la consommation de soins 2018 et non 2019).

4.5 Accès à la culture

En France, l'offre d'équipements culturels (bibliothèques, théâtres, cinémas, musées, monuments nationaux, conservatoires, etc.) résulte d'un héritage historique et d'une politique volontariste menée par l'État puis par les collectivités territoriales tout au long du XX^e siècle, puis du XXI^e siècle pour quelques grands équipements comme la Philharmonie de Paris, le Centre Pompidou-Metz, le Louvre-Lens ou encore le Mucem à Marseille. En 2019, 21 600 équipements culturels contribuent à l'offre culturelle en France hors Mayotte, soit en moyenne 33 équipements pour 100 000 habitants. Leur implantation territoriale est contrastée : plus présents dans les agglomérations, ils sont concentrés dans les capitales régionales et le long du littoral méditerranéen ► **figure 1**. Les territoires sont ainsi diversement pourvus selon la densité urbaine : à l'exception des lieux de lecture publique et des musées et monuments, plus de la moitié des équipements sont situés dans des communes densément peuplées ► **figure 3**. La présence d'équipements culturels sur un territoire varie aussi selon le type d'équipement : si les quelque 15 500 bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre sont les équipements de proximité par excellence, présents dans les communes hors attraction des villes (19 %) comme dans les aires plus denses et attractives, les théâtres et autres lieux de spectacle, par exemple, sont bien plus présents dans les grandes villes et dans l'aire de Paris ► **figure 4**.

L'Île-de-France, et en premier lieu Paris, concentrent un nombre d'équipements culturels élevé en raison de l'héritage historique de la ville-capitale qui bénéficie de plusieurs siècles de centralisme notamment culturel. Les départements d'outre-mer, en revanche, restent les moins dotés en termes d'équipements culturels.

Le principe de subsidiarité prévaut désormais en matière de financement public de la culture. L'effort financier est largement pris en charge par les collectivités territoriales à l'échelon le plus proche du citoyen : les communes et les groupements de commune assument 57 % de la dépense culturelle publique, contre 28 % pour l'État, 9 % pour les départements et 6 % pour les régions. Les collectivités territoriales sont donc les premières contributrices à la culture. En 2018, les collectivités territoriales ont dépensé

en moyenne 138 euros par habitant pour la culture. La dépense culturelle par habitant est la plus importante en Provence-Alpes-Côte d'Azur (173 euros), puis en Île-de-France (157 euros) et en Occitanie (148 euros), tandis que Mayotte (34 euros) et la Martinique (39 euros) sont les collectivités qui dépensent le moins ► **figure 2**.

En 2018, les dépenses du ministère de la Culture s'élèvent à plus de 3,5 milliards d'euros. Cet investissement dicté notamment par l'entretien et le fonctionnement des grands équipements culturels nationaux, représente 196 euros par habitant en Île-de-France, où la dépense est nettement plus élevée en raison du nombre d'équipements labellisés comme les musées et théâtres nationaux par exemple, contre 21 euros par habitant en moyenne hors Île-de-France. La Guyane et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les mieux dotées après l'Île-de-France, avec 28 euros par habitant. À l'opposé, Mayotte et La Réunion, avec respectivement 5 et 8 euros par habitant sont les régions les moins pourvues, la Guadeloupe et la Martinique se situent également sous la moyenne hors Île-de-France.

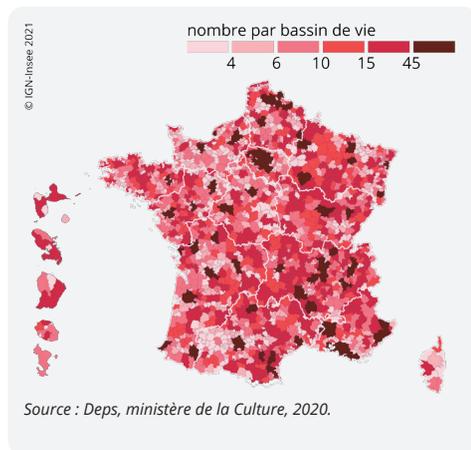
Près de 140 600 établissements forment le secteur marchand culturel. Ils représentent 5 % de l'ensemble des secteurs marchands et contribuent pour 4 % à sa valeur ajoutée. Plus d'un tiers du chiffre d'affaires des domaines culturels marchands est porté par les activités d'audiovisuel et de multimédia (cinéma, radio, télévision, jeu vidéo).

L'Île-de-France se singularise par rapport à toutes les autres régions. La part des établissements culturels marchands (9 %) y est deux fois plus importante que dans l'ensemble des autres régions (4 % en moyenne) ; cette part n'est que de 3 % dans les Hauts-de-France ou en Corse, par exemple. L'Île-de-France concentre plus de quatre établissements culturels sur dix et rassemble 60 % des salariés du secteur culturel marchand. ●

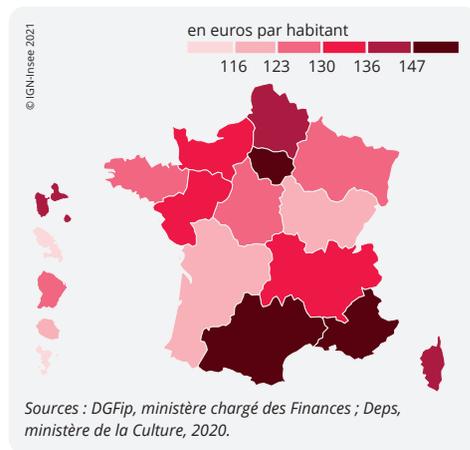
► Pour en savoir plus

- *Chiffres clés de la culture et de la communication*, Deps, ministère de la Culture, 2020.
- *Atlas régional de la culture*, édition 2018, Deps, ministère de la Culture, 2019.
- « La culture, une activité capitale », *Insee Première* n° 1644, avril 2017.

► 1. Nombre d'équipements culturels par bassin de vie en 2020



► 2. Dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2018



► 3. Répartition des équipements culturels selon la densité de population des communes, en 2020

	Communes denses	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses	Ensemble
Arts du spectacle	63	32	4	0	100
Arts visuels	59	26	11	4	100
Cinéma	31	37	31	1	100
Lieux de lecture publique	9	18	60	13	100
Librairies labellisées	60	34	6	0	100
Patrimoine artistique et monumental	28	32	32	7	100
Enseignement artistique	63	34	3	0	100
Ensemble des équipements culturels	18	23	49	10	100
Part de la population concernée	38	30	29	4	100

Lecture : 63 % des équipements culturels dédiés aux arts du spectacle (théâtre, danse, cirque, musique) sont implantés dans des communes densément peuplées.

Champ : France.

Source : Deps, ministère de la Culture, 2020.

► 4. Répartition des équipements culturels selon la taille des aires d'attraction des villes, en 2020

	Aire de Paris	700 000 habitants ou plus (hors Paris)	200 000 à moins de 700 000 habitants	50 000 à moins de 200 000 habitants	Moins de 50 000 habitants	Communes hors attraction des villes
Arts du spectacle	32	18	21	17	11	1
Arts visuels	12	22	32	14	17	3
Cinéma	16	16	18	15	23	13
Lieux de lecture publique	8	13	20	22	18	19
Librairies labellisées	23	22	22	21	11	1
Patrimoine artistique et monumental	13	10	21	22	20	14
Enseignement artistique	28	19	22	20	10	0
Ensemble des équipements culturels	11	13	20	21	18	16
Part de la population concernée	19	20	24	18	12	7

Lecture : 1 % des établissements dédiés aux arts du spectacle sont situés dans des communes situées hors de l'attraction d'une ville, 32 % le sont dans l'aire de Paris.

Champ : France.

Source : Insee ; Deps, ministère de la Culture, 2020.

4.6 Accès à la pratique sportive

En 2018, en France, deux tiers des personnes de 15 ans ou plus déclarent avoir pratiqué au moins une activité sportive au cours des 12 derniers mois ► **figure 1**. Cette pratique est plus fréquente dans les départements d'outre-mer (DOM) avec 76 % de pratiquants aux Antilles-Guyane et 80 % à La Réunion. En métropole, la part de la population pratiquant du sport est la plus élevée en Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (70 %) et la plus basse dans les Hauts-de-France (59 %). La nature des activités pratiquées explique en partie les écarts entre les régions. À La Réunion, la marche et la course sont davantage plébiscitées (63 % de pratiquants contre 40 % en moyenne en France). C'est aussi le cas des sports aquatiques ou nautiques aux Antilles et en Guyane (33 % contre 20 % en moyenne). Le taux de pratique sportive plus élevé en Auvergne-Rhône-Alpes est dû en partie à la forte pratique des sports d'hiver ou de montagne (14 % contre 8 % en moyenne).

La pratique du sport est couramment encadrée, le plus souvent au sein d'une association sportive affiliée à une fédération. En 2018, la pratique sportive fédérale est la plus développée dans les Pays de la Loire et en Bretagne (27 et 26 **licences** délivrées pour 100 habitants respectivement). Au contraire, elle est la moins développée dans les DOM (de 11 licences délivrées pour 100 habitants à Mayotte à 17 à La Réunion, contre 22 en moyenne en France), ainsi qu'en Île-de-France (19 licences pour 100 habitants). Certaines régions présentent des spécificités locales au regard des disciplines pratiquées. L'Auvergne-Rhône-Alpes représente plus de la moitié des licences de ski de France, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie presque la moitié des licences de rugby à XV. En Île-de-France, le tennis fait presque jeu égal avec le football, qui reste le sport majoritaire dans toutes les régions. Enfin, dans les DOM,

le sport fédéral est moins féminin (de 28 % de licences délivrées à des femmes à Mayotte à 36 % à La Réunion, contre 38 % pour l'ensemble de la France).

La répartition des **équipements sportifs** est marquée par de fortes disparités selon les territoires. D'après les données disponibles en 2018, les courts de tennis et les salles de pratique collective sont surreprésentés en Île-de-France (respectivement 19 % et 33 % des équipements hors sports de nature, contre 15 % et 24 % en moyenne en France). Les sites et espaces de sport de nature sont plus fréquents dans les Pays de la Loire (19 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (18 %) ou encore en Auvergne-Rhône-Alpes (18 % contre 12 % en moyenne). Les territoires les plus denses, l'Île-de-France et les départements regroupant de grandes villes, disposent d'une densité plus importante en nombre d'équipements par km², mais de moins d'équipements par habitant ► **figures 2 et 3** : 14 équipements pour 10 000 habitants à Paris, 15 en Seine-Saint-Denis, 27 dans les Bouches-du-Rhône et 30 dans le Rhône (contre 46 pour la France). En revanche, certains territoires, tels que les Pyrénées-Atlantiques (87 équipements pour 10 000 habitants), apparaissent mieux équipés du fait de leur plus faible peuplement relatif et de leur environnement propice aux sites de nature. Le taux d'équipement des DOM est plus faible que la moyenne française, variant de 12 équipements pour 10 000 habitants à Mayotte à 33 à La Réunion. Dans les collectivités d'outre-mer, où les données sont également disponibles, il varie de 8 à Saint-Martin à 59 à Wallis et Futuna. ●

► Définitions

Une **licence sportive** est une adhésion à une fédération qui donne lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Un **équipement sportif** est un lieu auquel toute personne peut accéder à titre individuel ou via une structure publique ou privée dans le but d'y pratiquer une activité physique ou sportive.

► Pour en savoir plus

- *Fiches régionales du sport 2020*, Injep, août 2020.
- « Les lieux de la pratique sportive en France », *Fiches Repères*, Injep, mai 2020.
- « Baromètre national des pratiques sportives 2018 », *Notes & Rapports*, Injep, janvier 2019.

► 1. Pratique sportive, licences et équipements selon les régions en 2018

	Taux de pratique sportive (en %)	Nombre de licences pour 100 habitants	Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants	
La Réunion	80,2	17,2	33,4	
Guadeloupe	}	15,1	31,0	
Martinique		14,9	26,7	
Guyane		12,4	29,3	
Auvergne-Rhône-Alpes		69,6	25,3	49,1
Île-de-France	69,5	19,3	23,4	
Pays de la Loire	68,6	26,5	61,6	
Centre-Val de Loire	66,4	23,8	62,6	
Nouvelle-Aquitaine	65,4	24,3	58,9	
Bretagne	65,4	26,4	54,6	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	}	64,7	22,0	38,6
Corse		21,6	36,6	
Occitanie	64,6	23,4	59,2	
Normandie	62,9	21,0	49,2	
Bourgogne-Franche-Comté	61,7	21,8	55,8	
Grand Est	59,9	22,1	55,6	
Hauts-de-France	59,1	20,5	41,7	
Mayotte	nd	10,9	12,0	
Ensemble	65,7	22,4	46,2	

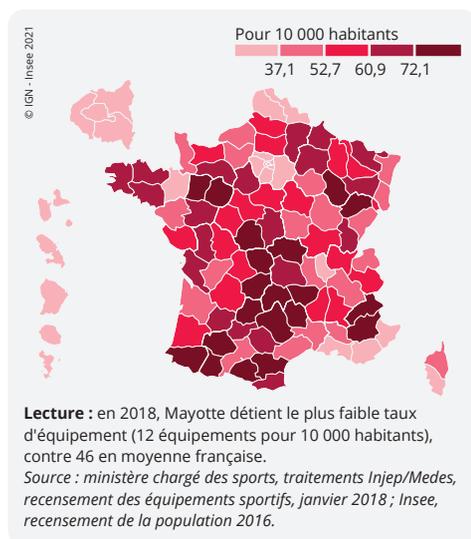
nd : non disponible.

Lecture : en 2018, en Bourgogne-Franche-Comté, 61,7 % des individus de 15 ans ou plus ont déclaré avoir pratiqué une activité sportive au cours des 12 derniers mois ; on compte 21,8 licences pour 100 habitants et 55,8 équipements pour 10 000 habitants.

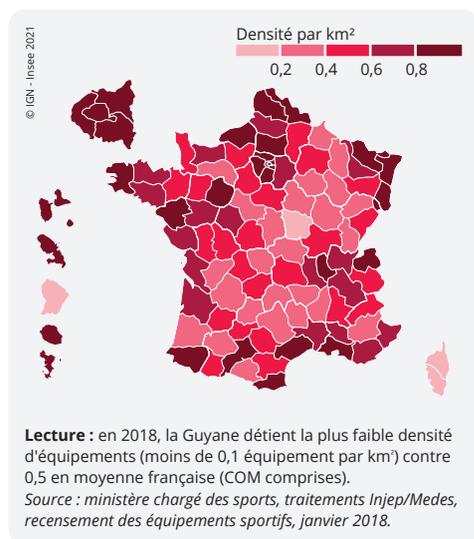
Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, DOM compris (taux de pratique sportive) ; France (licences) ; France, COM compris (équipements).

Sources : Injep, Crédoc, direction des sports, Baromètre national des pratiques sportives 2018 ; Injep, recensement des licences et des clubs sportifs 2018 ; ministère chargé des sports, traitements Injep/Medes, recensement des équipements sportifs, janvier 2018 ; Insee, recensement de la population 2016.

► 2. Nombre d'équipements sportifs, sites et espaces de sport de nature pour 10 000 habitants début 2018



► 3. Densité d'équipements sportifs, sites et espaces de sport de nature début 2018



4.7 Délinquance dans les territoires

Entre 2015 et 2019, les forces de sécurité ont constaté en moyenne chaque année 6,8 **cambriolages** pour 1 000 logements en France hors Mayotte. Pour ce type d'atteinte, environ 75 % des victimes portent plainte. Les départements les plus touchés sont situés en région parisienne, dans le nord de la France, le long de la vallée du Rhône, sur le pourtour méditerranéen et le long de la vallée de la Garonne, essentiellement sur l'axe Bordeaux-Toulouse ► **figure 1**.

Les départements aux plus faibles taux de cambriolages se situent dans le grand ouest (à l'exception de la Loire-Atlantique), dans le centre de la France, de la Creuse à la Lozère, et en Corse. Dans les départements d'outre-mer, la situation est contrastée avec le taux le plus élevé de France en Guyane, un taux élevé en Guadeloupe, mais des taux plus faibles que la moyenne nationale en Martinique et à La Réunion. Cette géographie reflète largement celle de la densité de la population, notamment en métropole. Le taux de cambriolage est plus élevé dans les **pôles** des villes que dans leurs **couronnes** ► **figure 3**. 49 % des cambriolages ont lieu dans les grandes **aires d'attraction des villes** (700 000 habitants ou plus, en incluant l'aire parisienne), alors que ces territoires rassemblent 36 % des logements. La fréquence du phénomène décroît toutefois globalement avec la taille de l'aire.

Entre 2015 et 2019, les forces de sécurité ont constaté en moyenne chaque année 3,6 **coups et blessures volontaires** sur personnes de 15 ans ou plus pour 1 000 habitants en France hors Mayotte. Dans le cadre familial ou en dehors, les

victimes déposent plus rarement plainte (environ 25 % pour les violences physiques hors ménage et hors situation de vol). Le dépôt de plainte dépend également de la disposition et de la capacité des services à consigner les événements rapportés. Ainsi, les données reflètent à la fois la réalité de la délinquance, la propension des victimes à porter plainte, et les conditions de l'accueil par les services de sécurité. Ces facteurs sont influencés par des événements sociétaux (mouvement #MeToo) ou des politiques publiques (Grenelle des violences conjugales). Les départements les plus touchés sont situés dans le nord du pays, dans le bassin parisien au sens large et sur le pourtour méditerranéen et dans la vallée du Rhône ► **figure 2**. Le taux est également élevé dans le Doubs. Les départements les moins touchés se situent dans le centre méridional de la France et dans l'Ouest, notamment dans les zones éloignées des grandes métropoles (Nantes et Bordeaux en particulier). En outre-mer, les taux enregistrés sont élevés, notamment en Guyane dont le taux départemental est le plus élevé de France, avec 7,7 faits pour 1 000 habitants par an en moyenne. Les communes hors attraction des villes sont moins touchées (2,1 coups et blessures volontaires pour 1 000 habitants) que les communes-centres (5,6) et les autres communes des pôles (4,1). Les aires de 700 000 habitants ou plus, dont l'aire parisienne, sont un peu plus concernées que les autres. Elles concentrent 43 % des coups et blessures volontaires enregistrés, pour 39 % de la population. La fréquence du phénomène décroît également avec la taille de l'aire. ●

⚠ Avertissement

Le taux de plainte pour coups et blessures varie selon les territoires et les années. Entre 2015 et 2019, les plaintes enregistrées pour coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus ont augmenté de 24 % en France hors Mayotte, y compris celles dans le cadre intrafamilial qui ont fortement augmenté ces dernières années avec de fortes disparités territoriales. En 2019, la hausse de ces dernières est nettement plus importante (+ 14 %) que celle des autres plaintes pour coups et blessures volontaires (+ 4 %), sans doute en lien avec un effet positif du Grenelle des violences conjugales, lequel a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité. Enfin, les données de la base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (SSMSI) figurant dans cette fiche sont des cumuls annuels des données enregistrées et figées mensuellement : les requalifications de faits postérieurs au mois de comptabilisation ne sont pas prises en compte.

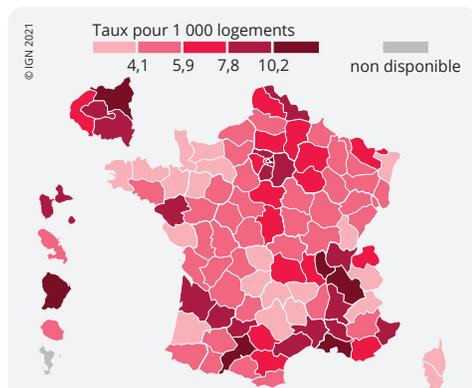
► Définitions

Cambriolages, aires d'attraction des villes, coups et blessures volontaires : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique », SSMSI, septembre 2020.
- « Des risques de cambriolages de logements élevés dans les centres-villes des agglomérations de Paris-Lyon-Marseille, mais plus faibles dans leurs quartiers de "grands-ensembles" », *Interstats Analyse* n° 27, SSMSI, juin 2020.
- « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », *Interstats Analyse* n° 14, SSMSI, décembre 2016.

► 1. Taux de cambriolage moyen entre 2015 et 2019

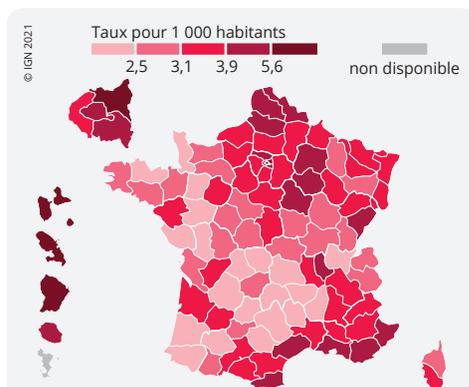


Lecture : dans le Finistère, en moyenne chaque année entre 2015 et 2019, 3,5 cambriolages pour 1 000 logements sont enregistrés par la police et la gendarmerie.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017.

► 2. Taux de coups et blessures volontaires moyen, sur personnes de 15 ans ou plus, entre 2015 et 2019



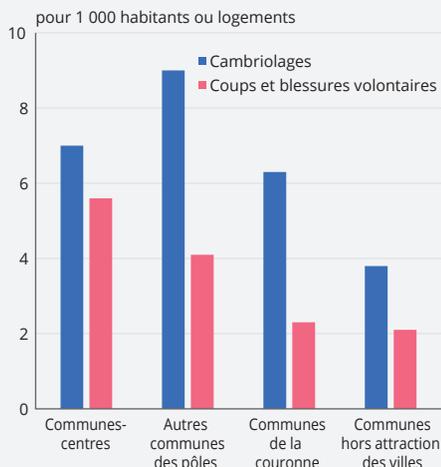
Lecture : dans le Finistère, en moyenne chaque année entre 2015 et 2019, 2,7 coups et blessures volontaires pour 1 000 personnes sont enregistrés par la police et la gendarmerie.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017.

► 3. Taux de cambriolages et de coups et blessures volontaires entre 2015 et 2019

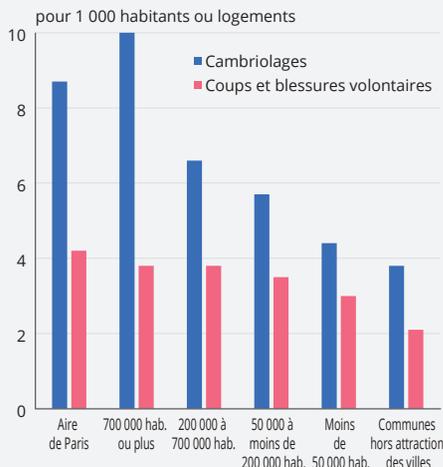
a. Selon la catégorie des aires d'attraction des villes



Lecture : en moyenne chaque année, entre 2015 et 2019, dans les communes des couronnes des pôles, 6,3 cambriolages pour 1 000 logements et 2,3 coups et blessures volontaires pour 1 000 habitants ont été enregistrés par la police et la gendarmerie.

Champ : France hors Mayotte, hors collectivités d'outre-mer.
Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017.

b. Selon la taille des aires d'attraction des villes



Lecture : en moyenne chaque année, entre 2015 et 2019, dans l'aire de Paris, 8,7 cambriolages pour 1 000 logements et 4,2 coups et blessures volontaires pour 1 000 habitants ont été enregistrés par la police et la gendarmerie.

Champ : France hors Mayotte, hors collectivités d'outre-mer.
Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017.

4.8 Comptes des collectivités locales

Les dépenses du bloc communal (communes et intercommunalités) représentent 57 % des dépenses de l'ensemble des collectivités, celles des départements 29 % et celles des régions 14 %.

Les dépenses des collectivités locales se différencient en fonction de facteurs géographiques, économiques et sociaux. Ainsi, les dépenses par habitant des communes et de leurs groupements sont plus importantes dans les grandes communes ► **figure 1**, en partie à cause de charges dites « de centralité ». En effet, les grandes communes mettent en œuvre des services et des équipements qui sont utilisés non seulement par leur population résidente mais aussi par celle des communes avoisinantes. Les frais de personnel expliquent l'augmentation des dépenses avec la taille des communes : dans les plus grandes communes, le nombre d'agents municipaux par habitant est plus élevé et les agents, plus qualifiés, en raison de la part moins élevée des agents de catégorie C. À un degré moindre, les dépenses par habitant sont aussi plus élevées dans les communes les moins peuplées (moins de 200 habitants), en raison de l'existence de « coûts fixes ». Ce phénomène s'observe aussi dans les communes touristiques ou de montagne, qui font face à des dépenses spécifiques.

Les dépenses des départements sont liées en grande partie aux dépenses sociales et sont donc plus élevées dans les départements où le revenu par habitant est plus faible. Les dépenses des régions, orientées davantage vers l'activité économique et la formation, sont, rapportées à la population, plus élevées dans les régions dont le PIB par habitant est faible.

Les dépenses de fonctionnement par habitant sont les plus élevées dans les îles (Corse et îles d'outre-mer), en partie en raison de facteurs géographiques (insularité, montagne, littoral), économiques et sociaux (revenus des habitants et des autres acteurs économiques plus faibles) ► **figure 2**. En 2019, le cas de la Guyane est particulier, car l'État a pris directement à sa charge le revenu de solidarité active (RSA), ce

qui diminue mécaniquement les dépenses et les recettes (le RSA étant habituellement à la charge des départements). Les dépenses de fonctionnement par habitant des collectivités de Mayotte restent très inférieures à celles des collectivités des autres territoires, même si elles augmentent constamment. En France métropolitaine, hors Corse, l'écart entre les dépenses de fonctionnement par habitant des collectivités les plus élevées (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et les dépenses les moins élevées (Bretagne) est d'environ 25 %.

Les dépenses d'investissement par habitant sont les plus faibles à Mayotte, en Guyane et en Martinique. En France métropolitaine, les collectivités du quart Nord-Est investissent le moins, tandis que celles du Sud et d'Auvergne-Rhône-Alpes investissent le plus. Ainsi, en France métropolitaine, hors Corse, l'écart entre les dépenses d'investissement par habitant les plus élevées (Auvergne-Rhône-Alpes) et les moins élevées (Hauts-de-France) est de 28 %.

En dehors de l'outre-mer, l'endettement des collectivités est plus important en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est en revanche le plus contenu en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

Depuis 2014, la situation financière des collectivités s'est améliorée, en raison d'un ralentissement des dépenses de fonctionnement et d'un repli des investissements en début de mandat municipal. Sur l'ensemble de la période, la hausse des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2019 reste relativement contenue ► **figure 3** entre 0,1 % en moyenne par an en Île-de-France et 1,1 % en Bretagne, pour les collectivités de France métropolitaine. L'endettement des collectivités se réduit ► **figure 4**. Au cours du dernier mandat, les disparités régionales se résorbent du point de vue de l'**épargne brute**, l'investissement et l'endettement des collectivités locales. ●

► Définitions

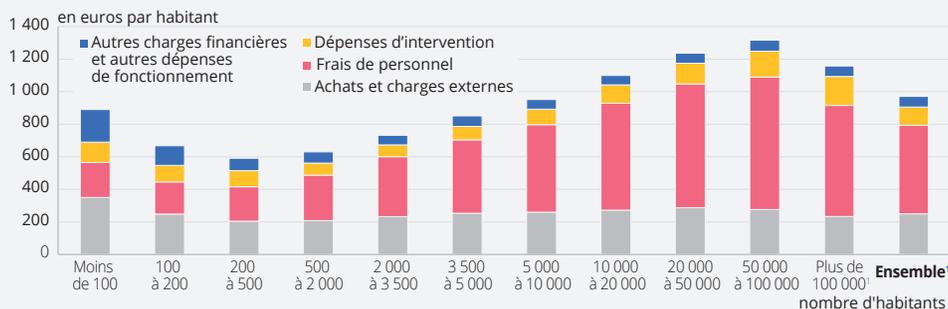
L'**épargne brute** correspond aux recettes de fonctionnement diminuées des dépenses de fonctionnement.

Délai de désendettement : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- Les finances des collectivités locales en 2020, Rapport pour l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, DGCL-OFGL, juillet 2020.
- *Les collectivités locales en chiffres*, Direction générale des collectivités locales, édition 2020, mai 2020.
- « Les comptes consolidés des collectivités locales : quelles disparités régionales ? », Direction générale des collectivités locales, *BIS* n° 139, novembre 2019.

► 1. Dépense de fonctionnement par habitant selon la taille des communes en 2019



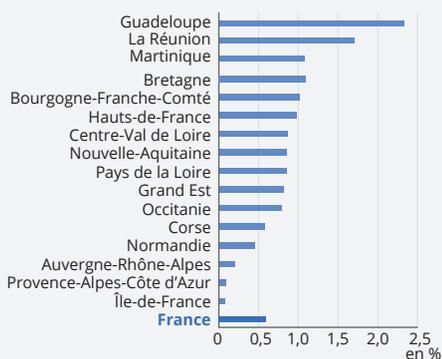
¹ Hors Paris car à partir de 2019, les comptes de Paris cumulent ceux de la commune et du département. Les dépenses de Paris se trouvent ainsi majorées et ne sont plus comparables avec celles des autres communes.
Source : DGFiP, calculs DGCL, comptes de gestion 2018.

► 2. Comptes consolidés des collectivités locales en 2019

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Épargne brute	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dettes au 31/12/2019	Délai de désendettement (en années)
	(en euros par habitant)						
Auvergne-Rhône-Alpes	2 641	3 346	704	1 351	623	2 872	4,1
Bourgogne-Franche-Comté	2 555	3 113	557	1 082	535	2 413	4,3
Bretagne	2 358	2 976	618	1 118	519	2 328	3,8
Centre-Val de Loire	2 538	3 094	556	1 096	547	2 429	4,4
Corse	3 540	4 321	781	1 433	800	3 270	4,2
Grand Est	2 552	3 116	563	1 098	549	2 466	4,4
Hauts-de-France	2 825	3 371	546	1 058	526	2 820	5,2
Île-de-France	2 827	3 407	580	1 157	540	2 982	5,1
Normandie	2 613	3 205	592	1 209	569	2 344	4,0
Nouvelle-Aquitaine	2 660	3 258	598	1 171	615	2 541	4,2
Occitanie	2 842	3 448	606	1 247	613	2 885	4,8
Pays de la Loire	2 407	3 055	647	1 095	468	2 367	3,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 951	3 588	637	1 159	602	3 403	5,3
Guadeloupe	4 044	4 518	474	1 136	666	2 318	4,9
Guyane	2 731	3 082	351	718	519	1 007	2,9
Martinique	4 053	4 331	278	883	504	3 057	11,0
Mayotte	1 844	2 424	580	814	412	725	1,2
La Réunion	4 170	4 655	485	1 461	962	3 671	7,6
France métropolitaine	2 697	3 303	606	1 170	566	2 746	4,5
France	2 728	3 328	601	1 169	571	2 742	4,6

Source : DGCL, données DGFiP, comptes de gestion 2019.

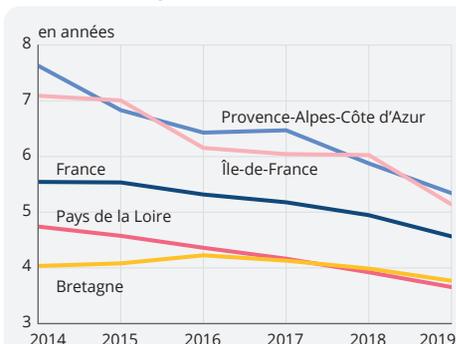
► 3. Évolution annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement par habitant entre 2014 et 2019



Note : hors Guyane en raison d'une évolution biaisée à partir de 2019 par la baisse des dépenses liées au RSA (prises en charge par l'État).

Source : DGCL, données DGFiP, comptes de gestion 2019.

► 4. Délai de désendettement des collectivités locales depuis 2014



Lecture : parmi les régions métropolitaines, la Bretagne et les Pays de la Loire présentent les plus faibles délais de désendettement.

Source : DGFiP, calculs DGCL, comptes de gestion.

Fiches

5. Fiches régionales



5.1 Auvergne-Rhône-Alpes

Au 1^{er} janvier 2018, 7 994 459 personnes habitent en Auvergne-Rhône-Alpes ► **figure 1**. La population augmente de 0,6 % par an entre 2013 et 2018, plus qu'au niveau national (0,4 %). C'est en Haute-Savoie et dans l'Ain, bénéficiant de l'attractivité professionnelle de la Suisse, ainsi que dans le Rhône que la population croît le plus ► **figure 2**. Ce dynamisme démographique est un peu plus porté par le solde naturel que par les migrations (+ 0,4 % par an sur la période, contre + 0,3 %). La fécondité en Auvergne-Rhône-Alpes est identique à la moyenne nationale et le vieillissement de la population comparable (100 jeunes de moins de 20 ans pour 79 personnes âgées de 65 ans ou plus).

L'Auvergne-Rhône-Alpes est, avec un produit intérieur brut (PIB) de 273 milliards d'euros, la deuxième région française la plus productrice de richesses derrière l'Île-de-France ► **figure 4**. Rapporté au nombre d'habitants, la région conserve ce classement, loin derrière l'Île-de-France et juste devant Provence-Alpes-Côte d'Azur. Son PIB par habitant est supérieur de 13 % à celui de la moyenne des régions de métropole hors Île-de-France. L'écart tient principalement à un classement favorable de la région en matière de productivité apparente du travail (PIB par emploi), grâce à l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée. En Auvergne-Rhône-Alpes, le PIB par emploi (78 900 euros en 2018) dépasse largement celui des régions de province (74 800 euros).

Le niveau de vie médian des habitants de la région s'élève à 22 480 euros annuels, soit 830 euros de plus que le niveau de vie médian national. L'Auvergne-Rhône-Alpes se place au deuxième rang des régions, juste derrière l'Île-de-France. Avec l'influence de la Suisse, le niveau de vie médian en Haute-Savoie est le plus élevé de la région (26 600 euros) ; à l'opposé, ceux des habitants de l'Allier et du Cantal sont inférieurs à 20 600 euros.

Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des régions les moins touchées par la pauvreté : 12,7 % de sa population vit sous le seuil de pauvreté. Seuls les Pays de la Loire et la Bretagne affichent des taux inférieurs. L'Allier détient le taux de pauvreté le plus important de la région (15,5 %) ; à l'opposé, ce taux est de 8,9 % en Haute-Savoie.

La moitié des habitants âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés possèdent au minimum un diplôme de niveau baccalauréat. Si la région abrite une proportion importante de diplômés du supérieur (37 % en 2017), les disparités sont fortes entre les départements. Cette part dépasse 38 % en Isère et en Haute-Savoie et atteint 45 % dans le Rhône, départements très urbanisés comportant de grandes agglomérations. Dans le Cantal et l'Allier, plus ruraux, 25 % des personnes sont diplômées du supérieur. Dans la région, 18 % des habitants sont peu ou pas diplômés, contre 20 % au niveau national ► **figure 5**.

Les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes sont moins touchés par le chômage qu'au niveau national. En 2019, 7,3 % de la population active régionale est au chômage, soit 1,1 point de moins qu'en France. Le Cantal est le département français où le taux de chômage est le plus faible (5,0 %), avec peu de créations d'emploi mais une perte d'actifs, en lien avec la déprise démographique de ce territoire.

En 2019, l'emploi croît de 1,4 % en Auvergne-Rhône-Alpes et atteint 3,5 millions d'emplois en fin d'année. Si le Rhône et la Savoie figurent parmi les départements français où l'emploi est le plus dynamique (respectivement + 2,2 % et + 2,1 %), l'Allier en revanche est l'un de ceux où l'emploi diminue (- 0,3 %). L'industrie regroupe 15 % des emplois de la région (12 % en France) ► **figure 3**. Ce secteur est plus représenté dans l'Ain (21 %) et la Haute-Loire (20 %). ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur Auvergne-Rhône-Alpes

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Auvergne-Rhône-Alpes	7 994 459	0,6	0,4	0,3	1,87	79,1
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

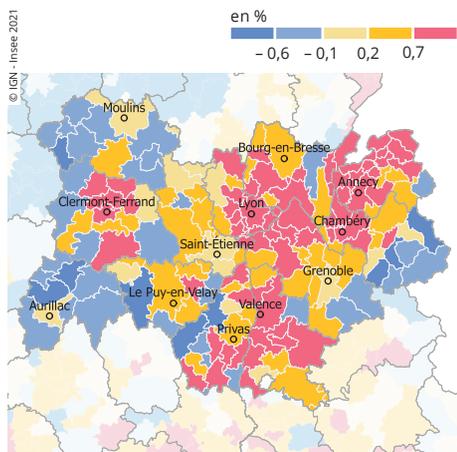
1 Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

2 France y compris Mayotte.

Lecture : la population d'Auvergne-Rhône-Alpes a augmenté en moyenne de 0,6 % par an sur la période de 2013 à 2018, contre 0,4 % au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

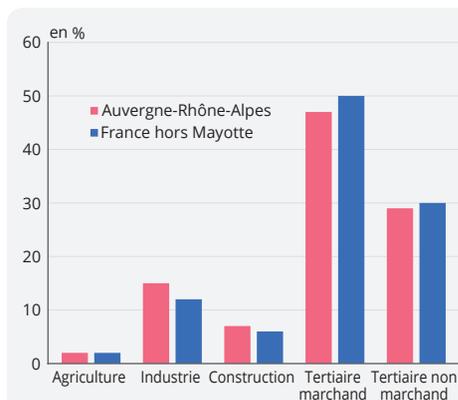
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a augmenté en moyenne de 0,6 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur industriel regroupe 15 % des emplois, contre 12 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

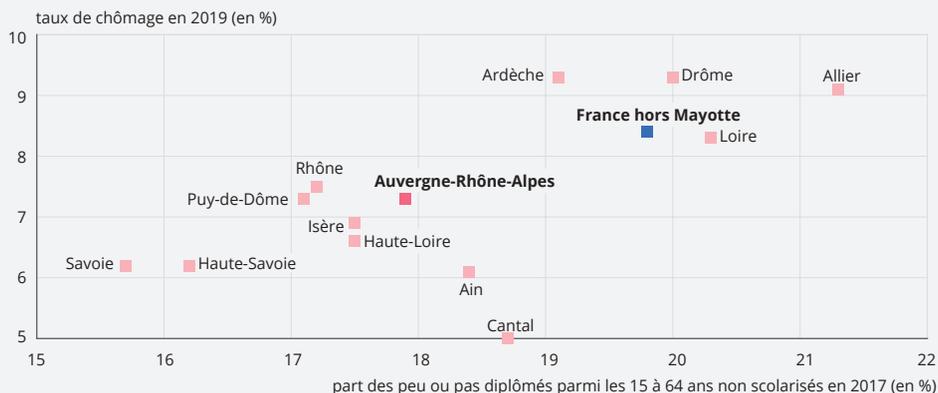
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Auvergne-Rhône-Alpes	272 646	34 117	78 932	22 480	12,7
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de pauvreté s'élève à 12,7 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofo 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans le Rhône, en 2019, 7,5 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 17,2 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.2 Bourgogne-Franche-Comté

Au 1^{er} janvier 2018, 2 807 807 personnes habitent en Bourgogne-Franche-Comté ► **figure 1**. Entre 2013 et 2018, la population de la région est globalement stable, en raison d'un solde migratoire et d'un solde naturel quasi nuls. La population augmente uniquement dans les départements du Doubs et de la Côte-d'Or ► **figure 2**, du fait d'un solde naturel toujours positif lié à la jeunesse de la population. La fécondité est plus faible qu'au niveau national, et la région est la plus âgée de la moitié nord de la France (97 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 78 milliards d'euros en 2018, la Bourgogne-Franche-Comté est la troisième région métropolitaine la moins créatrice de richesse, derrière le Centre-Val de Loire et la Corse ► **figure 4**. Le PIB par habitant, de 28 009 euros, est aussi parmi les plus faibles de métropole, en raison notamment de la présence plus importante de retraités. L'importance d'industries de main-d'œuvre explique en partie l'avant-dernière place de la région pour le PIB par emploi, de 71 967 euros.

Le niveau de vie médian des habitants de Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 21 480 euros par an en 2018. Il est équivalent à celui de la France métropolitaine hors Île-de-France. Le niveau de vie médian dans le Doubs, de 22 590 euros, est supérieur à celui de la Nièvre de 2 300 euros. Le taux de pauvreté de la région est le quatrième plus faible de France (12,9 % en 2018), derrière les Pays de la Loire, la Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes. Cependant, le taux de pauvreté dans la Nièvre (15,7 %) est supérieur à la moyenne française (15,1 %).

En Bourgogne-Franche-Comté, en 2017, 49 % de la population non scolarisée âgée de 15 à 64 ans possède au minimum un diplôme de

niveau baccalauréat, soit moins que la moyenne française (54 %). La proportion de la population ayant un CAP ou un BEP (31 %) est plus élevée qu'en moyenne nationale (26 %), en revanche, la part des peu ou pas diplômés est similaire (20 %) ► **figure 5**. Les disparités entre les départements sont marquées pour la part des diplômés de l'enseignement supérieur, allant de 24 % dans la Nièvre et dans l'Yonne à 35 % en Côte-d'Or.

La Bourgogne-Franche-Comté est la quatrième région de métropole la moins touchée par le chômage après la Bretagne, les Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. En 2019, le taux de chômage s'établit à 7,4 % de la population active régionale, soit 1 point de moins qu'au niveau national. Le Jura est le département de Bourgogne-Franche-Comté le plus épargné et figure parmi les moins touchés au niveau national, avec un taux de 6,1 %. À l'opposé, le Territoire de Belfort est le département de la région où le taux de chômage est le plus élevé, 8,9 %.

En 2019, l'emploi a augmenté de 0,3 % en Bourgogne-Franche-Comté et atteint 1,1 million d'emplois en fin d'année. Au niveau départemental, seul le territoire de Belfort perd des emplois en 2019 (-0,8 %). Avec 16 % des emplois et une tradition dans le domaine, la part de l'industrie est la plus élevée de France, à égalité avec les Pays de la Loire et la Normandie ► **figure 3**. Dans le Jura et la Haute-Saône, le poids du secteur industriel est particulièrement important. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur la Bourgogne-Franche-Comté

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Bourgogne-Franche-Comté	2 807 807	-0,1	0,0	-0,1	1,78	96,9
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

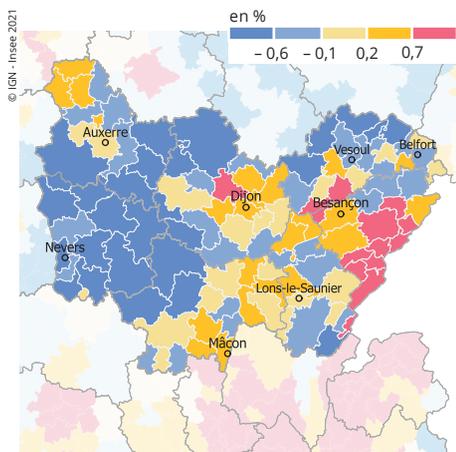
¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

² France y compris Mayotte.

Lecture : la population de la Bourgogne-Franche-Comté a baissé en moyenne de 0,1 % par an sur la période de 2013 à 2018, contre 0,4 % d'augmentation au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

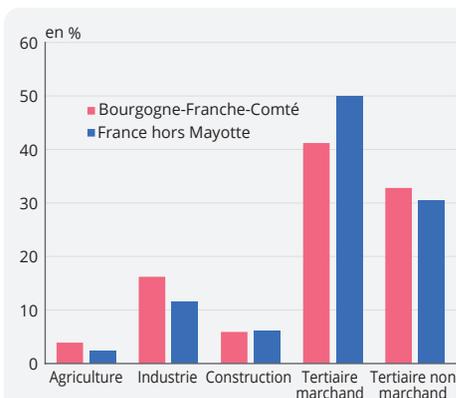
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération Grand Belfort a baissé en moyenne de 0,4 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Bourgogne-Franche-Comté, le secteur industriel regroupe 16 % des emplois, contre 12 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

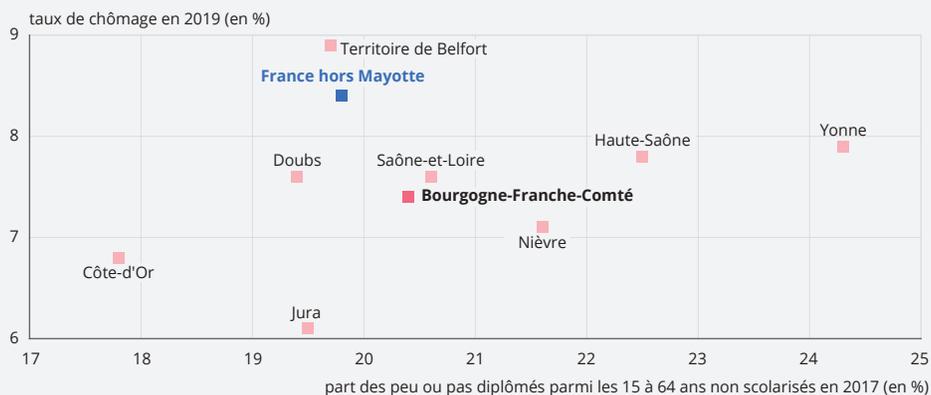
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Bourgogne-Franche-Comté	78 367	28 009	71 967	21 480	12,9
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Bourgogne-Franche-Comté, le taux de pauvreté s'élève à 12,9 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosophi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans le Doubs, en 2019, 7,6 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 19,4 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.3 Bretagne

Au 1^{er} janvier 2018, 3 335 414 personnes habitent en Bretagne ► **figure 1**. Avec une croissance moyenne de 0,5 % par an entre 2013 et 2018, la population de la Bretagne augmente à un taux voisin de la moyenne nationale. Elle évolue plus fortement en Ille-et-Vilaine (+ 0,9 % par an sur la période), département qui concentre les deux tiers de la croissance régionale ► **figure 2**. Ce dynamisme démographique est porté par les arrivées dans la région, d'autant que le solde naturel est négatif depuis 2015. En Bretagne, la fécondité est relativement faible et le vieillissement de la population est plutôt marqué (91 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Le produit intérieur brut (PIB) breton s'élève à 99 milliards d'euros en 2018, soit 4 % de la richesse produite en France ► **figure 4**. La Bretagne se classe ainsi au neuvième rang des régions françaises, juste avant la Normandie. Elle est aussi neuvième en matière de population. Son PIB par habitant est proche de celui de la France métropolitaine hors Île-de-France, mais son PIB par emploi est relativement moins élevé.

En 2018, le niveau de vie médian est de 21 750 euros en Bretagne, situant cette région au troisième rang national, après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Il est le plus élevé dans les intercommunalités littorales et celles les plus densément peuplées. Avec les Pays de la Loire, la Bretagne est la région présentant les inégalités de revenus et le taux de pauvreté les plus faibles. Cependant, des zones de pauvreté existent dans les grandes agglomérations, où se situent la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que dans certains territoires plus ruraux.

En 2017, en Bretagne, 57 % des habitants de 15 à 64 ans non scolarisés possèdent au minimum un diplôme de niveau baccalauréat. Cette part est la plus élevée parmi les régions hors Île-de-France. Des disparités existent néanmoins entre les départements bretons : la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur atteint 40 % en Ille-et-Vilaine et 36 % dans le Finistère, contre 32 % dans le Morbihan et 31 % dans les Côtes-d'Armor. La part des peu ou pas diplômés est bien inférieure à la moyenne nationale (14 % contre 20 %) ► **figure 5**.

En 2019, le taux de chômage en Bretagne est le plus bas de France. Il s'établit à 7,0 % de la population active, soit 1,4 point en dessous du niveau national. Au niveau départemental, les taux de chômage se situent également parmi les plus faibles de France, allant de 6,4 % en Ille-et-Vilaine à 7,4 % dans les Côtes-d'Armor.

Entre 2018 et 2019, l'emploi total augmente de 1,7 %, soit un peu plus que la moyenne nationale (+ 1,4 %), et atteint 1,4 million d'emplois en fin d'année.

Parmi les personnes en emploi, 76 % travaillent dans le secteur tertiaire, un peu moins qu'au niveau national (80 %) ► **figure 3**. L'agriculture et l'industrie sont en revanche légèrement plus présentes. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur la Bretagne

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Bretagne	3 335 414	0,5	0,0	0,5	1,79	90,6
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

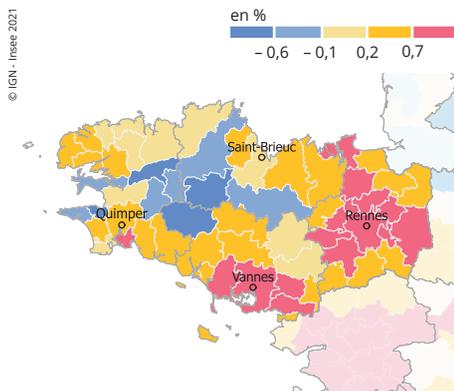
¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

² France y compris Mayotte.

Lecture : la population de la Bretagne a augmenté en moyenne de 0,5 % par an sur la période de 2013 à 2018, contre 0,4 % au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population, état civil, estimations de population.

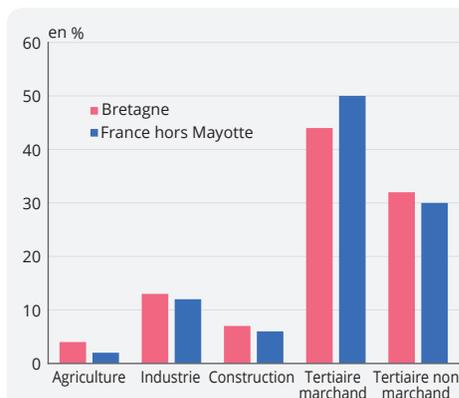
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération Lannion-Trégor Communauté a baissé en moyenne de 0,1 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Bretagne, le secteur tertiaire marchand regroupe 44 % des emplois, contre 50 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

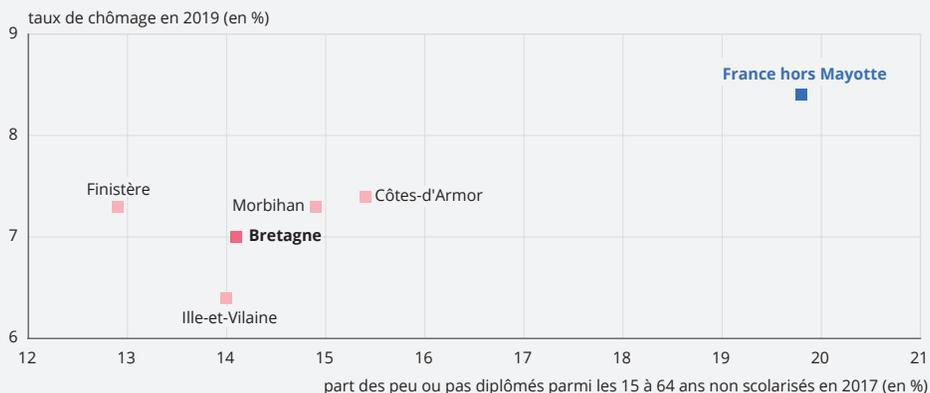
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Bretagne	98 893	29 694	71 574	21 750	10,9
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Bretagne, le taux de pauvreté s'élève à 10,9 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans le Finistère, en 2019, 7,3 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 12,9 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.4 Centre-Val de Loire

Au 1^{er} janvier 2018, 2 572 853 personnes habitent en Centre-Val de Loire ► **figure 1**. La population reste stable entre 2013 et 2018 alors qu'elle augmente en France (+ 0,4 %). Le Loiret et l'Indre-et-Loire, avec les métropoles d'Orléans et Tours, sont les deux départements de la région qui gagnent des habitants ► **figure 2**. Le solde naturel et le solde migratoire sont pratiquement nuls. La fécondité est proche de la moyenne nationale tandis que la population est plus vieillissante qu'en France (92 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Le produit intérieur brut (PIB) du Centre-Val de Loire s'élève à 74 milliards d'euros en 2018 ► **figure 4**, soit 3 % de la richesse nationale. Le PIB par habitant et par emploi y sont légèrement inférieurs à ceux de la France métropolitaine hors Île-de-France.

En 2018, en Centre-Val de Loire, le niveau de vie médian des ménages s'élève à 21 560 euros annuels. Il est légèrement inférieur au niveau de vie médian en France. Dans l'Eure-et-Loir, il dépasse 22 000 euros, soit 1 870 euros de plus que dans l'Indre.

La pauvreté est moins présente en Centre-Val de Loire qu'au niveau national : le taux de pauvreté est de 13,1 % en 2018, contre 15,1 % en France. Au sein de la région, il est plus élevé dans le Cher (14,3 %) et dans l'Indre (14,5 %).

En 2017, près de la moitié (49 %) des habitants âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés possèdent au minimum un diplôme de niveau baccalauréat en Centre-Val de Loire. La part des diplômés d'un CAP ou d'un BEP est plus élevée qu'au niveau national. La part des diplômés de l'enseignement supérieur varie de 35 % en Indre-et-Loire à 23 % dans l'Indre. Comme au niveau national, 20 % des habitants de la région sont peu ou pas diplômés ► **figure 5**.

En 2019, le taux de chômage s'élève à 8,0 % de la population active régionale (8,4 % en France). Il est le plus faible dans le Loir-et-Cher (7,0 %) et le plus élevé dans le Cher (8,8 %).

En 2019, l'emploi croît de 0,8 % en Centre-Val de Loire et atteint 1 million d'emplois en fin d'année. L'augmentation est la plus forte en Indre-et-Loire (+ 1,4 %). L'industrie regroupe 15 % des emplois de la région (12 % en France) ► **figure 3**. Ce secteur est plus représenté dans le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loir-et-Cher. Le secteur tertiaire marchand concentre 44 % des emplois, davantage dans le Loiret et l'Indre-et-Loire. L'agriculture est plus présente dans l'Indre et le Cher. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur le Centre-Val de Loire

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Centre-Val de Loire	2 572 853	0,0	0,1	- 0,1	1,89	91,5
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

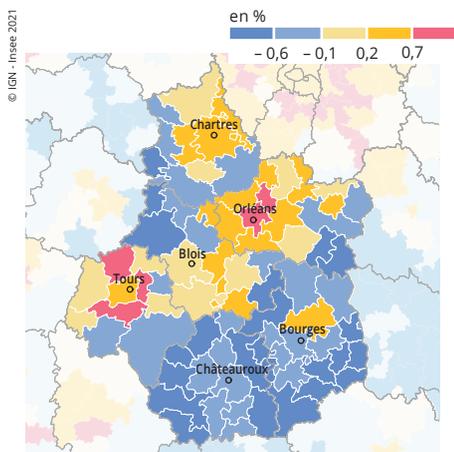
1 Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

2 France y compris Mayotte.

Lecture : la population de la région Centre-Val de Loire est stable en moyenne chaque année sur la période de 2013 à 2018 alors qu'elle augmente de 0,4% au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

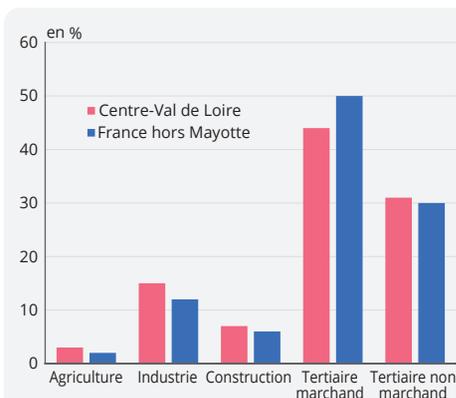
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération Chartres Métropole a augmenté en moyenne de 0,2 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Centre-Val de Loire, le secteur industriel regroupe 15 % des emplois, contre 12 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

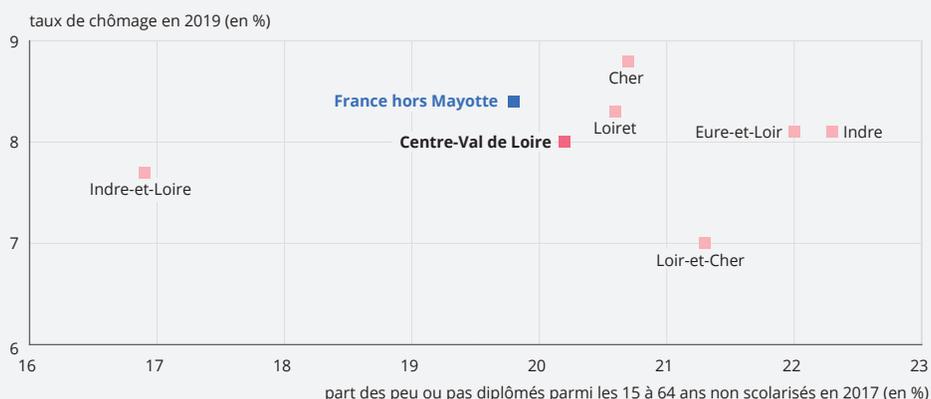
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Centre-Val de Loire	74 286	28 927	73 745	21 560	13,1
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Centre-Val de Loire, le taux de pauvreté s'élève à 13,1 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans le Cher, en 2019, 8,8 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 20,7 % des personnes 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.5 Corse

Au 1^{er} janvier 2018, 338 554 personnes habitent en Corse ► **figure 1**. Entre 2013 et 2018, la population augmente en moyenne de 1,1 % par an, soit presque trois fois plus qu'au niveau national (+ 0,4 %). Les deux communautés d'agglomération de Bastia et du pays Ajaccien ont un rythme de croissance supérieur à la moyenne régionale (respectivement 1,8 % et 1,3 % par an sur la période) ► **figure 2**. Cette évolution régionale est due exclusivement au solde migratoire (+ 1,2 % par an sur la période), le solde naturel étant négatif en Corse depuis 2013. La fécondité en Corse est la plus faible de France et sa population est la plus âgée (112 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

En 2018, le produit intérieur brut (PIB) de la Corse s'élève à 9,4 milliards d'euros ► **figure 4**. Le PIB par habitant (27 780 euros) est inférieur de 8 % à la moyenne des régions de métropole hors Île-de-France. L'écart s'est toutefois fortement réduit en quatorze ans : il était de 15 % en 2004. Le PIB par emploi (72 210 euros) figure également parmi les plus faibles des régions métropolitaines.

En Corse, en 2018, 18,5 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, soit le taux le plus élevé de métropole. Comme au niveau national, les familles monoparentales et les jeunes de moins de 30 ans sont particulièrement touchés par la pauvreté. Spécifiquement sur l'île, les personnes de plus de 75 ans le sont également. La moitié des personnes en Corse ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 670 euros, contre

21 650 euros au niveau national.

En Corse, en 2017, 29 % de la population âgée de 15 à 64 ans et non scolarisée, a un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 35 % au niveau national. En revanche, 23 % ont le seul baccalauréat, soit la part la plus forte de France. Les diplômés des filières professionnelles (CAP ou BEP) sont sous-représentés. La part des pas ou peu diplômés (24 %) est la plus élevée des régions de métropole ► **figure 5**.

En 2019, 8,5 % de la population active en Corse est au chômage, soit un taux légèrement supérieur au niveau national (8,4 %).

Au cours de l'année 2019, l'emploi progresse de 1,7 % en Corse pour atteindre 131 900 emplois en fin d'année. Depuis 1990, l'emploi total régional progresse beaucoup plus qu'au niveau national (+ 1,6 %, contre + 0,6 % en moyenne annuelle). Le secteur tertiaire, principal employeur de l'île, représente 79 % des emplois ► **figure 3**, avec notamment l'hébergement et la restauration. La construction constitue un autre pilier de l'économie avec une part des emplois salariés presque deux fois plus importante qu'à l'échelle nationale. En revanche, l'industrie est peu développée. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur la Corse

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Corse	338 554	1,1	- 0,1	1,2	1,41	112,5
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

1 Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

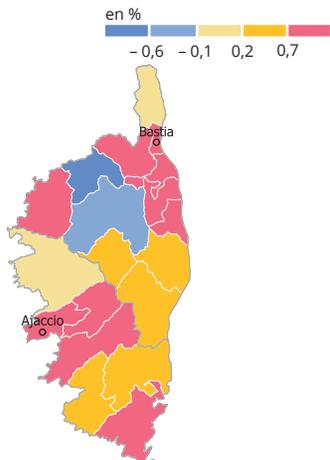
2 France y compris Mayotte.

Lecture : la population de la Corse a augmenté en moyenne de 1,1 % par an sur la période de 2013 à 2018, contre 0,4 % au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018

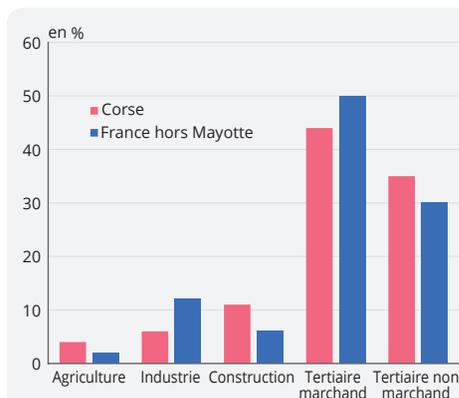
© IGN - Insee 2021



Lecture : la population de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien a augmenté en moyenne de 1,3 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Corse, le secteur tertiaire marchand regroupe 44 % des emplois, contre 50 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

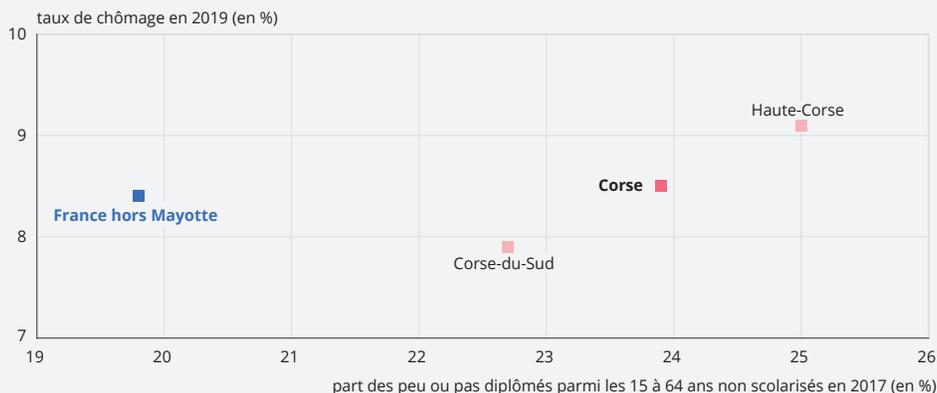
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Corse	9 443	27 780	72 210	20 670	18,5
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Corse, le taux de pauvreté s'élève à 18,5 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : en Corse-du-Sud, en 2019, 7,9 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 22,7 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.6 Grand Est

Au 1^{er} janvier 2018, 5 550 389 personnes habitent dans le Grand Est ► **figure 1**, dont 1 133 552 dans le Bas-Rhin. La population stagne dans le Grand Est, alors qu'elle progresse de 0,4 % en moyenne par an entre 2013 et 2018 en France, avec toutefois certains territoires frontaliers plus dynamiques ► **figure 2**. Le solde migratoire est un des plus négatifs des régions de métropole. Il est compensé par un excédent des naissances sur les décès. Le taux de fécondité figure parmi les plus faibles de France, tandis que la région se situe dans la moyenne pour le vieillissement de la population.

Le produit intérieur brut (PIB) du Grand Est s'élève à 161 milliards d'euros en 2018 ► **figure 4**, soit 7 % de la richesse nationale. Il est proche de celui des Hauts-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le PIB par habitant s'élève à 29 091 euros, soit près de 1 200 euros de moins que la moyenne nationale hors Île-de-France. La productivité apparente du travail, ou PIB par emploi, est voisine de celle de la France, hors Île-de-France.

En 2018, dans le Grand Est, le niveau de vie médian des ménages s'élève à 21 610 euros par an et est équivalent au niveau de vie national. L'écart entre les départements alsaciens, les plus riches, et le département des Ardennes, le plus pauvre, est de 3 000 euros. Le taux de pauvreté régional, de 14,8 % en 2018, est proche du taux national. Les habitants des Ardennes, de l'Aube et des Vosges, départements peu densément peuplés, ont les niveaux de vie médians les plus faibles et les taux de pauvreté y sont les plus élevés de la région.

Dans le Grand Est, 30 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont diplômées de l'enseignement supérieur, soit 5 points de moins que la moyenne nationale. La part des diplômés du supérieur se situe entre 30 % et 36 % dans les départements les plus densément peuplés. Près d'un quart des diplômés du supérieur résident dans le Bas-Rhin. Le Grand Est est la deuxième région pour la proportion de titulaires de CAP-BEP, après le Centre-Val de Loire. Comme au niveau national, 20 % des habitants de la région sont peu ou pas diplômés, mais ils sont 25 % dans l'Aube et les Ardennes ► **figure 5**.

Le taux de chômage moyen régional s'établit à 8,1 % de la population active dans le Grand Est, proche du taux national. Le Bas-Rhin et la Haute-Marne ont les taux de chômage les plus faibles de la région, tandis que les Vosges, les Ardennes et l'Aube sont les plus touchés par le chômage (jusqu'à 10,6 % dans l'Aube).

L'emploi a progressé de 0,4 % dans le Grand Est entre 2018 et 2019, contre + 1,4 % au niveau national. Le secteur tertiaire marchand est moins présent dans le Grand Est que dans le reste du pays ► **figure 3**. Il représente près de la moitié des emplois dans le Bas-Rhin, contre environ un tiers dans la Meuse et les Ardennes. La part de l'emploi industriel est la plus élevée dans les Ardennes et les Vosges. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur le Grand Est

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Grand Est	5 550 389	0,0	0,2	- 0,2	1,7	83,2
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

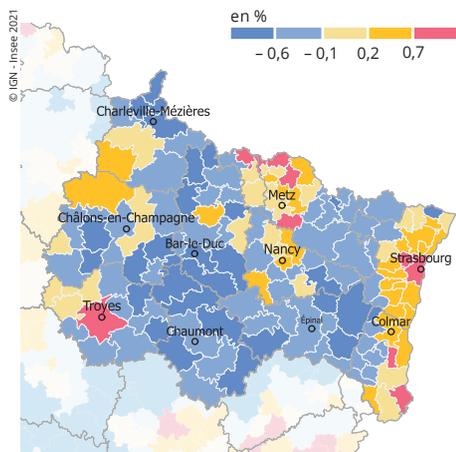
¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

² France y compris Mayotte.

Lecture : la population du Grand Est est stable en moyenne chaque année sur la période de 2013 à 2018.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

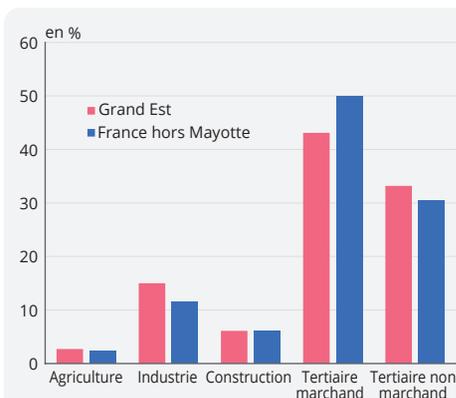
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a baissé en moyenne de 0,7 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, dans le Grand Est, le secteur tertiaire marchand regroupe 43 % des emplois, contre 50 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

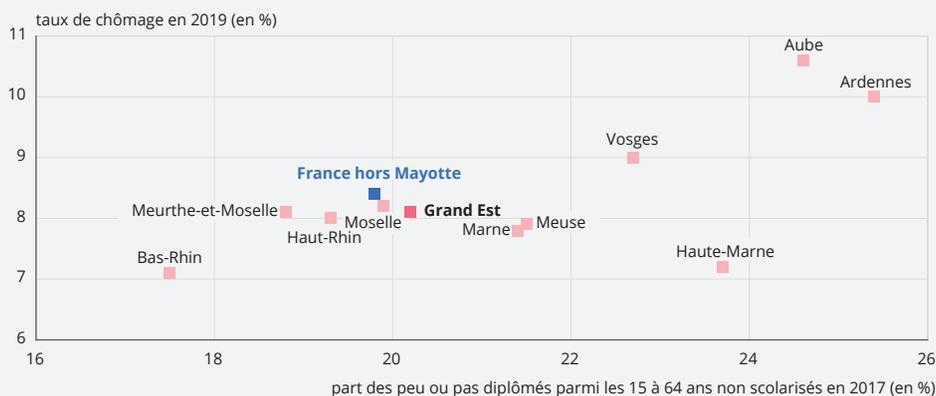
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Grand Est	160 929	29 091	75 074	21 610	14,8
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : dans le Grand Est, le taux de pauvreté s'élève à 14,8 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans la Marne, en 2019, 7,8 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 21,4 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.7 Hauts-de-France

Au 1^{er} janvier 2018, 6 004 108 personnes habitent dans les Hauts-de-France, dont 2 606 234 dans le Nord, département le plus peuplé de France ► **figure 1**. Entre 2013 et 2018, la population dans la région est quasi stable (+ 0,1 % par an sur la période). L'Oise, limitrophe de l'Île-de-France, est le département où la croissance démographique est la plus dynamique (+0,3 % par an) ► **figure 2**. Alors que la région enregistre plus de départs de population que d'arrivées, l'excédent des naissances sur les décès permet de maintenir le nombre d'habitants. En 2019, la fécondité régionale est égale à la moyenne nationale. La région est la plus jeune de France métropolitaine après l'Île-de-France (100 jeunes de moins de 20 ans pour 66 personnes âgées de 65 ans ou plus).

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 167 milliards d'euros en 2018, les Hauts-de-France sont la cinquième région métropolitaine la plus créatrice de richesse ► **figure 4**. La région est devancée par l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Le PIB par habitant est le deuxième plus faible de France métropolitaine, derrière la Corse. Toutefois, la productivité apparente du travail est proche de la moyenne de France métropolitaine hors Île-de-France.

Dans les Hauts-de-France, en 2018, le niveau de vie médian s'élève à 20 110 euros par an, soit le plus faible de France métropolitaine. Près d'une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, ce qui en fait la deuxième région métropolitaine la plus pauvre après la Corse.

Tous les départements de la région figurent parmi les plus pauvres de France, à l'exception de l'Oise qui bénéficie de sa proximité avec l'Île-de-France.

En 2017, parmi les personnes de 15 à 64 ans et non scolarisés, 24 % sont peu ou pas diplômées ► **figure 5**. Il s'agit de la part la plus importante de France métropolitaine avec la Corse. À l'inverse, 29 % sont diplômées du supérieur. Leur proportion est plus élevée dans le Nord (33 %) que dans les autres départements de la région, et la plus faible dans l'Aisne (22 %).

Dans les Hauts-de-France, le chômage est plus fréquent : en 2019, 10,4 % des actifs sont au chômage, soit 2 points de plus qu'au niveau national. C'est le taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, devant l'Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avec 2,2 millions d'emplois, les Hauts-de-France sont la cinquième région française la plus pourvoyeuse d'emplois. Son passé agricole et industriel s'estompe progressivement, laissant la place à des activités tertiaires qui représentent désormais quatre emplois sur cinq ► **figure 3**. L'Aisne, l'Oise et la Somme sont les départements où la tertiarisation est la moins marquée : près d'un emploi sur cinq se situe dans les secteurs agricole ou industriel. ●

► Pour en savoir plus

L'Essentiel sur les Hauts-de-France

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Hauts-de-France	6 004 108	0,1	0,3	- 0,3	1,87	66,1
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

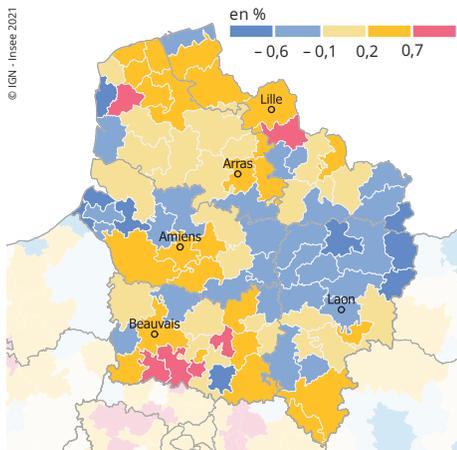
¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

² France y compris Mayotte.

Lecture : la population des Hauts-de-France a augmenté en moyenne de 0,1 % par an sur la période de 2013 à 2018, contre 0,4 % au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

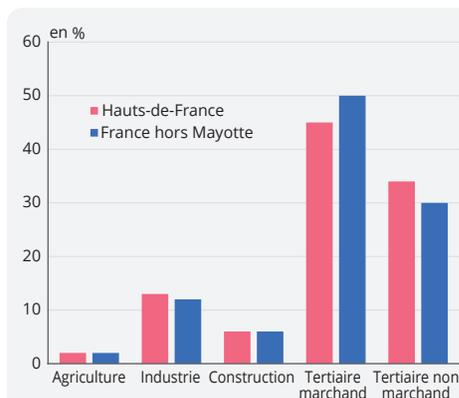
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry a augmenté en moyenne de 0,5 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, dans les Hauts-de-France, le secteur tertiaire non marchand regroupe 34 % des emplois, contre 30 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

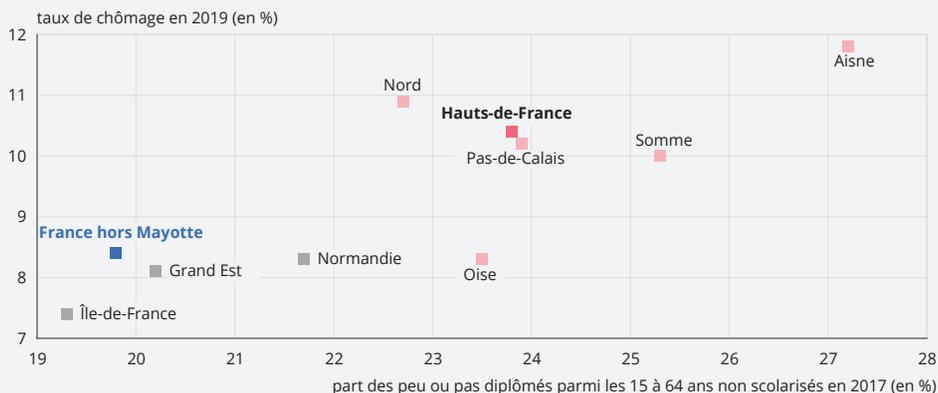
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Hauts-de-France	166 519	27 823	74 969	20 110	18,0
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : dans les Hauts-de-France, le taux de pauvreté s'élève à 18 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans le Nord, en 2019, 10,9 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 22,7 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.8 Île-de-France

Au 1^{er} janvier 2018, 12 213 447 personnes habitent en Île-de-France ► **figure 1**. Avec une croissance démographique de 0,4 % par an entre 2013 et 2018, la population de l'Île-de-France progresse au même rythme que celle de la France. La population de la métropole du Grand Paris (MGP) s'accroît de 0,3 % en moyenne annuelle ► **figure 2**, mais avec d'importantes disparités territoriales : elle baisse à Paris (-0,5 % par an sur la période) et progresse fortement en Seine-Saint-Denis (+1%). Le dynamisme démographique de la région est essentiellement porté par un solde naturel élevé, qui contribue à accroître la population de 0,9 % par an ; en revanche, il est freiné par un solde migratoire déficitaire (- 0,5 % par an). La fécondité y est assez élevée ; c'est aussi la région la plus jeune de France métropolitaine (100 jeunes de moins de 20 ans pour 57 personnes âgées de 65 ans ou plus).

L'Île-de-France est la région au produit intérieur brut (PIB) le plus élevé ► **figure 4**. Avec 726 milliards d'euros en 2018, celui-ci est plus de deux fois supérieur à celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le PIB par habitant, de 59 387 euros, est près du double de celui de la France métropolitaine hors Île-de-France. La productivité apparente du travail, ou PIB par emploi, est aussi la plus élevée de France.

L'Île-de-France est la région où le niveau de vie médian est le plus élevé. En 2018, il s'établit à 23 860 euros par an, contre 21 650 euros en France. Cependant, les disparités sont très fortes dans la région et le taux de pauvreté s'élève à 15,6 %, légèrement plus que la moyenne nationale.

Le niveau de qualification des emplois est élevé dans la région, aussi 47 % des Franciliens âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 35 % en moyenne nationale. 17 % sont détenteurs du seul baccalauréat et la même proportion d'un CAP ou BEP. 19 % n'ont pas ou peu de diplômes ► **figure 5**.

L'Île-de-France fait partie des régions les moins touchées structurellement par le chômage. En 2019, le taux de chômage s'y établit à 7,4 % de la population active, contre 8,4 % pour la France.

En 2019, l'emploi francilien croît de 1,9 % et dépasse 6,5 millions d'emplois en fin d'année. C'est l'une des régions de France métropolitaine où l'emploi est le plus dynamique. Le secteur tertiaire, marchand et non marchand, représente près de neuf emplois sur dix ► **figure 3**. À Paris et dans les Hauts-de-Seine, un peu plus de 70 % des emplois relèvent du secteur tertiaire marchand, contre 51 % dans les Yvelines ; dans ce département, l'emploi industriel représente 13 % des emplois contre 3 % à Paris. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur l'Île-de-France

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Île-de-France	12 213 447	0,4	0,9	- 0,5	1,93	57,0
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

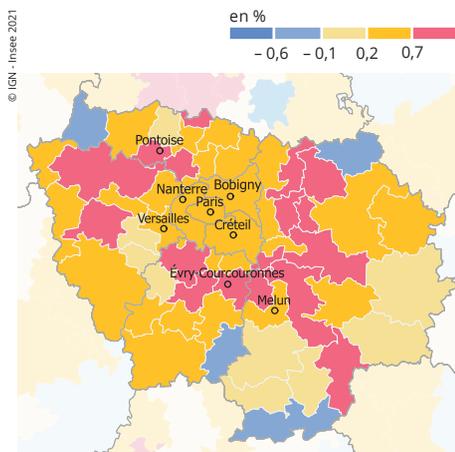
1 Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

2 France y compris Mayotte.

Lecture : la population de l'Île-de-France a augmenté en moyenne de 0,4 % par an sur la période de 2013 à 2018, comme au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

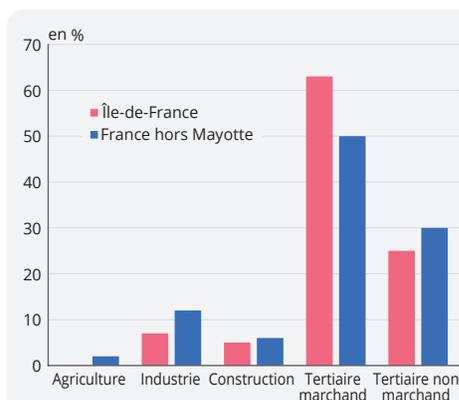
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération Paris-Saclay a augmenté en moyenne de 0,8 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Île-de-France, le secteur tertiaire marchand regroupe 63 % des emplois, contre 50 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

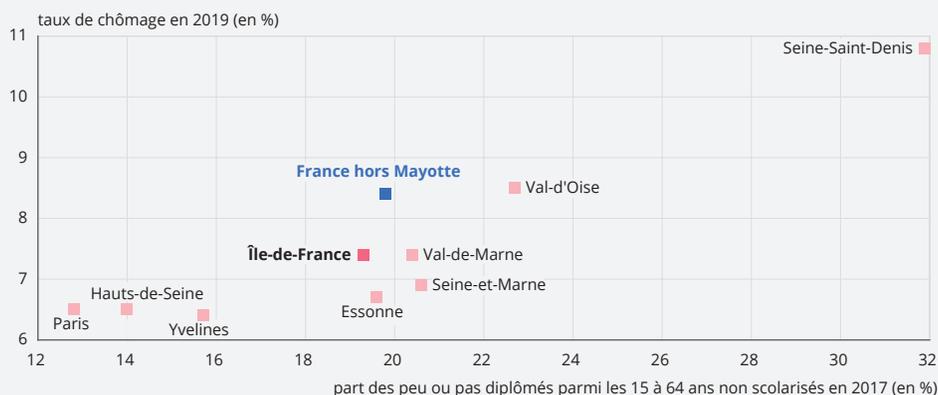
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Île-de-France	726 164	59 387	112 555	23 860	15,6
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Île-de-France, le taux de pauvreté s'élève à 15,6 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans le Val-d'Oise, en 2019, 8,5 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 22,7 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.9 Normandie

Au 1^{er} janvier 2018, 3 327 477 personnes habitent en Normandie ► **figure 1**. La Normandie fait partie des régions de France métropolitaine où la population est stable entre 2013 et 2018, mais plus dynamique autour de Caen et Rouen ► **figure 2**. Cette stabilité résulte d'un solde migratoire et d'un solde naturel quasi nuls. Si la fécondité du territoire se situe dans la moyenne nationale, le vieillissement de la région est plus important qu'au niveau national (85 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 95 milliards d'euros en 2018, la Normandie représente 4 % de la production nationale de richesse ► **figure 4**. En rapportant cette production à la population ou au nombre d'emplois, les PIB par habitant et par emploi de la Normandie sont un peu inférieurs à la moyenne métropolitaine hors Île-de-France. Avec 20 % de la valeur ajoutée régionale dégagée par l'industrie, la Normandie est en proportion la région française la plus industrielle.

Avec 21 200 euros, le niveau de vie annuel médian des Normands en 2018 est inférieur à celui de l'ensemble des Français (21 650 euros). La pauvreté est moins présente en Normandie qu'au niveau national : le taux de pauvreté est de 13,5 % en 2018, contre 15,1 % en France.

La proportion des peu ou pas diplômés parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans et non scolarisées, ajoutée à celle des titulaires d'un CAP ou BEP, est la plus élevée des régions de

France métropolitaine ► **figure 5**. À l'inverse, la part des diplômés du supérieur est la plus faible de toutes les régions de métropole. Même si des disparités en matière d'offre de formation de l'enseignement supérieur existent entre les départements normands, le taux de diplômés du supérieur est, dans tous, inférieur à la moyenne de métropole.

Le taux de chômage régional, longtemps supérieur à la moyenne nationale, en est désormais proche. La Seine-Maritime et l'Eure sont les départements normands les plus touchés par le chômage, la Manche est relativement épargnée.

Avec 1,3 million d'emplois salariés et non salariés à la fin de l'année, l'emploi normand a progressé en 2019 pour la quatrième année consécutive (+ 0,8 %). L'emploi est le plus dynamique dans les départements de l'Eure et de la Manche. L'emploi dans l'Orne est quasi stable entre 2018 et 2019, après un recul l'année précédente. En Normandie, l'emploi industriel est davantage représenté que dans la plupart des autres régions ► **figure 3**, et plus particulièrement dans les départements de l'Eure, de la Manche et de l'Orne. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur la Normandie

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Normandie	3 327 477	0,0	0,1	- 0,1	1,85	84,6
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

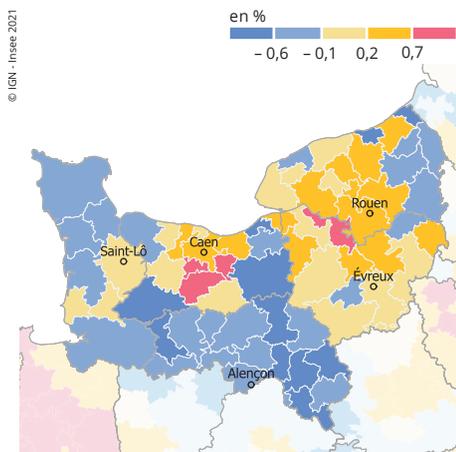
1 Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

2 France y compris Mayotte.

Lecture : la population de la Normandie est stable en moyenne chaque année sur la période de 2013 à 2018.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

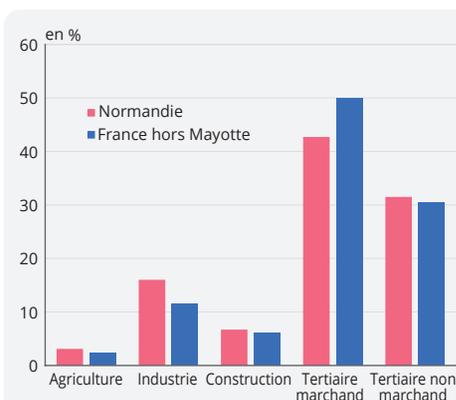
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie a baissé en moyenne de 0,2 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Normandie, le secteur tertiaire marchand regroupe 43 % des emplois, contre 50 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

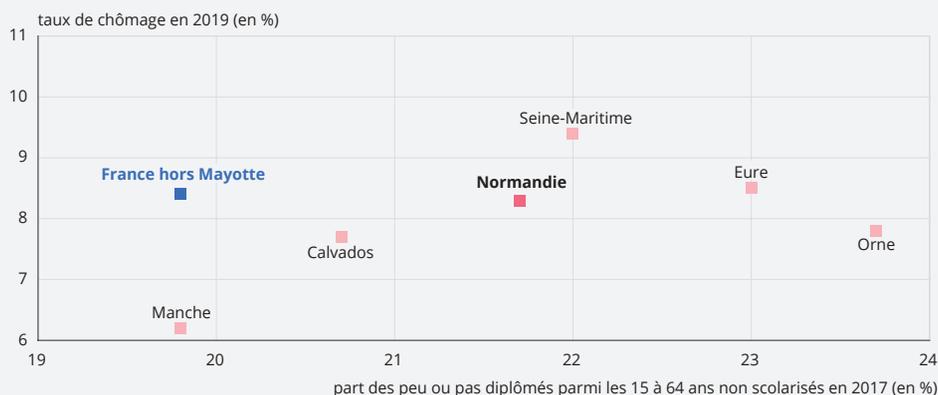
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Normandie	95 064	28 651	73 430	21 200	13,5
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Normandie, le taux de pauvreté s'élève à 13,5 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans le Calvados, en 2019, 7,7 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 20,7 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.10 Nouvelle-Aquitaine

Au 1^{er} janvier 2018, 5 979 778 personnes habitent en Nouvelle-Aquitaine ► **figure 1**. Entre 2013 et 2018, la population augmente en moyenne chaque année de 0,5 %, pratiquement comme en France (+ 0,4 %). La croissance démographique est portée surtout par les départements du littoral, du fait de leur attractivité ► **figure 2**. Inférieure à la moyenne nationale, la fécondité ne compense plus le vieillissement dans cette région, la plus âgée après la Corse (106 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 177 milliards d'euros en 2018, la Nouvelle-Aquitaine est la troisième région française la plus créatrice de richesse ► **figure 4**. La région contribue à hauteur de 7 % au PIB national, une part inférieure au poids de sa population et de ses emplois (9 %). Les PIB par habitant et par emploi y sont ainsi inférieurs à la moyenne de la France métropolitaine, y compris hors Île-de-France.

En 2018, la moitié des habitants de Nouvelle-Aquitaine ont un niveau de vie inférieur à 21 290 euros par an, légèrement moins que la médiane nationale (21 650 euros). Cependant, 13,6 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté contre 15,1 % en France. Si en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques le niveau de vie médian est supérieur au niveau régional, les taux de pauvreté de la moitié des départements néo-aquitains sont plus élevés que la moyenne régionale.

Près d'un tiers des habitants de Nouvelle-Aquitaine âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés sont diplômés de l'enseignement supérieur, soit un peu moins que la moyenne nationale, même si les habitants de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques le sont plus souvent. En revanche, dans l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine, les titulaires d'un BEP ou CAP sont proportionnellement plus nombreux qu'au niveau national. La part des peu ou pas diplômés (17 %) se situe parmi les plus faibles de France, après la Bretagne et les Pays de la Loire ► **figure 5**.

En 2019, 7,8 % des actifs sont au chômage, soit 0,6 point de moins que la moyenne française. En Dordogne, en Charente-Maritime et dans le Lot-et-Garonne, le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale.

En 2019, l'emploi progresse de 1,3 % en Nouvelle-Aquitaine, pratiquement comme en France. Fin 2019, parmi les 2,5 millions d'emplois néo-aquitains, la part de l'agriculture est deux fois plus élevée qu'au niveau national ► **figure 3**. Si la Gironde a un profil sectoriel proche du niveau national, le poids de l'industrie est plus important en Charente et dans les Deux-Sèvres, alors que l'agriculture se distingue en Creuse. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur la Nouvelle-Aquitaine

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Nouvelle-Aquitaine	5 979 778	0,5	- 0,1	0,6	1,68	105,6
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

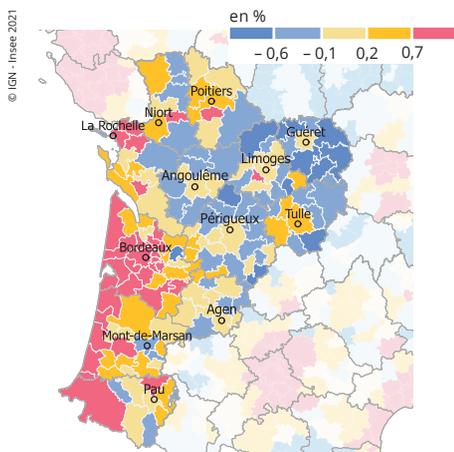
1 Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

2 France y compris Mayotte.

Lecture : la population de la Nouvelle-Aquitaine a augmenté en moyenne de 0,5 % par an sur la période de 2013 à 2018, contre 0,4 % au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

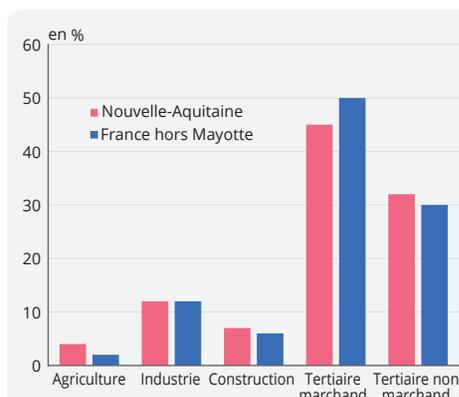
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération du Grand-Cognac a baissé en moyenne de 0,2 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Nouvelle-Aquitaine, le secteur tertiaire marchand regroupe 45 % des emplois, contre 50 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

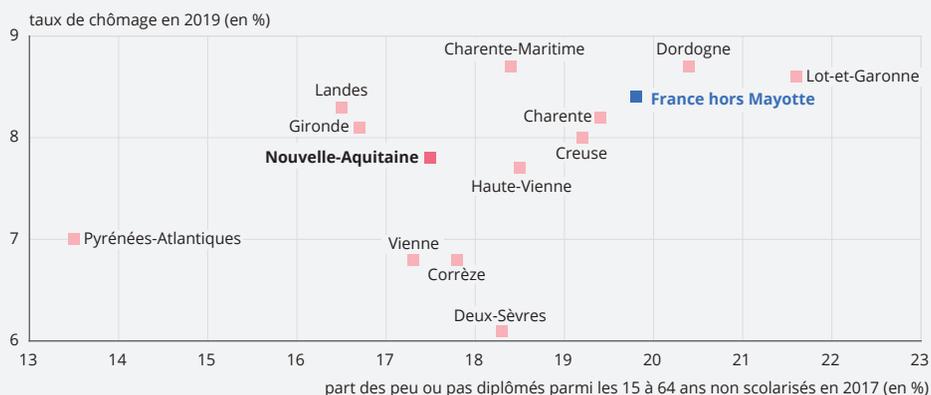
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Nouvelle-Aquitaine	176 801	29 569	72 569	21 290	13,6
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Nouvelle-Aquitaine, le taux de pauvreté s'élève à 13,6 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans les Landes, en 2019, 8,3 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 16,5 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.11 Occitanie

Au 1^{er} janvier 2018, 5 885 496 personnes habitent en Occitanie ► **figure 1**. Avec une croissance de 0,7 % par an entre 2013 et 2018, plus forte autour de Toulouse et le long du littoral méditerranéen ► **figure 2**, l'Occitanie est, avec les Pays de la Loire, la région de métropole où la population augmente le plus vite sur cette période après la Corse. Ce dynamisme démographique est surtout porté par les migrations (+ 0,6 % par an sur la période). La fécondité est relativement faible en Occitanie, tandis que le vieillissement de la population y est marqué (97 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 174 milliards d'euros en 2018, l'Occitanie est la quatrième région métropolitaine la plus créatrice de richesse ► **figure 4**. Elle est devancée par l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine. Les PIB par habitant et par emploi de l'Occitanie sont un peu inférieurs à la moyenne métropolitaine hors Île-de-France.

Le niveau de vie médian des habitants de la région s'élevé à 20 740 euros annuels en 2018, soit 910 euros de moins que le niveau de vie médian national. L'Occitanie se place au troisième rang des régions métropolitaines où les revenus sont les plus faibles, derrière les Hauts-de-France et la Corse. Le niveau de vie médian en Haute-Garonne dépasse 23 000 euros, soit près de 4 000 euros de plus que dans l'Aude.

La pauvreté est très présente en Occitanie avec de fortes disparités départementales. Avec un taux de pauvreté de 17,2 % en 2018, l'Occitanie est la quatrième région de métropole la plus défavorisée, après la Corse, les Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le taux de pauvreté varie de 13,3 % en Haute-Garonne à 21,0 % dans les Pyrénées-Orientales.

En Occitanie, 56 % des habitants âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés, possèdent au minimum un diplôme de niveau baccalauréat. Si la part des diplômés du supérieur est importante en Occitanie, les écarts sont forts entre les départements : de 48 % en Haute-Garonne à 28 % dans l'Aude, le Tarn-et-Garonne et l'Ariège. Dans la région, 18 % des habitants sont peu ou pas diplômés, contre 20 % au niveau national ► **figure 5**.

L'Occitanie est la deuxième région de métropole la plus touchée par le chômage, après les Hauts-de-France. En 2019, le taux de chômage s'établit à 10,0 % de la population active régionale, soit 1,6 point de plus qu'en moyenne nationale en France. Trois départements d'Occitanie ont les taux de chômage les plus élevés de France métropolitaine (les Pyrénées-Orientales, l'Hérault et le Gard), alors que celui de la Lozère est le plus faible après le Cantal.

Avec 2,4 millions d'emplois fin 2019, l'Occitanie est la région métropolitaine où l'évolution de l'emploi est la plus forte en 2019 (+ 2,0 %), juste devant l'Île-de-France (+ 1,9 %). En Occitanie, 80 % des emplois relèvent du secteur tertiaire ► **figure 3**. Cette proportion atteint même 85 % dans l'Hérault. Le Lot, l'Aveyron et l'Ariège sont les départements les plus industriels de la région, le Gers le plus agricole. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur l'Occitanie

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)		Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel		
Occitanie	5 885 496	0,7	0,1	0,6	97,1
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	79,9

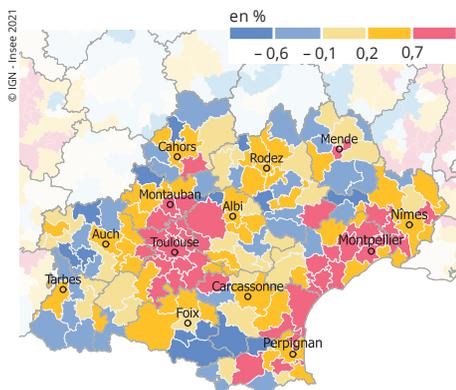
1 Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

2 France y compris Mayotte.

Lecture : la population de l'Occitanie a augmenté en moyenne de 0,7 % par an sur la période de 2013 à 2018, contre 0,4 % au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

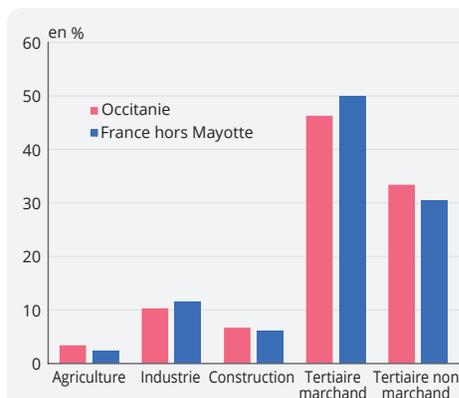
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération Grand Montauban a augmenté en moyenne de 1 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Occitanie, le secteur tertiaire marchand regroupe 46 % des emplois, contre 50 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

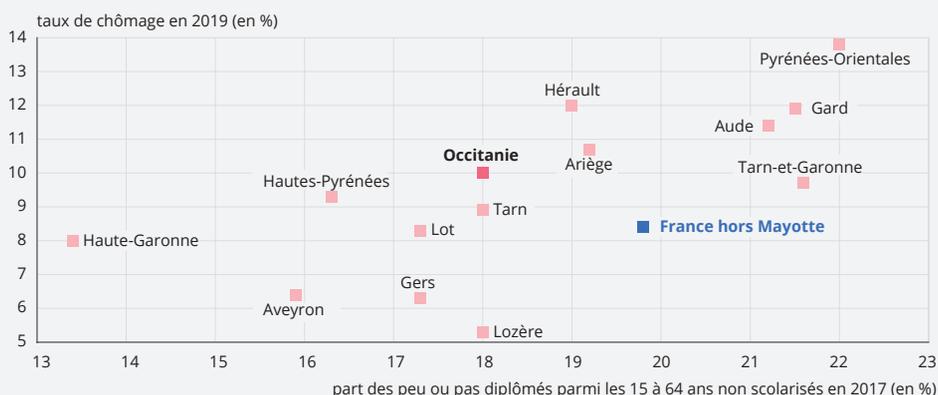
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Occitanie	173 563	29 487	74 045	20 740	17,2
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Occitanie, le taux de pauvreté s'élève à 17,2 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans le Gard, en 2019, 11,9 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 21,5 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.12 Pays de la Loire

Au 1^{er} janvier 2018, 3 781 423 personnes résident dans les Pays de la Loire, soit 5,7 % de la population française ► **figure 1**. Avec une croissance de la population de 0,7 % par an entre 2013 et 2018, supérieure à la croissance française, les Pays de la Loire se classent au deuxième rang des régions métropolitaines avec l'Occitanie et après la Corse. Cette croissance est portée surtout par la Loire-Atlantique (+1,2 % par an sur la période) ► **figure 2**. Le dynamisme démographique de la région repose à la fois sur l'excédent des arrivées sur les départs, avec un solde migratoire de + 0,4 % par an sur la période, et sur l'excédent des naissances sur les décès, avec un solde naturel de + 0,2 % par an.

Avec 1,87 enfant par femme en 2019, les Pays de la Loire sont la quatrième région métropolitaine la plus féconde, à égalité avec Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France, alors qu'elle occupait la première place entre 2003 et 2010. Le vieillissement est légèrement moins marqué dans la région qu'en France (indice de vieillissement de 79,2 contre 79,9).

Le produit intérieur brut (PIB) des Pays de la Loire s'élève à 118 milliards d'euros en 2018 ► **figure 4**. Le PIB par habitant (31 106 euros) est inférieur à la moyenne nationale (35 252 euros), mais il est supérieur à la moyenne de la France métropolitaine hors Île-de-France (30 266 euros). La région se situe au troisième rang des régions de France métropolitaine hors Île-de-France, derrière Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le PIB par emploi dans la région (72 483 euros) est proche de celui de la France métropolitaine hors Île-de-France (74 843 euros).

En 2018, dans les Pays de la Loire, le niveau de vie médian des habitants s'élève à 21 620 euros par an. Il est équivalent au niveau de vie médian en France (21 650 euros) et la région se classe en quatrième position en matière de revenus les plus élevés, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne. Le niveau de vie médian en Loire-Atlantique est le plus

élevé de la région (22 600 euros). À l'inverse, il est le plus faible en Mayenne (20 830 euros).

En 2018, le taux de pauvreté dans les Pays de la Loire est le plus faible de France (10,8 % contre 15,1 % en France). Le taux de pauvreté de la Vendée (9,2 %) est le plus bas de la région.

En 2017, dans les Pays de la Loire, 53 % des habitants âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés possèdent au minimum un diplôme de niveau baccalauréat, pratiquement comme au niveau national (54 %). Spécificité régionale liée au développement de l'apprentissage dans la région, la part de diplômés d'un CAP ou BEP est de 30 %, soit 4 points de plus qu'au niveau national. Des disparités existent entre les départements : les peu ou pas diplômés représentent 21 % dans la Sarthe et 20 % en Mayenne, contre 13 % en Loire-Atlantique ► **figure 5**. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est la plus élevée en Loire-Atlantique (41 %), contre 27 % en Vendée et en Mayenne.

En 2019, les Pays de la Loire se classent au deuxième rang des régions les moins touchées par le chômage, derrière la Bretagne. Le taux de chômage s'établit à 7,1 % de la population active régionale, alors qu'il est de 8,4 % en France. Il est inférieur au taux national dans les cinq départements de la région.

En 2019, l'emploi croît de 1,6 % et atteint 1,6 million d'emplois en fin d'année. La région représente 5,7 % de l'emploi en France. Le secteur tertiaire constitue près des trois quarts de l'emploi total (46 % pour le tertiaire marchand et 28 % pour le tertiaire non marchand) ► **figure 3**. Spécificité régionale, la part de l'emploi industriel est la plus élevée de France (16 %), à égalité avec la Bourgogne-Franche-Comté et la Normandie. Elle est de 21 % en Vendée et 20 % en Mayenne. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur les Pays de la Loire

► 1. Démographie

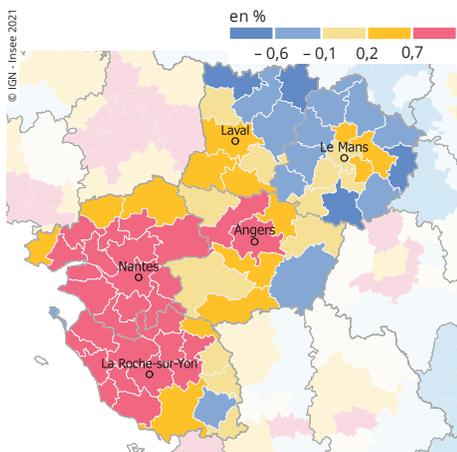
	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013-2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Pays de la Loire	3 781 423	0,7	0,2	0,4	1,87	79,2
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. ² France y compris Mayotte.

Lecture : la population des Pays de la Loire a augmenté en moyenne de 0,7 % par an sur la période de 2013 à 2018, contre 0,4 % au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

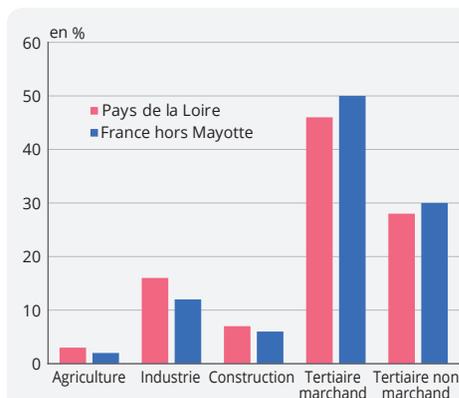
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de Nantes Métropole a augmenté en moyenne de 1,5 % par entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : dans les Pays de la Loire, le secteur industriel regroupe 16 % des emplois, contre 12 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

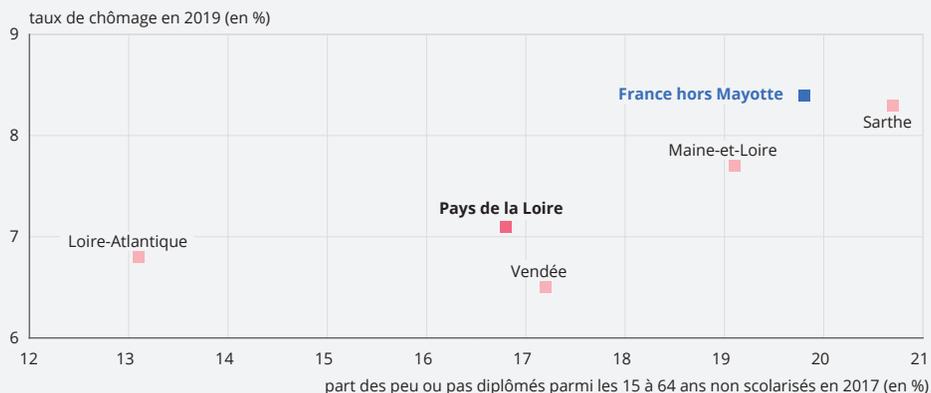
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Pays de la Loire	117 585	31 106	72 483	21 620	10,8
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : dans les Pays de la Loire, le taux de pauvreté s'élève à 10,8 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosoji 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans la Sarthe en 2019, 8,3 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 20,7 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.13 Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au 1^{er} janvier 2018, 5 052 832 personnes habitent en Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **figure 1**. Entre 2013 et 2018, la population augmente de 0,4 % en moyenne chaque année, au même rythme qu'en France. Le solde naturel et le solde migratoire contribuent chacun pour moitié à l'évolution de la population. Le Var, qui attire de nombreux nouveaux habitants, est le département le plus dynamique ► **figure 2**. En revanche, la population est quasi stable dans les Alpes-Maritimes.

Le taux de fécondité en Provence-Alpes-Côte d'Azur est le plus élevé de France métropolitaine. Le vieillissement de la population y est toutefois très prononcé. Les personnes de 65 ans ou plus sont aussi nombreuses que les jeunes de moins de 20 ans.

En 2018, le produit intérieur brut (PIB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'établit à 166 milliards d'euros, soit 7 % du PIB national ► **figure 4**. Le PIB par emploi (productivité apparente du travail) et le PIB par habitant dépassent nettement ceux de toutes les régions métropolitaines, excepté l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le niveau de vie médian des habitants de la région s'élève à 21 350 euros annuels en 2018. Il est proche du niveau de vie médian en France. Il varie de 22 140 euros dans les Alpes-Maritimes à 19 880 euros en Vaucluse.

La pauvreté est très présente en Provence-Alpes-Côte d'Azur : avec un taux de pauvreté de 17,3 % en 2018, elle est la troisième région de métropole la plus défavorisée, après la Corse et les Hauts-de-France. Dans tous les départements de la région, à l'exception des Hautes-Alpes, le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale, particulièrement en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 35 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées

possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur en 2017, soit une part plutôt élevée parmi les régions hors Île-de-France. Il existe toutefois des disparités entre les départements de la région : dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée. Dans les Hautes-Alpes, la part des peu ou pas diplômés est la plus faible ► **figure 5**.

En moyenne, en 2019, 9,7 % de la population active en Provence-Alpes-Côte d'Azur est au chômage, contre 8,4 % en France. Le taux de chômage est particulièrement élevé en Vaucluse, dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans les Bouches-du-Rhône. À l'opposé, dans les Hautes-Alpes, le taux est inférieur à la moyenne nationale.

En 2019, l'emploi progresse de 1,7 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et atteint 2 145 100 emplois salariés et non salariés en fin d'année. La région est une des plus dynamiques de France métropolitaine, elle est seulement devancée par l'Occitanie et l'Île-de-France.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part des emplois industriels est plus faible qu'au niveau national, tandis que les secteurs tertiaires marchand et non marchand sont davantage présents ► **figure 3**.

Le tertiaire marchand concentre plus de la moitié des emplois dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône. Dans le Var et les Hautes-Alpes, la proportion d'emplois tertiaires non marchands est plus forte. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône, la part de l'industrie dépasse la moyenne régionale. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur Provence-Alpes-Côte d'Azur

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 052 832	0,4	0,2	0,2	1,97	99,5
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

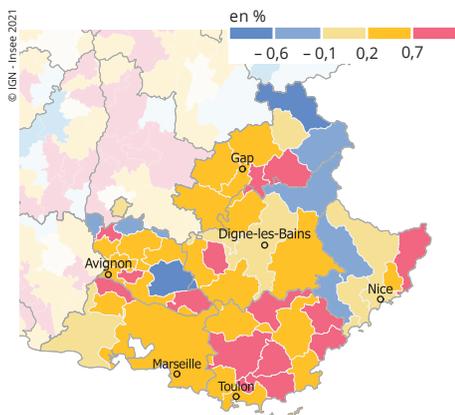
¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

² France y compris Mayotte.

Lecture : la population en Provence-Alpes-Côte d'Azur a augmenté en moyenne de 0,4 % par an sur la période de 2013 à 2018, comme au niveau national.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

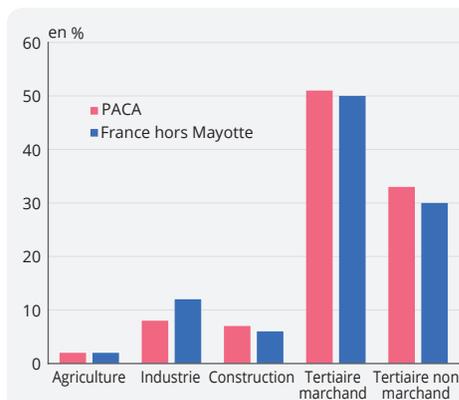
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la communauté d'agglomération de la Provence Verte a augmenté en moyenne de 1,1 % par an entre 2013 et 2018.

Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en PACA, le secteur tertiaire marchand regroupe 51 % des emplois, contre 50 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

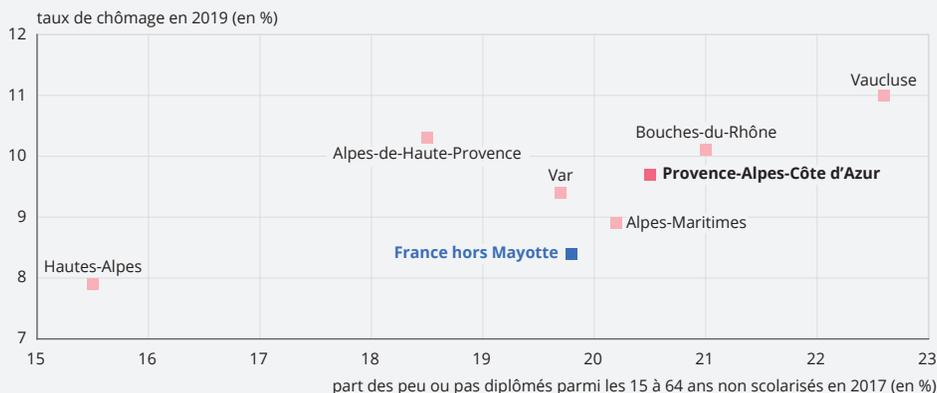
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	166 443	32 997	78 258	21 350	17,3
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de pauvreté s'élève à 17,3 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosophi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : dans le Var, en 2019, 9,4 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 19,7 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, recensement de la population 2017.

5.14 Guadeloupe

Au 1^{er} janvier 2018, 387 629 personnes habitent en Guadeloupe ► **figure 1**. Depuis 2013, la population baisse en moyenne de 0,7 % par an ► **figure 2**. La Guadeloupe et la Martinique sont les deux seules régions où la population diminue sur cette période. Le solde naturel (+ 0,4 %) ne compense plus le déficit migratoire de l'archipel qui s'accroît depuis 2008 : il est de - 1,1 % par an en moyenne entre 2013 et 2018, contre - 0,6 % de 2008 à 2013. L'indice de fécondité (2,10) est cependant supérieur à la moyenne nationale (1,87).

En 2018, le PIB de la Guadeloupe s'élève à 9,4 milliards d'euros ► **figure 4**. Il est beaucoup plus faible que celui de la plupart des régions françaises. D'une part c'est un territoire économique de taille modeste, comme les autres départements d'outre-mer (DOM) et la Corse. D'autre part le PIB par habitant de la Guadeloupe s'élève à 22 427 euros en 2018, soit près de 8 000 euros de moins que la moyenne en France métropolitaine hors Île-de-France. La Guadeloupe se trouve également parmi les cinq régions où le PIB par emploi est le plus faible, mais c'est le plus élevé des cinq DOM.

Le niveau de vie médian des Guadeloupéens s'élève à 15 770 euros par an en 2017. Il est inférieur à celui des Martiniquais, mais supérieur à celui des autres Domiens. En Guadeloupe, 34,5 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté nationale. Comme dans les autres DOM, la pauvreté touche particulièrement les chômeurs, les familles monoparentales et les ménages jeunes. Pour les plus modestes, les prestations sociales sont la principale source de revenu.

En Guadeloupe, 25 % des personnes de 15 à 64 ans possèdent un diplôme d'études supérieures ; à l'inverse, 31 % des personnes de cette même classe d'âge sont peu ou pas diplômées, contre 20 % au niveau national ► **figure 5**. Ce phénomène est prégnant dans l'ensemble des DOM avec une acuité beaucoup plus prononcée en Guyane et à Mayotte.

En 2019, le taux de chômage s'établit à 20,5 % en Guadeloupe, soit deux fois et demie celui de la France. Comme dans les autres DOM, le chômage est d'abord structurel. Il résulte de l'étroitesse du marché du travail insulaire mais également de l'inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre, notamment par manque de qualification de la population en recherche d'emploi.

En Guadeloupe, la croissance de l'emploi s'accroît en 2019 (+ 3,1 %). Avec 4 000 emplois supplémentaires par rapport à 2018, le niveau de l'emploi dépasse celui de fin 2010, avec 133 325 salariés et non salariés fin 2019. L'économie guadeloupéenne est davantage tournée vers le secteur tertiaire que celle de France métropolitaine, étant donnée l'importance des services administrés dans les économies ultramarines ► **figure 3**. En 2019, 84 % des emplois relèvent du secteur tertiaire. La part de l'agriculture (4 %) est double de celle au niveau national. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur la Guadeloupe

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Guadeloupe	387 629	- 0,7	0,4	- 1,1	2,10	68,6
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

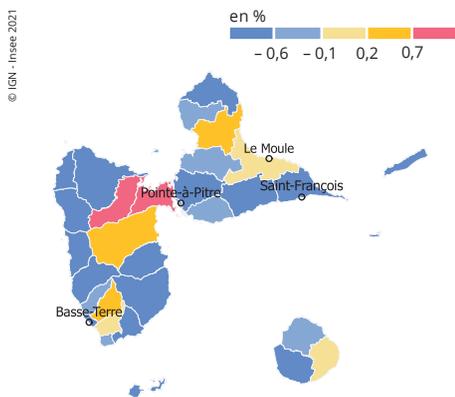
¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

² France y compris Mayotte.

Lecture : la population de la Guadeloupe a baissé en moyenne de 0,7 % par an sur la période de 2013 à 2018.

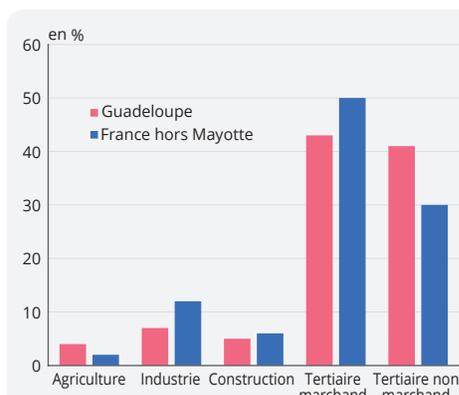
Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la commune de Baie-Mahault a augmenté en moyenne de 0,8 % par an entre 2013 et 2018.
Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Guadeloupe, le secteur tertiaire non marchand regroupe 41 % des emplois, contre 30 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

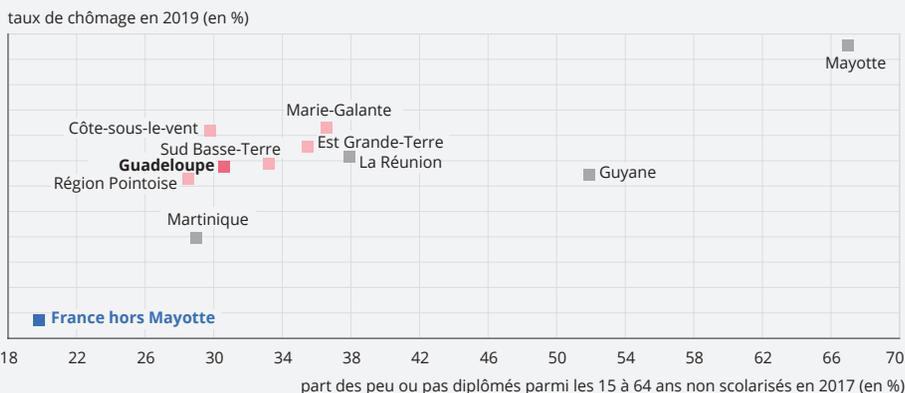
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Guadeloupe	9 390	22 427	71 537	15 770 ²	34,5 ²
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

1 Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte. **2** En 2017.

Lecture : en Guadeloupe, le taux de pauvreté s'élève à 34,5 % de la population en 2017.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018), enquête Budget de famille 2017.

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : à Marie-Galante, en 2019, 23,6 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 36,6 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête Emploi Mayotte – situation au 2^e trimestre 2019, recensement de la population 2017.

5.15 Martinique

Au 1^{er} janvier 2018, 368 783 personnes habitent en Martinique ► **figure 1**. Avec une baisse annuelle moyenne de sa population de 0,9 % entre 2013 et 2018, la Martinique est la région française qui perd le plus d'habitants. La Martinique et la Guadeloupe sont les seules régions qui perdent des habitants sur cette période, alors que la population en France s'accroît en moyenne de 0,4 % par an. Seules cinq communes de Martinique gagnent des habitants ► **figure 2**. Entre 2013 et 2018, la Martinique perd des habitants sous l'effet des migrations (- 1,1 % par an sur la période), tandis que le solde naturel est légèrement positif (+ 0,2 %). Ces nombreux départs concernent majoritairement les jeunes qui poursuivent des études ou cherchent un emploi. Par conséquent, même si le nombre d'enfants par femme (1,95 en 2019) dépasse la moyenne nationale, le vieillissement y est marqué (85 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Le produit intérieur brut (PIB) de la Martinique atteint presque 9 milliards d'euros en 2018 ► **figure 4**. Le PIB par habitant est le plus élevé des DOM (24 110 euros). Le PIB par emploi est de 65 911 euros, montant voisin de celui de La Réunion, mais inférieur à celui de la Guadeloupe. Les PIB par habitant et par emploi sont inférieurs à ceux de la métropole hors Île-de-France (respectivement 6 200 euros et 8 900 euros de moins).

Le niveau de vie médian de la population martiniquaise s'élève à 17 880 euros annuels. Il est inférieur de 17 % au niveau de vie médian national, mais est le plus élevé des DOM. La pauvreté est très présente en Martinique : le taux de pauvreté est de 29,8 % en 2018, soit près de deux fois plus qu'au niveau national mais moins que dans les autres départements d'outre-mer.

Près d'un habitant sur deux, âgé de 15 à 64 ans et non scolarisé, possède au minimum un diplôme de niveau baccalauréat en Martinique. La région abrite une proportion plus importante de diplômés du supérieur que les autres DOM, les disparités étant fortes entre les départements d'outre-mer : 27 % en Martinique, 25 % en Guadeloupe, 22 % à la Réunion, 18 % en Guyane et 13 % à Mayotte. À l'inverse, 29 % sont peu ou pas diplômés, contre 20 % au niveau national ► **figure 5**.

La Martinique est la région d'outre-mer la moins touchée par le chômage. En 2019, le taux de chômage s'établit à 14,9 %, soit 6,5 points de plus qu'en France. En Martinique, comme dans les autres DOM, le chômage est d'abord structurel. Il résulte de l'étroitesse du marché du travail insulaire, mais également de l'inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre, en partie due au manque de qualification de la population en recherche d'emploi.

En 2019, l'emploi total en Martinique croît de 2,5 % et atteint 135 635 emplois en fin d'année. L'économie martiniquaise est davantage tournée vers le secteur tertiaire que celle de France métropolitaine, étant donné l'importance des services administrés dans les économies ultramarines. En 2019, 83 % des emplois relèvent de ce secteur ► **figure 3**. À l'inverse, l'industrie y est peu présente. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur la Martinique

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Martinique	368 783	- 0,9	0,2	- 1,1	1,95	84,5
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

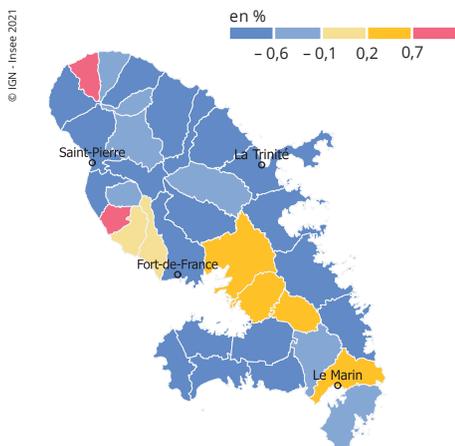
¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

² France y compris Mayotte.

Lecture : la population de la Martinique a baissé en moyenne de 0,9 % par an sur la période de 2013 à 2018.

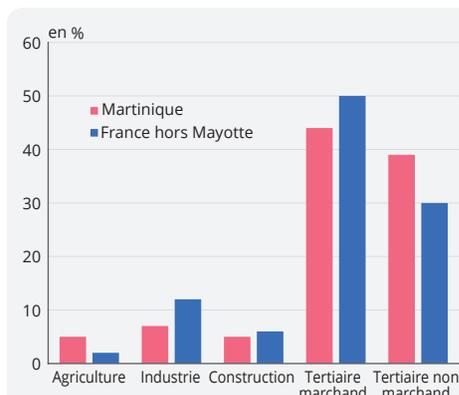
Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la commune de Fort-de-France a baissé en moyenne de 1,5 % par an entre 2013 et 2018.
Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Martinique, le secteur tertiaire non marchand regroupe 39 % des emplois, contre 30 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Martinique	8 819	24 110	65 911	17 880	29,8
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650¹	15,1¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

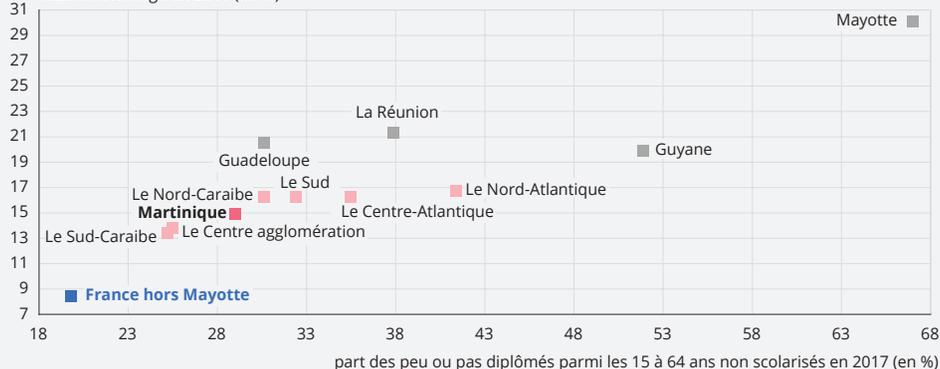
¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Martinique, le taux de pauvreté s'élève à 29,8 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage

taux de chômage en 2019 (en %)



Lecture : dans la zone d'emploi du Nord-Caraïbe, en 2019, 16,3 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 30,6 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête Emploi Mayotte – situation au 2^e trimestre 2019, recensement de la population 2017.

5.16 Guyane

Au 1^{er} janvier 2018, 276 128 personnes habitent en Guyane ► **figure 1**. La croissance démographique est la plus élevée de toutes les régions après Mayotte (2,5 %) ► **figure 2**. En Guyane, la moitié de la population a moins de 25 ans. Cette jeunesse s'explique par une fécondité élevée (3,63 enfants par femme contre 1,87 au niveau national). Par ailleurs, la Guyane reste une terre d'accueil pour les populations des pays voisins, Brésil, Surinam, et Haïti notamment, mais aussi pour les actifs de France métropolitaine.

En 2018, le PIB de la Guyane s'élève à 4,2 milliards d'euros ► **figure 4**. Il est beaucoup plus faible que celui de la plupart des régions françaises. C'est une caractéristique des petites économies, comme celles des départements d'outre-mer (DOM) et de la Corse. Rapporté à la population, le PIB par habitant est de 14 900 euros, soit la moitié de celui de la métropole hors Île-de-France. Ce niveau bas par rapport aux autres régions françaises est aussi en lien avec la jeunesse de la population (un tiers de moins de quinze ans).

En 2017, en Guyane, une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté et les inégalités sont plus fortes qu'ailleurs. La pauvreté touche particulièrement les personnes sans emploi, les peu ou pas diplômées ainsi que celles nées à l'étranger. Les familles monoparentales et les ménages jeunes cumulent ces difficultés et sont davantage pauvres. Les prestations sociales restent la principale composante du revenu disponible des ménages les plus modestes.

En Guyane, 52 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées, contre 20 % au niveau national ► **figure 5**.

Hormis Mayotte, c'est la région où cette part est la plus forte. La scolarisation y est courte, en raison de contraintes de mobilité ou d'offre de formation restreinte sur le territoire. De plus, le départ des néo-bacheliers vers la France métropolitaine conduit à des niveaux de diplômés plus faibles sur le territoire.

La croissance de l'emploi reste insuffisante pour accueillir les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Ainsi, en 2017, quatre Guyanais sur dix de 15 à 64 ans sont en emploi, contre six personnes sur dix au niveau national. Le faible taux d'activité de la population en âge de travailler s'explique par la moindre participation des femmes au marché du travail et la jeunesse de la population avec des difficultés d'insertion professionnelle. En 2019, le taux de chômage s'établit à 19,9 % de la population active, soit 11,5 points de plus qu'au niveau national.

Avec 61 000 emplois fin 2019, la Guyane est la plus petite région de France (hors Mayotte), en matière d'emploi, comme de population. En revanche, l'emploi augmente de 3,8 % en 2019, soit une des plus fortes croissances de France. Près d'un emploi sur deux relève du secteur tertiaire non marchand ► **figure 3**. La Guyane est la région française (hors Mayotte) où la part de ce secteur dans l'emploi est la plus élevée. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur la Guyane

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Guyane	276 128	2,5	2,4	0,1	3,63	12,4
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

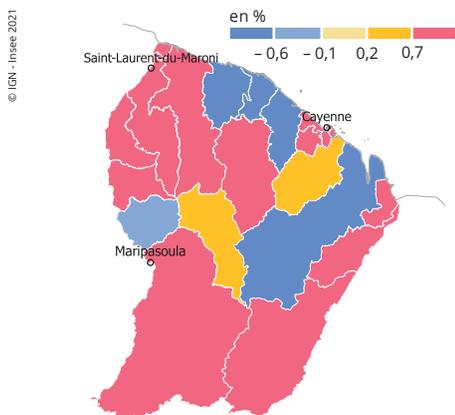
¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

² France y compris Mayotte.

Lecture : la population de la Guyane a augmenté en moyenne de 2,5 % par an sur la période de 2013 à 2018.

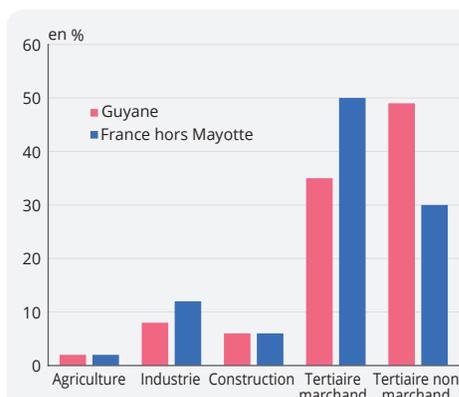
Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la commune de Cayenne a augmenté en moyenne de 3,1 % par an entre 2013 et 2018.
Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, en Guyane, le secteur tertiaire non marchand regroupe 49 % des emplois, contre 30 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

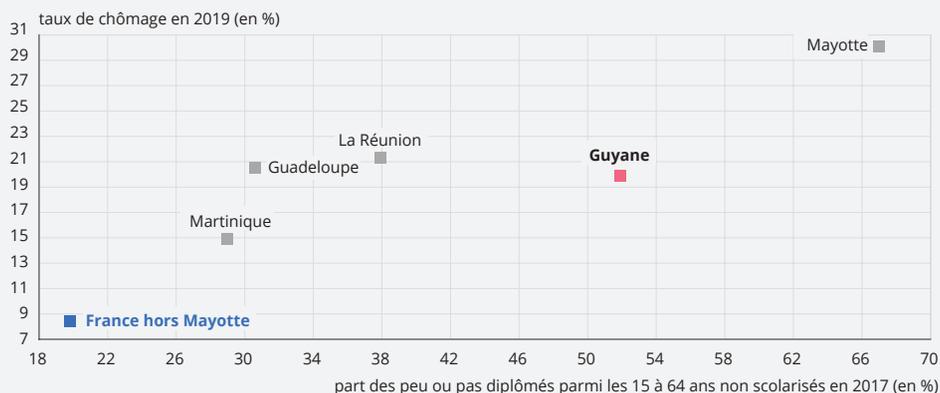
	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Guyane	4 164	14 879	69 456	10 990 ¹	52,9 ¹
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650 ²	15,1 ²
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

1 En 2017. **2** Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : en Guyane, le taux de pauvreté s'élève à 52,9 % de la population en 2017.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018), enquête Budget de famille 2017.

► 5. Absence de diplôme et chômage



Lecture : en Guyane, en 2019, 19,9 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 51,9 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête Emploi Mayotte – situation au 2^e trimestre 2019, recensement de la population 2017.

5.17 La Réunion

Au 1^{er} janvier 2018, 855 961 personnes vivent à La Réunion ► **figure 1**. La population progresse de 0,5 % par an depuis 2013, rythme voisin du niveau national (+ 0,4 %) ► **figure 2**. La croissance démographique est portée par le solde naturel, marqué par un excédent des naissances sur les décès. En revanche, elle est freinée par des départs plus nombreux que les arrivées sur le territoire.

La fécondité s'élève à 2,39 enfants par femme, elle est nettement supérieure à celle de la métropole, de la Martinique et de la Guadeloupe. La population est jeune : les personnes de moins de 20 ans sont trois fois plus nombreuses que celles de 65 ans ou plus.

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 19,2 milliards d'euros en 2018, La Réunion fait partie des régions françaises les moins créatrices de richesse ► **figure 4**. Elle a toutefois le PIB le plus élevé des départements d'outre-mer (DOM). Le PIB par habitant ou par emploi reste très inférieur, respectivement 7 900 euros et 10 200 euros, à ceux des régions de la métropole hors Île-de-France. Cependant, son PIB par habitant est supérieur à celui des territoires voisins de l'Océan Indien, et très proche de celui de la Guadeloupe.

En 2018, 38,9 % des Réunionnais vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté. Ce taux reste beaucoup plus important qu'au niveau national (15,1 %). En effet, le déficit d'emplois est important sur l'île. Pour autant, avoir un emploi ne suffit pas toujours pour éviter la pauvreté. Parmi les ménages dont les revenus d'activité sont la principale ressource, 20 % sont en dessous du seuil de pauvreté, soit deux fois plus qu'en métropole. Les niveaux de vie demeurent plus faibles à La Réunion dans toute l'échelle

des revenus. La moitié des Réunionnais ont un niveau de vie inférieur à 1 290 euros par mois ; ce niveau de vie médian est inférieur de 29 % au niveau national.

À La Réunion, 39 % des habitants, âgés de 15 à 64 ans et non scolarisés, possèdent au minimum un diplôme de niveau baccalauréat. 22 % sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 35 % au niveau national. À l'inverse, 38 % sont peu ou pas diplômés, contre 20 % au niveau national ► **figure 5**.

La Réunion est le DOM (hors Mayotte) le plus touché par le chômage. En 2019, 21 % de la population active est au chômage. Parmi les personnes en âge de travailler, seules 46 % occupent un emploi, contre 64 % au niveau national. *A contrario*, les inactifs (hors étudiants et retraités) sont plus nombreux : 15 %, contre 9 % au niveau national.

En 2019, l'emploi croît vivement à La Réunion (+ 4,4 %) et atteint 302 600 emplois en fin d'année. Le secteur tertiaire regroupe 84 % des emplois, soit davantage qu'au niveau national ► **figure 3**. Notamment le tertiaire non marchand est nettement plus représenté qu'au niveau national (39 % contre 30 %). À l'inverse, La Réunion est peu tournée vers l'industrie avec 7 % des emplois, contre 12 % au niveau national. ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur La Réunion

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
La Réunion	855 961	0,5	1,1	- 0,6	2,39	35,9
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87²	79,9

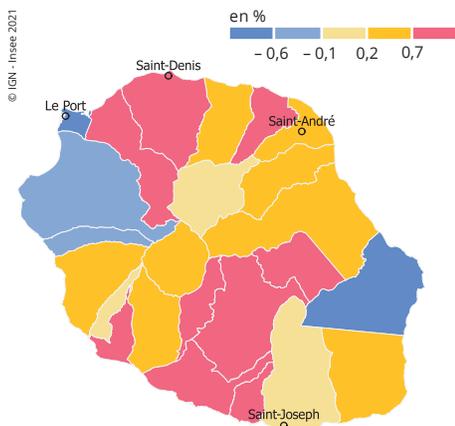
¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

² France y compris Mayotte.

Lecture : la population de La Réunion a augmenté en moyenne de 0,5 % par an sur la période 2013-2018.

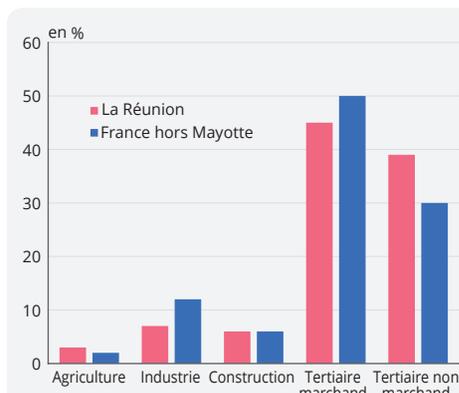
Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Lecture : la population de la commune de Saint-Denis a augmenté en moyenne de 1,1 % par an entre 2013 et 2018.
Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.

Lecture : en 2019, à La Réunion, le secteur tertiaire non marchand regroupe 39 % des emplois, contre 30 % au niveau national.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.

Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation).

► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
La Réunion	19 163	22 359	64 646	15 440	38,9
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650 ¹	15,1 ¹
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

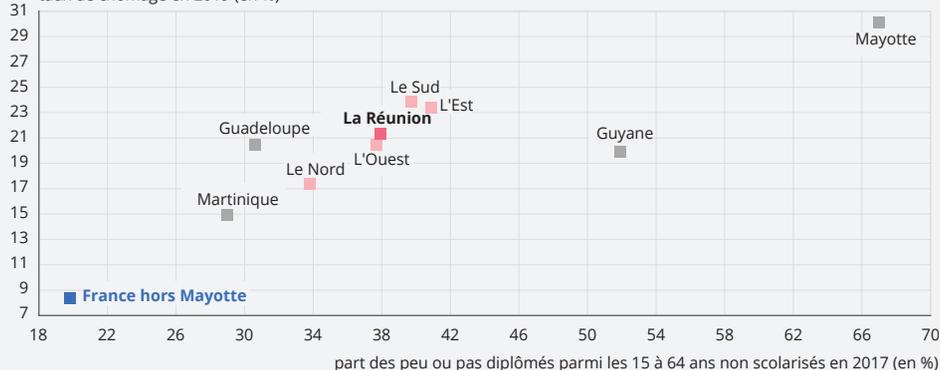
¹ Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Lecture : à La Réunion, le taux de pauvreté s'élève à 38,9 % de la population en 2018.

Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018).

► 5. Absence de diplôme et chômage

taux de chômage en 2019 (en %)



Lecture : dans la zone d'emploi du Sud, en 2019, 23,9 % de la population active est au chômage, en moyenne sur l'année. 39,7 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).

Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête Emploi Mayotte - situation au 2^e trimestre 2019, recensement de la population 2017.

5.18 Mayotte

En 2017, 256 518 personnes vivent à Mayotte ► **figure 1**. Depuis 2012, la croissance de la population est particulièrement dynamique (+ 3,8 % par an en moyenne) ► **figure 2**. Elle est principalement portée par un fort excédent des naissances sur les décès. En 2019, avec près de cinq enfants en moyenne par femme, la fécondité à Mayotte dépasse nettement la moyenne métropolitaine et celle des autres départements d'outre-mer (DOM). La population est bien plus jeune qu'ailleurs en France : l'âge moyen est de 23 ans, contre 41 ans en métropole.

En 2018, le produit intérieur brut (PIB) mahorais s'élève à 2,4 milliards d'euros ► **figure 4**. C'est le département français qui dégage le moins de richesse, y compris rapporté au nombre d'habitants. Le PIB par habitant est près de quatre fois inférieur au niveau national. La productivité apparente du travail (PIB par emploi) est nettement inférieure aux autres départements français, y compris d'outre-mer : 51 686 euros par emploi, contre 83 204 euros au niveau national. Le tissu économique, encore très informel, explique en partie cette faible productivité.

Le niveau de vie médian des habitants de Mayotte est sept fois plus faible qu'au niveau national. Conséquence de flux migratoires importants, une grande partie de la population vit avec très peu de ressources : 77 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté national, soit cinq fois plus qu'en France.

Mayotte est la région de France avec le moins de diplômés : parmi les personnes de 15 à 64 ans et non scolarisées, 67 % sont peu ou pas diplômées,

contre 20 % au niveau national ► **figure 5**.

À Mayotte, accéder à un emploi est difficile, mais avoir un diplôme y est valorisé. La part de ceux qui en possèdent un et qui sont en emploi est la même qu'en métropole. Les natifs de l'île ont un niveau de diplôme plus élevé que ceux originaires de Madagascar et des Comores.

Mayotte est le département d'outre-mer le plus touché par le chômage. En 2019, 30 % de la population active est au chômage. À Mayotte, en 2017, moins d'un tiers des personnes en âge de travailler occupent un emploi, contre les deux tiers en France (hors Mayotte). Un tiers des personnes en âge de travailler sont inactives (hors retraités et élèves ou étudiants), contre à peine 9 % au niveau national.

Le secteur marchand est peu développé à Mayotte, notamment l'industrie et le secteur tertiaire marchand qui concentrent bien moins d'emplois qu'au niveau national ► **figure 3**. *A contrario*, le tertiaire non marchand concentre plus d'emplois qu'ailleurs en France, comme dans les autres DOM : 55 % des emplois, contre 30 % au niveau national. La part du secteur de la construction est également plus forte qu'au niveau national (9 % contre 6 %). ●

► Pour en savoir plus

L'essentiel sur Mayotte

► 1. Démographie

	Population en 2018	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2013 et 2018 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2019	Indice de vieillissement de la population en 2017 ¹
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent		
Mayotte	256 518 ²	3,8 ³	3,3 ³	0,5 ³	4,68	5,0
France hors Mayotte	66 732 538	0,4	0,3	0,0	1,87⁴	79,9

¹ Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

² Pour Mayotte, 2017.

³ Pour Mayotte, 2012-2017.

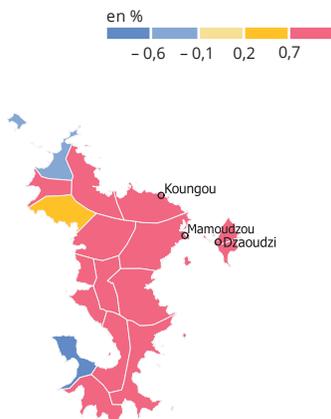
⁴ France y compris Mayotte.

Lecture : la population de Mayotte a augmenté en moyenne de 3,8 % par an sur la période de 2012 à 2017.

Source : Insee, recensements de la population ; état civil, estimations de population.

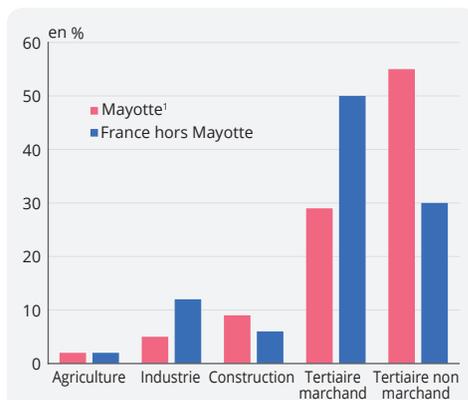
► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017

© IGN - Insee 2021



Lecture : la population de la commune de Dzaoudzi a augmenté en moyenne de 4,5 % par an entre 2012 et 2017.
Source : Insee, recensements de la population.

► 3. Répartition de l'emploi par secteur en 2019



1 Les données de Mayotte sont sur le champ des personnes en emploi de 15 à 64 ans, et portent sur 2017.
Note : l'emploi non salarié agricole des DOM est sous-estimé. Il ne tient pas compte des affiliés à la MSA.
Lecture : à Mayotte, le secteur tertiaire non marchand regroupe 55 % des emplois en 2017, contre 30 % au niveau national en 2019.
Champ : personnes de 15 ans ou plus, emploi salarié et non salarié.
Source : Insee, estimations d'emploi 2019 (première estimation), recensement de la population pour Mayotte.

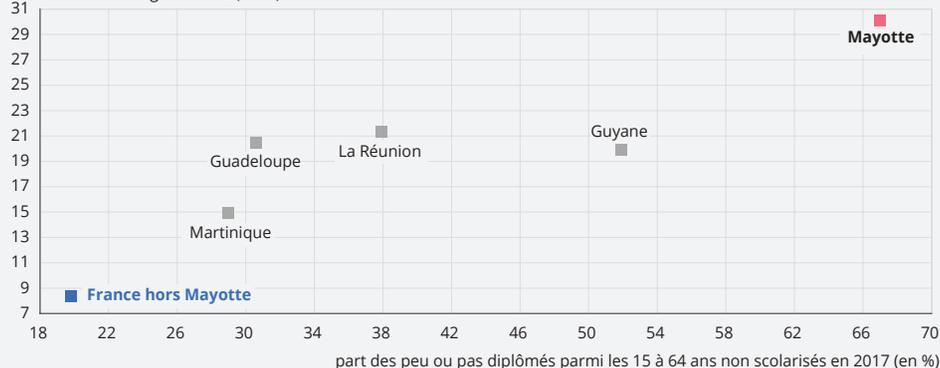
► 4. PIB, niveau de vie et pauvreté en 2018

	PIB (en euros)			Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
	En millions	Par habitant	Par emploi		
Mayotte	2 449	9 251	51 686	3 140 ¹	77,3 ¹
France	2 360 687	35 252	83 204	21 650 ²	15,1 ²
France métropolitaine hors Île-de-France	1 590 539	30 266	74 843	21 380	14,4

1 En 2017. **2** Hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.
Lecture : à Mayotte, le taux de pauvreté s'élève à 77,3 % de la population en 2017.
Source : Insee, comptes régionaux (données 2018 semi-définitives) ; fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2018), enquête Budget de famille 2017.

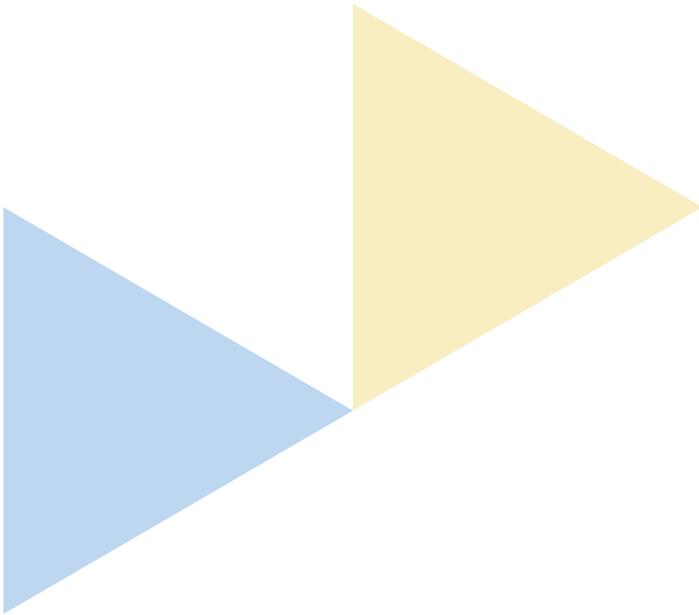
► 5. Absence de diplôme et chômage

taux de chômage en 2019 (en %)



Lecture : à Mayotte, en 2019, 30,1 % de la population active est au chômage, au deuxième trimestre. 67 % des personnes de 15 à 64 ans non scolarisées sont peu ou pas diplômées en 2017 (détenant au plus le brevet des collèges).
Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête Emploi Mayotte – situation au 2^e trimestre 2019, recensement de la population 2017.

Annexe



Glossaire

Accessibilité potentielle localisée

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès.

Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge.

L'accessibilité est nulle lorsqu'aucun professionnel n'est accessible dans un rayon de 20 ou 30 minutes en voiture (selon les professions).

Âge moyen à l'accouchement

L'âge moyen à l'accouchement est l'âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants, calculé pour une génération fictive de femmes qui auraient à chaque âge les taux de fécondité observés l'année considérée. Il tient compte de toutes les naissances (premier enfant, deuxième enfant, etc.).

Aire d'attraction d'une ville

L'aire d'attraction d'une ville désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée **commune-centre**.

Les **pôles** sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la **couronne** de l'aire d'attraction du pôle.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire.

Une **très grande aire d'attraction des villes** est une aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris).

Une **grande aire d'attraction des villes** est une aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants.

Une **moyenne aire d'attraction des villes** est une aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants.

Une **petite aire d'attraction des villes** est une aire de moins de 50 000 habitants.

Les communes qui n'appartiennent ni à un pôle ni à une couronne sont les **communes hors attraction des villes**.

Arrondissement

L'arrondissement est une circonscription administrative de l'État dont le chef-lieu est la sous-préfecture. C'est une subdivision du département, à ne pas confondre avec l'arrondissement municipal, subdivision de Paris, de Lyon et de Marseille.

Cambriolage

Les cambriolages de résidences principales et secondaires, y compris tentatives, sont ceux enregistrés par la police et la gendarmerie nationales.

Chômeur au sens du BIT

Un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. L'enquête Emploi de l'Insee mesure le chômage au sens du BIT. Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement).

Communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération est un ensemble de communes comptant au moins 50 000 habitants, avec une commune-centre d'au moins 15 000 habitants.

Communauté urbaine

Depuis 2014, la communauté urbaine est un ensemble de communes comptant au moins 250 000 habitants.

Commune

La commune est la plus petite subdivision administrative française.

Commune hors attraction des villes

Voir [aire d'attraction d'une ville](#).

Commune-centre

Voir [aire d'attraction d'une ville](#).

Coups et blessures volontaires

Les coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels sont ceux enregistrés par la police et la gendarmerie nationales, à l'exception de ceux ayant entraîné la mort ou à l'encontre de mineurs de moins de 15 ans, et des violences à dépositaires de l'autorité. Cet indicateur exclut par ailleurs les faits considérés juridiquement comme des contraventions : pour être prise en compte, l'atteinte doit soit entraîner une incapacité temporaire d'au moins huit jours pour la victime, soit comporter une circonstance aggravante pour l'auteur (conjoint de la victime par exemple).

Couronne de l'aire d'attraction d'une ville

Voir [aire d'attraction d'une ville](#).

Environnement urbain

L'environnement urbain est l'espace de l'unité urbaine ne comprenant pas de quartier prioritaire.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) regroupe des communes pour l'exercice de leurs compétences autour d'un projet de développement local. Les EPCI à fiscalité propre regroupent les communautés de communes (CC), les communautés d'agglomération (CA), les communautés urbaines (CU) et les métropoles. Ils disposent du pouvoir fiscal de lever l'impôt. Un EPCI exerce les compétences qui lui sont transférées en lieu et place des communes membres. Certaines des compétences des EPCI à fiscalité propre sont transférées par la loi, de manière obligatoire, d'autres le sont sur décision des conseils municipaux. Elles constituent des compétences supplémentaires.

Médiane

Si on ordonne une distribution, la médiane partage cette distribution en deux parties d'effectifs égaux.

Ménage complexe

Un ménage complexe est un ménage qui n'est pas composé exclusivement soit d'une personne seule, soit d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfants ou une famille monoparentale).

Métropole

Depuis 2015, une métropole est un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine au sens de l'Insee de plus de 650 000 habitants, ou un ensemble d'EPCI existants appartenant à une zone d'emploi de plus de 400 000 habitants au sens de l'Insee.

Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la production d'un pays ou d'une région. Il reflète la valeur totale de tous les biens et services produits, diminué de la valeur des biens et services utilisés dans la consommation intermédiaire pour leur production.

Pôle de l'aire d'attraction d'une ville

Voir [aire d'attraction d'une ville](#).

Population active

La population active est l'ensemble des personnes en emploi ou au chômage au sens du BIT.

Salaire net mensuel moyen

Le salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein est établi sur l'ensemble des salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Solde migratoire apparent

Le solde migratoire apparent approche la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux de chômage localisé

Le taux de chômage localisé est la source de référence en matière de suivi conjoncturel du chômage par zone géographique. Les taux de chômage localisés sont cohérents avec le nombre de chômeurs issus de l'enquête Emploi à l'échelon national, et s'appuient sur la structure des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi pour la ventilation géographique.

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée est un indicateur de la richesse créée dans un pays ou une région, sur une période donnée. Elle est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. Elle est calculée hors taxes. La valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnels et de l'excédent brut d'exploitation.

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent.

Dans la même collection

► Parus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2020
- *France, portrait social*, édition 2020
- *Les entreprises en France*, édition 2020

► À paraître

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2021
- *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2021

Les Tableaux de l'économie française sont désormais disponibles sous la forme d'un tableau de bord interactif sur [insee.fr](https://www.insee.fr).



Imprimerie Dupli-Print Mayenne – 733, rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne

Dépôt légal : avril 2021